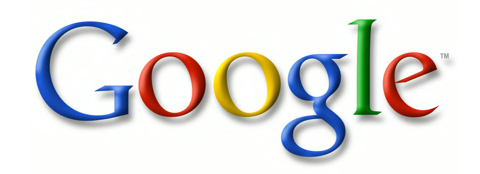




METZER AKADEMIE

LITTERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTHSCHAFT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

2ᵉ PÉRIODE — LXXIXᵉ ANNÉE — 3ᵉ SÉRIE — XXVIIᵉ ANNÉE

1897-1898



METZ
N. HOUPERT, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
Rue des Clercs, 14

1900

METZER AKADEMIE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ.

Metz, Imprimerie Lorraine, rue des Clercs, 14.

METZER AKADEMIE

LITTERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTHSCHAFT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

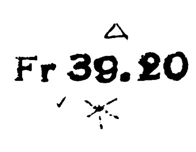
2e PÉRIODE — LXXIXe ANNÉE — 3e SÉRIE — XXVIIe ANNÉE

1897-1898



METZ
N. HOUPERT, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
Rue des Clercs, 14

1900



L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires

JÄHRLICHE SITZUNG.

BERICHT

über das

Geschäftsjahr 1897-1898

von

Herrn Pfarrer E. PAULUS, Schriftführer.

Meine Herren!

Ausser der Erstattung des Jahresberichtes, die nach den Satzungen unserer Gesellschaft dem Schriftführer obliegt, erinnert nichts mehr an die Feierlichkeit, mit der früher die Maisitzung unserer Akademie ausgestattet war.

Treten doch, wie anderswo, so leider auch in den Akademien unter dem Einflusse der Zeitumstände Veränderungen ein, von denen auch die Schriftführer und ihre Berichte nicht unberührt bleiben.

Infolge der auf mich gefallenen Wahl muss ich Ihnen heute zum erstenmal Bericht erstatten. Da ich mich auf diesem Gebiete nicht ganz sicher fühlte, hielt ich es für meine Pflicht, mich nach zuverlässigen Führern umzusehen. So habe ich denn die Berichte meiner Vorgänger der Reihe nach durchstöbert, und ich muss sie als wirklich

lehrreich und musterhaft anerkennen. Dass ich sie erreicht habe, wage ich nicht zu behaupten.

Was ich aber bei diesem Rückblick kennen gelernt habe. ist die Entwicklung des Jahresberichtes unserer Gesellschaft. Der Akademie waren wohl die Verse Lafontaines;

«Les longs ouvrages me font peur.
Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.»

nicht unbekannt, und so verlangte sie denn von ihrem Schriftführer anfangs « nur eine kurze Zusammenfassung der Arbeiten des vorhergehenden Jahres. »

Da es aber inmitten einer so eng verbrüderten Gesellschaft, wie die unserige ist, nicht leicht möglich war, sich ohne Abschiedsworte von alten Freunden zu trennen, ohne Willkommengruss neue Mitglieder aufzunehmen, so entstand bald der löbliche Gebrauch, am Anfange des Jahresberichtes dem Andenken der Verstorbenen einige warmgefühlte Zeilen zu widmen und auch diejenigen zu begrüssen, die Wissen und Können hochherzig in unsern Dienst stellen wollten.

Als dann in der Folge die Preisauschreiben eingeführt wurden, durften auch sie nicht mit Stillschweigen übergangen werden, sondern mussten ihre Stelle im Jahresberichte erhalten. Haben doch gerade sie das Ansehen unserer Akademie gehoben und Sie, meine Herren, in die glückliche Lage versetzt, Wissenschaft und Tugend zu belohnen.

Ich habe somit gelernt, meine Herren, wie ein Jahresbericht abzufassen ist. Eine Uebersicht über den Personenbestand, eine kurze aber vollständige

Besprechung der wissenschaftlichen Leistungen des Jahres, das Ergebniss des Preisausschreibens; das sind die drei Theile meines Berichtes. Wenn ich meiner Aufgabe jetzt nachzukommen suche, so bitte ich um Ihre gütige Nachsicht.

I. Personenbestand.

Die Verluste von Mitgliedern werden der Akademie nur selten mitgetheilt. So finden wir uns denn meistens ausser Stande, denjenigen, die weit von uns sterben, einen frommen Nachruf zu widmen. All diesen unbekannten Toten sagen wir hiermit ein herzliches Lebewohl.

In unserer Nähe hat jedenfalls der Tod auch dieses Jahr wieder seine Opfer gefordert, und wenn Sie diesmal nicht so zahlreich gewesen sind als früher, so empfinden wir die Verluste doch nicht minder schmerzlich.

In der Blüte der Jahre und zu Anfang einer glänzend begonnenen Laufbahn ist uns Herr Heinrich Thiriot, ehemaliger Schüler der Pariser Schule der schönen Künste, entrissen worden, nachdem er kaum einige Monate unserer Gesellschaft als ausserordentliches Mitglied angehört hatte. Eine Lebensskizze, die uns mit der liebenswürdigen Persönlichkeit des Verstorbenen näher bekannt machen soll, erwarten wir von unserm berühmten Kollegen Herrn Dujardin, Bildhauermeister an unserer Kathedrale, seinem Lehrer und Freunde.

Ein längeres Leben war unserm Herrn Kollegen Arthur Benoit aus Berthelmingen, einem unserer thätigsten wirklichen Mitglieder, beschieden, und

er hat es reichlich ausgenutzt. Obwohl er keine langatmigen Werke verfasst hat, so hat er doch als Geschichts- und Altertumsforscher und Sammler Bedeutendes geleistet. Sein Gebiet waren die Einzelfragen, und hier behandelte er mit derselben Leichtigkeit hundert verschiedene Gegenstände; vermöge seines umfangreichen Wissens fand er sich überall zurecht. So hat er mit seinen wissenschaftlichen Beiträgen die Jahrbücher der gelehrten Gesellschaften unseres Landes sowie der Nachbarbezirke bereichert. Eine Aufzählung der hundert und mehr Aufsätze im einzelnen wird Ihnen Ihr neuer Kollege Herr Ingold geben; hoffentlich wird er Ihnen zugleich auch ein Bild von jenem freundlichen, diensteifrigen, einfachen Wesen entwerfen, das wir alle an ihm gekannt und geschätzt haben.

Sein Verlust hat uns um so schmerzlicher berührt, als wegen verspäteten Eintreffens der Trauernachricht keiner von uns bei seinem Begräbnis unserer Ergebenheit und Anhänglichkeit hat Ausdruck verleihen können.

Der Tod hat somit nur zwei Lücken in unsere Gesellschaft gerissen. Aber zu dem Schmerze über die Verstorbenen gesellt sich unser Bedauern über noch andere Verluste.

Sie erinnern sich noch, meine Herren, dass Ende 1896 fünf unserer Kollegen, die Herren Winsback, Remoissenet, Schuster, Lentz und Bourgeat es für thunlich hielten, ihre Entlassung einzureichen. Bei dem Stande unserer Gesellschaft wäre der Verlust von fünf Mitgliedern, die sich durch ihr Wissen und eine langjährige Mitarbeit auszeichneten, ein harter Schlag gewesen. So war es natürlich, dass Sie es für Ihre Pflicht hielten

und nichts unversucht liessen, diesen Verlust abzuwenden. In der Hoffnung, die Herren würden den für Sie so schmerzlichen Entschluss wieder zurücknehmen, wollten Sie den ungewöhnlichen Fall erst dann erledigen, wenn Sie zu der Ueberzeugung gekommen wären, dass Sie auf Erfüllung Ihres so gerechtfertigten Wunsches endgültig verzichten müssten. Dieser Augenblick ist jetzt da. Heute dürfen wir auf eine Sinnesänderung jener Herren nicht mehr rechnen und müssen mit Bedauern feststellen, dass ihr Austritt endgültig ist.

Während wir diese Verluste zu beklagen hatten, haben Sie, meine Herrn, einige neue Kollegen sich angeschlossen.

In die Reihe Ihrer Ehrenmitglieder haben Sie einen Ordensmann aus dem Orden des hl. Dominikus aufgenommen, den P. Scheil, der am Collège de France so glanzvoll das Fach der Assyriologie vertritt. Unser Landsmann und nunmehrige Kollege, der in der Ferne den Namen Lothringen zu Ehren bringt, wird auch die Metzer Akademie nicht vergessen, die es sich zur Ehre anrechnet, ihn zu den Ihrigen zu zählen.

Was unsere vier neuen wirklichen Mitglieder betrifft, so werden sie mir nach den Worten unseres verehrten Präsidenten gestatten, sie auch meinerseits noch zu begrüssen.

Herr Apotheker Schanté und Herr Dr. Meyer sind Vertreter des pharmazeutischen und medizinischen Wissenschaften. Für sein Wissen und Können hat Herr Schanté bereits Beweise erbracht, und Herr Dr. Meyer hat durch seine Arbeit über die Mikroben, die voriges Jahr von der Akademie

mit einem Preise bedacht worden ist, unsere Augen auf sich gelenkt.

Von Herrn Billotte, Bürgermeister von St. Julien brauche ich nur zu sagen, dass seine Fachkenntnisse in der Landwirtschaft und im Weinbau uns manchmal nützlich und wertvoll sein werden, und ich hoffe, dass er uns gestatten wird, sein Urteil in derartigen Fragen recht oft einzuholen.

Als einen Finanzmann von reicher Erfahrung und einen Litteraturkenner von feinem Geschmack muss ich Herrn Choppé, Direktor an der Metzer Bank, bezeichnen, und so darf es mich nicht Wunder nehmen, wenn Sie ihn gebeten haben, sich Ihnen anzuschliessen.

Auch die Zahl unserer ausserordentlichen Mitglieder hat sich vermehrt. Herr Tierarzt Blind, früher in Diedenhofen, jetzt in Gebweiler, hat sich durch seine Arbeiten über die Schutzimpfung der Schweine gegen den Rotlauf nach der Methode Pasteurs und durch seine Verdienste um die notleidende Landwirtschaft ein solches Anrecht auf den Eintritt in Ihre Gesellschaft erworben, dass sie dem Vorschlag Ihres verehrten Vizepräsidenten Herrn Box nur mit Freuden Folge leisten konnten.

Herr Box, der immerfort auf das Wohl Ihrer Gesellschaft bedacht ist, hat Ihre Aufmerksamkeit auch auf einen bescheidenen aber gelehrten Geistlichen, Herrn Ingold aus Colmar, gelenkt, dessen zahlreiche und bedeutende Arbeiten über die Geschichte des Elsasses bekannt sind. Herr Ingold, nunmehr freies Mitglied unserer Gesellschaft, wird seinem Versprechen gemäss seine ersten Mussestunden dazu benutzen, die schriftstellerische und wissenschaftliche Thätigkeit seines Freundes, un-

seres verehrten verstorbenen Mitgliedes Herrn Benoît zu schildern.

Die Vorstandswahl für das Jahr 1898—99 hat folgende Zusammensetzung ergeben:

Herr Box, Präsident;
» Leo Simon, Vizepräsident;
» Ferrez, Ehrenpräsident;
» Pfarrer Paulus, Schriftführer;
» de Tinseau, Archivbewahrer;
» Lametz, Schatzmeister.

Das sind, meine Herren, die Veränderungen im Personenbestande unserer Gesellschaft. Gestatten Sie mir nunmehr, über unsere Arbeiten zu berichten, die leider dieses Jahr bescheiden und weniger bedeutend sind.

II. Arbeiten.

Eine Handschrift, welche die Bezeichnung: « Délibérations de l'Assemblée municipale de Cattenom pour 1788-1789 » trug und Ihrer Bibliothek geschenkt worden war, hatte die Aufmerksamkeit des Herrn Benoît erregt. Unser Kollege nahm die Schrift zu Hause durch und machte Ergänzungen dazu, und gleich das nächste Mal las er uns, wie Sie sich noch erinnern werden, mit seiner gewöhnlichen Lebhaftigkeit seine letzte Arbeit vor: « État de la commune de Cattenom au début de la Révolution ». Ich denke, dass sie in unseren Memoiren Aufnahme finden wird.

Wie die Geschichte so ist auch die Altertumskunde wieder bereichert worden.

In einem lehrreichen Aufsatze hat Ihnen Herr

Huber einen Ueberblick über die Ausgrabungen gegeben, die er während einer Reihe von Jahren auf dem Herapel veranstaltet hat. Er hat Ihnen dargethan, dass der Herapel anfangs eine keltische Station, ein oppidum war, das später die Römer in Besitz nahmen und während mehrerer Jahrhunderte behaupteten. Nachdem es dann bei dem Einfall des Jahres 406 zerstört worden war, wurde es, wie es scheint, wieder aufgebaut, 450 aber endgültig zerstört, Das Ergebnis der reichen Ausgrabungen soll bald veröffentlicht werden, und so brauche ich denn nicht länger dabei zu verweilen.

Da für die Dezembersitzung kein Vortrag auf der Tagesordnung stand, hat Ihnen Ihr (Schriftführer) Sekretär Kenntnis von einigen Stellen aus einem Berichte des vorigen Jahrhunderts gegeben. Er betraf, wie Sie sich erinnern werden, den damaligen Bestand der Salzwerke zu Dieuze, Moyen-Vic und Château-Salins und ging von den Kommissaren des Distriktes Lunéville aus. Er enthielt Aufschlüsse über die Zahl des damals sich in Thätigkeit befindlichen Oefen, über die Menge des jährlich verbrauchten Holzes und dessen Preis, über die Menge des erzeugten, im Lande verbrauchten oder nach aussen verkauften Salzes und andere Dinge.

Da dieser Bericht nebst den vorausgeschickten geschichtlichen Angaben über den Ursprung, die Zahl, die Ausbeutung der lothringischen Salzwerke seit dem Altertume bis auf heute bei den anwesenden Mitgliedern beifällige Aufnahme zu finden schien, so wurde dessen Drucklegung beantragt.

Um vollständig zu sein, will ich noch erwähnen, dass Herr Kollege Colon gütigst unsere Aufmerk-

samkeit auf zwei Entdeckungen gelenkt hat, die voriges Jahr in Metz gemacht worden sind. In dem einen Falle handelt es sich um ein römisches Bad in dem Favadegässchen bei der Deutschen Strasse, im andern um Mauern aus derselben Zeit in der Trinitarierstrasse.

Wenn die mathematischen Wissenschaften, die früher einen Hauptgegenstand Ihrer Thätigkeit bildeten, aus unseren Sitzungen noch nicht verschwunden sind, so verdanken wir es der Freundlichkeit des Obersten Fulcrand. Eine meteorologische Beobachtung seines verstorbenen Freundes und unseres ehemaligen Mitgliedes, des Obersten Goulier, in dessen Lebensskizze er sie bisher bloss angeführt hatte, hat er in einem bemerkenswerten Aufsatze dargelegt. Wir werden ihn in unseren Memoiren veröffentlichen.

Auch die physikalischen Wissenschaften fehlen nicht im Jahresbericht, und das ist das Verdienst unseres verehrten Herrn Präsidenten, der für eine Sitzung mit praktischen Versuchen gesorgt hat. Auf seine Einladung hin hat Herr Oetringer sowohl den vervollkommneten Edisonschen Phonographen als auch die Roentgenstrahlen Ihnen vorgeführt, die Sie alle der Beschreibung nach kannten, aber meist wohl noch nicht gesehen hatten.

Ein kurzer einleitender Vortrag des Herrn Lametz hatte uns alle instand gesetzt, die einzelnen Vorgänge bei den Versuchen mit Aufmerksamkeit und Nutzen zu verfolgen. Ob wir dem Präsidenten dafür unsern Dank abgestattet haben, weiss ich nicht; das Protokoll berichtet jedenfalls nichts darüber. So möge er mir denn erlauben, es hier im Namen aller anwesenden Mitglieder zu thun.

Ueber alles, was die Landwirtschaft betrifft, erstattet uns Herr Lametz regelmässig Bericht. Dieses Jahr verdanken wir ihm wieder zwei Beiträge.

In einer Besprechung des Économiste français hat er uns gezeigt, dass die Verstaatlichung des Bodens, wie sie von einer gewissen Richtung als Universalheilmittel gepredigt wird, eine reine Träumerei und unausführbar ist. Einen Beweis dafür liefern die neuerdings in Australien und Neuseeland gemachten Versuche, die ein klägliches Ende genommen haben.

Weit wichtiger war die zweite Mittheilung unseres verehrten Kollegen. Sie betraf eine Entdeckung, die das gegenwärtige Verfahren beim Landbau gänzlich umstossen würde, falls ihre Anwendung den bisherigen Ergebnissen entsprechen sollte.

Schon seit einiger Zeit war beobachtet worden, dass die Schmetterlingsblütigen vermöge des Wurzelfüssler oder Wurzelknoten den Stickstoff der Luft aufsaugen. Auf Grund dieser und anderer Beobachtungen wurde dann als Grundsatz die etwas kühn scheinende Behauptung aufgestellt : « Wenn die Thätigkeit des stickstoffhaltigen Düngers beendigt ist, fängt die der Bakterien an ».

Diesen Grundsatz nun bestätigt die von Herrn Lametz angeführte Entdeckung. Es scheint jetzt festzustehen, dass dieses Naturgesetz nicht nur für die Hülsenfrüchte gilt, sondern dass überhaupt alle Pflanzen vermöge der Wurzelfüssler sich den Stickstoff der Luft aneignen können.

Wenn somit diese Bakterien bisher als schädlich betrachtet wurden, so scheinen sie heute ein unentbehrliches Mittel zu sein, damit der orga-

nische und unorganische Dünger seine höchste Leistungsfähigkeit entwickle. Mit anderen Worten, mit der Vermehrung der Bakterien steigert sich der Ertrag. Die Züchtung solcher Wurzelfüssler wird bereits in grossem Masstabe bei Bayer & Cie in Elberfeld betrieben; das Erzeugnis hat den Namen *Alinit* erhalten. Ob die künftigen Erfolge den bisherigen entsprechen werden, wird uns Herr Lametz sicher später mitteilen.

Beinahe hätte ich die schönen Künste vergessen. Doch noch rechtzeitig fallen mir die zarten Zeichnungen unseres Vizepräsidenten Herrn Simon ein, die in den Salons von Nancy, Dijon und Bourges ausgestellt sind.

Damit ist die Besprechung unserer Arbeiten zu Ende. Es bleibt mir noch die Aufzählung der mit einem Tugendpreise Bedachten übrig.

III. Preisbewerb.

Der von Ihnen gewählte Ausschuss zur Sichtung der zahlreichen Bewerbungen setzte sich dieses Jahr aus den Herren Greff, Colon, de Tinseau und Benoît zusammen. Letzterer war zum Berichterstatter ernannt worden; nach dessen Tod trat Herr Box in die Stelle ein.

Dem Vorschlag des Ausschusses gemäss haben Sie folgende Preise gewährt:

Herrn Lhuillier, Pfarrer von Alberschweiler, ein Diplom und einen Preis von 800 M. zu Gunsten des von ihm in seiner Pfarrei gestifteten Hospizes.

Drei Preise für gefahrvolle Lebensrettung, und zwar einen Preis von 300 M. an Herrn Ludwig

Emil Elchen zu Metz, der ein dem Ertrinken nahes Kind aus der Mosel gezogen hat, einen Preis von je 200 M. an die Herren Valentin Diebold und Johann Bur Sohn zu Folpersweiler, die einen Ackermann vom Tode des Ertrinkens in der Blies gerettet haben.

Ein Preis von 150 M. ist Frau Wittwe Grandjean von Chérisey wegen ihrer langjährigen aufopfernden und uneigennützigen Thätigkeit bei den Kindern ihres Bruders zuerkannt worden.

Preise von 80 M. sind folgenden verliehen worden, die gleich den vorher Genannten auch ein Diplom erhalten haben:

Fräulein Margarete Emilie Jean,
» Cathar. Cölest. Salmon,
» Marie Luise Grosclaude,
» Compert,
(alle vier aus Metz.)
» Katharina Martin aus Rohrbach,
Herrn Peter Fidry aus Talingen.

Der Preis war eine Anerkennung für ihre Aufopferung gegenüber ihren Angehörigen. Aus demselben Grunde erhielten neun Bewerber einen Preis von je 50 M.:

Frau Wittwe Feller,
Fräulein Glossinde Camus,
» Philomene Jacot,
» Maria Eugenie Pierné,
» Maria Pernot,
» Henriette Douez,
» Ännchen Tailleur,
» Valentine Gauthier,
» Rosa Chetroff, alle zu Metz wohnhaft.

Damit ist, meine Herren, meine Aufgabe erledigt.

Bevor ich jedoch diesen Rückblick auf das Geschäftsjahr 1897—1898 schliesse, möchte ich noch mit einigen Worten auf gewisse stille Besorgnisse, auf gewisse Fragen antworten, die unter uns und ausserhalb unserer Gesellschaft mit Recht aufgeworfen werden.

Dem ernsten Beobachter kann es nicht verborgen bleiben, und auch wir wissen, dass unsere Gesellschaft seit geraumer Zeit mit Schwierigkeiten zu kämpfen hat, die die notwendige Folge der politischen Veränderungen sind. In dieser unerfreulichen Lage fragt es sich, was wir thun sollen. Sollen wir wegen augenblicklicher Schwierigkeiten den Mut sinken lassen und ein Werk aufgeben, das seit mehr als einem Jahrhundert ehrenvoll und fruchtbar gewirkt hat, das fern von politischen und religiösen Sonderbestrebungen in reichem Masse den schriftstellerischen, naturwissenschaftlichen, sozialen und sittlichen Bedürfnissen unseres Landes gedient hat? Davor wolle uns Gott bewahren! Das dürfen wir nicht, meine Herren. Es giebt Unternehmungen, die man ohne Feigheit in schwierigen Augenblicken nicht aufgeben darf, die man vielmehr ehrenthalben bis zum Schlusse durchführen muss. Brauchen wir zudem so übermässig zu fürchten? Ist die Lage wirklich so besorgniserregend? Schon mit unseren eigenen Kräften vermögen wir uns dem Strome entgegenzustellen, der uns mitzureissen droht. Dazu kommt, dass wir vertrauensvoll in die Zukunft schauen können. Es wächst allmählich ein neues Geschlecht heran, vor dem sich diese Schwierigkeiten ebnen werden. So wird die Zeit schon ihr Werk verrichten, wenn wir ihr nur die Gelegenheit dazu

lassen. Mögen auch inzwischen unsere wissenschaftlichen Leistungen bescheidener sein, eine wichtige Aufgabe bleibt uns immer zu erfüllen. Unsere Vorgänger haben uns einen ehrenvollen Vorrat an Wissen hinterlassen, und edelmütige Wohlthäter haben unseren Händen Belohnungen für Tugend und Wissen anvertraut. Diesen doppelten Schatz zu bewahren, und unseren Nachfolgern zu übermitteln, ist unsere Pflicht, unsere strenge Pflicht. Und deshalb müssen wir unverzagt vorausschreiten und jede bereitwillige Hilfe in Anspruch zu nehmen suchen. Dann werden wir imstande sein, den Zweck zu erreichen, der den Gründen unserer Akademie vorgeschwebt hat: *das Nützliche*, das Wohl unseres Landes in sittlicher, wissenschaftlicher und sozialer Beziehung. Und das werden sie doch, meine Herren, mit mir als kein geringes Verdienst erachten.

I

SÉANCE ANNUELLE

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1897-1898

PAR

M. L'ABBÉ E. PAULUS, SECRÉTAIRE

Messieurs,

En dehors du compte rendu annuel, que votre règlement impose au Secrétaire, rien ne vient plus maintenant rappeler l'éclat et la solennité donnés, autrefois, à la séance académique du mois de mai.

C'est que, malheureusement, au sein des Académies comme partout ailleurs, sous l'influence du temps et des circonstances, bien des choses se modifient et changent : les comptes rendus et les Secrétaires comme tout le reste.

Appelé, par vos suffrages, à rendre compte pour la première fois de vos travaux, il était de mon devoir, Messieurs, de remonter, rapidement sans doute, mais de remonter, anneau par anneau, la longue chaîne d'exemples si instructifs, formée par mes devanciers. — Ne me fallait-il pas, pour diriger une plume quelque peu indécise, des guides sûrs, des modèles autorisés ? Facilement, je vous

l'assure, j'ai trouvé les premiers; je n'ai pas la prétention, hélas ! d'avoir imité les seconds.

Ce que j'y ai appris, toutefois, je vais vous le dire, c'est la genèse du compte rendu annuel. A son début, l'Académie qui devait connaître les vers du bon Lafontaine :

> Les longs ouvrages me font peur.
> Loin d'épuiser une matière,
> On n'en doit prendre que la fleur,

l'Académie, dis-je, ne réclama autre chose de son Secrétaire, « qu'une analyse succincte des travaux de l'année.

Mais, au sein d'une Compagnie aussi intimement unie que la vôtre, pouvait-on se séparer d'amis anciens, sans leur adresser une parole d'adieu et ouvrir ses rangs à des confrères nouveaux, sans leur consacrer un mot de bienvenue ? Ce n'était guère possible. Aussi, peu à peu, s'est établi, par la force même des choses, cet usage pieux et délicat, de rappeler en tête du rapport annuel, en quelques lignes émues, le souvenir de ceux que nous avons perdus, de saluer aussi ceux qui viennent nous apporter généreusement l'aide précieuse de leurs lumières et de leur talent.

Les résultats des concours établis dans la suite ne pouvaient, eux non plus, être passés sous silence. Il fallait leur faire une place bien marquée. N'ont-ils pas, en retour de cette hospitalité, relevé le prestige de votre Académie, et fourni à votre Assemblée la mission si agréable de récompenser la science et la vertu....

Donc, Messieurs, j'ai appris comment devait se rédiger un rapport annuel : Revue du personnel,

pertes et gains. Résumé sobre et rapide, bien que complet, des travaux scientifiques de l'année. Résultat des Concours. Tel est le triple aspect de la tâche qui m'est imposée. Soyez indulgents, je vais essayer de la remplir.

PERSONNEL

L'Académie est rarement informée des pertes qu'elle peut éprouver en la personne de certains de ses membres. Et nous nous trouvons le plus souvent réduits à l'impossibilité d'adresser un pieux souvenir à tous ceux qui s'éteignent loin de nous. A ces morts inconnus, à tous, un sympathique adieu.

Mais plus près, la mort a frappé, comme elle frappe toujours parmi nous. Et si ses coups ont été moins répétés que les années précédentes, ils n'en ont été ni moins douloureux ni moins sensibles.

C'est à la fleur de l'âge, au début d'une carrière qui promettait d'être si brillante, que nous avons perdu M. Henri Thiriot, ancien élève de l'École des Beaux-Arts. Depuis quelques mois à peine, il faisait partie de notre Société, qui l'avait admis parmi ses Membres agrégés. Nous attendons de notre illustre confrère, M. Dujardin, maître-sculpteur de notre cathédrale, son maître et son ami, une notice biographique, qui nous fera connaître cette figure si sympathique.

A notre collègue, M. Arthur Benoît, de Berthelming, l'un de nos Membres titulaires les plus actifs, une plus longue carrière avait été réservée ;

il avait su la mettre à profit. Historien et archéologue distingué, folkloriste original, M. Benoît n'était pas, toutefois, un travailleur de longue haleine. Son esprit se plaisait dans les questions de détails ; avec la même facilité il touchait à cent sujets divers : sa vaste érudition lui permettant de se trouver partout à l'aise. C'est ainsi qu'il a enrichi de ses productions scientifiques les Mémoires des Sociétés savantes du pays et des départements circonvoisins. M. Ingold, votre nouveau confrère, vous énumèrera en détail les cent et quelques publications sorties de sa plume féconde, en même temps qu'il vous retracera, je l'espère, ce caractère si sympathique et si simple, si serviable et si bon, que nous avons tous bien connu et apprécié.

Sa perte nous cause un regret d'autant plus vif, que prévenus trop tard, personne d'entre nous n'a pu déposer sur sa tombe un juste tribut d'hommage et de sincère confraternité.

La mort n'a frappé que deux fois dans nos rangs, Messieurs. Néanmoins, l'addition de nos pertes n'est point encore achevée. Un écho pénible d'un passé assez proche, nous oblige à regret d'en constater d'autres plus sensibles encore.

Vous vous souvenez qu'à la fin de l'année 1896, cinq de nos confrères, MM. Winsbach, Remoissenet, Schuster, Lentz et Bourgeat, crurent de leur devoir de faire parvenir leur démission à votre bureau. C'était, dans les circonstances qu'elle traverse actuellement, un coup bien rude pour votre Compagnie, que de perdre à la fois cinq de ses Membres, si recommandables et par leur savoir et par leur long et fidèle attachement à vos intérêts. Votre devoir était de chercher le moyen

de parer un coup aussi funeste. Vous pouvez vous rendre le témoignage de n'y avoir pas manqué non plus. Dans l'espoir de voir ces Messieurs revenir d'une détermination également pénible pour tous, poussés, par une pensée délicate et pleine d'espérance, vous aviez décidé d'attendre, pour statuer sur ce cas insolite, que le moment fut arrivé, où vous vous sentiriez vous-mêmes obligés de renoncer au plus vif et au plus légitime de vos désirs. Ce moment est venu. Aujourd'hui, il ne nous est plus permis d'espérer le retour de ces Messieurs, et bien qu'à regret encore, nous devons constater que ces cinq démissions sont désormais définitives.

Tandis que nous déplorions ces pertes successives, vous avez ouvert vos rangs, Messieurs, à quelques confrères nouveaux.

Sur la liste de vos Membres honoraires, vous portiez le nom d'un religieux de l'Ordre de saint Dominique, le R. P. Scheil, si versé dans les questions d'assyriologie, branche qu'il professe avec éclat au Collège de France. Notre compatriote et nouveau confrère, qui soutient au loin le prestige du nom lorrain, n'oubliera pas l'Académie de Metz, qui se fait un honneur de le compter parmi les siens.

Nos quatre Membres titulaires tout récemment admis, me permettront de leur adresser, après notre honorable Président, un court mais sympathique souhait de bienvenue.

M. Schanté, pharmacien, et M. le D[r] Meyer, sont venus, parmi nous, représenter les sciences pharmaceutiques et médicales. Elles le seront honorablement, nous le savons. Déjà, M. Schanté

a fait ses preuves, et M. le Dr Meyer n'est pas pour nous un inconnu. Son travail sur les microbes, couronné, l'an dernier, par l'Académie, l'avait désigné à nos suffrages comme un collaborateur actif et distingué.

Que dire à M. Billotte, maire de Saint-Julien, sinon que sa haute compétence dans les questions agricoles et viticoles, aujourd'hui à l'ordre du jour, nous sera utile et précieuse dans bien des occasions. Il nous permettra, je l'espère, d'avoir souvent recours à ses lumières.

Un financier plein d'expérience, doublé d'un fin littérateur, n'était pas de trop parmi nous ; vous l'avez pensé, Messieurs, et vous avez prié M. Choppé, Directeur de la Banque de Metz, de prendre une place dans votre Assemblée.

Le nombre de nos Membres agrégés s'est accru lui aussi. M. Blind, autrefois vétérinaire à Thionville, actuellement à Guebviller, avait trop de titres à vos suffrages. Ses travaux sur la vaccination préventive du rouget du porc, d'après la méthode Pasteur, ses mérites envers notre agriculture en détresse, lui donnaient de tels droits, que vous ne pouviez qu'être heureux d'accorder la distinction que réclama pour lui votre honorable Vice-Président, M. Box.

C'est également M. Box, toujours si zélé pour tout ce qui concerne les intérêts de votre Compagnie, qui vous a présenté la candidature d'un prêtre aussi savant que modeste. M. l'abbé Ingold, de Colmar, si avantageusement connu par ses nombreux et importants travaux sur l'histoire de l'Alsace. Associé-libre de notre Société, M. Ingold nous a promis de consacrer ses premiers loisirs

à retracer, comme il sait si bien le faire, l'activité littéraire et scientifique de celui qui fut son ami, notre regretté confrère M. Arthur Benoît.

Vos suffrages, enfin, ont amené au Bureau académique, pour 1898-1899, les Membres suivants :

MM. Box, Président ;
Léon Simon, Vice-Président ;
Ferrez, Président honoraire ;
l'abbé Paulus, Secrétaire ;
de Tinseau, Secrétaire-Archiviste ;
Lametz, trésorier.

Tels sont, Messieurs, les changements survenus dans le personnel de notre Société. Permettez-moi maintenant d'aborder l'analyse de nos travaux. Ils sont, cette année, il faut le dire de suite, modestes et peu considérables.

TRAVAUX

Le don d'un cahier manuscrit fait à votre bibliothèque, avait excité la curiosité du regretté M. Benoît. Ce registre portait, en effet, pour titre : *Délibérations de l'Assemblée municipale de Cattenom pour 1788-1789.* Votre confrère emporta chez lui le cahier, le parcourut, l'annota et, vous vous le rappelez sans doute, Messieurs, comme je me le rappelle moi-même, il y a si peu longtemps de cela, à la séance suivante il nous lisait, avec son entrain et sa verve ordinaires, sa dernière notice : *État de la commune de Cattenom au début de la Révolution.* Elle fera partie de vos Mémoires, je l'espère.

Avec l'histoire, l'archéologie a maintenu sa place dans vos occupations.

M. Huber vous a donné, dans une note intéressante, une vue d'ensemble des fouilles pratiquées par lui, au Hérapel, pendant une longue suite d'années. Il vous a fait connaître qu'au début, le Hérapel fut un poste gaulois fortifié, un oppidum dont les Romains s'emparèrent pour l'occuper pendant quelques siècles. Ruiné pendant l'invasion de 406, il fut réédifié, à ce qu'il semble, pour disparaître de nouveau et définitivement en 450. Le résultat de ces fouilles magnifiques et fécondes devant être publié, inutile d'y insister plus longuement.

C'est en l'absence de tout travail à l'ordre du jour de notre séance de décembre, que votre Secrétaire s'est permis de vous donner communication de quelques passages d'un rapport fait au siècle dernier. Il concernait, s'il vous en souvient, l'état des salines de Dieuze, Moyen-Vic et Château-Salins. Cette enquête administrative, faite par les commissaires du district de Lunéville, le 17 novembre 1789, avait pour but de connaître le nombre de poêles alors en activité, la quantité de bois annuellement consommé, le prix de ce bois, la quantité de sel produite, consommée dans le pays ou vendue à l'étranger, etc.

Cette lecture, précédée de quelques données historiques sur l'origine, le nombre, le mode d'exploitation des salines lorraines, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, ayant paru intéresser vivement les Membres présents, on décida d'en demander l'impression.

Ajoutons, pour être complet, que notre con-

frère M. Colon, a bien voulu attirer notre attention sur deux découvertes faites à Metz, l'an dernier : celle d'un établissement de bains romains dans l'impasse de la Favade, près de la rue des Allemands, et de murailles de la même époque, dans la rue des Trinitaires. — Voilà pour les lettres.

Si les sciences mathématiques, autrefois un des principaux objets de vos préoccupations, n'ont pas disparu de nos séances, nous le devons à l'obligeance de M. le colonel Fulcrand, qui, dans une notre remarquable, nous a rendu compte d'une observation météorologique, faite par son ami, le défunt colonel Goulier, observation qu'il avait signalée seulement dans la notice biographique de cet ancien membre de notre Société. Elle paraîtra dans nos Mémoires.

Notre honorable Président n'a, sans doute, pas voulu que les sciences physiques manquassent à l'appel au compte rendu de l'année. Il nous a procuré, grâce à son initiative, une séance fort intéressante d'expériences. Sur son invitation, M. Oetringer a fait fonctionner devant vous, avec beaucoup d'habileté, deux de ses appareils, connus de tous les Membres par des descriptions, sans doute, mais que fort peu de nous avaient vu en réalité : le phonographe d'Édison perfectionné, et l'appareil produisant les rayons dits de Rœntgen.

Une petite conférence préparatoire, faite par M. Lametz, sur ces deux intéressantes découvertes, nous avait mis tous à même de suivre, avec fruit et intérêt, les phases diverses de l'expérience qui fut des plus intéressante. Avons-nous remercié M. le Président de son initiative si aimable ? Je

ne le sais. Le fait n'a pas été consigné au procès-verbal. En tout cas, il me permettra de le faire ici, et au nom de tous les Membres présents.

L'agriculture souffre, se meurt. On le dit, on le répète. M. Lametz fait mieux ; il nous tient au courant de tout ce qui peut l'intéresser et intéresser l'Académie en même temps. Nous lui devons, cette année, deux communications.

Dans un compte rendu de l'*Économiste français,* il nous a d'abord montré que la naturalisation du sol, cette panacée universelle, tant prônée par une certaine école, était une de ces utopies théoriques qui sont irréalisables en pratique. Les essais, tentés en ces derniers temps, en Australie et en Nouvelle-Zélande, n'ayant, en effet, abouti qu'à de piteux résultats.

La seconde communication de notre sympathique et érudit confrère est d'un tout autre intérêt et d'une toute autre portée. C'est l'exposé d'une découverte récente, qui, si elle parvient à réaliser en pratique les résultats qu'elle semble promettre, est de nature à transformer complètement les procédés actuels de la culture.

On avait déjà observé, il y a quelque temps, que les légumineuses papilionacées absorbaient à leur profit le nitrogène gazeux de l'air, grâce à la faculté des bactéries, ou nodosités des racines, de remplir cette fonction. Se fondant sur cette observation et sur quelques autres encore, on aurait osé établir, sous forme d'axiome, une affirmation qui paraissait quelque peu hardie. « Le règne des engrais azotés fini, celui des bactéries commence. »

Or, c'est précisément ce principe que vient

appuyer la découverte signalée par M. Lametz. Il est actuellement reconnu, paraît-il, que cette loi naturelle n'est pas exclusivement propre aux légumineuses, mais que tous les végétaux, en général, grâce à leurs bactéries radiculaires, peuvent, dans une certaine mesure, assimiler le nitrogène de l'air.

Ces bactéries donc, que l'on avait considérées jusqu'à présent comme des êtres purement nuisibles, semblent, aujourd'hui, être un intermédiaire indispensable pour que les engrais minéraux et organiques puissent rendre leur maximum de fertilisation. Autrement dit : Multiplier les bactéries, c'est multiplier les rendements. Cette culture de microorganismes radiculaires se pratique aujourd'hui en grand dans l'usine Bayer et Cie, à Elberfeld, et le produit obtenu a reçu le nom d'*Alinite*. Cette découverte tiendra-t-elle ses promesses du début ? Notre savant confrère, M. Lametz, ne manquera certainement pas de nous en informer.

J'allais, Messieurs, oublier les Beaux-Arts, si les délicats fusains de notre Vice-Président, M. Simon, exposés aux Salons de Nancy, Dijon et Bourges où ils ont été couronnés, ne m'étaient revenus à temps à l'esprit, pour réparer un oubli qui eut été des plus regrettables.

L'analyse de nos travaux est faite ; il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous nommer les lauréats du Concours aux prix de vertu.

CONCOURS

La Commission choisie par vous pour proposer le classement des nombreux candidats, se composait, cette année, de MM. Greff, Colon, de

Tinseau et Benoït. Ce dernier avait été choisi comme rapporteur. M. Box a bien voulu prendre cette place, laissée vide par une mort inopinée.

Le projet de classement soumis à vos suffrages ayant été adopté par vous, vous avez accordé :

A M. l'abbé Lhuillier, curé d'Abreschweiler, un diplôme et un prix de 800 M., en faveur de l'hospice fondé par lui dans sa paroisse.

Trois prix pour actes courageux de sauvetage :

L'un de 300 Mk., à M. Louis-Émile Elchen, à Metz. Au péril de sa vie, il a retiré de la Moselle un enfant qui s'y noyait.

Les deux autres, de 200 Mk. chacun, ont été décernés à MM. Valentin Diebold et Jean Bur fils, à Folperschweiler, également pour avoir sauvé de la mort un cultivateur qui allait périr dans la Bliess.

Un prix de 150 Mk. a été attribué à Mme veuve Grandjean, de Chérisey, pour son abnégation longue et dévouée envers les enfants de son frère.

Des prix de 80 Mk. ont été donnés aux lauréats suivants, qui, de même que les précédents, ont également obtenu un diplôme : à

Mlles Marguerite-Émelie Jean
Catherine-Célestne Salmon
Marie-Louise Grosclaude
Compert
} toutes quatre de Metz

Catherine Martin, de Rohrbach, et

M. Pierre Fidry, de Talange,

pour dévouement envers leur famille. Une récompense de 50 Mk. a été allouée, pour les mêmes motifs, aux neuf personnes suivantes :

Mme veuve Feller,
Mlles Glossinde Camus,
Philomène Jacot,

Marie-Eugènie Pierné,
Marie Pernot,
Henriette Douez,
Annette Tailleur,
Valentine Gauthier, et
Rose Chetroff, toutes domiciliées à Metz.

Messieurs, ma tâche est achevée.

Mais avant de clore cette revue rapide de l'état de notre Société pendant l'exercice 1897-1898, permettez-moi encore, Messieurs, de répondre par quelques lignes, à certaines préoccupations intimes, à certains points d'interrogation que l'on est en droit de se poser dans des milieux divers, près et loin de nous.

Pour tout observateur sérieux, il est évident que notre Société traverse depuis un certain temps une période de crise bien marquée. C'est un fait évident, nous ne l'ignorons pas. Mais n'est-il pas le résultat prévu, inévitable et fatal des changements politiques et locaux survenus autour de nous ? Nul esprit sensé ne saurait le méconnaître ; nul même n'a le droit de s'en étonner. Dans cette situation pénible et délicate, une question difficile se pose : Que faire ? Quel est notre devoir ? Pouvons-nous, devant les difficultés de l'heure présente, faiblir, perdre courage, abandonner enfin une œuvre qui a derrière elle un passé honorable et fécond de plus d'un siècle ? Une œuvre qui, en dehors de toute préoccupation politique, de toute discussion religieuse, a constamment favorisé, dans une large mesure, les intérêts littéraires, scientifiques, économiques, sociaux et moraux du pays. A Dieu ne plaise. Non, Messieurs, mille fois non ; nous ne le pouvons pas ; nous ne

le devons pas. Il est des causes que l'on n'abandonne pas sans lâcheté dans les moments difficiles. Il est des causes que l'honneur ordonne de soutenir jusqu'au bout. Et d'ailleurs, y a-t-il lieu de craindre outre mesure ? La situation est-elle donc vraiment si critique ? Ne pouvons-nous pas par nos propres forces, faire face aux obstacles et tenir tête au courant qui semble nous entraîner ? Assurément oui ! Et puis, n'y a-t-il pas au-delà des difficultés de l'heure présente les espérances d'un avenir prochain. Une nouvelle génération se forme ; devant elle, les obstacles s'aplaniront. Le temps fera son œuvre ; fournissons-lui seulement l'occasion d'agir. Que pendant quelque temps encore nos travaux soient modestes. Eh ! Qu'importe ! Notre devoir n'est-il pas ailleurs ? De nos devanciers nous avons recueilli un héritage fait de science et d'honneur. De généreux bienfaiteurs ont déposé entre nos mains des récompenses pour la science et la vertu. Notre devoir, et notre devoir strict n'est-il pas de garder précieusement d'abord, puis de transmettre intact ensuite, ce double dépôt à ceux qui viendront après nous ? Oui, et c'est pourquoi il nous faut, poursuivre notre voie sans faiblesse aucune, faire appel à toutes les bonnes volontés. Nos efforts peuvent largement suffire et suffiront, je l'espère, à réaliser le but que se sont proposé les Membres fondateurs de notre Académie *L'Utile ;* L'Utile pour le bien du pays, pour son développement moral, littéraire, scientifique et social. Ce sera là notre mérite, Messieurs, c'est ma conviction profonde ; c'est, je le crois, aussi la vôtre.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

Au nom d'une commission
composée de MM. GREFF, COLON, DE TINSEAU.
et BOX, *rapporteur*.

HONORÉS COLLÈGUES,

Ayant à apprécier et à classer, pour la quatrième fois, la valeur des Mémoires qui nous sont présentés en vue d'obtenir une part des *Prix de Vertu* que notre pays doit à la philanthropie de M. de Ladoucette, de M. Pêcheur et de Mlle Bouchotte, il semble que la tâche doit être facile, puisque, trois fois déjà, nos premiers *répartiteurs* ont pu exercer leur sagacité et essayer la marche à suivre.

C'est pourtant le contraire que nous avons à vous apprendre, à votre étonnement peut-être ; mais c'est la vérité, car, à cette heure, la mission de distribuer ces prix est encore aussi difficile, aussi délicate qu'au premier jour, et il en sera ainsi, tant que les solliciteurs et leurs protecteurs ne sauront mieux établir la différence qui existe entre la *charité*, la plus douce, la plus aimable et la plus consolante des vertus, et les *vertus d'un autre ordre* qui, hâtons-nous de le dire, sont aussi nombreuses qu'il y a, chez l'homme,

de dispositions volontaires, fermes et constantes à faire le bien et à fuir le mal.

Ce sont ces vertus-ci, et non la charité ou la bienfaisance, que visent les prix dont nous disposons, et c'est ainsi que l'ont voulu les fondateurs, puisqu'ils ont réparti, eux-mêmes, le numéraire et les biens-fonds qu'ils destinaient à ce qu'ils entendaient par bienfaisance ou charité.

A l'Académie seule, ils ont légué le soin de faire, après leur mort, et en leurs noms, ce que, leur vie durant, ils n'ont pu faire vis-à-vis de leurs compatriotes, c'est-à-dire ajouter à la satisfaction intérieure et personnelle de ces derniers d'avoir fait le bien, un *témoignage matériel* (consistant en une médaille, une somme d'argent et un diplôme, ou en une somme d'argent et un diplôme, ou en une somme d'argent seulement, sans diplôme. — Décision de l'Académie.)

Notons encore que, pour avoir droit à ces prix particuliers, et, à part deux années de séjour dans le pays, il n'est exigé aucune autre condition d'âge, de santé, de profession, de fortune, de nationalité, de rang, de situation intellectuelle, de croyance religieuse ; la *vertu seule* (autre que la vertu de charité et de bienfaisance) est à mettre à jour, avec la valeur réelle qu'elle comporte.

Après ces préliminaires caractéristiques, et en en tenant compte, essayons de nous mettre à l'œuvre, en portant particulièrement notre attention sur la *fondation d'un hospice*, d'une *école d'adultes* ou *ouvroir*, sur *plusieurs actes de sauvetages* mouvementés et sur *un certain nombre d'actes* de diverses catégories, qui peuvent être

considérés comme *vertueux*, dans le sens ci-dessus indiqué.

La fondation d'un hospice, et en même temps, d'une école d'adultes pour jeunes filles, dans une même localité et par la même personne ! C'est rare, méritoire et bien digne d'être imité.

Cette belle œuvre est le fait de M. l'abbé Charles-Auguste Lhuillier, né le 9 novembre 1832, à Fribourg, ancienne châtellenie du Temporel des Évêques de Metz, et ordonné prêtre le 6 juin 1857. Il avait été vicaire à Abreschwiller, et exerçait les fonctions de curé à Hesse, où il faisait réparer l'église romane, quand l'évêque le nomma à la cure d'Abreschwiller, située à l'entrée des Vosges et du grand massif de 3000 hectares de forêts qui en couvrent le ban.

Quand le nouveau curé fut installé dans sa paroisse de plus de quinze cents âmes, son cœur, dit-il, fut ému à la vue des nombreux accidents qui arrivaient dans la forêt, et il résolut d'y porter remède, d'abord à l'aide d'une sœur visitant les malades à domicile et les soignant, puis par des Sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul, de Strasbourg, auxquelles une association de dames de charité, recrutées, par le curé, dans la paroisse, prêta un puissant concours. Les amis du curé le secondèrent également et, grâce à tous ces intermédiaires charitables, les malades et les nécessiteux furent réunis et soignés dans une maison spécialement louée à cette fin.

Ces dispositions n'ont pu être prises sans éveiller l'attention des curieux du pays et des environs. Mme Chevandier, de Cirey, dont la générosité était

fort connue, en eut également connaissance, et elle offrit à l'Œuvre la jouissance perpétuelle de la maison louée, à la condition que cette construction ne servirait qu'à loger des Sœurs de charité, à abriter et à soigner des malades sans ressources qui ne pourraient être soignés à domicile. Grâce à ce puissant concours, l'Association commença à vivre. Elle prit même figure et fut placée sous le patronage de sainte Véronique et dénommée du nom de sa pootectrice : *Association de charité de sainte Véronique.*

Pour pouvoir exister d'une manière certaine, se développer avec succès et, surtout, pour être en droit d'accepter des dons importants qui étaient offerts de tous côtés, la nouvelle Association avait besoin de faire constater son existence légale. Pour cela, son zélé fondateur s'en occupa dès le 20 août 1884. Ce jour-là S. Exc. M. le maréchal de Manteuffel, Statthalter d'Alsace-Lorraine, visita Abreschwiller, et le curé profita de l'occasion pour exposer à ce haut dignitaire les besoins et les vœux de son Œuvre. Le maréchal accueillit, avec grande bienveillance, la demande qui lui était faite et un an plus tard, en 1885, la déclaration d'utilité publique fut accordée.

Alors, les héritiers de M. Georges Chevandier voulant également donner suite à l'idée de leur tante, d'établir un hospice dans le pays, ont donné 15000 francs ; le Gouvernement a ajouté successivement 300, 500, 5000, puis enfin, en 1893, 3000 Marks ; les jeunes gens d'Abreschwiller ont organisé des soirées récréatives qui ont produit plus de 400 Marks ; les paroissiens ont donné à des quêtes spéciales, les amis du curé ne l'ont pas

oublié non plus, suivant sa déclaration, et c'est ainsi que l'on parvint à bâtir un *hospice*, un des plus beaux édifices d'Abreschwiller, qui revient à 108.000 Marks, sur lesquels il ne reste plus que 4000 Marks environ à payer.

L'établissement est convenablement approprié à sa destination et comprend, outre le logement des Sœurs, six salles pour les malades, une chapelle et les dépendances nécessaires au service. Il y a de la place pour 49 lits, en temps ordinaire; mais, au besoin, le nombre pourrait être porté à 95.

Jusqu'à la date du 10 octobre 1897, 287 personnes avaient déjà passé par la maison et y ont été soignées; 10 y sont décédées. Du 13 février au 3 août 1892, il y a eu 75 accidents de tramways, de chemin de fer, et surtout de chablis dans les forêts, et on a vu jusqu'à 27 malades à la fois à l'établissement.

Ces chiffres démontrent la raison d'être de cette belle fondation, gérée par un Conseil d'administration de cinq Membres, présidé par le curé de la paroisse, au titre de fondateur.

Suivant le désir du même fondateur, à qui l'Œuvre doit son existence, l'Association de charité de l'hospice de Sainte-Véronique d'Abreschwiller donne aujourd'hui, avec le concours de deux Sœurs de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, de Strasbourg, des soins à domicile aux malades, aux vieillards, aux infirmes et aux nécessiteux; il recueille dans ses salles les mêmes malades, quand ils sont dénués de ressources et qu'ils le demandent; enfin, il admet, dans la mesure de ses ressources, les malheureux des communes voisines, chaque

fois que cela est possible et sans porter préjudice à ceux de la localité même.

Voilà, certes, de grands avantages obtenus par le *zèle éclairé et persévérant* de M. le curé d'Abreschwiller. Il a voulu, non pas empêcher les accidents qui surviennent dans les forêts des Vosges, personne ne le peut, mais soulager les malheureux qui ont à en souffrir ; il est arrivé à cette fin, et il a fait contre la souffrance ce qu'il est humainement possible de faire. Sa mémoire en sera à jamais bénie, et il y a lieu de lui en témoigner de la reconnaissance. Le Gouvernement l'a déjà fait par une distinction honorifique. Il nous reste à nous, Messieurs, d'agir au nom de nos bienfaiteurs, en ajoutant à la satisfaction personnelle de M. l'abbé L'huillier, la sanction que nous pouvons lui accorder. Nous le demandons au nom de nos bienfaiteurs, nous le demandons aussi, permettez-le, au nom de notre défunt confrère, M. Arthur Benoît, qui, le premier, en a fait la proposition.

Certes, M. le curé d'Abreschwiller n'a atteint son but qu'avec le concours d'autrui ; mais il n'en est pas moins l'inspirateur et l'auteur principal, puisqu'il a su l'entreprendre et le mener à sa fin par son infatigable persistance dans l'amour de ses semblables.

Le même sentiment a fait réussir l'ouvroir pour des jeunes filles, également entrepris par M. L'huillier, à Abreschwiller. Cet établissement est ouvert l'hiver, et une Sœur vient alors s'adjoindre aux trois Sœurs de l'hospice. C'est encore une Œuvre dont le mérite n'appartient qu'à lui.

Nous allouons aux deux Œuvres de M. l'abbé Lhuillier, la somme de 800 Marks.

Sauvetage. — En juillet de l'année dernière, les journaux de Metz ont annoncé qu'un jeune homme, dont les parents habitent, rue Saulnerie, est tombé dans la Moselle, près du Moyen-Pont, et qu'un M. Elchen s'est jeté résolument à l'eau, et a été assez heureux pour ramener le petit imprudent sur le chemin du halage.

Par nos investigations faites à des sources certaines, nous avons appris sur ce fait, que le sauveteur, M. Louis Elchen, est né à Metz, le 13 novembre 1875, de parents honorablement connus.

En 1889, il est entré aux ateliers du chemin de fer, à Montigny, pour y faire son apprentissage et, après quatre années, il voyageait, comme chauffeur, sur la ligne de Metz à Thionville.

Le 7 juin 1894, par suite de la faute d'un aiguilleur, Elchen fut victime d'un terrible accident: il eut la jambe droite fracassée et brûlée, ainsi que la poitrine. Les médecins le déclarèreut, dès lors, incapable de tout travail.

Cependant, voulant, malgré un état de santé aussi précaire, se donner un peu d'occupation et de distraction, il obtint, en 1895-96, d'être surveillant et moniteur aux bains Quilloué, où il eut différentes occasions de se signaler par son *courage* et par son *dévouement*, en portant secours à des baigneurs sur le point de se noyer.

Enfin, le 2 juillet 1897, il donna une preuve plus éclatante encore de son abnégation, en n'hésitant pas, souffrant comme il l'était à ce moment-là, et après avoir mangé, à se jeter à l'eau, pour

sauver le jeune Bockhalter, qui se noyait près du Moyen-Pont.

Après cet acte héroïque, Elchen fut dangereusement malade pendant quinze jours. Il s'est cependant rétabli, et les personnes qui le connaissent affirment que s'il fallait tenter un nouveau sauvetage, il n'hésiterait pas à l'entreprendre.

En présence de ces faits, nous n'hésitons pas à signaler cet acte de courage de Elchen, exercé aux risques de sa vie, et nous estimons, qu'outre le diplôme d'honneur qui lui revient, il mérite la gratification de 300 Marks.

Double sauvetage. — Le 20 juin 1897, la scène suivante se passa aux environs de Sarreguemines, au village de Folperswiller, sur la Bliese.

Le dit jour, un dimanche, le jeune Nicolas Clémens, voulant baigner les chevaux de son père, se rendit, avec eux, à la rivière. Mais, le cheval qu'il montait, s'étant affaissé dans une fondrière où il s'enfonça, le jeune cavalier, qui ne savait pas nager, était en danger de l'y suivre, et déjà il descendait sous l'eau, quand le domestique de la maison, Valentin Diebold, âgé de 52 ans, et père de cinq enfants, se porta à son secours, en criant: « Pensez à ma femme et à mes enfants. » Mais, lui aussi, disparut sous l'eau, et tous les deux, se cramponnant l'un à l'autre, se seraient noyés comme le cheval, si le jeune Bur, Jean, journalier, de 27 ans, à la vue du danger et aux cris poussés par Diebold, ne se fût lancé à leur secours, en exposant sa propre vie. Il fut assez heureux pour les arracher à une mort certaine.

Le *dévouement* de ce courageux sauveteur étant

aussi héroïque que celui de Diebold, nous leur avons alloué, à tous deux, la somme égale de 200 Marks.

Dévouement filial et complète abnégation. — Sous ce double titre, nous avons rangé la louable conduite de la veuve GRANJEAN, née Catherine Billotte, de Chérisey, qui compte aujourd'hui 67 ans, mais qui en porte 80, tant elle s'est donné de la peine, tant elle a souffert physiquement et moralement. Elle est née en 1830, et, après sept ans de mariage, son mari est mort à Metz, en 1870, lors du blocus, sans laisser de famille.

Elle avait un frère, marié à Goin, canton de Verny, dont la femme mourut en 1876, peu après avoir donné le jour à une petite fille, leur quatrième enfant.

Dès cet instant, la brave veuve se fit un devoir, malgré ses faibles ressources, de venir en aide à son frère, pour élever et entretenir sa famille, composée de deux fillettes, d'un petit garçon et d'une enfant encore en maillot.

C'est dire qu'alors Catherine commença son temps des plus durs labeurs, des longues veilles, des déceptions, des larmes.

Elle conserva près d'elle la plus jeune des enfants. Le père, s'étant remarié, se chargea des autres, qui vinrent cependant voir la tante, quand le besoin les y poussait. Cela arriva souvent et c'est alors que la pauvre tante abrégeait ses nuits à repriser et à tricoter de nouveaux bas, à refaire les vêtements déchirés, car ce qu'elle avait le plus à cœur, c'était de tenir toujours ces enfants propres sous leurs humbles hardes.

Après quelques années, le frère de Catherine mourut de la jaunisse à l'hôpital de Metz. Alors, outre son propre père, impotent, qui réclamait aussi ses soins, elle eut toute la famille de son frère complètement à sa charge, c'est-à-dire, elle dut subvenir à tous les frais d'éducation, de nourriture, d'habillement, d'écolages, jusqu'à l'âge respectif où il fut possible de mettre en condition les deux filles aînées et le garçon.

Malheureusement, dès 1882, la seconde des filles fut atteinte d'une grave maladie d'yeux, et dut revenir chez sa tante.

Après avoir fait fréquenter l'école au jeune garçon, pendant une année, elle trouva à le placer chez une amie d'enfance, afin de lui faire faire sa première communion. Mais cette heureuse condition fut presque immédiatement suivie, pour la pauvre tante, d'une bien rude et bien douloureuse déception.

L'aînée des filles, en condition avec de nombreux domestiques, revint, en 1887, trouver sa tante, pour y accoucher... Quel coup terrible pour Mme Grandjean, qui a toujours été si honnête, si délicate ! L'épreuve, pour elle, a été cruelle ; elle remplit, néanmoins, les devoirs que comportait la situation ; elle plaça la jeune mère comme nourrice et fit élever l'enfant.

Peu après, la seconde nièce retomba de nouveau malade, et passa encore plusieurs mois chez la tante. Entre temps, la plus jeune, la petite du maillot, avait grandi, et Catherine put essayer de la mettre en condition chez une ancienne amie ; mais, d'uue santé délicate, la pauvre enfant fut bientôt obligée de revenir chez sa tante, et y resta

cinq années, maladive et incapable de tout travail quelque peu fatigant. L'an dernier encore, elle a été atteinte d'une fluxion de poitrine qui faillit l'enlever.

Depuis quelque temps, l'horizon, autour de Catherine, s'est cependant un peu rasséréné, et elle a, aujourd'hui, la satisfaction de voir l'aînée de ses nièces, mariée à Paris, et dans une situation relativement aisée, sa petite fille commençant à l'aider dans son débit.

La seconde aussi, après avoir repris la place laissée par sa sœur, lors de son mariage en 1891, s'est mariée, dans les environs de Paris, en 1895.

Le neveu est également à Paris, depuis 6 ans, dans la même maison de vins en gros, premier commis d'un nombreux personnel.

Les larmes de Catherine ont donc pu sécher ; mais elles n'ont pas moins creusé ses joues, et les sentiments qui ont inspiré sa conduite passée, vis-à-vis de sa famille, n'ont rien perdu de leur valeur.

C'est pourquoi nous proposons d'allouer à Mme veuve Grandjean, née Catherine Billotte, à Chérisey, la somme de 150 Marks.

Outre les dossiers précédents, nous en avons encore remarqué 17 autres, portant tous, mais chacun en particulier, sur quelques traits vertueux de diverses natures, notamment sur des traits de dévouement filial, (dépassant ce que commande le devoir), de sacrifices personnels, d'abnégation, de désintéressement, de renonciation à des avantages en faveur d'autrui, de service d'ambulance, d'éducation et d'apprentissage de métier, etc.

Ces 17 dossiers peuvent former deux groupes de valeurs différentes, contenant dans chaque groupe des faits de mérite équivalents, et comportant, le premier, 6 personnes, le second, 11 personnes.

Les 6 personnes du premier groupe sont :

1. Mlle Marguerite-Émilie JEAN, couturière à Metz ;

2. Mlle Catherine-Célestine SALMON, aussi couturière, de Metz ;

3. Mlle Marie-Louise GROSCLAUDE, de Metz, concierge chez M. Jager, rue aux Ours ;

4. Mlle CAMPERT, lingère, à Metz ;

5. Mlle Catherine MARTINI, journalière, à Rohrbach-lès-Bitche ;

6. M. Pierre FIDRY, de Talange, ouvrier aux forges de Jamailles.

Après ces 6 personnes, auxquelles nous accordons *80 Marks et un diplôme*, se placent les 11 autres, auxquelles il est accordé *50 Marks, mais sans diplôme*. Ce sont :

1. Mme veuve FELLER, de Metz ;

2. Mlle Glossinde CAMUS, tailleuse, à Metz ;

3. Mme Philomène JACOT, de Silly-sur-Nied, autrefois tailleuse ;

4. Mlle Marie-Eugénie PIERNÉ, tailleuse, de Metz ;

5. Mlle Marie PERNET, couturière, de Metz ;

6. Mlle Henriette DOUEZ, de Metz ;

7. Mlle Annette TAILLEUR, ouvrière journalière, à Metz ;

8. Mlle Valentine GAUTHIER, matelassière, à Metz ;

9. Mlle Rose CHETREFF, repasseuse, à Metz ;

10. Mme veuve GEORGE, brodeuse, à Metz ;

11. Mme veuve GUÉRARD, née Julie Lanternier, d'Arnaville.

A regret, nous renonçons, Messieurs, à vous détailler, en ce moment, les nombreux motifs de ce classement, malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter, malgré l'étincelle d'émulation qui pourrait en jaillir, malgré le calme qu'y pourraient trouver certaines personnes qui se plaignent de rencontrer si peu de vertu dans la société, malgré la propagande que notre Œuvre pourrait même y trouver. Mais, en toute chose, il est prudent de se borner et d'attendre le moment opportun, en vue de meilleurs résultats que nous entrevoyons pour l'avenir. C'est pourquoi, nous ne pouvons dire davantage aujourd'hui.

LE
COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES (1)
A METZ

PAR

M. BENOIT, MEMBRE TITULAIRE

En 1270, des filles dévotes de la ville se retirèrent vers le Pontiffroy, avec la permission de l'évêque Laurent, pour y vivre en clôture en observant les préceptes de la religion et de la charité. On était en plein moyen-âge et ces âmes d'élite, fuyant l'ignorance, lasses de la vie du siècle, offraient, dans leur simplicité, à leurs contemporains l'exemple de leur sainte condition, consacrée à la prière, à la méditation et aux bonnes œuvres sans cependant être astreintes à la clôture perpétuelle. Les couvents étaient alors les dépositaires de toutes les aspirations vers le ciel. C'est leur gloire et leur honneur, et c'est aussi le charme qui protège encore le souvenir de ces longues suites de reli-

---

(1) A Paris, on nommait les disciples de Saint-Dominique *Jacobins*; à Nancy, Verdun, *Dominicains, Dominicaines* ; dans le diocèse de Metz, *frères prêcheurs, sœurs prêcheresses ;* à Colmar, *Dominikaner, Dominicani.* Notons que leur église dans cette dernière ville, de la même époque, mais bien plus grande que celle des Prêcheresses à Metz vient enfin d'être heureusement rendue au culte.

Pour cette notice, je me suis aidé des manuscrits de Dom Dieudonné, déposés à la Bibliothèque publique et de l'histoire de Metz par les Bénédictins, II, 461.

gieuses dans le rôle admirable et sublime qu'elles remplirent jusqu'au moment où elles furent brutalement dispersées.

D'après les archives du monastère que le Père Plaimbel, dans ses Mémoires sur le couvent, a largement compulsées, les pieuses filles du Pontiffroy, peu après leur entrée en religion, postulèrent de l'évêque la permission de vivre sous la règle de Saint Dominique, ce que le prélat leur accorda par les lettres de fondation de l'an 1270 et année suivante. Il leur donna de ses propres mains l'habit de Saint-Dominique. Elles firent alors bâtir une chapelle et commencèrent les exercices réguliers suivant la règle de Saint-Augustin et les constitutions des frères prêcheurs en s'astreignant de plein gré à la clôture. Il n'y avait pas longtemps que l'ordre célèbre des frères prêcheurs avait été établi et déjà il lançait partout ses rayons lumineux. A Metz (1), un couvent existait dès l'an 1221 et le saint fondateur était venu dans la vieille cité messine six ans auparavant. Quelques années se passèrent avant que les vœux des recluses du Pontiffroy ne fussent exaucés. Mais avant, elles avaient reçu bien des lettres approbatrices : en 1272 de Henri de Fénétrange (2), archevêque de Trèves, métropolitain de la Province

(1) Notre compotriote le R. P. G. Thiriot a écrit les « Recherches sur l'Ordre des Frères Prêcheurs à Metz », 1892-1893 (*Annales de la Société d'histoire et d'Archéologie lorraine* à Metz). On sait que les Bénédictins s'intallèrent en 1552 dans le couvent des Prêcheurs (à Saint-Arnould) *manu militari*.

Les deux couvents de Metz étaient de la province de France (*Voir Annales Prædicatorum*.)

(2) On voit encore dans la cathédrale de Trèves (côté Sud) la pierre tumulaire de ce prélat.

ecclésiastique, accordant vingt jours d'indulgence à tous les fidèles qui visiteraient dévotement leur église les jours de fêtes de la Vierge, de Saint Dominique, etc., et quarante le jour de la Dédicace. L'évêque Laurent se montra aussi bienveillant pour elles, car il leur accorda en 1275 de pareilles lettres pour tous ceux qui les aideraient de leurs aumônes. Ces dernières lettres furent renouvelées par l'évêque Bouchard d'Avesnes en 1283.

En 1278, un grand événement se produisit ; les sœurs du Pontiffroy quittèrent cet établissement pour aller demeurer en pleine cité messine, sur l'emplacement d'un *Castrum* romain, à la Cour de Vic, où les évêques de Metz avaient jadis établi leur résidence. La Cour de Vic était située entre les rues Serpenoise, du Lancieu, de l'Evêché (des Prêcheresses) et de l'Esplanade (1).

Avaient-elles acheté cet emplacement ou l'avaient-elles reçu en don ? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, elles s'y réunirent, bien décidées à vivre sous la Règle de Saint-Dominique. Elles y furent enfin admises en 1279 par deux chapitres de l'ordre. Enfin le Chapitre général, tenu à Florence en 1281, les admit définitivement sous le pontificat de Nicolas III et l'épiscopat de Jean de Flandre (2).

Dom Calmet donne le texte de l'acte *(Notice I. 286)* :

(1) L'alignement actuel de ces rues paraît remonter à l'année 1737 ; car d'après Baltus (50) en exécution d'une ordonnance du Bureau des Finances, du 6 septembre, la rue des Prêcheresses de leur côté pour la partie qui avoisine la citadelle, la rue de l'Esplanade du côté des Prêcheresses et celle de Serpenoise aussi du côté des Prêcheresses et dans la partie la plus proche de la Citadelle, ont été considérablement élargies par des retranchements sur les maisons que les propriétaires ont été obligés de rétablir à leurs frais.

(2) Catalogue Emmery, n° 323.

Noverint Universis præsentes litteras inspecturi, quod Nos Joannes Magister Ordinis F. F. Prædicatorum deffinitores Capituli generalis, anno Domini millesimo ducentesimo octagesimo primo Florentiæ celebrati, confirmavimus quod per Definitores generalis et præteriti Capituli celebrati, super Receptione Sororum loci Metensis ad Conventum nostri Ordinis extitit approbatum. In cujus Confirmationis Testimonium, Sigillum nostrum duxi Præsentibus apponendum. Datum Florentiæ anno Domini 1281. In nostro Capitolo generali Chirographo, F. Raoul de S. Michel.

Ce frère Raoul de Saint-Mihiel n'oublia pas les Prêcheresses de Metz, car, étant dans cette ville en 1293 pour y prêcher une croisade, il leur procura beaucoup d'aumônes de la part des âmes pieuses de la cité.

Les dons princiers ne leur manquèrent pas : citons le duc de Lorraine Ferry qui leur donna par testament, en 1297, cent sols, et le duc Thiébault, en 1321, qui leur laissa quarante livres toulois, etc.

Les religieuses de la Cour de Vic s'astreignirent avec joie à la règle de Saint-Dominique ; ne manger de la viande que pendant les maladies, jeûner tous les vendredis depuis Pâques jusqu'à l'Exaltation de la Sainte-Croix et tous les jours depuis cette fête jusqu'à Pâques ; réciter le grand office et dire au chœur le petit office ; se lever à minuit, coucher sur une paillasse, enfin ne reconnaître d'autres supérieurs que les Dominicains et n'user d'autres bréviaires que ceux de leur ordre etc (1).

(1) Supplément à Hélyot par l'abbé Badiche, II, 85.

Les religieuses étaient vêtues d'une robe et d'un scapulaire en laine de couleur blanche. Elles avaient à l'église la chape noire. « Les sœurs du Tiers-Ordre, selon Hélyot, ne devraient pas avoir le voile noir, mais elles le portent en plusieurs endroits tels qu'à Metz, à Toul, etc. »

Malgré les dons qu'elles recevaient, l'état du monastère fut toujours assez précaire. Dès l'an 1300, le pape Boniface VII envoya une bulle au doyen du chapitre de Sarrebourg pour forcer les détenteurs de leurs biens à les restituer sous peine d'excommunication. En 1303, les religieuses eurent à subir quelques désagréments de l'évêque Renauld de Bar qui voulait les soumettre à l'ordinaire, mais le pape Benoît XI admit leurs plaintes, maintint leurs privilèges en leur laissant pour directeurs spirituels les frères de leur ordre.

Une bulle du pape Jean XXII des Kalendes d'Avril, 1329, Avignon, adressée à l'évêque de Châlons, à Hugues, abbé de Beaulieu et au chantre de l'église de Châlons montre que les spoliateurs n'avaient pas mis fin à leurs rapines. Le souverain pontife ordonne à ses trois commissaires de forcer les détenteurs des biens à les restituer par les voies ecclésiastiques et au besoin d'employer les bras du pouvoir séculier.

Les religieuses étaient alors en train de construire le Couvent qui subsista dans le même état jusqu'à nos jours. C'est dans le pur style ogival, qu'étaient bâtis le cloître, les lieux claustraux et l'église.

Celle-ci orientée avait un chœur carré donnant sur la rue des Prêcheresses, l'édifice devait remonter à l'an 1370 environ, sept grandes fenêtres

l'éclairaient au midi, ces fenêtres à meneaux longs et effilés étaient d'un bon style, ils furent plus tard bouchés à moitié de leur hauteur. Un espace de neuf pieds sépare chaque fenêtre; l'édifice s'élance en l'air sans arcs-boutants. Le chœur des Religieuses se trouvait vers la quatrième fenêtre ; le cloître, aujourd'hui démoli, avait son entrée vers cette fenêtre.

On ne peut voir sans tristesse ce long et grand bâtiment à une seule nef, couvert en ardoises, dont l'unique caractère architectural, dit Aug. Prost (1), réside dans ses fenêtres à meneaux dépourvus de bases et de chapiteaux. Le dégagement de la cour de l'Ecole actuelle fait encore plus ressortir la masse sombre et nue du vieux monument.

Les sœurs vécurent dans leur couvent, loin des bruits de la ville ; surent-elles qu'en 1462, un frère dominicain, l'évêque de Crysopole, Jean Isambert, né à Vaucouleurs, quitta la ville avec les chanoines de la cathédrale pour se rendre à Pont-à-Mousson? Il ne rentra dans la cité qu'avec Messieurs du Chapitre et mourut peu de temps après en 1467; il fut enterré chez les frères prêcheurs.

Le chroniqueur Jean Aubrion nous raconte dans son naïf langage les troubles qui éclatèrent trente ans plus tard et auraient mis la clôture en danger :

1496.

Item (2), en y celui temps, y ot un grand debet aux seurs Precheresses. Le debet estoit tel que une des religieuses vouloit avoir les clefz des huches

(1) Congrès archéologique de Metz, 1842, 162.

(2) Journal de Jehan Aubrion, Metz, 1857, 378. — Chroniques Huguenin, 612.

et portes du couvent, comme prieure, et les autres dames disoient qu'elle ne lez debvoit point avoir, pourtant qu'elle n'estoit point prieure. Et firent les dites dames oster les seues, et y en meettre des autres par un serruriez. Pour laquelle chose, aucuns amis de ladite dame qui se disoit prieure, en allont devant justice; dont nos sieurs de justice en envoiont waigier le dit serrurier, et le clerc et maior desdites dames chacun de c sols, et leur firent faire commendement de oster lesd. serrures et de remettre le lieu en estet. De quoy lesd. dames s'en pleindont au maistre eschevins; et fut portez fuers par le maistre eschevin et son conseil que, parmey ce que ladite dame avoit montrez devant ledit conseille par lectres qu'elle avoit été commise pour prieure et qu'il ly avoit escript une lectre qu'elle heust le regairt au service divin, et qu'elle tenit la cloistre ou dit monastère, et que lesdites dames n'avoient point monstrez le refus qu'elle heut d'estre prieure, que de graice espécialle, ledit serrurier et ledit clerc estoient quicte de l'amende, et ravaroient lor gaiges, en condictions qu'ilz feissent oster les dittes novelles et remettre le lieu en estat. Et du fait principales qu'elles en allissent devers leur provincial ou leur général et que les amies des parties ne s'en mélissent, ou on en donroit telle provision comme en cas appartiendroit. »

Comme l'on voit, l'indiscipline et le relâchement avaient grandi dans la sainte maison, et cela attira les regards du Général de l'Ordre, le R. P. Vincent Baudel, qui fut vivement sollicité de la part de quelques religieuses de rétablir l'étroite observance primitive.

Ce ne fut qu'en 1502 que cet heureux événement arriva après mille péripéties. Le couvent avait trop reçu dans ses murs de jeunes filles nobles, et celles-ci unissaient quelquefois l'orgueil inné de la famille à l'obéissance qu'elles avaient jurée en prenant le voile. De là souvent des révoltes ; mais grâce à la fermeté de la prieure, la mère Jeanne Ferry, soutenue efficacement par le général de l'ordre, le R. P. Melchior Fabri, l'étroite observance reparut dans le couvent ; elle fut apportée par cinq religieuses de Wuestroi, près de Tiel, dans la province de Gueldre, aidées de quelques professes de Metz.

Les cinq religieuses venues des Pays-Bas se nommaient Elisabeth Stracelle, Marie de Horst, Jeanne de Aller, Hildegarde de Hahlar et Marguerite de Crepeuil, depuis prieure et morte en 1535.

Grâce à leur bon exemple et au dévouement de cette première prieure du couvent après la réforme, le monastère prit une nouvelle face. La piété et la religion y refleurirent comme dans les beaux jours de la fondation, et la prospérité matérielle y revint. On le voit par un acte de 1520 par lequel les sœurs achètent un cens de six livres de Metz appartenant à un sieur Jean Hugues, marchand de chevaux, affecté sur une maison et un jardin au Rhinport (Chambières) et sur une vigne à Thury (1).

La renommée du couvent alla au loin ; le roi de France François 1er, par deux lettres datées du château de Romorantin, lui demanda des professes pour rétablir l'étroite observance dans le monastère royal de Poissy (aujourd'hui maison centrale

(1) Archives municipales de Metz, n° 138.

de détention) et dans d'autres couvents en France. On s'empressa de répondre à la demande du souverain.

Le duc de Savoie demanda également des sœurs pour rétablir l'étroite observance dans les maisons de ses états. On ne sait si on fit droit à sa demande. Le couvent semblait reprendre une nouvelle vie, mais la Réforme religieuse s'étant introduite à Metz, elle eut de nombreux partisans dans toutes les classes de la population et elle ne tarda pas à pénétrer dans les cloîtres. Le couvent eut à en souffrir, car cinq religieuses, aidées de leurs parents, le quittèrent en ayant soin d'emporter des titres de propriété et des objets précieux. Ce vol effronté mit les finances dans un tel état qu'il mit le monastère dans la gène, dont les religieuses souffrirent longtemps.

Elles eurent encore en 1531 à souffrir une vexation de la ville. Trois membres du Grand conseil, Philippe Dex, escuyer, Michel de Gournai et Antoine Rouxel, assistés de l'orfèvre Jean Mariotte, demeurant en Fournirue, et du greffier de la cité, Mangin Rugy, vinrent comme aux jours de 1790, inventorier et peser tous les objets d'or et d'argent (1).

Le couvent de Metz fut toujours depuis le seizième siècle un modèle à citer pour les autres maisons de l'ordre. Lors de la fondation du couvent des prêcheresses de Vic-sur-Seille par des jeunes filles de la ville sous les auspices de quelques notables de la cité, entre autres le magistrat poète Alphonse de Rambervillers, deux professes du monastère de Renting près de Sarrebourg et

(1) Huguenin, 815.



trois de celui de Metz vinrent à Vic pour recevoir les jeunes filles qui s'étaient vouées à la vie religieuse. Ces trois professes de Metz étaient Marie de Ficquelmont, plus tard la seconde supérieure du couvent naissant (septembre 1625 à 1631), Dominique Barrez, première supérieure (20 avril 1625) et la mère de Savigny de Lémont. Elles avaient été choisies par le frère Nicolas Coëffeteau, de l'ordre des prêcheurs, évêque de Dardanie, suffragant de Metz, qui porta toujours une profonde affection au cloître naissant. D'autres supérieures furent encore tirées de Metz, la cinquième, la mère Françoise Bailly (1647), la septième, Marie de Saint-Bernard et la seizième, Marie Coppée (13 novembre 1674) décédée à Vic à 34 ans, le 18 août 1676. (1)

La neuvième supérieure de la maison de Vic fut la sœur Anne Le Poids de Saint-Thomas, entrée le 13 octobre 1607 dans le monastère de Metz, à l'âge de neuf ans, avec sa mère devenue veuve ; elle fit profession le 23 novembre 1614, arriva à Vic le 9 août 1649 pour prendre possession de la dignité.

D'après les Bénédictins auteurs de l'Histoire de Metz, les prêcheresses de cette ville auraient aussi été établir l'observance dans le monastère ducal de Nancy. Mais Lyonnais se contente de dire (I, 267), qu'après la réforme mise dans le monastère nancéien par des religieuses de Beaune en Bourgogne vers 1640, les dames opposantes, réfugiées chez leurs parents, demandaient tous les jours à Dieu d'être délivrés « des religieuses Bourguignon-

(1) L'abbé Pierson. Le monastère de Notre-Dame de Bethléem à Vic, 1872.

nes ». Leur vieux sang lorrain était froissé d'être commandé par des filles venues des États d'un souverain ennemi qui avait jadis fait tant de mal à leur pays.

Plusieurs monastères recevaient des jeunes filles en pension. Beaucoup de maisons étaient renommées pour l'instruction qu'elles donnaient. Nous ignorons si le couvent de Metz tint jamais des pensionnaires (1). Cela aurait peut-être porté un peu de bien-être dans le monastère, car le P. de Marimis écrivait en 1695 au P. Bordereaux qu'il était bien attristé de ne pouvoir assister la maison, et que tout ce qu'il pouvait faire était de permettre au P. Etienne de faire des quêtes pour les religieuses à Paris et dans d'autres villes et d'ordonner que, dorénavant, elles ne reçussent plus aucune fille à profession sans l'apport d'une dot suffisante à son entretien. Mais le monastère n'avait pas toujours été aussi pauvre, car il prêtait en 1614 à l'illustre abbé de Saint Arnould, André Valladier, la somme de 5400 francs payable en dix ans le jour de Noël de chaque année.

Comme dans tous les autres couvents, le fisc royal donna en 1696 un blason plus ou moins fantaisiste aux prêcheresses de Metz : « d'azur à une « figure du Sauveur couronné tenant de la main « droite une longue croix et de la senestre un « globe, le tout d'or. »

Les archives départementales (G. 324,) possèdent les procès-verbaux d'examen pour la vêture dressés par l'évêque ou son représentant de 1738 à 1784.

(1) Un peu avant la Révolution de 1830, des dominicaines de Langres vinrent s'établir à Bar-le-Duc, elles tinrent un pensionnat renommé. Celui de Nancy ne fut établi que vers 1848.



On y voit les noms de Louise Mathieu, Anne Catherine Hien, Anne-Béatrix Collet, Françoise-Jeanne Marlier, Marie-Colombe Marin, Marie Ferry, Marie-Françoise Morise, Anne-Charlotte Cuisset, Elisabeth Moncel, Anne-Marie Matte, etc. etc.

Le même dossier à la supplique d'une sœur qui se prétendait persécutée et subir des mauvais traitements. Le cas de la sœur Barbe Lainel est commun à tous les couvents. Partout il y a des déséquilibrées (1).

En 1770, d'après Dom Dieudonné, le monastère était ainsi composé :

Marie-Anne Sponville, dite de Saint-Charles, née à Metz.

Marie-Rose Collignon, née à Jeandelize.

Elisabeth Milliard, dite sœur de Sainte-Hyacinthe, née à Metz.

(2) * Anne Bésœur, dite sœur de Sainte-Colombe, née à Metz.

Françoise Pauli, dite de Sainte-Catherine, née à Metz.

Madeleine Deschamps, née à Thionville.

* Barbe Daudier, dite de Saint-Claude, née à Metz.

Barbe Laisnel, dite de Saint-Augustin, née à Metz.

---

(1) Quel est ce « Témoignage pour les PP. Confesseurs des prêcheresses en date du 4 novembre 1628 » ? (Cat. Emmery, n° 328).

En 1668, le 17 janvier, le parlement fixa le nombre des religieux et religieuses de chaque monastère de la ville. Mais est-ce que cela regardait cette haute Cour.

(2) L'astérique marque les religieuses de chœur qui étaient encore vivantes en 1790.

* Madeleine Haine, dite sœur de Saint-Pierre, née à Cattenom.

* Barbe Deschamps, dite de Saint-Bernard, prieure, née à Metz.

Marie Maré, dite de Sainte-Scholastique, née à Metz.

* Marie Vernier, dite de Sainte-Dorothée, née à Metz.

* Marie-Christine Arnould, née à Metz.

Caroline-François, dite de Saint-Charles, née à Jeandelize, fit profession en 1770.

Sur ces quatorze religieuses professes, dix étaient originaires de Metz, et il y avait en outre cinq sœurs converses.

L'économie régnait dans la maison, ainsi en 1790, on trouva sur un actif de 1720 fr. 8 sols, une dépense de 1159 fr. 8 sols. Il restait en Caisse 561 francs. On ne pouvait mieux gérer des fonds (1). Le couvent avait une modeste aisance, il possédait des propriétés en ville et à la campagne, mais que l'on veuille bien penser qu'il avait plus de vingt personnes à entretenir, et on sera étonné qu'avec si peu on put suffire à une si grosse dépense.

Voici quelques prieures au siècle dernier :

1725,	Jeanne Gondreville.
1741,	Catherine Beaufrère.
1761-1769,	Marie-Anne Sponville.
1770,	Barbe Deschamps.
1776,	Rose Collignon.
1790,	Adélaïde Rollin.

(1) Elles avaient des rentes sur la ville de Paris, et par économie elles faisaient leur vin, un pressoir à vis se trouvait dans le cellier.

1790, Marie Christine Arnould.
« Madeleine Haine (1).

Dom Dieudonné, qui visita le monastère en 1769, ne trouve rien de magnifique dans sa construction, mais il observe qu'il possède toutes les commodités convenables à des filles « qui n'ont rien « de plus cher que l'amour de la pauvreté et de « la simplicité chrétienne. » La plus grande partie des bâtiments remontait au milieu du quatorzième siècle. Les vestiges de l'ancien *Castrum* romain, de la Cour de Vic, ancienne résidence des évêques, étaient et sont encore de nos jours fermés par des maisons particulières appartenant aux religieuses et louées à divers (2). Cette vaste enceinte de l'Ancienne cour de Vic formait un carré long dans le centre duquel se trouvaient le couvent et l'église. La porte d'entrée de l'un et de l'autre était dans la rue des Prêcheresses, vis-à-vis la petite rue (3) qui va à la place Saint-Martin. Une grande porte cochère, surmontée d'une croix de pierre, donnait entrée dans une petite cour de laquelle sur la droite on pouvait aller à l'église et sur la gauche au parloir du tour. D'où, montant quelques degrés, on arrivait à une grande porte qui était l'entrée intérieure du couvent. Le corps de logis qui faisait face sur la cour d'entrée contenait en bas le parloir du tour et la chambre de la ser-

(1) Almanachs de Metz.

(2) La modeste habitation dans laquelle l'Académie de Metz tient ses séances, doit être une de ces maisons (nº 7). La petite rue qui allait à la place Saint-Martin a disparu.

(3) Cette « petite rue Saint-Martin » aboutissait à la place Saint-Martin par la poste impériale actuelle. Elle n'existe plus.



vante du dehors. Au-dessus était l'appartement du confesseur (1) et les parloirs des religieuses.

La porte d'entrée intérieure était dans le cloître, qui datait du quatorzième siècle comme l'église et le couvent, il était fort grand et à quatre côtés. La cour actuelle de l'école municipale doit être sur son emplacement. On voit encore quatre ouvertures bouchées du côté de la rue de l'Esplanade et des petites fenêtres également bouchées, où se trouvaient les cellules. Ce cloître était bien voûté avec un jardinet intérieurement. Du cloître qui était fort simple et privé d'ornements, partaient les différentes portes pour se rendre à l'église et aux lieux réguliers qui se trouvaient au rez-de-chaussée, comme le réfectoire, la chapelle où il y avait beaucoup de reliquaires, l'infirmerie, la salle de l'ouvroir, etc. Cette dernière salle, réparée depuis peu d'années, était la pièce la plus propre de toute la maison. Il y avait une cheminée, chose rare alors, et un petit oratoire de même que dans la salle du chapitre, très bien entretenue et enrichie de diverses reliques et d'images de saintetés dont plusieurs remontaient au quatorzième siècle ! !

Dans la salle du chapitre, il y avait un pilier de pierre soutenant la voûte au milieu et ayant un ancien pupitre de pierre incrusté, comme on en voyait dans les anciennes maisons religieuses et particulièrement aux Célestins de Metz. La salle était fort grande et garnie de sièges pour les assemblées. Le réfectoire était dans le même goût.

(1) Le Directeur avait trois belles chambres en enfilade et toutes les commodités désirables pour se rendre à l'église, au confessionnal ou aux différents parloirs de la maison.



L'infirmerie et les cellules boisées, étaient selon Dom Dieudonné, des monuments de la pauvreté de Jésus-Christ et de l'humilité religieuse dont les Prêcheresses faisaient profession particulière. Les dortoirs étaient en équerre, fort vastes et très longs, fort obscurs et contenant trente à quarante chambres. Celles-ci n'avaient que huit pieds de long sur six à sept de large avec une couchette couverte seulement d'une paillasse sans rideaux, ni alcôve.

Ce qu'il y avait de fort curieux, c'était la grande cave. Tout porte à croire, dit Dom Dieudonné, qu'anciennement c'était une chapelle fort grande, bien voûtée avec collatéral, nef, etc ; les voûtes d'arête et à tiers point sont encore élevées à 25 pieds au moins de hauteur et soutenues sur six piliers cylindriques de 12 à 15 pieds chacun, espacés suivant l'étendue des arcades qu'il soutiennent. Et cette chapelle était bien au-dessous du sol. Il faut que le sol aît été considérablement augmenté dans la suite des temps, observe le Bénédictin.

L'église conventuelle est dans le plus pur style ogival (vers 1350), d'une longueur de 140 pieds environ, sur une largeur de 30, avec un bas-côté collatéral long de 30 à 40 pieds et large de 10. Ce collatéral était encore voûté, mais bien plus bas que la voûte de la nef qui est en plafond plat (comme on le voit encore), depuis que l'on avait démoli la haute voûte ogivale et la toiture en 1560 pour les défenses de la Citadelle que l'on bâtissait. Nous parlerons plus bas de ce collatéral, qui se trouvait au Nord du maître-autel de la Nef dont il etait séparé par trois piliers.

Les marbres les plus variés servaient pour le pavé et les plus précieux et les plus rares à la décoration intérieure de l'église.

On remarquait dix-sept petits tableaux de peu de valeur et quelques statues de bienheureux de l'ordre.

Le sanctuaire était fermé par un petit grillage de fer à hauteur d'appui et pavé en marbre ; l'autel à la romaine, très élégant, dont le dossier était placé contre le mur donnant sur la rue, s'élevait entre quatre pilastres de marbre, de 20 à 25 pieds, de couleur marbre jaspé ; toute la décoration était d'ordre dorique et en placages de marbre variés. « Au comble de cette décoration », il y avait une grande niche contenant une Sainte Vierge très ancienne assise et couronnée d'une couronne d'argent massive et tenant de sa main droite un sceptre aussi d'argent. L'Enfant Jésus, couronné d'une couronne de même métal, reposait sur le bras gauche de la Vierge et tenait un globe et un sceptre aussi d'argent. Le maître-autel et le tombeau de l'autel étaient en marbre de bon goût, avec un joli tabernacle doré et des chandeliers d'argent pour les grandes fêtes. Toute l'église était alors ornée par de très belles tapisseries en laine et en soie que les religieuses avaient brodées.

Deux petits autels latéraux étaient de chaque côté du maître-autel. Celui de gauche (au Nord) était dédié à Saint Thomas d'Aquin.

Au-dessus de la porte d'entrée de l'église, dans l'intérieur de la nef, il y avait un tableau représentant « Saint Thomas poursuivant et mettant en fuite, avec son tison ardent, le démon de l'impudi-

cité sous la forme d'une femme ayant des cornes sur le front ».

Le collatéral contenait deux chapelles, l'une à son bout haut ; l'autre au milieu en face de la porte d'entrée dans l'église conventuelle. Il y avait à son retable d'autel un grand tableau : l'*Assomption de la Sainte Vierge*, au bas duquel on voyait saint Dominique. Ce collatéral était au nord du sanctuaire entre la rue au levant et les dépendances du couvent au couchant, et sainte Catherine de Sienne à genoux suppliant la mère de Dieu de prendre sous sa protection tout l'ordre de Saint-Dominique des deux sexes. Ce tableau était environné de dix-neuf médaillons contenant les principaux mystères de la vie de Jésus-Christ depuis sa naissance jusqu'à sa mort et les quatre Évangélistes. Il fut peint en 1608 et il était signé C. P. F. *fecit)* ; il serait à désirer que l'on recherchât le nom du peintre, car son œuvre était tout-à-fait remarquable. A côté de la chapelle où l'on voyait ce grand tableau, il y en avait un autre contre le mur de trois pieds de large sur quatre de haut, représentant « le vrai portrait » du Souverain-Pontife Pie V, de l'ordre des Frères prêcheurs, de sainte mémoire.

Les plus anciennes épitaphes remontaient à l'an 1380. La nef outre le sanctuaire donnant sur la rue des Prêcheresses, contenait encore le chœur et l'avant-chœur des religieuses. Ce dernier renfermait le « Trésor » dans quelques armoires de structure ancienne.

Le chœur des religieuses était entre le sanctuaire au levant et l'avant-chœur au couchant ; devant sa grille, il y avait un balcon élevé au niveau de

ces deux pièces. Ainsi on était obligé de monter au moins six degrés en allant du maître-autel à la grille du chœur des religieuses pour leur donner la communion. Ce chœur était de niveau avec le cloître élevé, comme on le voit encore, sur la partie nord des maisons, au sud de près de deux mètres du sol actuel. De la porte du couvent on y montait anciennement quelques degrés pour pénétrer dans ce cloître.

Dans le chœur des religieuses, on voyait dans des armoires vitrées, de chaque côté de la grande grille qui le séparait du sanctuaire en face des religieuses de part et d'autre et au bout de leurs stalles, une infinité de reliques bien étiquetées et dont les noms étaient écrits en langue gothique. Il y avait plus de deux cents paquets différents enveloppés d'étoffes de soie, d'argent et d'or. Les livres de chant à l'usage des religieuses étaient presque tous en 1769 en caractères gothiques.

A l'angle de ce chœur, près la grille et à gauche, se trouvait l'entrée du caveau souterrain très profond et à différents étages s'étendant sous ce chœur. Il n'avait rien de remarquable sinon son irrégularité, quelques autres souterrains y aboutissaient ressemblant à des galeries de mineurs. Le principal servait de lieu de sépulture aux religieuses et à leurs aumôniers et n'avait guère que dix pieds en carré long. Dom Dieudonné, qui visita ce séjour de la mort le 30 novembre 1769, croit que ces divers souterrains étaient des restes des anciennes fortifications de la ville. C'est fort possible.

Dom Dieudonné remarque encore « deux ou trois statues assez singulières » ; « une Sainte Vierge « dont l'Enfant-Jésus tient un oiseau dans ses mains,

« deux Saints Michel tenant deux enfants sur leur
« bras gauche, enfonçant leurs piques dans la
« gueule du dragon infernal qu'ils foulent aux
« pieds. Ces statues doivent remonter à l'époque
« gothique. »

Il y avait à Metz peu de maisons religieuses qui possédassent autant de reliques que les dames Prêcheresses.

On voyait au Trésor un ancien calice d'argent doré servant autrefois à la communion sous les deux espèces, il était fort haut et sa coupe fort grande ; le bras ou le grand os du bras de sainte Gertrude ; des reliques de saint Sébastien, martyr, un doigt de saint Martin, évêque de Tours ; des reliques de saint Pierre martyr, de l'ordre des Frères Prêcheurs, martyrisé près de Milan en 1352, et beaucoup d'ossements conservés « dans « des reliquaires d'argent de différentes figures ».

Il y avait en outre trois calices, un soleil, un ciboire et un encensoir en argent au poinçon de la province.

Deux cloches étaient au petit clocher ; elles n'étaient pas de grand poids. Une troisième était dans le cloître.

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable au Trésor étaient deux bustes modernes en vermeil fabriqués à Strasbourg, dont l'un représentait saint Henri, empereur d'Allemagne (1000-1024), et contenait son chef avec cette attestation.

« Madame la duchesse de Bavière (qui était, dit-on, parente du Saint-Empereur) a envoyé aux Dames Prêcheresses de la Ville de Metz ce reliquaire pour y transférer le précieux chef de saint Henri, empereur, qu'elles possèdent depuis fort longtemps, dans un très ancien

reliquaire. Messire Henri-Charles du Cambout de Coislin a fait solennellement cette translation le 15 mai de l'an 1701. »

Le second buste était celui de sainte Cunégonde (1), impératrice, femme du saint empereur, contenant le chef de cette bienheureuse souveraine. L'électrice de Bavière avait, dit-on, fait ce don pour remercier Dieu d'avoir guéri d'une maladie très grave son mari, l'électeur Maximilien de Bavière. L'électrice était Thérèse Cunégonde Sobieska, princesse royale de Pologne, fille du roi Sobieski. Toutes ces pieuses choses furent inventoriées et envoyées au Dépôt du district par les municipaux commissaires de la nation. Ils inventorièrent également neuf pièces de fort belles tapisseries garnissant le chœur des religieuses et œuvre des saintes filles (2).

Les archives de la communauté, renfermées sous trois clefs dans une chambre au premier donnant sur le jardin, dans deux petites armoires (67 liasses, actes de fondation, titres de propriété, procès de la maison, etc.) et les 378 volumes de la bibliothèque renfermant des volumes sur la religion et l'histoire et marqués :

Pertinet Sororibus Metis, ordinis Sancti Dominici.

---

(1) Les deux souverains furent enterrés dans la cathédrale de Bamberg. L'empereur avait voulu se faire Bénédictin à Verdun et Chanoine à Strasbourg.

(2) Le 5 mars 1793, le gardien Jérôme Sulzer découvrit sur les combles de l'église, « sous une espèce de loge sans jour, entre deux planches », une masse informe couverte par une toile renfermant cinq pièces de tapisserie en laine servant à décorer l'église les jours de grandes fêtes et que les religieuses avaient cachées, espérant des jours meilleurs. Ces tapisseries furent envoyées au Dépôt.

Du Monastère des Religieuses Prêcheresses de Metz.

Que devinrent ces pauvres bouquins, furent-ils brulés où vendus? Il doit en rester bien peu.

Avant d'aborder le récit des derniers jours du couvent, parlons des personnages qui furent inhumés dans l'église (1). Il y a quelques noms historiques à glaner et le premier est celui de Bossuet. La mère du grand orateur chrétien, nommée Marguerite Mochet, fut la première de la famille qui alla dans ce dernier asile. On ignore la date de son décès.

Son père, Jacques-Benigne Bossuet, doyen des conseillers au parlement, en 1665, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Metz, vint reposer dans les caveaux de l'église le 22 août 1667. Son fils, qui lui avait fermé les yeux, était à la tête du deuil, suivi par tous les membres de la cour souveraine et par l'élite de la société messine. (2)

Enfin sa sœur, Marie-Thérèse Bossuet, épouse du président Isaac Chasot, décédée sur la paroisse Saint-Gorgon le 21 février 1702, à l'âge de quatre-vingts ans environ, clôt cette liste de noms illustres.

Le conseiller secrétaire du roi, contrôleur à la chancellerie du parlement, Nicolas Harquel, écuyer, décédé en août 1667, et sa femme Jeanne Brouard, morte le 20 mars 1678, âgée de 83 ans, sur la paroisse Saint-Martin, furent également enterrées dans l'église conventuelle.

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Metz par Dom Dieudonné, n° 963 (215).

(2) MICHEL, Biographie du parlement de Metz.

Dom Dieudonné (1) nous a conservés quelques épitaphes. *Dans le Sanctuaire du côté de l'Epître*, il y avait les tombes de deux religieuses de l'ordre et d'une bienfaitrice :

Cy gist le corps de Nicolas Plaimbel (2), Professeur de Théologie, ex Provincial et Définiteur de la Province de Saint-Louis, Ordre des Frères Prêcheurs qui, de son couvent de Rouen, ayant été appelé par Mgr de Coislin, évêque de Metz, pour prêcher une treizième fois dans l'Eglise cathédrale, mourut dans ce monastère le 22 janvier 1724 dans la 56e année de son âge.

Priez Dieu pour le Repos de son âme.

Cy gist le Révérend Père Jacques Dupuis, natif de Gonesse et enfant de notre couvent de Caen, lequel ayant toujours, par ses vertus d'un grand et parfait religieux, édifié notre province où il a été plusieurs fois prieur et provincial, et ayant conduit saintement le monastère pendant plusieurs années en qualité de vicaire, épuisé de pénitences et de fatigues, y mourut de la mort des justes, à l'âge de 64 ans, le 15e jour d'octobre 1745.

Priez Dieu pour lui.

Cy gist Dame Marie Genesteau, vivante épouse de Messire César-Hector de Wassinhac, seigneur de Loge et Imécourt et colonel de cavalerie, qui décéda dans cette maison le 25 novembre 1703, laquelle a légué aux Dames Prêcheresses par son Testament du 13 octobre 1703, déposé chez Me Mesnil, la somme de 2000 livres tournois, à charge par lesdites Dames de lui faire chanter à perpétuité tous les ans, le lendemain de l'Assomption de la Sainte-Vierge, une messe haute de *Requiem* pour le repos de son âme et autres charges et considérations portées en icelui.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Metz, de Dom Dieudonné n° 965.
(2) Dom Calmet, notice, col. 860, parle du R. P. Plaimbel.

Au bas de la Nef à droite :

Cy gist le corps du Sieur François Pattée, décédé le 12 mars 1717, âgé de 85 ans et de Marie Masson, femme de Me Jean-Baptiste Pattée, Doyen des Procureurs au Parlement de Metz, décédé le 14 octobre 1739, et de Me Jean-Baptiste Pattée, Doyen des Procureurs au Parlement de Metz, décédé le 24 avril 1736.

Le 5 novembre 1755, fut aussi inhumé sous cette tombe le corps de Me Affrican Pattée, leur fils, Avocat au Parlement, décédé dans la 66e année de son âge (1).

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

Au bas de la Nef à gauche :

Cy gist le sieur Louis Senault, maistre chirurgien officier bourgeois de cette ville, lequel, âgé de 54 ans, décéda le 4 avril 1692.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

A l'entrée du chœur des Religieuses, sur le bout de la corniche saillante, au-dessous d'une arcade dans le mur :

Cy gist Marguerite de Saint-Piermont, femme de Loys de Saint-Piermont, qui fust, qui mourut le 1er jour d'Août 1330.

Et cy gist sa fille qui mourut l'an le 21e jour de septembre.

Priez pour Elles.

Au bas de la grille du chœur, tout près de la précédente :

Cy gist Madame Perette Baudoche, fille de Honoré Seigneur Pierre Baudoche, Seigneur de Mollins (Moulins), dame Bonne sa femme et mourut l'an 1531.

Priez Dieu pour luy.

(1) Il mourut comme son père d'une attaque d'apoplexie. Il avait fait son droit à Pont-à-Mousson. Ils étaient tous de la paroisse Saint-Martin (Michel).

Devant l'autel du Rosaire :

Cy gist Demoiselle Marie Houbault, fille, laquelle, après avoir vécu saintement huit ans, mourut le 18 août 1714.

Cy gist le corps de défunt Me Nicolas Rousseau (1), Avocat au Parlement, conseiller du Roi, Receveur des Domaines et Bois de Sa Majesté à la Généralité de Metz, lequel âgé de 72 ans, est décédé le 31 janvier 1721.

Priez Dieu pour le repos de son Ame.

Près de la chapelle du haut du collatéral à gauche du maître-autel :

Au pied de cet autel gissent Me Nicolas Crespin (2), escuyer, Sieur de la Voivre, Conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, Auditeur en la Chancellerie établie près le Parlement de Metz, qui mourut le 25 novembre 1685, âgée de 85 ans.

Et aussi Demoiselle Françoise Rousselot, sa femme, qui mourut le 20 septembre 1677, âgé de 55 ans.

Et Messire Joseph Crespin, prêtre, Chanoine de l'Eglise cathédrale de Metz, qui mourut le 2 février 1763, âgé de 86 ans.

Leurs héritiers ont fondé trois anniversaires, savoir : le 25 novembre, le 20 septembre et le 2 février avec vigiles, ainsi qu'il est passé devant Me Thirion, notaire royal.

Dieu leur fasse miséricorde.

Et aussi Antoine Crespin qui mourut le 16 août 1689 à l'âge de 28 ans et demi.

Dans le cloître près du chœur contre le mur :

En ceste muraille derrière ceste..... est le chef etots de

---

(1) François Rousseau, avocat au parlement avant 1698, avait épousé Elisabeth Houbault, morte sur la paroisse Saint-Martin le 23 septembre 1724 à 65 ans, sans enfants.

(2) En 1624, il remplissait le rôle d'un satyre dans la pièce jouée à l'entrée de la Duchesse d'Epernon ; anobli en 1663 par le duc de Lorraine.

noble Seigneur Michel de Gournay, fils de noble Seigneur Regnault de Gournay et de Barbe de Cunchem, sa femme, lequel sieur Michel mourut le 14e jour d'aoust 1526 et ont été rapportés les susdits ots de l'Eglise Saint-Martin, sa paroisse le 20 juillet 1590 et posés dans ce lieu à la requête de sœur Philippe son advelette (1), Religieuse de céans, fille de Honoré Seigneur, Christophe Doriault et de dame Claude de Gournay.

15. Priez Dieu pour Eux. 90.

Des mariages se célébraient aussi dans l'église des Prêcheresses, Michel cite celui d'Etienne Vernier, écuyer, seigneur de Vatimont, avec Françoise La Mouche, le 10 janvier 1670, etc.

Nous allons aborder la période la plus triste de l'existence du monastère des prêcheresses : c'est celle de sa suppression à la suite des lois révolutionnaires.

Ce fut le 15 mai 1790 que le négociant Gaspard, en Fournirue, et l'huissier Renault, rue des Récollets, tous les deux officiers municipaux, se présentèrent pour procéder à l'interrogatoire des religeuses et faire l'inventaire du mobilier. La grande porte du couvent leur fut ouverte toute au large et la révérende mère supérieure, à la tête de sa communauté, en grand costume, les reçut à leur arrivée.

La communauté se composait alors de seize professes. Voici leurs noms.

1. Sœur Marie-Christine Arnould, Supérieure, 45 ans.

2. Sœur Madeleine Haine, prieure (Saint-Pierre), 74 ans.

(1) Petite fille.

3. Sœur Anne-Louise Bécœur (Sainte-Colombe), 70 ans.

4. Sœur Barbe Daudier (Saint-Claude), 75 ans.

5. Sœur Barbe Deschamp (Saint-Bernard, 70 ans, Première Dépositaire.

6. Sœur Marie Vernier (Sainte-Dorothée), 58 ans, cellérière.

7. Sœur Charlotte-Adèle Rollin, 54 ans, procureuse.

8. Sœur Marie-Françoise Leduc (Antoinette), 49 ans.

9. Sœur Marie-Françoise Legrand (Marie-Rose), 33 ans.

10. Sœur Rose Guyot (Victoire), 55 ans, dépositaire.

11. Sœur Anne Renauld (Saint-Charles), 29 ans.

12. Sœur Louise Arnould (Joséphine), 24 ans, née à Metz.

13. Sœur Marguerite Chope (Emilie), 29 ans.

14. Sœur Elisabeth Dolet (Sophie), 30 ans.

15. Sœur Catherine Dourdin (Rosalie), 26 ans.

16. Sœur Madeleine Vincent (Louise), 22 ans.

Il y avait en outre trois sœurs converses âgées de 70, 39 et 22 ans et de deux sœurs affiliées âgées de 54 et de 29 ans (1).

De même que dans toutes les communautés de femmes, toutes les religieuses et les sœurs converses et affiliées appelées l'une après l'autre, déclarèrent aux commissaires vouloir rester dans leur cloître bien aimé. Mais à la fin de l'interrogatoire, il y eut des hésitations, la sœur Vernier déclara vouloir profiter des décrets de la Nation

(1) Archives départementales.

si le monastère était supprimé et qu'elle se retirerait alors dans sa famille ; la sœur Legrand se rapporta à ce que déciderait sa famille et les sœurs Arnould et Chope demandèrent deux mois pour donner leur réponse.

Toutes les religieuses signèrent le procès-verbal dressé par les municipaux qui entendirent encore l'aumônier des religieuses, un frère prêcheur, déclarer ne pas vouloir abandonner son troupeau spirituel.

Tout avait été inventorié dans la maison, les vases sacrés du sanctuaire et les cuivres de la cuisine, le pauvre mobilier des cellules et les sièges de la salle du chapitre. Les commissaires avaient trouvé les bâtiments du couvent bien antiques, paraissant remonter à l'époque de sa fondation, mais très vastes et aptes à loger vingt-cinq religieuses.

Comme ils s'apprêtaient à le quitter le dernier jour de l'inventaire (19 mai) après avoir nommé la supérieure gardienne des scellés, une surprise les attendait au parloir. C'était la jeune religieuse Louise Arnould qui les attendait à la grille pour leur déclarer que, devançant ses deux mois de réflexion, elle entendait jouir de sa liberté et se rendre chez son frère le médecin Arnould, rue de la Chèvre. La supérieure fut de suite priée d'ouvrir la porte pour laisser passer la brebis fugitive. Ce fut la mère procureuse Rollin qui remplaça à cette occasion la supérieure alitée à la suite de tant d'incidents désagréables. Un fiacre fut hélé pour conduire la jeune fille en costume de religieuse chez son frère, qui déclara vouloir bien la recevoir, et la mère Rollin s'engagea à faire porter

chez ce dernier « les nippes et effets » de la jeune égarée.

Les religieuses eurent encore le bonheur de rester deux ans dans leur cloître, pratiquant toujours avec soin, les règles de leur ordre ; ce fut le 20 avril 1792 que se présenta le citoyen Nicolas Munier, membre du Directoire du District qui vint faire le récolement de l'inventaire du 15 mai 1790, en donner décharge à la supérieure et signifier l'ordre d'expulsion.

En effet, le 15 mai suivant, les prêcheresses quittaient la Cour de Vic (1) qu'elles avaient habitée cinq cents ans. Leurs voix cessèrent de s'y faire entendre ; avec les chants sacrés les esprits célestes s'enfuirent attristés. Le cloître, plein de mystères et d'ombres sous ses arcades silencieuses, qui vit les religieuses méditer et rêver en invoquant les grandes figures de leur ordre, sainte Catherine de Sienne et sainte Rose de Lima ; le cloître où leur âme, détachée des choses terrestres comme elles-mêmes étaient détachées du monde, le cloître, dis-je, a presque entièrement disparu.

Il n'y eut que l'église qui fut aliénée par la Nation avec les maisons donnant sur la rue. Après avoir servi à divers usages, le bâtiment claustral fut affecté à une école communale de dessin au commencement de la Restauration. Elle fut dirigée avec beaucoup de succès par le professeur

(1) Pour bien se rendre compte de l'emplacement du couvent, on peut voir à l'Hôtel-de-Ville le grand plan de Metz dressé en 1738 et dont la copie se trouve par suite du don du baron de Salis à la Bibliothèque publique.

Dupuy. En 1836 (1), on commença à démolir une partie des bâtiments. Des modèles en plâtre, dons du gouvernement en 1828, ornaient l'école ; plus tard la ville affecta une somme de 3000 francs pour augmenter la collection et, en 1852, le peintre Maréchal fut chargé de l'achat de ces plâtres, etc. Sous le second empire, on installa dans ces bâtiments une salle d'asile et elle fut nommée « la salle des prêcheresses » par respect de la tradition et en souvenir des pieuses filles qui avaient habité tant de siècles ses murs. Un crucifix, une image de la Sainte Vierge et le portrait de l'impératrice protectrice de l'œuvre, ornaient la salle. Tout cela disparut après 1870 et en 1882 on démolit tout ce qui restait des vieux bâtiments, on construisit une école pour les garçons avec une cour bien nivelée, emplacement jadis du cloître entre l'église au nord et ce qui reste de l'édifice ancien au midi. Une grille sépare la cour de la rue de l'Evêché (des Prêcheresses).

L'église conventuelle reste seule debout, encore majestueuse dans son dénuement, dominant les maisons environnantes, vieille de cinq cents ans et prête encore à braver autant de siècles. Cette église, qui rappelle tant de souvenirs, n'est plus qu'une écurie, un manège, un grenier à foin (2). Réduite à un tel abaissement, elle n'est qu' « un vaste local pouvant convenir à toute grande industrie » quand on veut la mettre en location. On a la pudeur de ne plus rappeler qu'elle fut un

---

(1) *Gazette de Metz*, 10 décembre 1836, article de M. d'Huard.

(2) L'édifice appartint à un loueur de voitures dont la fille la possède encore.

édifice sacré. Que ne trouve-t-on pas des âmes pieuses qui, par un léger sacrifice d'argent, la rendraient au culte dont elle est bien digne encore par son étendue, son élévation et le souvenir de saint Dominique.

APPENDICE

I.

NÉCROLOGE (1) DES DAMES PRÊCHERESSES
DEPUIS L'AN 1502 JUSQU'EN 1770.

(Les jours du mois sont désignés par des numéros, mais il est rare d'y trouver les années de la mort.)

Nomina fratrum, sororum familiarium et benefactorum hujus domus ab anno 1502.

JANUARIUS.

1. Obiit mater Magdalena Grandjean
3. Obiit devota mater totius Religionis exemplar completo in ordine et vita regulari, suo jubileo, soror Hildegardis de Hahlar, una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus.
   Eodem die, soror Phillippa de Coussi, mater jubilaria.
4. Obiit Venerabilis mater Catharina de Savigny.
   Eodem die soror Desideria Maillard; soror Maria Nabumont.
6. Ob. soror Joanna de Magnicourt

(1) On voit par cet *Extrait* du Nécrologe des Religieuses prêcheresses que la langue latine leur était autrefois familière, dit Dom Dieudonné, comme à plusieurs autres monastères de filles. — Cette réflexion est très juste.

9. Ob. ven. mater Margarita de Malavillers et sororis, Gabriel. de Savigny et Joanna Melon.
10. Ob. ven. mater Catharina Bague.
12. Ob. soror Martha de Gournay.
15. Ob. soror Joanna de Maiseria.
16. Ob. ven. et amantissima mater nostra Margarita de Crépieul prima priorissa reformationis.
17. Ob. ven. mater soror Catherina de Fiquelmont.
18. Ob. soror Joanna de la Croix.
30. Ob. soror Ludovic Agnès Quentin.

FEBRUARIUS.

1. Obiit ven. mater jubilaria soror Magdalena Bourcier, item soror Suzanna D'Auri.
2. Ob. ven mater jubilaria soror Catharina Germain. soror Joanna Boez.
12. Ob. soror Anna de Serainchamps.
16. Ob. Ven. mater soror Francisca Bailly.
17. Obitus piœ memoriæ Domini Petri de Crépieul.
22. Ob. soror Elisabeth Thierry.
23. Ob. soror Joanna Thierry.
24. Ob. ven. mater Maria Harquel.
25. Ob. soror Catharina Ory.
26. Ob. soror Magdalena de Monsonant.
27. Ob. soror Elysabetha de Tronville.

MARCIUS.

2. Obiit soror Joanna de Gournay.
3. Ob. frater Joannes de Quereu sacerdos, qui hujus conventus indutionis et professionis filius fuit.
6. Ob. soror Maria de Harot qui fuit una de quinque sororibus evocatis ad Reformationem hujus conventus. Item ven. mater Anna Drapier.
7. Ob. ven. mater jubilaria soror Claudia de Lenoncourt.
14. Ob. soror Joanna Clairio et soror Maria Partison.

APRILIS.

1. Ob. soror Firmina Geoffroy.

5. Ob. soror Anna de Bar.
7. Ob. Dominus Andreas de Reinach miles et Dominus de Ladonchamp.
9. Ob. ven. mater soror Alexia Abram.
10. Ob. soror Anna de Bloise.
13. Ob. soror Dominica Henring.
16. Ob. soror Suzanna Colle.
18. Ob. soror Bartholomœa Sanier, mater jubilaria.
20. Ob. nobilis et religiosa domina Blancha de Haussonville, abbatisse divœ Mariæ Metensis.
25. ven. mater Margarita de Fiquelmont.
26. Ob. ven. Pater Victor de Layens, confessarius hujus Conventus.
27. Ob. nobilis Margarita de Landre.
29. Ob. soror Simonetta Hennequin.

MAIUS.

2. Ob. soror Elisabeth Gauvain.
7. Ob. soror Egidia de Vienne.
10. Ob. soror Anna de Landre.
13. Ob. soror Barbara de Mouilli.
Item, Charissim. frater noster Dionisius Gros Mangin.
14. Ob. soror Aleidis de Savigny.
18. Ob. soror Claudia de Sassure.
20. Ob. soror Francisca Dano et soror Joanna Pauli.
23. Ob. soror Catharina Saunier et ven. mater Dominica de Saint Joseph.
24. Ob. soror Angelica de Selve.
28. Ob. ven. Pater Franciscus Thierry, confessarius hujus conventus.
29. Ob. soror Joanna de Metz.

JUNIUS.

4. Ob. soror Martina Vestier.
6. Ob. soror Catharina Mailfer, mater jubilaria.
Item soror Francisca de Malavillers.

17. Ob. soror Antonia Lauboultrier et soror Anna La Voinotte.
20 Ob. ven. mater soror, Clementia d'Attel.
21. Ob. soror Maria de Marchaumont et soror Margarita de Povilly.
22. Ob. soror Dominica Aubertin.
23. Ob. soror Margarita de Daverdis, mater jubilaria.

JULIUS.

1. Ob. frater Joannes Pici, sacerdos ord. predicat. et soror Maria Gaillard.
3. Ob. R. P. Joannes Godanus confessarius hujus domus.
6. Ob. ven. ac Religiosa mater soror Elisabeth de Stracelle que fuit una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus quæ in prioratu diem clausit extremum 1535.
7. Ob. ven. mater priorissa soror Simonetta Tartrier, quæ diem clausit extremum anno 1602.
13. Ob. ven. mater priorissa et Jubilaria soror Catharina Guille anno Domini 1573.
14. Ob. soror Catharina de Blefecour.
16. Ob. soror Margarita Chansonnetti, mater superiorissa.
18. Ob. soror Martina Piccot.
21. Ob. nobilis Domina Barbara de Failly.
22. Ob. soror Barbara Angelique.
26. Ob. soror Barbara Candida Lana.
26. Ob. soror Joanna de Aller, quæ fuit una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus.
29. Ob. soror Maria Tourrain.

AUGUSTUS.

1. Ob. soror Nicolaa Barlet.
2. Ob. soror Nicolaa Merat.
4. Ob. soror Blaisia Pauleu.
8. Ob. mater soror Margarita Capée.
11. Ob. soror Magdalena de Claimery.

11. Ob. Domina Perreta Baudoche.
15. Ob. soror Perreta Hanriey.
18. Ob. R. P. Jubilarius frater Petrus de Scalda. Item ven. soror Barbara de Pouilly.
19. Ob. soror Joanna de Riencourt.
21. Ob. soror Colomba Damionne.
22. Ob. Dominus Bernadinus de Lenoncourt, eques divi Michaëlis et pater sororis nostræ Barbaræ de Lenoncourt.
27. Ob. Dominus Joannes de Serainchamp.
31. Ob. nobilis domina Anna D'Oriault, religiosæ Divæ Mariæ Metensis.

SEPTEMBRIS.

1. Obiit soror Maria de Riencourt.
2. Ob. soror Ludovica Ladat.
4. Uno et eodem die obierunt sorores Antonia Didier mater vicaria et jubilaria, soror Suzanna de Magnicourt, soror Bernadina de Claimery.
11. Ob. ven. ac religiosa Priorissa electa soror Magdalena Constant anno 1573.
12. Ob. ven m. Joanna de Mussono superiorissa et jubilaria.
15. Ob. soror Margarita de Cleru.
17. Ob. soror Joanna Marchand.
18. Ob. soror Petronilla Gelée.
19. Ob. soror Nicolaa de Vatronville, mater jubilaria, soror Martha Thiriot et soror Oudetta Bellefille.
20. Ob. soror Andrieta de Veson et ven. mater Maria Bernard.
21. Ob. soror Philippa de Blon.
23. Ob. soror Jacobea de la Marche.
25. Ob. soror Joanna Guenaude.
26. Ob. soror Berchelina de Gournay.
30. Ob. soror Helena de Troy.

OCTOBER.

3. Obiit ven. ac religiosa mater priorissa et jubilaria soror Ludovica Angenott.
4. Ob. honorandus vir Desiderius Basemon.
6. Ob. Domina Perrota Cuer de Fer.
8. Ob. soror Margarita Druarde.
10. Ob. soror Anna de Roucels.
11. Ob. soror Jacobea Hennequin priorissa electa an. 1673.
15. Ob. soror Maria Germain.
16. Ob. soror Barbara Mailfer et soror Elisabetha Champlon.
17. Ob. R. ac Religiosus Pater frater Claudius Desiderii hujus monasterii primus a reformatione confessor.
19. Ob. soror Lucia Claudot.
21. Ob. ven, Dominus Sebastianus Candida Lana Canonicus ecclesiæ. Cathedralis sancti Stephani Metensis.
28. Ob. nobilis Dominæ Claudia de Choiseux.

NOVEMBER.

2. Ob. soror Catharina Lorint.
8. Ob. ven mater soror Martha Boleur.
12. Ob. soror Anna d'Ennery.
18. Obilus venerabilium personnarum Joannis Hermanni et conjugis ejus Joanna Senesealis.
Item, Ob, ven mater Joanna Gondreville, priorissa 1725.
21. Ob. ven. mater Maria Francisca Patee, 1727.
23. Ob. ven. mater Carola Voler.
29. Ob. soror Claudia Mathieu.

DECEMBER.

6. Ob. ven. mater Catharina Beaufrère priorissa 1741.
8. Ob. ven. mater soror Petronilla Grandjambe superiorissa jubilaria.
11. Ob. ven. ac Religiosa mater priorissa soror Antonia des Bauves.

13. Ob. soror Agnès Hermann mater Jubilaria.
Item, R. admodum pater frater Jacobus Dupuis et provincialis et hujus monasterii vicarius in sanctuario sepultus.
16. Ob. soror Margarita Boes.
16. Ob. soror Bertha Guenaude : item ven. mater Magdalena Des Armoises.
22. Ob. soror Audetta Quentin.
23. Ob. soror Perotta Belin mater jubilaria.
25. Ob. Domina Maria Genotteau de la Loge, 1703.
26. Ob. soror Coletta Thulle.
28. Ob. soror Joanna Boes.
29. Ob. soror Anna Francisca de Bar dicta à Santa Maria, 1767.
30. Ob. soror Laurentia Houart.

FIN DU NÉCROLOGE.

II

Etude de M[e] LAPOINTE, notaire à Metz.

—

A VENDRE

L'ancienne Église des Prêcheresses servant de magasin, un logement, des caves, une cour et deux grandes écuries y attenant.

Mardi 4 janvier 1834.

Pour visiter s'adresser à M. Polté, rue Mazelle, 18. (1)

---

(1) Les maisons religieuses eurent de singulières destinées. Une marchande de marrons de Lyon nommée Grandjean était installée en 1797 dans l'abbaye de Sainte Glossinde !

LES

PARADOXES DU TOUR OVALE

PAR

M. LAMETZ, membre titulaire.

S'il est tout naturel qu'un tour ovale fasse des ellipses, il paraît d'abord singulier que ces ellipses puissent être perpendiculaires les unes par rapport aux autres, et qu'on puisse aussi les obtenir inclinées à droite ou à gauche, en changeant simplement la position de l'outil.

C'est en commençant à travailler sur un tour ovale que je me suis aperçu que, contrairement à ce qui a lieu sur un tour à tourner rond, la hauteur du support de l'outil avait une grande influence.

Pour me rendre compte de ce phénomène qui, je dois l'avouer, m'avait surpris, j'ai placé une feuille de papier sur le plateau et j'ai étudié les propriétés du tour ovale, qui n'est que l'application au tour du compas d'ellipse tel qu'il est décrit dans tous les traités de géométrie.

J'ai fait apporter un tour ovale dans la salle des séances de l'Académie pour lui faire tracer, devant mes honorés confrères, ce que j'ai dénommé *Les Paradoxes du Tour Ovale*.

Ainsi que vous le voyez, une feuille de papier est placée sur le plateau, et 14 crayons sont fixés sur le support, il suffit de mettre le tour en mou-

vement pour obtenir le dessin que j'ai l'honneur de vous présenter (fig. nº 1).

Je dois faire remarquer que la position des crayons n'est pas arbitraire, mais que l'emplacement de chacun d'eux est déterminé d'une façon très précise par la théorie du tour ovale, lorsqu'on veut obtenir les diverses ellipses dont l'ensemble forme le dessin représenté.

Sur la figure nº 1, il y a une grande ellipse, et deux autres qui ont leurs grand axes perpendiculaires à l'axe de la grande ellipse (ces trois ellipses sont représentées seules sur la figure nº 2); en voici l'explication.

Si on trace une ellipse avec le compas d'ellipse — figure nº 3 — on voit qu'elle aura son grand axe sur la coulisse A-B, parce que lorsque la poupée X, en cheminant de droite à gauche, se rapproche de l'extrémité A de la coulisse, le crayon Z de la barre articulée aux poupées *X* et Y, atteint le plus grand éloignement du point de croisement des deux axes lorsque la poupée Y arrive dans l'axe de la coulisse A-B.

Mais si on prolonge la tige, comme elle est figurée en pointillé et qu'on y fixe une nouvelle pointe à tracer, on voit de suite que cette nouvelle pointe décrira une ellipse qui aura pour grand axe l'autre coulisse, qui est perpendiculaire à la première.

Les deux ellipses qui sont parallèles sont obtenues simultanément en mettant **2** pointes à tracer P et P' — fig. nº 3 — à côté l'une de l'autre ; mais elles peuvent être tracées l'une après l'autre en mettant successivement une seule pointe à tracer dans les emplacements P et P'.

Sur la fig. n° 1, il y a deux ellipses inclinées à droite, et deux inclinées à gauche ; je reproduis ces quatre ellipses sur la fig. n° 4.

C'est encore le compas d'ellipse qui en donne l'explication, car sa théorie (*Traité de Cinématique* par Laboulaye, édition de 1878, pages 516 à 519), démontre que tout point relié d'une façon invariable avec la tige décrit une ellipse, seulement quand ce point n'est pas dans le milieu de la largeur de la tige, l'ellipse décrite a des axes inclinés par rapport aux croisillons du compas d'ellipse.

Les inclinaisons sont d'autant plus prononcées que les pointes sont plus éloignées de la tige.

C'est par l'application de cette propriété du compas d'ellipse que sont tracées les quatre ellipses inclinées ; pour celles inclinées à droite, les pointes traçantes sont placées au-dessus de la tige (lorsque celle-ci est horizontale comme c'est le cas dans le tour ovale), et pour celles inclinées à gauche, les pointes traçantes sont en dessous.

Les différences d'inclinaison de chaque groupe de deux ellipses produisent un motif de décoration assez gracieux, analogue aux pleins et déliés d'une belle écriture calligraphique.

On peut aussi, en choisissant convenablement les emplacements des pointes à tracer, obtenir des ellipses parallèles deux à deux, comme le montre la fig. 5.

Sur la fig. n° 1, il y a deux lignes droites qui sont perpendiculaires l'une à l'autre.

C'est parce que le compas d'ellipse a un point critique qui est atteint lorsque la pointe à tracer se trouve précisément au-dessus de l'une des

poupées qui coulissent dans les croisillons ; il est évident qu'alors la pointe ne peut plus cheminer autrement que la poupée dont il occupe le milieu, et comme la poupée ne peut suivre que la glissière qui est droite, la pointe trace une ligne droite dans l'axe du croisillon par dessus lequel elle chemine.

Quand on met la pointe à tracer au-dessus de l'autre poupée, la nouvelle ligne droite est dans l'axe de l'autre croisillon, donc perpendiculaire à la première.

Je reviens encore à la fig. nº 1 pour faire remarquer les deux ellipses reproduites seules sur la fig. nº **6** ; ces deux ellipses ont un petit axe commun et de même grandeur, tandis que leurs grands axes diffèrent entre eux comme grandeur, et cependant elles sont ou peuvent être tracées simultanément par le compas d'ellipse.

J'ai parlé précédemment du point critique du compas d'ellipse lorsque la pointe à tracer est placée en dehors des deux poupées, elle trace une ellipse dont le grand axe a pour mesure, le petit axe augmenté du double de la distance qui existe entre les deux poupées, tandis que lorsque la pointe à tracer se trouve *entre les deux poupées*, la différence de grandeur des deux axes n'est plus fixe, mais c'est seulement le total des deux axes qui reste fixe et qui est égal à la distance des deux poupées. Alors le rapport entre les deux axes varie à chaque changement de place de la pointe à tracer parce qu'on ne peut plus diminuer le petit axe sans agrandir le grand, et vice versa.

Comme démonstration, voir la fig. **7** qui présente quatorze ellipses dont les axes varient depuis

l'égalité jusqu'à l'infini, un des axes se rapetissant graduellement jusqu'à devenir égal à zéro, tandis que l'autre grandit de tout ce dont l'autre diminue.

Je dois bien fixer l'attention sur le fait que ces quatorze ellipses sont obtenues simplement en changeant la position de l'outil, ou de la pointe traçante, mais sans faire varier la position de l'excentrique (car sur les tours ovales il existe une vis de rappel qui permet de changer la position de l'excentrique pour faire des ovales plus ou moins allongés).

Ces quatorze ellipses, et toutes autres intermédiaires, pourraient être tracées simultanément, mais comme elles se superposeraient, le dessin ne serait pas compréhensible. J'en ai tracé six seulement sur la fig. nº 8, qui ayant des inclinaisons différentes sont parfaitement distinctes; ces six ellipses, ainsi que toutes les autres de la fig. 9, sont tracées simultanément.

Enfin je fais remarquer qu'il y a sur la fig. nº 1 un cercle, ce cercle est obtenu en plaçant la pointe à tracer exactement au milieu de la distance qui sépare les deux poupées du compas d'Ellipse.

Ainsi, vous le voyez, le compas d'ellipse explique toutes les lignes de la fig. nº 1 ; comme sa théorie démontre que tous les points de la tige qui relie les 2 poupées, ainsi que ceux qui sont assujettis à se mouvoir avec, sont des ellipses, il faut admettre que les lignes droites de la figure nº 1 sont des ellipses tellement aplaties, tellement maigres, qu'elles se confondent avec leur grand axe, alors que leur petit axe se réduit à

zéro ; et que le cercle de la fig. n° 1 est une ellipse si fort engraissée, si arrondie, que les deux axes sont devenus égaux.

En résumé, le plateau d'un tour ovale est un lieu géométrique où tout point fixe dans l'espace, pouvant laisser une trace, décrira une ellipse et pas autre chose.

Suivant les positions respectives de ces points fixes, ces ellipses peuvent avoir leurs grands axes perpendiculaires ou inclinés, les uns par rapport aux autres. Elles peuvent avoir un aspect plus ou moins rebondi, mais fussent-elles rondes comme un cercle ou aplaties comme une simple ligne droite, ce sont toujours des ellipses.

Je dois remercier M. Paul de Goy, mon excellent confrère de l'Académie, d'avoir bien voulu m'aider dans les recherches que j'ai faites des publications déjà parues sur le tour ovale et sa théorie.

C'est M. de Goy qui m'a montré dans le *Traité de cinématique* par Laboulaye, édition de 1840, page 862, les lignes suivantes : « Le tour elliptique ne produit que des ovales analogues à des ellipses quant à l'aspect général, mais sans en être réellement », ce qui était une erreur que M. Laboulaye a rectifiée dans l'édition de 1878, page 913.

J'ai eu l'honneur de donner à l'Académie un presse-papier sur lequel j'ai réuni sur une face les diverses ellipses représentées par la fig. n° 1, et sur l'autre face, par la fig. 9.

J'appelle l'attention sur les ellipses inclinées de plus en plus, qui font une espèce de guillochage.

En résumé, j'ai vu que le tour ovale pouvait

faire d'autres choses que celles produites jusqu'ici, savoir : des cadres, des patères et des guillochages. Si on s'est borné à cela, c'est que probablement les ouvriers qui emploient le tour ovale ne le connaissent pas suffisamment pour en tirer tout le parti possible par les diverses combinaisons auxquelles il se prête.

Je me suis étendu sur le sujet que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer parce que, après beaucoup de recherches, je n'ai vu nulle part de description se rapprochant, même de loin, de la communication que je viens de faire.

Et je lui ai donné pour titre *Les Paradoxes du tour ovale* parce qu'il m'a paru paradoxal de produire sur un tour, et simultanément, des ellipses perpendiculaires les unes aux autres, des ellipses parallèles, des ellipses inclinées à droite et à gauche, des lignes droites et un cercle.

LA
QUESTION DE LA VISION A DISTANCE

PAR

M. LAMETZ, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie de Metz, au mois de juillet de l'année 1877, de la découverte, récente alors, du téléphone Bell, et les 31 janvier et 27 juin de l'année 1878, j'ai fait une seconde et troisième communication sur le téléphone, sur le phonographe et sur le microphone.

A cette époque, ces instruments semblaient mystérieux, et M. Bertrand, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, craignant une mystification, croyait à un acte de ventriloque.

Mais déjà, à cette date lointaine, car vingt à vingt et une années se sont écoulées depuis, on parlait de la vision à distance.

Pourquoi, disait-on, puisqu'on est parvenu à faire reproduire par un fil, qui ne transporte que les courants électriques, les vibrations qui forment le son, ne parviendrait-on pas à faire reproduire les vibrations qui forment la lumière?

Ce raisonnement, exact dans sa forme abstraite, ne s'inquiétait pas des difficultés, et elles sont

telles qu'aujourd'hui encore le problème n'est pas résolu, malgré nombre d'essais.

C'est qu'il y a une différence essentielle entre la perception des vibrations qui s'adressent à l'ouïe et celle des vibrations qui s'adressent à la vue.

L'oreille discerne, dans un orchestre, le motif harmonique, des accords qui en forment l'accompagnement, quoique le tout lui arrive ensemble, simultanément.

L'œil, au contraire, doit distinguer chacune des lignes et des nuances et doit les voir à leurs places respectives; il ne saurait admettre que les parties éclairées lui parviennent mélangées avec les ombres, car alors il ne verrait que du gris.

Je demande aujourd'hui la permission d'exposer le projet de téléoscope de M. Dussard, seulement dans ses grandes lignes; les personnes que ce projet intéresserait particulièrement, en trouveront la description dans le journal *La Nature*, numéro du 21 mai 1898.

On y trouve d'abord une chambre noire, comme dans un appareil photographique, dans le fond de laquelle se projette l'image de la personne en mouvement.

Un obturateur mobile, mû par un mécanisme d'horlogerie et percé de petites ouvertures disposées en hélice, ne laisse passer que successivement chacune des parties ainsi découvertes de l'image.

Un pareil obturateur, et mû synchroniquement au premier, existe au poste récepteur, afin de ne laisser passer que dans le même ordre les rayons plus ou moins éclairants.

En fait, l'image est reproduite comme le ferait

une mosaïque dont chaque morceau serait nuancé depuis le plus brillant jusqu'au noir obscur, et ici on compte sur la persistance des impressions lumineuses sur l'œil pour que toute l'image semble paraître à la fois.

Si nous supposons une petite image de 22×18 millimètres (grandeur d'un timbre-poste) divisée, comme une mosaïque, en carrés ayant 2×2 millimètres, il faudra cent apparitions par dizième de seconde, soit un mille par seconde. Ceci est certes un minimum, car une broderie sur canevas est bien grossière, si elle n'est formée que de cent mailles pour couvrir une surface de quatre cents millimètres carrés, qui est à peu près celle d'un timbre-poste.

Le téléoscope de M. Dussaud est basé en outre sur une propriété connue du Sélénium, d'être plus ou moins conducteur de l'éléctricité selon l'intensité de la lumière qui l'éclaire.

Il a surtout, comme organe intéressant et essentiel, deux plaques frangées qui, par un léger déplacement, doivent produire une variation très intense d'un faisceau lumineux.

Cet organe, déjà connu, a été inventé par M. l'abbé Piedfort, qui l'a présenté au Congrès des Sociétés savantes en 1894, comme un moyen de transformer chaque vibration électrique en un faisceau lumineux.

Cet organe est-il applicable à la transmission de la vue à distance comme le propose M. Dussaud ?

Le point discutable, suivant mon opinion, est l'emploi d'un téléphone dont la membrane doit faire mouvoir un cadre portant une plaque frangée, soit des lignes noires destinées à motifier l'inten-

sité des rayons du foyer lumineux placé à la station d'arrivée.

D'abord une question préalable : c'est que dans un téléphone ce sont des vibrations moléculaires qui sont produites, et que ces vibrations sont si petites que, mécaniquement, elles sont imperceptibles et que je crains fort qu'elles ne puissent donner aucun mouvement appréciable au cadre portant les lignes noires.

Je me demande ensuite quel rapport il peut y avoir entre les variations d'intensité de la lumière et le mouvement d'un téléphone et, s'il y a un mouvement transmis, comment on annulera la force d'inertie, car si léger que soit le cadre mis en mouvement, il pèsera quelque chose, et alors les mouvements seront agrandis dans leur amplitude et faussés dans leur instantanéité !

Mais je sais que, si la critique est aisée, l'art est difficile, aussi, je ne me bornerai pas à critiquer et je crois pouvoir indiquer un moyen, auquel personne n'a peut-être pas encore pensé ; le voici :

La lumière d'un arc électrique est sensible à à l'action d'un électro-aimant qui l'attire et la fixe.

Ne serait-ce pas en faisant faire à l'arc électrique un mouvement de rotation d'une amplitude variable avec l'intensité d'un courant, qu'on pourrait obtenir les variations, dans l'intensité de l'éclairage, qui sont comme la clef du problème ?

Là, pas d'action où la pesanteur intervient, donc pas de force d'inertie à compenser. Je ne me dissimule pas qu'il peut y avoir d'autres causes de perturbations, par exemple la permanence de l'aimantation du fer doux formant l'électro-aimant, ou la condensation du courant électrique dans le

fil conducteur, etc. etc., sans compter les sauts de la lumière électrique dùs aux impuretés des charbons. Un autre mode d'éclairage, les effluves électriques des tubes de Crokes seraient à l'abri de la plupart des objections ci-dessus, mais seraient-elles suffisamment brillantes pour obtenir une projection assez éclairée ? M. le Dr Genod, à Toulon, suppose que ce foyer sera assez lumineux, car dans le projet qu'il a conçu, d'un appareil à transmettre la vision à distance, il propose, dans le récepteur, l'action du courant électrique sur la lumière polarisée. M. Suquet, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Troyes, pense que les différents points de l'écran de projection, éclairés chacun pendant un temps trop court, ne donneront pas la sensation de l'éclairement véritable du modèle à distance ; il croit que le résultat à obtenir étant de rendre séparément chaque point de l'écran lumineux pendant un temps plus long que sa durée d'éclairement, on obtiendrait un bon résultat en imprégnant l'écran de substances possédant une phosphorescence de courte durée.

C'est évidemment un essai à tenter, quoiqu'il soit à prévoir que la phosphorescence produira du flou, qu'il n'y aura pas de contours fermes, bien accusés, surtout quand le modèle à reproduire se mouvra ; ce sera comme dans les vues dissolvantes des lanternes magiques qui, au moment où les deux vues sont simultanément éclairées, se voient à la fois.

Mais l'emploi de la phosphorescence, proposée par M. Suquet, pourrait avoir un tout autre résultat que celui visé par son inventeur ; s'il avait la propriété de soustraire le téléoscope à l'obli-

gation de renouveler aussi rapidement les phases d'éclairage suivies d'éclipses, ce qui est très probable, puisque, par la phosphorescence, l'éclairement se prolongeant, il n'y aurait plus la nécessité de renouveler aussi souvent que chaque dixième de seconde, l'impression que chacune des parties de l'écran, sur lequel l'image est projetée, doit laisser sur la rétine de l'œil.

Que chacun qui a une idée sur le moyen de réaliser la vision à distance, publie son moyen, en réservant, s'il le veut, ses droits d'inventeur, et si un journal comme *La Nature* veut ouvrir ses colonnes à cette sorte d'enquête, on réussira probablement à réaliser la vision à distance, si ce problème peut être résolu dans l'état actuel des connaissances scientifiques s'y rapportant.

NOTES

SUR LES

Délibérations de l'Assemblée municipale de Cattenom [1]

En 1788 et en 1789

ET SUR L'ÉTAT DES ESPRITS AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

PAR

M. A. BENOIT, MEMBRE TITULAIRE

Cattenom (2), village du Luxembourg français, jadis du bailliage de Thionville, Coutume de Luxembourg, est sur la rive gauche de la Moselle que l'on traverse de temps immémorial sur un bac. C'était autrefois un bourg fermé de murailles, d'après Stemer, ayant un château-fort appartenant à une noble famille de nom et d'armes, éteinte depuis longtemps. On y voyait encore en 1756 les vestiges d'une porte et au millieu du village près du château du seigneur la tour de la chapelle de l'ordre teutonique dédiée à Saint-Etienne, c'est maintenant le clocher de l'église. Cattenom était une cure du diocèse de Metz, archidiaconé de Marsal, archiprêtré de Thionville, ayant pour principal décimateur l'abbé des Bénédictins de Munster

(1) Registres des délibérations de l'assemblée municipale de Cattenum, 1787-1789 in-F°, 33 feuillets, cartonné. Volume donné en 1896 à l'Académie de Metz par M. Maurice Bouchez.

(2) En allemand *Kattenhofen* ; en patois *Kattenoven*. La seigneurie foncière se nommait *Burggut*, d'après Bouteiller.

près Luxembourg. Une chapelle Saint-Jacques se trouvait, d'après Cassini, à deux cent mètres N. O. du bourg.

Cattenom est de nos jours bien ignoré, éloigné des chemins de fer et de la grande route. Mais il a un nom dans les Annales du commerce, car sa foire du premier lundi d'octobre est encore une des plus importantes de toute la Lorraine.

Avant la révolution, les deux communautés de Cattenom et de Sentzich étaient réunis au point de vue administratif, ayant chacune son sindic, ses dépenses communes et ses dépenses particulières. Elles vivaient en bonne intelligence d'après ce que nous montre le régistre des délibérations de Cattenom et elles parlaient toutes les deux un patois allemand assez inintelligible qui est le langage du duché de Luxembourg dont elles faisaient jadis partie avant leur réunion à la France.

En 1789, Cattenom avait pour seigneur un vieux militaire, ami du progrès comme les nobles l'entendaient à cette époque, M. Wolter de Neubourg, ancien maréchal des camps et armées du Roi et pour sindic (maire) un homme jeune encore, doué d'aptitudes telles qu'en en rencontre rarement de semblables dans les campagnes. C'était Charles-Frédéric Durbach. L'un demeurait au château près la chapelle de l'ordre teutonique et l'autre devait habiter les bâtiments de cette commanderie situés au-dessus du village. Durbach devait aussi avoir les biens de la *Deutsches Haus* de Kœking? De quelle commanderie dépendaient les biens de Cattenom et de Kœking? Il n'y avait en Lorraine que la commanderie de Saarbrucken, supprimée à la réforme et celles de Beckingen près de Saar-

louis et de Saarebourg en Lorraine, dont était titulaire le baron Joseph-Léopold-Sébastien Zweyen von Ebenstadt en 1790 (1).

L'Assemblée municipale le 12 août 1787 se composait de :

Messire Benoît-Nicolas Wolter de Neubourg, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Cattenom et autres lieux, *Président,*

M. Jean Stricher, prêtre, curé de la paroisse,

Charles-Frédéric Durbach, amodiateur des biens de l'ordre teutonique, *sindic*, cultivateur,

Nicolas Wonner, échevin de la justice, sindic de Sentzich,

François Plannieu, maître en chirurgie,

Henri Juving, échevin de la justice,

Me Pierre Gardéchaux, prêtre prémissaire,

Pierre Marie, maître huilier,

Nicolas Koune, laboureur,

Me Louis Dusable, licencié en droit, *greffier*,

Le sindic était à la droite du président, le curé à sa gauche.

Ainsi neuf personnes formaient le conseil de la communauté forte de près de seize cents âmes avec Sentzich.

Deux noms sont à retenir dans la liste : celui du président Wolter de Neubourg et celui de Durbach ; les autres, le curé, le chirurgien, le prêtre prémissaire, etc., sont inconnus et ne paraissent qu'au second rang.

---

(1) Notre regretté collègue Charles Abel qui s'occupait si activement de l'histoire de Thionville et de son arrondissement, a publié dans la *sentinelle de Thionville*, des articles sur la commanderie de l'Ordre teutonique à Cattenom (**Box.** *Biographie de Ch. Abel, Metz, 1897,49)*.



Avec Durbach, le village resta toujours dans la légalité, le 12 juillet 1790, les habitants se prévalant du décret d'abolition des droits féodaux, firent signifier à leur ancien seigneur, « que dorénavant, « ils refusaient résolument lors des récoltes qui « vont arriver, le *terrage* ou *la* none. L'exploit « fut signifié par l'huissier à M. de Neubourg, *parlant « à son domestique.* » Ce fut la fin de la seigneurie de Cattenom ; les habitants étaient dans la légalité ce qu'était forcé de reconnaître le seigneur qui mourut le 23 février 1801 au milieu d'eux, environné de leurs respects.

Louis Nicolas Wolter de Neubourg, né à Cattenom le 16 janvier 1726, de Jean-François Wolter, conseiller au parlement de Metz (1) et de Marie-Françoise des Androuins, étudia d'abord le Droit et se fit recevoir avocat à Metz ; puis embrassa l'état militaire, il se distingua dans la guerre de sept ans, devint chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp en 1784, membre de l'assemblée provinciale en 1787, président du district de Thionville, député aux états généraux de 1789 par la noblesse de Metz, Saarlouis, Phalsbourg, etc. Il siégea au côté droit et se fit peu remarquer. Il sut se cacher pendant la Terreur et mourut tranquillement comme nous l'avons dit. (2)

Dans la force de l'âge, il n'avait que vingt-six ans, Charles-Frédéric Durbach fut l'âme des délibérations de l'assemblée. Toutes ses motions étaient adoptées ; elles n'étaient inspirées que par le bien.

(1) Son père était Jean Wolter originaire de Rodemack, écuyer, seigneur de Cattenom, receveur des deniers à Thionville.

(2) Son portrait a été gravé dans la collection Déjabin, *Labadye del : Le Tellier sc*, M. de Tardif habita son château à Cattenom.

Ce fut la règle de toute sa vie. Aussi fut-il élu député-suppléant à l'Assemblée nationale, mais il ne fut pas appelé à siéger. Elu maire de Cattenom en 1790, il fut nommé au Directoire du département de la Moselle. Comme ses collègues, il eut le courage de protester contre la malheureuse journée de 1792 et contre l'illégale vente de l'abbaye de Wadgaz. Une sentence de mort fut la récompense de leur courage. Durbach avec le secrétaire en chef Berteaux et l'ingénieur Faget eurent le bonheur de s'y dérober. Ils restèrent cachés pendant la Révolution et ne reparurent que sous le consulat. Les trois proscrits furent alors élus députés au corps législatif; il demeura alors à Paris rue de la Loi, hôtel de Valois. Durbach siégea tout le temps de l'empire et en 1815, son patriotisme exalté lui valut d'être compris dans la liste de proscription du 24 juillet 1815. On le vit habiter tour-à-tour la Belgique et la Bohême. Rappelé enfin en France, il vint habiter sa belle propriété de Longeville-lès-St-Avold que ses descendants ont vendu il y a quelques années. C'est une ancienne abbaye de bénédictins qui domine pittoresquement la contrée. Il n'y résida pas longtemps, car il mourut à Tarbes le 16 septembre 1827, âgé seulement de soixante-quatre ans, étant né à Cattenom le 15 avril 1763, chez sa fille Adolphine-Amélie, épouse de Victor La Crampe. Son fils aîné Joseph-Léopold, né à Thionville en 1765, baptisé à Cattenom était alors colonel directeur d'artillerie à Bayonne (22 juillet 1824), officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis. Il avait été lieutenant-colonel le 28 décembre 1813 à vingt-huit ans. Après 1830, son nom disparaît

de l'*Annuaire*. (1) Il était sorti de l'école polytechnique en 1803.

On ne doit pas oublier le licencié en droit Louis Dusable, greffier de l'assemblée communale de Cattenom. A une écriture très lisible, il joignait une rédaction des plus claires qui lui permettait de résumer en quelques lignes la plus longue délibération. Aussi il n'est pas étonnant de voir qu'il fut prié de donner à la fin « le mémoire de de ses écritures » pour que le conseil put les acquitter *(4 juillet 1789)*.

Malgré que les délibérations des conseillers de village se ressemblent toutes au fond, celles de la communauté de Cattenom ont le mérite rare à cette époque de ne s'occuper que des affaires de la localité. On n'y voit point de récriminations, encore moins de dénonciations. C'est un honneur pour les habitants. Il est vrai que toutes n'avaient pas un président, un sindic et un greffier comme cette localité en avait en ce moment et que la population avait le bon esprit de se laisser conduire par eux et les deux communautés de ne pas récriminer entre elles.

Voici les extraits des délibérations du 8 janvier 1788 au 30 octobre 1789 :

BÊTES MALES.

26 février 1798. — C'est l'éternelle question

(1) Ses deux autres frères demeuraient à Longeville ; Antoine est encore mentionné en 1846 comme propriétaire d'une vaste distillerie ; j'ignore la date de la mort de l'autre frère Sébastien et celle de leur mère Anne-Marie Himmer.

Le portrait de Durbach à été lithographié petit in-8°.

On comprend jusqu'à un certain point son patriotisme exalté en 1815, mais il avait toute la France contre lui. L'Europe envie le bonheur, dont la France jouit, écrivait Stendhal en 1828 et la triste Révolution de 1830 qui ne satisfit personne, ne le prouva que trop.

dans les villages. On se plaint comme il y a cent ans et l'administration ennuyée se repose sur les vétérinaires qui tâchent toujours de prendre la voie de la conciliation. Durbach se plaint que pour 365 bêtes rouges, 125 truies et 349 brebis, il n'y a que deux jeunes taureaux bien faibles, un verrat et deux béliers fournis par les décimateurs du lieu qui touchent la dîme de charnage. Malgré des demandes polies, les décimateurs ne veulent pas changer l'état des choses, il est pourtant bien préjudiciable à la communauté. Le sindic propose d'adresser en ce sens une plainte au procureur-sindic de Thionville, ce qui est adopté.

BIENS COMMUNAUX.

4 mars 1788. — Jean Vigi loue pour six ans ou neuf, le terrain dit la Butte situé près le village (ou jadis les habitants allaient s'exercer au tir) moyennant un loyer annuel de 51 livres.

5 mars 1788. — Les taillables occupaient le tiers de la population, l'assemblée demande qu'en cas de décès de l'un deux, les forains héritiers soient imposés en dégrèvement de la communauté pour les sommes qui restent à recouvrer et que ces forains paient aussi pour le nombre de jours de terre qu'ils possèdent sur les 4000 jours du ban.

On doit réparer le chemin au dessous des vignes, complétement abimé. Des hommes de corvée iraient suivant l'usage couper des saules pour racommoder la route. ! ! !

COMPTES COMMUNAUX.

8 et 14 janvier 1788. — Comme de nos jours la reddition des comptes est ce qui intéresse au

plus haut point les délégués. François Plannieu, maitre en chirurgie, procureur-sindic sortant, déclare que la recette commune pour les deux communautés est de 28 livres et la dépense de 119 livres, 18 sols d'où la dépense excède la recette de 91 livres, 18 sols, dont le tiers est à récupérer contre les habitans de Sentzich.

La recette particulière de Cattenom monte à 725 livres 14 sols et la dépense à 221 livres 5 sols, d'où un boni de 424 livres 9 sols, sur laquelle somme le comptable prélève les 90 livres 18 sols de la dépense commune. Il y a donc un excédant de 332 livres onze sols.

ÉGLISE PAROISSIALE.

4 mars 1788. — C'est la première fois que l'on parle de cet édifice et cela sera la grande question toujours vivante. Ce jour-là, Durbach rappelle que depuis longtemps l'église est en mauvais état et visiblement insuffisante. Me Vigneron, procureur au bailliage de Thionville demande 400 livres pour avoir les expéditions des procès-verbaux des experts envoyés à Cattenom par sentence du Bailliage. La somme est accordée; et il se passera plus d'une année avant que la question revienne sur le tapis malgré l'impatience de la communauté.

21 avril 1789. — Les habitans étaient assez intrigués de savoir ce qu'on avait décidé pour leur église. Sera-t-elle enfin reconstruite? demandait-on. Durbach propose pour avancer la question d'aller trouver l'abbé bénédictin de Munster (1)

(1) Les Bénédictins de Munster avaient des vignes dans le côteau renommé de Guentrange près Thionville; le 5 fructidor an II, on fit la visite officielle. On trouva au rez-de-chaussée du vendangeoir

près de Luxembourg, principal décimateur. Deux délégués munis d'une lettre de M. de Neubourg qui a beaucoup de crédit sur le prélat, iront dans cette ville pour connaitre ses intentions et le prier d'avoir égard aux motifs raisonnables et d'équité qui lui seront exposés. Durbach et Pierre Maire sont nommés délégués, ils vont à Luxembourg et le 28 rendent compte de leur mission.

L'abbé a paru consentir à adopter la voie de la conciliation: il a promis d'écrire aux autres décimateurs de se trouver à une conférence générale à Luxembourg où se trouveraient les délégués de Cattenom et de Sentzich pour aviser aux moyens de mettre fin au litige et donner satisfaction aux paroissiens.

Durbach a en outre déclaré qu'il allait écrire à Me Trotyanne (1), avocat à Thionville séquestre de l'abbaye des dames supprimées du Saint-Esprit à Luxembourg (2) pour qu'il se rende aussi à la conférence, comme représentant les dames décimatrices, supprimées récemment par Joseph II.

6 mai 1789. — Durbach prévient que Me Trotyanne se rendra à la conférence. Il fait passer par exprès cette réponse à l'abbé de Munster.

---

deux couchettes et quelques meubles et arrochées au mur cinq cartes du pays. Au premier étage on installa le vigneron Vincent Veltz comme gardien.

L'abbé de Munster, outre l'église de Cattenom, nommait encore dans le diocèse de Metz à la cure d'Escherange dans l'archiprêtré de Thionville.

(1) Jean-François Trotyanne, receveur des consignations, député au conseil des Anciens, nommé président en 1801 à Thionville, mourut peu après à Ottange.

(2) Abbaye noble de Clarisses au Pfaffenthal près de Luxembourg. Elles avaient une maison de leur ordre à Thionville qui portait le même nom.



1er juin 1789. — Les délégués de Cattenom et de Sentzich n'ont rien négligé pendant la conférence avec tous les décimateurs, il n'avaient rien omis pour leur démontrer que l'église était insuffisante et délabrée, sur quoi les décimateurs observèrent que quand même contre leur attente, ils seraient condamnés à agrandir et élargir l'église, ils pourraient du moins conserver une partie du collatéral et qu'à tort dans la demande formée, les paroissiens exigeaient une reconstruction totale. Sur quoi les délégués Durbach et Vonner trouvèrent avantageux pour les habitans non seulement d'obtenir une église à bref délai suffisante pour tous, mais encore de la voir construite en ville sur l'emplacement de la chapelle St-Etienne. 1o parce que dans ce cas seulement l'on pourrait se servir de la tour dont la dépense est comme on le sait à la charge de la paroisse; 2o que le terrain sur lequel l'église actuelle (1) est construite pourrait alors servir de cimetière au lieu que dans le cas contraire il faudrait acheter un terrain et l'entourer de murs; 3o l'avantage de la position au milieu du village et moins éloignée pour Sentzich; 4o dans l'emplacement proposé l'église n'est pas isolée, raison bien forte pour ne pas attirer l'attention des brigands, car l'ancienne église a été tout récemment mise à sac. Et pour obtenir ces divers avantages et surtout la conservation de la tour et du cimetière qui coûteraient à rebâtir au moins 8000 livres, les délégués invitèrent les décimateurs à se rendre incessamment sur les lieux pour voir que les habitants avaient

(1) Située au sud-est du village sous le vocable de St-Martin de Tours. Elle était isolée avec la maison du curé.

raison de demander la reconstruction et à convenir d'un plan pour un édifice solide, suffisant, décent et avantageusement placé. Les délégués pour montrer leur bonne volonté, avait offert aux décimateurs une somme équivalente aux obligations de la commune et proposaient de fournir le bois de charpente ou si ceux-ci voulaient donner aux paroissiens une somme égale à leur charge pour exécuter le plan. Le tout sans tirer à conséquence et sans déroger aux clauses de la transaction. Les décimateurs déclarèrent se rendre incessamment sur les lieux. L'assemblée communale remercia fort les deux délégués et déclara que les voies de conciliation étaient les meilleures. Belle illusion !

20 juin 1789. — Les délégués avaient été joués par les décimateurs; l'église ayant été de nouveau interdite, il fallait connaître enfin leurs dernières intentions et avant d'envoyer un délégué encore une fois; un exprès partit porteur d'une lettre pour l'abbé de Munster.

18 octobre 1789. — La veille, Durbach avait été à Thionville avec trois membres de la municipalité pour être présent à la plaidoirie faite au Bailliage sur l'instance de la communauté contre les décimateurs à cause de l'église paroissiale, il s'attendait que le juge prononcerait au fond de l'instance, mais cela fut remis après les vacations, malgré le provisoire de l'affaire.

Durbach ajoutait que les décrets de l'Assemblée nationale paraissaient dépouiller le clergé français et étranger de toutes ses propriétés ; que, dans ces circonstances, il convenait de prendre des sûretés de la part des décimateurs, soit par la sai-

sie de leurs revenus en France, soit par d'autres voies légales ; mais qu'avant de prendre une détermination, il fallait consulter des gens éclairés à Metz pour savoir la marche à tenir, et prier le procureur général de juger l'affaire, vu l'urgence ; si les décimateurs touchaient les canons et les revenus de leurs biens en Lorraine, il n'y aurait plus de garantie pour la communauté de Cattenom.

30 octobre 1789. — C'est la dernière mention du litige entre la communauté et les décimateurs qui cherchent avec succès à se garer de toutes les dépenses et de toutes les reconstructions. Durbach rend compte à l'assemblée qu'il est allé à Metz avec un mémoire justificatif et un dossier de l'affaire ; il a consulté les plus anciens et les plus célèbres avocats, Mes Paquin, Dumont et Bauquel, qui, après avoir bien discuté l'affaire, ont reconnu que la communauté, en prouvant l'insuffisance de l'église, ce qui est constaté par l'expertise juridique à laquelle les décimateurs ont acquiescé, elle ne devait pas craindre de succomber. Quant aux décimateurs qu'ils soient dépouillés ou non de leurs biens, l'État s'en emparerait et serait ainsi tenu de remplir les obligations de ces derniers, obligations incontestables et renfermées dans une transaction authentique faite entre les parties. Quant à la saisie demandée par la communauté, les avocats consultants estimaient que les décimateurs n'étant pas encore privés de leurs biens, ils devraient être considérés comme assez solvables et en état de répondre des événements ; que saisir leurs revenus, cela serait faire naître une question d'indemnité qui serait peut-être défavo-

rable à la commune et compliquerait gratuitement la contestation.

Comme l'on voit, les vieux avocats n'allaient pas de l'avant, il n'y a rien d'étonnant que la commune de Cattenom perdit tous ses avantages; le procureur général près le Parlement, messire Lançon, sollicité d'écrire une injonction au lieutenant général Blouet, du bailliage de Thionville, de juger l'instance nonobstant les vacations, répondit carrément à Durbach, assez interloqué, qu'un juge n'était pas tenu de donner les motifs de son jugement et ne pouvait être contraint de prononcer pendant les vacations dans une affaire qui ne lui paraissait pas décidément provisoire.

Dans tout cela, Durbach avait seul vu clair. Après les vacations, les décimateurs n'existaient plus, et quant aux propriétés du clergé, soit français soit étranger, elles étaient confisquées. La commune de Cattenom avait une fameuse garantie contre les décimateurs dans l'expertise qui lui était favorable ! Elle pouvait la mettre dans ses archives bien scellée et cachetée. C'est ce qu'elle avait de mieux à faire et attendre encore quarante ans avant la reconstruction de son église paroissiale. La Révolution avait emporté les décimateurs, les dîmes, les économies des communes et supprimé les cérémonies du culte catholique. Qui pensait alors à reconstruire des églises quand on en démolissait tant. Sous l'Empire, les cérémonies religieuses étaient rétablies, mais on avait à Cattenom autre chose à penser qu'à rebâtir l'édifice, les communes étant presque ruinées. Sous la Restauration, les habitants commencèrent à se souvenir que leurs pères avaient jadis voulu avoir un

nouveau temple pour la paroisse. Enfin, on fit les économies nécessaires et on parvint à posséder une église neuve, et, ce qui est à remarquer, ce fut le projet que l'abbé de Munster proposait pour se jouer de la bonne foi de Durbach et de son compagnon qui fut adopté. Qui aurait pensé que l'ancien décimateur jouirait de cet honneur posthume qui allait épargner en 1831 quelques francs à la commune ?

L'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Etienne (au milieu du village, est la chapelle des Chevaliers de l'Ordre teutonique, dont le syndic était amodiateur des biens) était choisi pour celui de la nouvelle église paroissiale. On conservait en 1831, comme le désirait l'ancienne assemblée municipale en 1789, la haute tour romane pour servir de clocher. C'est encore maintenant la seule curiosité du bourg (1).

L'ancienne église paroissiale ne fut démolie qu'en 1843 et les pierres servirent à la construction d'une nouvelle maison d'école. On transporta la statue du patron Saint-Martin de Tours au dessus du nouvel édifice en remplacement de celle

(1) Cette tour romane, datant du XII[e] siècle, formait le chœur de l'ancienne chapelle orientée de l'Ordre teutonique; elle est éclairée par une petite fenêtre à une assez grande hauteur du sol. Depuis le XV[e] siècle, une crédence élégante avec oculus est percée dans le mur. La partie supérieure de la tour fait très bon effet, grâce à huit petites fenêtres romanes qui la décorent. Il y a deux cloches, l'une date de l'an 1763, l'autre de 1771. Sur la face orientale est l'inscription latine du XII[e] siècle qui a tant intrigué les érudits. Elle est en cinq vers léonins en dix lignes, gravée en creux, et se rapportent à la mort d'un nommé Walther. G. Boulanger (*Revue d'Austrasie,* 1853, 296) et Kraus (*K. et Alt. in Lothringen,* 215) la rapportent uniformément. La chapelle, comme toutes celles des Ordres militaires, n'avait que des dimensions très exiguës. Mais qui s'est amusé à étudier l'histoire de l'Ordre teutonique à Cattenom ?

de Saint-Etienne patron dépossédé de la chapelle et tout fut dit.

L'emplacement de l'édifice bâti au sud-est du village près du presbytère (1) servit à augmenter le cimetière, tout comme le demandaient en 1789 les deux délégués, morts tous les deux. Ainsi le plan qu'avait proposé l'ancien abbé bénédictin était fidèlement suivi quarante ans plus tard, comme nous l'avons déjà dit.

Quant au village de Sentzich (2), il avait son église propre, mais il n'en relevait pas moins de la paroisse de Cattenom. Ce ne fut que bien plus tard qu'on y établit un curé à cause de sa forte population.

DIGUE DE LA MOSELLE

28 septembre. — Il s'agit de la reconstruction des ponts dits *Chowenbruck* et *Ferlonrencast* et de la réparation de la digue de la Moselle. Question toujours nouvelle. D'après l'estimation de l'ingénieur Plonguer (3) le devis monterait à 4095 l. 15 sols 9 deniers ; savoir 969 l. 4 sols 2 deniers pour le *Chewenbruck* et 488 l. 15 sols 9 deniers pour le *Ferlonrencast* et 2737 l. 13 sols pour la digue. Le sindic fait observer qu'en dépensant ces sommes, il ne resterait plus rien pour la reconstruction de l'église et qu'on pourrait faire ces réparations bien meilleur marché en

(1) D'après Verronnais, il daterait de 1563.

(2) Comme tous les villages de cette époque, Sentzich était presque tout couvert en chaume, un affreux accident lui arriva pendant l'invasion de 1814 : 51 maisons furent brûlées par l'imprudence d'un soldat hessois en cantonnement qui mit le feu à un toit de chaume en tirant des coups de fusil sur le coq du clocher ! (VIVILLE.)

(3) Inspecteur ingénieur, rue des Bénédictins à Metz. Son chef Saget fut proscrit avec Durbach.

s'adressant au maçon François Kremer qui referait les ponts avec une économie de plus de 1000 livres.

Quant à la digue, on ferait faire le voiturage des pierres gratuitement par les laboureurs et les autres habitants travailleraient par corvée ; il ne resterait à payer que les ouvrages d'art. On pourrait agir aussi de la même manière pour les deux ponts. Il faut donc demander la permission de faire un nouveau devis, le premier étant plus magnifique que solide ; que l'entreprise était urgente, car les ponts menaçaient de s'écrouler, et on devait y placer des étais pour prévenir tout accident. N'est-ce pas ce qui arrive tous les jours à propos de constructions communales. Les devis sont plutôt « magnifiques que solides ». Rien n'est changé.

CAHIER DES DOLÉANCES

8 mars 1789. — Le 9, les habitants seront convoqués pour nommer les trois délégués de la communauté chargés de porter à l'Assemblée du Bailliage de Thionville le cahier des doléances qui sera rédigé en assemblée générale.

VISITE DES GRAINS ET FARINES

1er juillet 1789. — Par ordre du parlement de Metz, on visite soigneusement toutes les maisons et l'on envoie l'état des grains, farines et denrées trouvés au procureur du roi du Bailliage.

INONDATIONS DE LA MOSELLE

6 juin 1789. — Les inondations de cette rivière ont ravagé cette année des places vagues et

paquis dont les locataires n'ont pu rien tirer ; ils demandent donc des remises, on accorde à : Jean Frantzen, 15 l.; 10 s. Jean Vigi, l'aîné 50 s.; Henri Veinant, 2 l. 10 s.; Jean Konner, l'aîné 9 l.; Nicolas Querquer, le quart de son adjudication.

27 juin 1789. — Les inondations de la Moselle viennent encore d'enlever aux cantons voisins plus de la moitié des récoltes ; les habitants sont par ce désastre, hors d'état de payer la subvention royale. On nomme des experts pour estimer le dommage. Ils sont presque ruinés.

BORNES

8 mars 1789. — Les anciens du village doivent aller reconnaître les bornes du ban ainsi que celles des paquis, terres et forêts de la commune.

SUBVENTION

15 octobre 1788. — On nomme trois adjoints collecteurs pour faire la répartition de la subvention, capitation, accessoires et autres. Ce sont : Guillaume Léonard, tisserand, Jean Schmidt et Michel Keller, laboureur. Ils prêtent le serment de bien remplir leurs fonctions ; puis Durbach est élu collecteur. Les contribuables de Cattenom sont partagés en cinq classes.

TIRAGE DE LA MILICE

1er février 1789. — On doit faire une liste de tous les garçons âgés de dix-huit ans et de tous les hommes veufs sans enfants depuis deux ans, jusqu'à l'âge de quarante ans. Le 25 mars, Durbach prévient que par ordre de l'Intendant la levée ordinaire des soldats provinciaux est suspendue.

VIN

15 janvier 1789. — Le bail du droit du vin est exploité au profil de la localité. On demande que le vin des messes fourni à raison d'une demi-chopine par jour, soit changé avec l'approbation du curé en 18 l.. par an, somme qui lui sera versée. Il se plaignait ainsi que d'autres ecclésiastiques que souvent le vin n'était pas potable et que le service se faisait fort négligemment.

ANTICIPATIONS

3 mai 1788. — Le tisserand Pierre Chauffroy a anticipé de plus d'un pied dans la Parisgasse en faisant construire une maison et il fait creuser une cave dans la Grand'Rue. Il reconnaît son anticipation et promet de couvrir de gros madriers l'entrée de la cave et de donner deux sols annuellement à la fabrique de l'église. On ne pouvait pas être plus modéré que le Conseil municipal.

FORÊTS COMMUNALES

14 juin 1788. — Durbach observe avec raison que les fossés du ban auxquels travaillent par corvée les habitants sont ordinairement mal exécutés. Les corvéables montrent de la répugnance à aller à ces travaux à cause des fièvres qu'ils peuvent y attraper. Il vaut mieux les mettre en adjudication. C'est ce qui est décidé.

13 juillet 1788. — Une autre bonne mesure. Deux forestiers, le beau père et le gendre gardent les forêts communales. Elles sont mal gardées vu qu'ils se reposent l'un sur l'autre. Un seul suffit. La maîtrise de Thionville choisit le gendre Jean Florenge et ce choix est approuvé.

18 décembre 1788. — On nomme le pâtre, le hardier et le berger pour un an à compter des fêtes de Noël. Ils doivent chacun fournir caution!

14 juin 1789. — Henri Wonner, syndic de Sentzig vient déclarer que l'hiver très rigoureux et long avait nécessité une double consommation de fourrage, puis que les fréquentes inondations avaient tellement gâté les prés et pâquis qu'il n'était pas possible en ce moment de faire faucher l'herbe, ni de faire pâturer « attendu le limon pernicieux attaché aux plantes » ; les cultivateurs et autres personnes ne peuvent donc nourrir leurs bestiaux à l'écurie ou les envoyer vain pâturer ; que de là il résulte des abus sur les terres ensemencées ; il demande donc que l'on donne la permission d'aller dans les coupes de Beysel et de Pluquichenhack, dans le quart en réserve et dans quelques autres anciennes coupes toutes défensables. L'assemblée adopte la mesure.

25 juin 1789. — On visite l'herbe pour la fenaison et on se rend compte de la récolte pour pouvoir partager entre les habitants les prés communs.

SEL

4 octobre 1789. — Le prix de la livre de sel est fixé à six sols dans tout l'étendue du royaume.

DISCOURS DU ROI

20 juin 1789. — Le discours du Roi prononcé lors de l'ouverture des Etats généraux est affiché à la porte de l'église.

15 août 1789. — Le procès-verbal de l'assemblée nationale du 5 contre les brigands qui ravagent le royaume, est publié au prône etc. L'é-

vêque de Metz, le cardinal de Montmorency fit un mandement à ce sujet.

PATURE

2 avril 1789. — Le canton Wertgen est partagé entre tous les habitants en portions égales pour six ans. On fait observer que c'était par abus que des gendres ou fils demeurant chez leurs parents et ayant le même feu, aient participé à ce partage. Ils devaient être exclus ainsi que des affouages.

12 avril 1789. — Toujours sous la présidence de Durbach, on déclare que les gazons, terres vagues des chemins appartenant à la commune seront partagés.

30 août 1789. — Durbach président, déclare que les poiriers champêtres du ban ont donné des fruits, mais pas assez pour être partagés entre les habitants Sur ses conclusions, l'assemblée ordonne qu'à l'auditoire on procédera à l'adjudication de ces fruits.

COLOMBIERS

10 septembre 1789. — On annonce l'abolition du droit exclusif d'avoir des colombiers. Vu l'énorme quantité de pigeons tant du village que du dehors qui ravagent tout le ban, l'assemblée demande que les colombiers soient fermés du 1er mars au 1er novembre. Accordé.

GLANDÉE

15 septembre 1789. — En forêt on se rend compte, vu la grande quantité de glands, du nombre de porcs qu'on y peut mettre. On pouvait admettre par habitant un porc et pour éviter

au troupeau le long trajet du bois au village et du village au bois tous les jours ; il y avait un bâtiment en bois tombant en ruines, on demanderait à la maîtrise des forêts la permission de couper des chevrons et des lattes pour soutenir la couverture de ce bâtiment. Accordé.

Durbach se montre tout entier dans les pages de ce registre. Il y montre la générosité de son caractère, « franc et loyal, » comme il le dit lui-même, dont l'unique désir est de voir plus tard la France, après vingt-cinq ans de sacrifices et de malheurs, jouir enfin de liberté, de repos et de bonheur. Comme tous les honnêtes gens, il fut calomnié et persécuté, et tandis que le gouvernement royal recevait des hommes qui avaient participé à la Terreur, l'ancien procureur général syndic du département de la Moselle, l'ancien député était obligé de prendre le chemin de l'exil. Je suis heureux d'avoir montré dans ces quelques pages que Durbach, au début de sa carrière, avait les mêmes sentiments d'honnêteté et de justice qui devaient être la règle de toute sa vie. L'examen du registre des délibérations de la commune de Cattenom de 1788 à 1789 le prouve suffisamment, et il est tout à son honneur. Les archives de l'Académie de Metz doivent conserver précieusement ce manuscrit.

Les discussions avec l'abbé de Munster ne montrent que trop bien l'état habituel d'esprit de presque tous les moines en général dans le cours du dix-huitième siècle. Au lieu de remplir leurs devoirs de décimateurs comme ils devaient le faire, ils ne cherchaient que de pitoyables moyens pour s'en exempter, ne s'inquiétant guère si l'édifice



consacré à Dieu menaçait ruines ou était devenu trop petit. Toucher leurs dîmes intactes, telle était leur grande préoccupation, et cet abandon des prescriptions divines devait, à la fin, leur aliéner et les prêtres qui dirigeaient les paroisses et les paroissiens. Les premiers, réduits souvent à ne toucher qu'une part infime des dîmes qui devaient être leur propriété ou réduits à n'avoir que la portion congrue, virent avec indifférence, comme les seconds, la suppression des monastères. Pour eux, ils n'étaient plus utiles. Les fréquentes discussions qu'ils avaient eues avec les moines les laissèrent froids lors de leur chute et les engagèrent presque tous à adopter les nouvelles idées. Heureusement que la plupart surent s'arrêter et qu'ils se montrèrent les dignes enfants de leur évêque, le cardinal de Montmorency, de sainte mémoire, lorsque le gouvernement vint à s'attaquer à la hiérarchie ecclésiastique et aux lois de l'Église. Ils préférèrent l'exil et la pauvreté au déshonneur : Tout porte à croire qu'un ami de Durbach, le curé de la paroisse voisine de Cattenom, Francin de Königsmacher ne persévéra dans sa chute et ne devint évêque constitutionnel du département de la Moselle que parce qu'il avait encore le cœur aigri des tracasseries qu'il avait eues à supporter dans ses procès avec ses décimateurs, les moines de l'opulente abbaye de Saint-Mathias, près de Trèves.

La discussion des officiers municipaux de Cattenom avec l'abbé de Munster montre bien quel esprit étroit animait ce dernier et elle a été pour beaucoup pour me décider à écrire ce petit travail.

Toucher leur argent sans s'inquiéter des besoins matériels et spirituels des paroisses confiées à leurs soins; telle fut la règle de conduite de presque toutes les abbayes dans le cours du siècle dernier.

Parmi les membres de la noblesse du bailliage de Thionville en 1789, on remarque dans le canton de Cattenom :

1° Albert-Louis, baron de Pouilly, comte de Roussy, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp (1).

2° X. Robert, marquis de Dampont, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Puttelange, Schwerdorf, etc. (2)

3° Théodore, comte de Gevigny, seigneur de Kanfen, capitaine des dragons d'Orléans, maire de Thionville.

4° Philippe-Antoine, comte d'Hunolstein, baron de Fontoy, seigneur de Château-Voué, Ottange, etc. maréchal de camp.

5° Gaspard-Louis de Franchessin, l'aîné (3) en 1837. Ernest de Franchessin à Cattenom).

---

(1) Le 23 juin et le 20 octobre 1823, la comtesse de Beaufort à Metz, née Adélaïde, baronne de Pouilly, vend ses bois et des terres du comté de Roussy, le Roden, 21 hectares à Roussy, le Brasseling, 48 hectares et le Scheck 21 à Boust ; les fermages sont curieux : 400 h. à Kauffen, loués 400 fr. en argent, 14 malders de froment (30 hectolitres), 2 bichets de pois, 25 bottes de paille et 6 chapons ; 30 hect. à Elange, loués 26 malders de blé, 2 bichets de pois, 6 kil. de chanvre et 6 chapons, plus une rente héréditaire de 5 hectolitres de blé, 4 de seigle, 2 malders d'avoine et 2 chapons sur des terres et prés à Roussy.

(2) Le 23 juillet 1793, le marquis de Dampont, originaire de la Normandie et sa femme M. A. Huyn, demeurant à Schwerdorf, étant rentrés d'émigration, sans être autorisés, sont exécutés à Metz.

(3) ABBÉ CHATELAIN. — Etat de la noblesse de Metz, Metz 1896.

En 1822, les électeurs de l'arrondissement nomment député Jacques



6° Le seigneur de Rodemack était le margrave Charles-Frédéric de Baden, époux de Amélie Frédérique de Hesse-Darmstadt, père et mère du grand-duc Charles-Louis Frédéric, le dernier de la famille qui ne laîssa que des filles de sa femme la princesse Stéphanie de Beauharnais.

Charles-Frédéric de Baden avait pour bailli seigneurial le sieur Krieg qui fut de l'assemblée provinciale, membre du district de Thionville en 1789. Il administrait la justice au nom du margrave et était en même temps son régisseur, Mauckens, justicier, Eydt, procureur d'office, Kuhn, sergent et Me Boller, greffier, Staudt de Limbourg (Henri) notaire et Me Petit, avocat, chef de gruerie seigneuriale. Jean-Paul Staudt de Limbourg était seigneur de Basse-Kontz.

Sous le rapport spirituel, la cure dépendait de l'abbaye d'Epternach dans le Luxembourg et le titulaire était M. Emeringer, il y avait aussi un prémissaire, bénéficier du prince de Baden M. Jean Schrœder.

Les seigneurs de Rodemack touchaient de chaque juif montant ou descendant la Moselle en nacelle deux florins et deux dès et même quatre florins et trois dès. Le duc de Choiseul ordonna que les juifs ne seraient tenus à payer qu'une fois en entrant ou en sortant sur la production de la quittance.

Un incendie épouvantable éclata dans le bourg le 15 septembre 1790, cinquante-trois maisons

---

le Bourgeois de Cherray, demeurant à Cattenom, mort le 25 décembre 1827.

En 1837, il y a au château de Preische : Jean-Valentin-Auguste-Guillaume, baron de Mandell et à Rodemack le chef d'escadron Léopold de Langenhagen.

couvertes en paille, — (celles couvertes en tuiles ou en ardoises furent respectées par le feu), dix granges, vingt-sept écuries, cinq tanneries (1) furent la proie des flammes et le 11 décembre suivant, cinq maisons et une tannerie furent encore atteintes par le feu. Un cri de pitié retentit dans la province, malgré l'effervescence politique qui y régnait (2). Les secours abondèrent et rien ne faisait présager les scènes horribles qui se passèrent dans l'église le 21 décembre 1790, lors de l'élection du juge de paix par les électeurs du canton. Les paysans, maîtres du scrutin, voyant un scrutateur tricher, se fâchèrent, et se voyant menacés par la garde nationale de Rodemack et la municipalité du lieu protestant contre l'élection du citoyen Kayser, aubergiste à Ganderen, qui leur était favorable, ils commencèrent par chasser la garde nationale de l'église et en défendirent l'entrée aux bourgeois. Un garde national ayant pénétré par bravade dans le lieu saint, les paysans le laissèrent pénétrer tranquillement jusqu'au chœur et arrivé là, lui fendirent le crâne d'un

(1) A cette occasion un poète écrivit cette strophe dans le pur style du temps :

Cessez, cessez vos pleurs, victimes malheureuses
Croyez qu'il est encore des âmes généreuses,
Des mortels vertueux, des cœurs compatissants,
Qui, touchés de vos maux, les rendent moins cuisants;
Mais n'allez pas chercher quelle main bienfaisante
A, pour les abréger, prévenu votre attente ;
Heureux dans vos malheurs, il suffit à tous,
De savoir qu'il existe un Titus près de vous.
Par M. S... S. d M. L. P. d. D. d. I. M.

(2) Le 1er juin 1775, le R. P. Joseph, capucin, étant en chaire avait annoncé une messe pour les saints Anges, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur M. de Broglie « considéré comme l'ange tutélaire de la Province » et sans doute aussi de Rodemack.

coup de bâton. Une rixe s'ensuivit. Les gardes accourus au secours de leur malheureux camarade furent une seconde fois mis à la porte de l'édifice après avoir eu dix des leurs, blessés légèrement. Le drapeau rouge avait été déployé, mais les paysans n'en eurent cure. Enfin les bourgeois réunis parvinrent à les maîtriser un peu. Plusieurs avaient été blessés. Cinq furent mis au cachot, mais furent relâchés le lendemain par les habitants effrayés par leurs horribles menaces.

L'église, témoin de ce drame sanglant fut interdite *ipso facto*.

Grâce au lieutenant-colonel La Harpe, commandant du fort, sous la République, les Prussiens n'entrèrent pas dans le bourg; le vieux maréchal Luckner, l'ayant secouru à temps. Langenhagen qui était capitaine à Esterhasy-hussards et alors au 3e de l'arme en 1792 fit une courageuse résistance près des bois d'Avrange ; vingt-quatre volontaires des départements du Lot et de la Seine et Oise durent céder au nombre. Rodemack présentait alors un aspect pittoresque avec son unique porte à laquelle on parvenait qu'après avoir passé de larges et profonds fossés, son enceinte murale et son vieux château qui soutint dignement l'honneur de la France en 1815 et dont les antiques fortifications ont été conservées à l'honneur du propriétaire actuel M. de Gargan qui se rendit maître en 1868 de la presque totalité des ruines afin de les sauver d'une complète destruction (1).

En 1780, Marie-Philippe Hubert, chevalier de

(1) On peut voir au Musée de Metz trois beaux crayons de Migette : L'entrée du château de Rodemack, la vue extérieure du château (côté

Bertrandy commandait le château ou tenaient garnison les compagnies d'invalides de Binon et de Précy (moitié) ; il y avait un garde d'artillerie nommé Mathis (1).

Les châteaux féodaux abondent dans le canton de Cattenom. Voici quelques notes sur eux. Il n'existe plus en fait de modernes que celui de Preische. C'est encore maintenant une des belles propriétés du département :

Le château-fort d'Hettange appartenant à une famille du Luxembourg a disparu depuis longtemps (2).

. Ottange, du canton de Cattenom, était jadis du duché de Bar, bailliage de Villers-la-Montagne, érigé en comté au mois de mai 1777 en faveur de Philippe-Charles, comte d'Hunolstein, l'ancien château démoli en 1671 fut reconstruit à la moderne en 1734 par Jean-Antoine d'Eltz. Il dominait le village et fut démoli en 1793 ; quelques ruines sont restées encore debout, des matériaux ont servi à bâtir les usines de la vallée. On prétend qu'il avait 365 fenêtres et de vastes citernes. Ce qu'il y a de plus sûr c'est que pendant la Révolution on transporta dans l'église paroissiale

---

sud-ouest), la vue extérieure de la porte du bourg et d'une partie de son enceinte garnie de tours (en 1868) (nos 214-216 de la collection de la ville.

(1) Pendant le blocus de Luxembourg en mai 1795, le château de Rodemack fut désigné pour être l'hôpital où les militaires atteints de maladies cutanées seraient soignés, et l'on sait comme à cette époque cette vilaine maladie était commune dans l'armée.

(2) Un trait de mœurs résultant de la proximité de la frontière luxembourgeoise : Un maçon de ce village, Charles Schlincker, fut condamné à un an de prison et 300 francs d'amende par le tribunal de Thionville pour embauchage en 1822 des soldats de la Légion de Saône et Loire pour le service de la Hollande.



des reliques de sainte Lucie provenant d'une abbaye du Luxembourg. Elles y sont encore en grande vénération.

Le château de Preische admirablement situé, restauré à la moderne et entouré d'un parc de grande étendue, a été respecté par la Révolution. Il existe encore aujourd'hui (1).

Le village de Roussy le Bourg possède encore son château-fort démantelé, dont les ruines imposantes dominent la pointe de deux ravins. Une ferme est établie dans ses murs.

A Angevillers, le beau château seigneurial situé près la côte Saint-Michel fut le refuge, en 1744, de la duchesse de Chateau-Roux, chassée de Metz. De retour à Paris et plus en faveur que jamais, elle n'oublia pas le noble chatelain qui l'avait recueillie. Le château, bâti à la moderne au milieu du village, appartenait au baron de Bergh, qui émigra en 1792. On le vendit nationalement, puis, en 1850, il appartint à des spéculateurs qui le jetèrent à bas et en vendirent les pierres de taille. Il ne reste plus de cette belle habitation que les caves, qui sont considérables. On prétend que l'ancien château-fort était bâti dans une situation des plus pittoresques près d'une limpide fontaine dite *Château-Bourg*, qui aurait appartenu aux Bassompierre.

Du reste, les propriétaires de châteaux étaient assez ennuyés pendant la Révolution. En août 1790, on visita celui de Marange pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'armes; les paysans n'en trouvèrent pas, mais ils n'en dirent pas moins des

(1) En 1789, Antoine de la Salle, commissaire des guerres était propriétaire du château de Preische.

injures à un officier qui se trouvait accidentellement dans le château et qui était parent du seigneur, et ils le conduisirent à Thionville par un détachement commandé par le citoyen Bonfoy, puis ils furent assez grossiers avec la châtelaine, etc.

A cette époque, le district de Thionville était composé des Cns Solange, Terver, Ledun et Maritus, cultivateurs à Hettange-la-Grande, à Cattenom, à Aboncourt et à Stuckange; Toïgat, greffier à Sierck; Fick, notaire à Buding, et Becker, aubergiste à Weckrange (?).

Mais on ne peut suivre dans l'histoire de l'arrondissement de Thionville ce que raconte Teissier (1), car il saute de l'année 1789 à l'an 1792. Cet historien est donc nul pour nos recherches pour les commencements de la Révolution et surtout pour l'histoire de l'émigration dans ces contrées. La proximité de Luxembourg et de Trèves vit passer une foule de malheureux qui, en 1790,

(1) Son histoire de Thionville mérite tous les éloges (1828). Destitué en 1838, il fut replacé à Saint-Etienne par son coréligionnaire Guizot qui peu après le nomma préfet de l'Aude, il mourut bien regretté à Carcassonne le 3 février 1834. Le maréchal de Camp Hugo présida à ses obsèques qui eurent lieu avec les honneurs dùs à sa position. Le maire Peyrusse et le conseiller dé préfecture Sicard-Blancard prononcèrent son éloge. Le 8 avril, on accorda à sa veuve Marie-Antoinette-Adélaïde Dauphin, une pension viagère de 595 francs; Teissier avait 25 ans de services civils. Sa belle bibliothèque de plus de 2500 volumes et renfermant des volumes et des manuscrits rares sur la Lorraine et les Évêchés, et des ouvrages en allemand, anglais, italien, latin, grec, etc. fut vendue à Metz en Nexirue n° 7, le 21 avril 1836. Teissier était né à Marly-la-Ville (Seine-et-Oise) le 29 août 1779. Ayant eu la maladresse de donner un bal à Carcassonne le 21 janvier 1823, il fut en but à la colère des journaux légimistes qui lui reprochèrent d'avoir été sous-préfet impérialiste à Toul (il y reçut une couronne de laurier) et zélé royaliste à Thionville et philippard à Carcassonne. Son portrait a été lithographié. Il était de l'église réformée.



ne croyaient quitter la France que pour quelques mois, et qui restèrent près d'un quart de siècle en exil !

Le 21 avril 1791, le cardinal de Montmorency, triste et découragé, mais toujours ferme dans sa foi, tint la dernière assemblée synodale du diocèse, le curé de Florange, Juving, archiprêtre de Thionville, y assista. Tous les curés jurèrent fidélité à la religion et ils tinrent parole. Quelques semaines après, le vénérable prélat se rendait à Trèves, d'où il pouvait mieux surveiller les intérêts de son diocèse. Plus tard, des postes de gardes-nationaux, installés dans tous les villages de la frontière, et un système d'espionnage parfaitement organisé rendirent très difficile l'accès des pays étrangers.

Arrêtons-nous là et rendons encore une fois un bon témoignage à l'honnête Durbach, en ce moment lui aussi proscrit, et terminons par ce que rapporte de lui l'historien Teissier : « Durbach, » dit-il, « a laissé dans le canton le souvenir d'un « grand bienfaiteur, l'introduction des prairies artifi- « cielles tout à fait ignorées avant lui dans le « fertile canton de Cattenom. Son exemple seconda « les écrits de Barbé-Marbois et de l'abbé de « Commerell de Puttelange », qui eurent aussi, tous les deux, à se plaindre des excès des révolutionnaires et parvinrent comme Durbach à rentrer libres dans leurs foyers.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE VITICULTURE

Au nom d'une commission
composée de MM. LAMY, AMBLARD,
et BILLOTTE, *rapporteur*.

Le manuscrit présenté à l'Académie de Metz sous la devise :

« Bonum vinum lætificat cor hominis », étudie une question vitale pour le pays messin : la viticulture.

Depuis plusieurs années une maladie contagieuse s'est abattue sur la vigne et menace de la détruire assez rapidement, si l'on ne parvient pas à l'arrêter ; presque tous les vignobles sont actuellement bouleversés par cette cruelle maladie :

LE PHYLLOXERA.

Tous les viticulteurs, tous les savants, tous les gouvernements multiplient leurs efforts pour arriver à se garantir des ravages de ce fléau ; c'est ce que l'auteur passe en revue dans son travail, dont voici le résumé :

Dans le chapitre I l'auteur décrit la nature de l'insecte, sa vie, sa reproduction, sa propagation naturelle et mécanique, du fait de l'homme ou des animaux, et des ravages qu'il produit sur la vigne ; ravages modifiés par le climat, la nature du sol

et les cépages. Il nous montre comment dans différents pays le bel arbuste cher à Bacchus qui produit l'aisance et la gaité, laisse après sa disparition la ruine, la tristesse et l'abandon de villages entiers. Les gouvernements s'émeuvent, ordonnent des recherches, étudient les moyens de lutte ; des primes sont offertes au public, dont une seule de 300,000 fr., pour le meilleur remède tuant l'insecte sans tuer la vigne ; mais ces prix n'ont jamais été gagnés ; des palliatifs seuls sont trouvés par la plantation dans les sables et par l'immersion, puis par les procédés d'extinction basés sur le sulfure de carbone, enfin par les cépages américains. Les différents gouvernements européens, par des mesures législatives entravent la progression de la maladie par l'interdiction du transport des plants de vigne ; quand la maladie est déclarée, ils cherchent à l'enrayer, et quand ils ne peuvent plus lutter ils adoptent la vigne américaine.

Dans le chapitre II l'auteur étudie minutieusement la maladie et ses effets dans le pays messin, son introduction à Plantières et à Ancy ; sa propagation de Plantières à Vallières et communes voisines. Le procédé extinctif appliqué d'une manière insuffisante et surtout toujours « trop tard », y produit de mauvais résultats. A Ancy la maladie progresse beaucoup plus lentement jusqu'en 1895 ; à cette époque le gouvernement s'émut des progrès effrayants de la maladie ; la pénurie de personnel et d'argent met en question le projet d'abandon du procédé d'extinction ; à la suite de conférences, d'enquêtes, la continuation de la lutte est décidée, les commissions locales avec observateurs sont organisées.

C'est très beau sur le papier, mais les résultats sont inefficaces, des modifications s'imposent. On reconnait que des spécialistes sont indispensables. Par contre, leur recrutement est difficile et par ce motif le personnel étant trop peu nombreux il arrive forcement encore « trop tard » et le mal progresse toujours. Pour comble de malheur, Arnaville empoisonne Novéant ; la situation actuelle n'est donc plus défendable ; déjà pour cause d'éconnomie les cordons de sureté sont diminués de largeur.

Dans le chapitre III, sans rechercher à qui incombe la responsabilité des fautes, l'auteur constate que contrairement à l'unanimité de tous les avis, les rapports officiels approuvent ce qui est fait ; il en examine les effets influencés par la base de la législation, et il y applique les progrès de l'invasion phylloxérique en Allemagne. La cause en est aux préjugés arriérés dont sont imbus les législateurs, et par suite de leur ignorance des progrès accomplis ; il montre que la politique se glisse dans ces questions agronomiques. La législation entrave les essais en Allemagne, tandis qu'en Lorraine les entraves sont moins fortes ; Monsieur le Président de la Lorraine, par sa fermeté favorise ces études. L'auteur entre dans des détails techniques pour montrer la nécessité d'étudier l'adaptation et l'affinité des innombrables variétés américaines ; il montre les dangers d'introductions clandestines de bois étrangers, l'inutilité des certificats d'origine, et met en garde les viticulteurs contre les fraudes volontaires ou involontaires des pépiniéristes.

· L'auteur examine ensuite l'organisation des

champs d'essais et les résultats acquis en France ; les variétés qui s'offrent à notre choix en producteurs directs ou en porte-greffes selon la quantité et la qualité des vins à obtenir, et aussi en prévision des nouvelles maladies cryptogamiques dont la vigne est menacée.

La quantité de plants nécessaires à la reconstitution de nos vignobles est évaluée ; les mesures transitoires sont étudiées.

L'auteur conclut en faisant quelques réflexions sur l'avenir réservé à nos vignes par la reconstitution.

Ce travail est très complet ; il est traité de main de maître par une personne qui connaît à fond la législation, la culture théorique et pratique ; le tout est dit très simplement et très clairement. Aussi la commission est d'avis de décerner à l'auteur une médaille d'argent. Elle reconnait l'utilité et l'urgence de donner à ce travail une grande publicité, en l'insérant dans le prochain volume de ses Mémoires.

LE PHYLLOXÉRA DANS LE PAYS MESSIN

Par M. H. GERDOLLE.

Bonum vinum lætificat cor hominis.

Comme cela a été le cas pour de nombreuses régions viticoles jusqu'à ce jour, le phylloxéra a fait, et cela depuis une quinzaine d'années, son apparition dans le vignoble lorrain des environs de Metz. Quelles pourront bien être pour notre viticulture les conséquences de cette invasion? Quels moyens a-t-on employés jusqu'à présent pour la combattre? Quels ont été les résultats obtenus et quelles seraient les mesures à prendre pour l'avenir? Autant de questions de la plus haute importance, non seulement pour les viticulteurs, mais pour le pays en général, et que nous allons essayer de traiter dans le cours de cette étude.

I

Commençons par quelques généralités indispensables.

Le phylloxéra appartient, comme on sait, à la famille des pucerons et, comme ses congénères, se multiplie sans accouplement plusieurs générations de suite avec une rapidité et dans des proportions formidables. Après plusieurs générations de ce genre, et qui sont aptères, généralement à

la cinquième, il se produit des individus sexués, munis d'ailes, lesquels donnent naissance, au moyen de leurs œufs, à de nouvelles générations d'aptères

Les aptères vivent sur les racines de la vigne, à une profondeur variant selon la température et la saison ; les nymphes et les ailés passent le peu de temps de leur vie sur les feuilles et les jeunes pousses, pour pondre ensuite leurs œufs sur le vieux bois, le plus près possible du collet.

La propagation de l'insecte se fait sous terre, de racine à racine pour les aptères, et s'arrête par suite forcément quand il se présente un obstacle quelconque, sol défavorable, manque de plantes symbiotiques, etc. Par contre, les nymphes et les ailés peuvent, quand ils sont poussés par le vent, franchir des espaces plus ou moins considérables, et, s'ils trouvent un milieu favorable, donner naissance à de nouvelles colonies. En dehors de ces deux modes de propagation, que l'on peut appeler naturels, il y a encore la propagation mécanique, soit du fait de l'homme, au moyen de ses chaussures, vêtements, instruments de culture, etc.; soit du fait des animaux : renards, blaireaux, chiens, etc. Tout œuf ou insecte, même aptère, transporté dans ces conditions, peut également donner naissance à une nouvelle colonie, s'il trouve un milieu favorable.

L'action nocive du phylloxéra sur la vigne s'exerce par les aptères sur les racines. Les piqûres opérées sur les radicelles produisent un arrêt de sève qui se traduit par une nodosité, l'extrémité de la radicelle atteinte se dessèche et devient inactive, et, au fur et à mesure que le cep perd ses organes souterrains de nutrition, la végétation s'affaiblit

jusqu'à ce que la mort s'en suive. La durée de cette agonie varie nécessairement et cela avec des écarts considérables, selon le sol et surtout selon le climat, c'est-à-dire selon les conditions qui influent sur la multiplication de l'insecte. Sous un climat chaud et dans un sol léger, où il peut se produire de huit à dix générations et plus dans le cours d'un été, un cep pourra être tué dans deux ou trois ans, tandis que sous un ciel plus septentrional et dans un sol compact où l'insecte a quelquefois de la peine à produire deux ou trois générations, la vie du cep peut se prolonger beaucoup plus longtemps. L'état de fumure du sol et la vigueur du cépage peuvent également, en ce sens que les radicelles peuvent se reproduire plus ou moins rapidement au fur et à mesure qu'elles sont détruites, influer plus ou moins sur la résistance au phylloxéra. Mais sauf pour les cépages américains, dont la résistance tient d'ailleurs à d'autres causes, tout cela n'est qu'une question de temps. Tout cep européen attaqué par le phylloxéra est un cep perdu, destiné à périr impitoyablement tôt ou tard.

Il en est de même pour la propagation. Il est évident que là où il se produit de nombreuses générations dans le cours du même été, les dernières venues seront forcées d'émigrer plus loin que là où la multiplication a été moins abondante, sans compter que la propagation par l'insecte ailé n'a nécessairement pas lieu là où le nombre de générations indispensable pour le produire n'a pas été atteint. C'est ainsi qu'en Hongrie par exemple la marche moyenne de l'invasion était de 4 kilomètres avec dépérissement très ra-

pide des ceps, tandis qu'elle ne dépasse guère une centaine de mètres (quand il n'y a pas de propagation mécanique) avec résistance relativement assez grande des ceps, sous notre climat lorrain.

La présence du phylloxéra sur un cep de vigne se reconnait assez aisément par l'examen des racines, aux nodosités qui se trouvent sur les radicelles et qui sont caractéristiques. Avec un peu d'habitude on arrive même à reconnaître assez vite soit à la loupe, soit même à l'œil nu, les insectes eux-mêmes, pressés les uns contre les autres, et formant des taches jaunâtres sur l'écorce des racines. A des signes extérieurs par contre, il est plus difficile de reconnaître la présence de l'insecte, surtout sur les ceps isolés, les signes de dépérissement qu'ils présentent — végétation rabougrie, feuilles jaune pâle, etc. — pouvant provenir d'autres maladies. La chose est plus facile toutefois dans les vignes ; ici la comparaison des ceps attaqués avec les ceps voisins fournit des indications infaillibles : la dépression atteint toujours son maximum au centre et diminue au fur et à mesure qu'on s'approche de la périphérie. Cette forme, dite « en cuvette », des taches phylloxériques est éminemment caractéristique, et quiconque en aura vu une fois saura de suite les distinguer de celles produites par la chlorose, le pourridié, etc. Il y a toutefois lieu d'ajouter que quand ces taches deviennent visibles, elles sont déjà passablement anciennes, surtout quand le climat n'est pas méridional.

Supposons que, par suite de l'introduction de quelques insectes dans un vignoble jusque-là indemne, il se soit formé une de ces cuvettes, au-

trement dit un foyer phylloxérique, qu'arrivera-t-il si on l'abandonne à lui-même ?

Tout d'abord, la cuvette ira en s'élargissant ; son diamètre, comprenant au début quelques pieds seulement, atteindra au bout de quelques années des rangées de ceps en nombre de plus en plus considérable. D'un autre côté, tous les ans, si le climat est méridional, ou tout au moins dans les étés chauds pour les pays situés plus au nord, il va s'échapper du foyer primitif un certain nombre de nymphes et d'insectes ailés qui, poussés par le vent, iront se fixer plus loin et produiront des « éclaboussures », lesquelles deviendront bientôt elles-mêmes des foyers principaux. De même, au fur et à mesure que les aptères se multiplient sur un foyer, les chances deviennent de plus en plus grandes pour que le vigneron, avec ses chaussures et ses instruments, ainsi que certains animaux sauvages et domestiques en transportent ailleurs. Peu à peu, tous ces petits foyers finissent par se rejoindre et le dépérissement, de plus en plus rapide au fur et à mesure que l'ennemi se multiplie, finira par s'étendre à tout le ban.

L'histoire du vignoble de Salins, dans le Jura, constitue un exemple très caractéristique de la marche de l'invasion sous un climat septentrional. Pour la première fois, la présence du phylloxéra y a été constatée en 1878. Jusqu'en 1893, c'est-à-dire pendant une quinzaine d'années, on ne trouvait que de petites taches sans importance, mais dont le nombre augmentait de plus en plus. Par contre, à partir de là, le dépérissement s'est accentué d'une façon foudroyante. En 1896, la moitié du ban était entièrement perdue et l'autre moitié ne valait guère mieux.

Mais revenons à notre description :

Entre temps, soit par suite de relations de propriétés de commune à commune, soit par le transport de replants, il y a eu des phylloxéras transportés dans une commune plus ou moins éloignée, où les faits précités se reproduisent. Ces nouvelles infections en produiront également d'autres, et cela d'autant plus nombreuses que l'infection sera devenue plus générale. Ce qui s'est passé en petit dans la première commune contaminée se reproduit en grand pour l'ensemble du vignoble. Les points d'attaque se multiplient, les mailles du réseau se resserrent, et finalement là où les coteaux verdoyaient sous le feuillage de la plante chère à Bacchus, on ne voit plus que quelques ceps chétifs ; là où régnait l'aisance et la gaieté, il n'y a plus que ruine et tristesse. C'est ce qu'on a vu en France, en Hongrie, etc., en général partout où le fléau a passé sans qu'on ait su ou pu le combattre. En France, il est vrai, les réserves accumulées par les générations précédentes, jointes à la tenace énergie et à la sobriété du paysan, ont permis à ce dernier de traverser la crise. Ailleurs, en Hongrie, par exemple, des villages entiers ont dû être abandonnés par leurs habitants, des contrées entières autrefois prospères ne sont plus qu'un désert avec des monceaux de ruines.

On comprend aisément que de pareils faits aient ému les populations et les gouvernements, et que la science et la pratique se soient donné la main pour chercher à combattre le fléau. Tout d'abord, il s'agissait d'en reconnaître la cause, et c'est au professeur Planchon, de la Faculté de Montpellier, que revient cet honneur. Il a constaté que cer-

tains cépages américains, introduits en France à titre de curiosité, étaient hantés à l'état endémique et de symbiose par un insecte, qui, transporté sur nos vignes européennes, s'y multiplie et les fait périr. A cet insecte il a donné le nom de *phylloxéra vastatrix*.

L'ennemi trouvé et ses mœurs connues, il restait à découvrir les moyens de le combattre. On a d'abord constaté que certains sols, savoir les sables purs, étaient réfractaires au phylloxéra, en ce sens qu'il ne peut ni s'y multiplier ni s'y propager. On a aussi constaté que le phylloxéra ne résiste pas à une immersion prolongée. En plantant donc la vigne dans des terrains suffisamment sablonneux ou irriguables, on pourrait espérer d'échapper aux attaques de l'insecte. Malheureusement, les sables purs sont rares, et il n'est d'ailleurs pas toujours possible d'y cultiver la vigne. Et il en est de même *a fortiori* des terrains irriguables. En somme, la vigne est une plante de coteaux ; c'est au soleil et non dans le marais qu'elle donne ses meilleurs produits. Il fallait donc chercher autre chose si l'on voulait sauver une culture qui avait fait jusque-là la fortune et la renommée du pays.

L'idée qui se présentait le plus naturellement à l'esprit était de chercher un insecticide au moyen duquel on parviendrait à détruire l'insecte sans nuire à la vigne. A cet effet le gouvernement français a institué un prix de 300.000 francs, pour l'auteur du meilleur procédé pratique, et mis à la disposition des chercheurs un vaste champ d'essais, avec un professeur pour les diriger. Dieu sait ce qui y a été essayé, et à quel

point la patience dudit professeur a été mise à l'épreuve! « Nous ne rions jamais », disait-il un jour à un de nos amis qui ne pouvait s'empêcher de témoigner son hilarité au vu de certaines méthodes — « pas même des choses les plus abracadabrantes » ! Somme toute, le fameux prix de 300.000 francs n'a jamais été distribué, et ne le sera probablement jamais, ce qui se comprend d'ailleurs aisément. Pour qu'un insecticide arrive à tuer infailliblement tous les phylloxéras qui se trouvent sur un cep, il faut qu'il soit non seulement très pénétrant, mais aussi très actif, et il est presqu'impossible qu'il n'exerce pas une action nocive sur les plantes et par suite sur la vigne : moins nocif à la végétation, il le sera également moins aux insectes, et ne suffira pas à leur destruction complète. Il faut aussi que le procédé soit applicable en grand et d'une façon pratique en même temps qu'économique. Autrement rien n'empêcherait par exemple d'employer le procédé cher aux napolitaines pour se débarrasser de certains parasites, procédé aussi sûr qu'infaillible, il est vrai, mais dont l'application au phylloxéra et à la vigne serait assez difficile, même dans la culture en petit.

Quoiqu'il en soit cependant, des études faites en vue d'obtenir le prix sus-mentionné, il s'est dégagé deux méthodes, qui tout en étant insuffisantes pour supprimer complètement l'invasion, n'en permettent pas moins d'en ralentir considérablement la marche, quand elles sont bien appliquées, ce qui est déjà un bon point. Ce sont le procédé cultural, et le procédé extinctif. Un des insecticides les plus puissants et qui pénètre le

mieux dans le sol sans y laisser longtemps des traces nocives pour la vigne, est le sulfure de carbone. Injecté dans le sol au moyen de pals creux ou autrement, il produit des vapeurs qui s'étendent fort loin, tuant tous les insectes qui se trouvent sur leur passage. Employé en quantités suffisamment grandes pour tuer tous les phylloxéras jusqu'au dernier, il fait, il est vrai, périr en même temps les ceps ; mais employé en moindres quantités de façon à ne pas tuer la vigne, il détruit assez d'insectes pour donner aux ceps un certain répit et leur permettre de se refaire des radicelles en nombre suffisant pour pouvoir végéter à nouveau et produire à nouveau des raisins. C'est sur ce principe qu'est basé le procédé cultural. Les injections de sulfure de carbone alternent avec de copieuses fumures, destinées à activer la période de convalescence des ceps.

Le procédé extinctif repose par contre sur l'action destructive du sulfure de carbone. En faisant complètement périr la vigne, on enlève à l'insecte son habitat, et en coupant ainsi les devants à l'invasion on doit pouvoir arriver à l'arrêter, tout comme on arrive en certains cas à arrêter un incendie en faisant la part du feu. Le procédé cultural ne peut toutefois s'employer que là où le phylloxéra ne se multiplie pas par trop rapidement ; il en est de même du procédé extinctif, lequel n'a en outre de raisons d'être qu'au début d'une invasion. Or ni l'une ni l'autre de ces conditions ne se trouvant réalisées dans le Midi de la France, il a encore fallu chercher autre chose.

On s'est dit que puisque les cépages américains

supportaient la présence du phylloxéra, on pourrait, en plantant de ces cépages, continuer à cultiver la vigne en dépit de l'insecte, et comme les cépages américains donnent généralement un vin détestable, ou sont extrêmement peu productifs quand leurs produits sont passables, tourner la difficulté soit en les greffant de cépages français, soit en les hybridant avec eux. Cette idée a été le point de départ d'une véritable révolution dans la culture de la vigne. Après de nombreuses années de recherches on est arrivé à trouver des cépages suffisamment résistants (tous ne le sont pas également) et convenant aux différents sols, ainsi que des méthodes suffisamment pratiques pour le greffage, et aussi à produire des hybrides également résistants et donnant des vins à peu près potables. Grâce à l'expérience acquise, la viticulture française est entrée dans une nouvelle voie, les vignobles se reconstituent peu à peu, et dès aujourd'hui la production vinicole de la France est remontée au point où elle se trouvait avant l'invasion phylloxérique.

Entre temps la législation des différents pays s'est emparée de la question. Il s'agissait d'abord d'empêcher autant que possible l'invasion de gagner les vignobles encore indemnes ; de là de nombreuses restrictions apportées aux transports de replants tant aux frontières qu'à l'intérieur. Il fallait ensuite imposer dans l'intérêt général l'emploi de moyens propres à ralentir autant que possible la marche de l'invasion, là où elle arriverait à se produire.

La législation de la plupart des pays civilisés d'Europe repose sur ces deux principes, tout en variant, il est vrai, selon le degré d'intensité de

l'invasion au moment où les lois ont été faites. C'est ainsi qu'en France, où presque tous les vignobles du Midi étaient déjà fort compromis ou même détruits au moment où l'on a commencé à connaître et à pouvoir combattre l'insecte, il a fallu établir trois zones distinctes, comprenant, la première les régions complètement compromises, la seconde les régions où l'invasion en est à ses débuts, et enfin la troisième les régions encore indemnes, en laissant liberté entière dans la première, imposant sous certaines conditions les traitements défensifs dans la seconde, et restreignant sévèrement le commerce des replants dans la troisième. En Allemagne, en Suisse, en Autriche par contre, où les vignobles se trouvaient encore indemnes ou à peu près, on s'est contenté de restreindre d'une façon générale le commerce des replants et de prescrire d'une façon également générale l'emploi du procédé extinctif, là où il viendrait à se produire une invasion.

Le procédé extinctif ne peut toutefois être employé avec succès qu'à la condition de sacrifier, outre les foyers proprement dits, une zone de sûreté plus ou moins large, ce qui ne peut naturellement se faire que contre une juste et préalable indemnité. L'Allemagne et la Suisse sont les seuls pays où le procédé a pu être appliqué d'une façon rationnelle et généralement avec succès : En France, par contre, quand le phylloxéra se déclare dans une nouvelle région, l'administration cherche à constituer les viticulteurs en syndicat, et c'est le syndicat qui indemnise, s'il ne préfère pas avoir recours au procédé cultural. Aussi est-ce généralement cette dernière alternative qui se

produit. En Autriche, la situation est à peu près analogue ; le gouvernement n'accorde également pas d'indemnités, et c'est la commune qui décide si l'on doit continuer ou non à appliquer le procédé extinctif. Cette lacune dans la législation a produit dans les deux derniers pays des effets désastreux, en ce sens que l'invasion a pu s'y développer bien plus rapidement qu'en Allemagne et en Suisse, par suite de l'aveuglement des viticulteurs, lesquels ne consentaient presque jamais à supporter eux-mêmes les sacrifices nécessaires à la conservation de leurs vignobles. En France toutefois il y a un correctif en ce sens, qu'une fois le vignoble suffisamment compromis on passe assez rapidement à la culture des Américains, tandis qu'en Autriche, où l'on a maintenu pendant des années l'interdiction d'importer des replants étrangers, c'est par milliers d'hectares que le vignoble disparaissait annuellement sans qu'on y puisse rien faire, et quand il a bien fallu se rendre à l'évidence et permettre la reconstitution, on manquait à la fois de porte-greffes et de greffons, de sorte qu'il a fallu des années avant de pouvoir seulement commencer. *Savoir ce que l'on veut et bien choisir son temps, constitue le premier et principal point* de l'habileté gouvernementale, en matière de phylloxéra comme en toute autre.

Quoiqu'il en soit, tout est aujourd'hui parfaitement fixé sur la méthode à suivre pour combattre l'invasion phylloxérique, méthode qui peut se résumer de la façon suivante :

1° Empêcher autant que possible, par l'interdiction de l'introduction de replants étrangers, l'invasion de se produire :

2° Tâcher, lorsqu'elle se produit, de l'enrayer aussi longtemps que possible par des procédés défensifs, de façon à permettre d'étudier les cépages à employer pour la reconstitution, et préparer les viticulteurs à la révolution que la culture de ces cépages amènera dans leurs habitudes.

Et enfin, 3° quand la lutte n'est plus possible, chercher à continuer la culture de la vigne avec le phylloxéra au moyen des cépages américains et de leurs hybrides.

En France, le passage de l'un de ces régimes à l'autre se fait par régions plus ou moins étendues ou restreintes selon les cas, et cela en vertu d'actes de l'autorité centrale pris de concert avec les conseils généraux. En Allemagne et en Suisse par contre, sauf pour une toute petite partie de ce dernier pays, on n'a pas encore crû le moment venu de passer au troisième régime, et les traitements défensifs, notamment le procédé extinctif, y sont encore appliqués obligatoirement et dans toute leur rigueur.

II

Ceci posé, examinons ce qui s'est passé dans le vignoble messin. Le phylloxéra y a été introduit sur deux points ; à Plantières vers 1873 par des replants américains cultivés dans les pépinières de la maison Simon-Louis frères, et à Ancy vers 1876 par des replants de Petits-Bouchets provenant du Midi de la France et introduits en fraude par un négociant en vins, propriétaire de vignes dans cette commune.

Quoique situé en plein vignoble, et déjà ancien

quand il a été découvert en 1888, le foyer primitif d'Ancy ne s'est que fort peu étendu au commencement et n'a même pas encore aujourd'hui, à en juger par les apparences, débordé sur les bans voisins. Il en est autrement de celui de Plantières, bien qu'il fût situé hors du vignoble proprement dit, et qu'on l'ait découvert relativement de bonne heure. Voici en effet ce qui s'est passé: quelques années après la découverte du phylloxéra dans les pépinières de la maison Simon-Louis frères, et l'arrachage des pieds contaminés suivi d'une désinfection soigneuse du terrain, on retrouvait en 1878 l'insecte dans une vigne située en face de l'établissement, où il avait été probablement amené par un ouvrier ou par des replants. La vigne a été naturellement arrachée et désinfectée immédiatement. Mais le vigneron qui la cultivait était de Vallières, et quelques années plus tard, en 1887, on constatait la présence de l'insecte dans une de ses vignes. Une fois en plein vignoble, l'insecte s'est rapidement propagé, malgré tous les efforts, et c'est ainsi que le foyer primitif de Plantières est devenu le point de départ d'une invasion formidable, qui a coûté au pays plus d'un million de Mark et une centaine d'hectares de vignes, et menace aujourd'hui à peu près tout le vignoble.

Comment une infection aussi anodine au début a-t-elle pu prendre en si peu de temps des proportions aussi formidables? La faute en est-elle au procédé extinctif en lui-même, tel qu'il est prescrit par la législation allemande, comme le croient de nombreuses personnes en raison des insuccès obtenus, ou seulement à la façon dont

le procédé a été appliqué? C'est ce que nous allons essayer de faire voir.

Le procédé extinctif a évidemment quelque chose de très séduisant au premier abord. Couper les devants à l'invasion et faire la part du feu en deçà de la ligne de démarcation constitue en effet, surtout quand on en est au début, un excellent moyen de conserver le gros du vignoble, avec des sacrifices relativement minimes. Et l'on a beau dire : conserver vaut toujours mieux que reconstituer. Mais ici-bas toute médaille a son revers. Pour couper les devants à l'invasion, il faut trouver les foyers à leurs débuts, bien savoir les circonscrire, et bien en détruire le contenu, avant que l'homme ou les animaux sauvages aient eu le temps de propager l'infection. *Chercher et tuer,* c'est ainsi qu'un professeur suisse résume la solution du problème, ce qui est en somme plus facile à dire qu'à exécuter.

Néanmoins, malgré cette restriction, le procédé extinctif a rendu d'immenses services en Suisse et dans de nombreux vignobles de l'Allemagne, où l'on a cherché à vaincre toutes les difficultés dans la mesure du possible. Il s'y est formé avec le temps une véritable science de *stratégie phylloxérique*, grâce à laquelle on arrive vraiment à « chercher » et à « tuer » dans des conditions aussi favorables que le permet la faillibilité humaine. Dès qu'un foyer est découvert on fait des recherches minutieuses dans toutes les vignes appartenant ou ayant appartenu au même propriétaire ou cultivées par le même vigneron, afin de découvrir les éclaboussures qui auraient pu se produire. Dans le même but, les environs du

foyer sont l'objet d'une surveillance et de recherches également minutieuses, allant de la circonférence au centre, de façon à pouvoir délimiter de suite l'infection. Avant leur destruction, les foyers sont entourés d'une clôture empêchant tout accès ; après, ils sont l'objet d'inspections annuelles, destinées à reconnaître et détruire à nouveau les rejets qui auraient pu se produire. Bref on ne néglige rien de ce qui est humainement possible pour couper les devants et faire réellement table rase de ce qui peut être considéré comme perdu.

Pour arriver à un pareil résultat, il faut évidemment de nombreux spécialistes, non seulement jouissant de la confiance générale, car le concours des populations intéressées est indispensable, mais aussi bien organisés et à même de consacrer tout leur temps et toute leur activité à leur service Pour cela il faut les rétribuer largement et il est par suite également évident qu'une organisation de ce genre coûte cher. De même il ne faut pas lésiner sur les zones de sûreté, surtout au début. De nombreuses statistiques sont là pour démontrer qu'en prenant pour commencer de larges zones de sûreté, les surfaces détruites vont constamment en diminuant, tandis que le contraire a lieu quand on se montre trop timoré. En somme qui veut la fin veut les moyens ; l'apparition du phylloxéra dans un pays est toujours un malheur public ; si par des sacrifices supportables on peut arriver à circonscrire le mal et à maintenir pendant longtemps encore le *statu quo*, il vaut mieux s'y résigner que de prendre des demi-mesures, qui finiront par coû-

ter à peu près autant, tout en étant insuffisantes et par suite inefficaces.

De quelle façon a-t-on procédé chez nous en Lorraine ? En 1887, début de l'invasion, il y avait à la tête du service phylloxérique, comme commissaire impérial, M. Oberlin, homme jouissant d'une autorité incontestable et incontestée, mais auquel, malheureusement, sa santé et ses occupations personnelles rendaient de nombreux déplacements assez difficiles. M. Oberlin était suppléé pour la Lorraine par le directeur du jardin botanique de la ville de Metz, que ses fonctions absorbaient également et qui ne pouvait par suite s'occuper du phylloxéra que d'une façon accessoire. Le travail reposait donc presqu'entièrement sur des sous-ordres aussi mal formés que mal surveillés.

On comprend que dans ces conditions ni les recherches, ni les destructions n'aient pu se faire convenablement, qu'au lieu de couper les devants à l'invasion, on arrivait toujours trop tard, que dans bien des cas, par suite du manque de précautions, les recherches ont plutôt contribué à propager l'infection etc etc. D'un autre côté, l'agriculture formant à cette époque une section du ministère des finances, il était naturel que le gouvernement visât autant que possible à l'économie ; on prenait donc, selon les conjonctures budjétaires du moment, les zones de sûreté tantôt larges tantôt étroites, et en général plutôt étroites que larges, sauf à avoir dans le premier cas une recrudescence dans le nombre et l'étendue des foyers l'année suivante.

A ces causes générales sont venues s'en ajouter de particulières.

Le personnel en sous-ordre n'inspirant pas une confiance illimitée aux viticulteurs, il a suffi d'un personnage grincheux pour ameuter toute la commune de Vallières et tromper les habitants sur la nature du mal. Il en est résulté que plus d'un viticulteur s'est mis à propager sciemment et volontairement l'insecte croyant par là « faire une niche au gouvernement ». La manière dont se réglaient d'ailleurs les indemnités a été aussi pour quelque chose parmi les motifs de cette propagation volontaire.

Les vignes, comme on sait, ne se vendent guère sur la base du revenu dans notre pays ; les prix se règlent généralement d'après l'offre et la demande, si bien qu'il peut arriver que des vignes donnant le même revenu se vendent dans une commune beaucoup moins cher que dans l'autre, et atteignent quelquefois à peine le double ou le triple du revenu. L'indemnité pour cause de destruction doit par contre se baser essentiellement sur le revenu, puisque le fonds reste au propriétaire et qu'il s'agit uniquement d'une restriction de jouissance. Cette dernière étant généralement de dix ans, il peut donc arriver, et c'était le cas pour Vallières et Saint-Julien, où les vignes étaient à très bas prix, que l'indemnité dépasse sensiblement la valeur vénale de la propriété et que la découverte du phylloxéra constitue une véritable prime pour le propriétaire désireux de vendre. Autre chose encore : les experts, n'arrivant généralement pour faire leurs estimations qu'après l'arrachage, ne pouvaient guère établir les indemnités que d'après un tarif uniforme. La découverte du phylloxéra constituait

donc également une prime pour toutes les vignes négligées et dépérissantes ; nous nous souviendrons longtemps encore de la joie d'un petit vigneron, trouvant le phylloxéra dans une de ses vignes : « J'allais l'arracher, dit-il, car elle était dans un bien mauvais état. Cela m'aurait coûté du travail et de l'argent. Comme cela l'Etat me l'arrache et me paie encore par dessus le marché. » Il est certainement inutile d'insister sur les suites que tout cela devait forcément avoir au point de vue de la propagation de l'insecte.

Aussi en quelques années tout le ban de Vallières, ainsi qu'une partie des bans voisins de Vantoux et de Saint-Julien se trouvaient-ils parsemés de foyers, et cela de telle façon qu'il n'y avait plus de remède possible.

Cet état de choses inspira à M. le baron de Hammerstein, président du département, une résolution héroïque. Puisque la côte de Vallières, se dit-il, est destinée à disparaître en tout état de cause, il vaut mieux que ce soit d'un seul coup et le plus tôt possible. De cette façon on pourra replanter à bref délai et l'on aura en même temps supprimé une source permanente de danger pour les autres vignobles. L'idée était excellente ; malheureusement le ministère ne trouva pour ce projet que des fins de non recevoir, sous prétexte de difficultés de forme. En réalité on avait peur de la dépense, qu'il a fallu faire néanmoins plus tard, en plusieurs années, il est vrai, mais de telle façon qu'aujourd'hui encore, la replantation du vignoble est impossible, à cause des quelques parcelles qui restent, et qui sont malgré tout appelées à disparaître tôt ou tard.

A Ancy par contre, on avait obtenu en apparence des succès beaucoup plus satisfaisants. Après avoir détruit assez rapidement une paire d'hectares au début, et cela aux environs immédiats du foyer primitif, les recherches avaient cessé de donner des résultats appréciables et l'on pouvait se croire à l'abri du danger. Il en était de même pour une troisième infection, dérivée de celle de Vallières. Le mode de culture usité sur la rive droite de la Moselle est très favorable à la confection de marcottes, lesquelles donnent la seconde année d'excellents replants enracinés. D'un autre côté les vignes de Vallières renfermant pour la plupart encore presqu'exclusivement des cépages fins, il avait fini par s'y établir un commerce assez important de ce genre de replants. Aussi un des premiers soins de M. Oberlin avait été de se rendre compte autant que possible des localités vers lesquelles ces replants avaient été expédiés, afin d'y faire faire immédiatement des recherches. C'est ainsi qu'on était arrivé à visiter deux vignes de création récente à Scy, où l'on n'avait pas tardé à trouver des foyers. Cette fois on avait opéré d'une façon radicale, si radicale même que l'on crût les deux foyers éteints, et cela d'autant plus que l'une des vignes en question était entièrement entourée de murs.

Malgré tout, comme on voit, on pouvait encore et cela jusqu'au début de la campagne de 1895, avoir une certaine confiance dans l'avenir, car il n'y avait en somme qu'une seule infection inquiétante, celle de Vallières, et elle se trouvait sans contact immédiat avec le gros du vignoble

messin proprement dit, et même à une assez grande distance de ce dernier.

Malheureusement l'illusion ne fût pas de longue durée ; vers la fin de l'été 1895, le gouvernement envoya, en remplacement de M. Oberlin malade, un jeune forestier, M. Hinrichs, pour visiter le vignoble de Scy, où l'on avait signalé quelques taches suspectes. Ce fût un vrai coup de foudre ! Sans qu'on s'en soit aperçu, les foyers détruits en 1889 avaient débordé avant leur destruction, et pendant six années entières, parmi lesquelles 1892 et 1893 avec leurs étés torrides, le phylloxéra avait pu s'en donner à cœur joie et se propager naturellement et mécaniquement sans être dérangé le moins du monde ! En même temps on trouvait sur le territoire d'Ancy, sur le côté opposé aux anciens foyers, une nouvelle infection, petite encore il est vrai, mais symptôme évident qu'il y avait eu depuis longtemps une propagation dont on ne s'était pas douté.

La situation était grave : si grave même qu'en haut lieu on a songé très sérieusement à aviser aux moyens de renoncer au procédé extinctif. Toutefois quelque juste que la mesure eût été dans un sens, elle n'en n'eût pas moins été prématurée, car l'abandon du régime extinctif impliquait l'emploi immédiat des américains et l'on ne savait pas encore le premier mot de leur culture, sans compter qu'on n'en possédait pas le moindre pied. Aussi les autorités phylloxériques que l'on avait fait venir d'Allemagne et réunies en une conférence finirent-elles par conseiller de ne pas encore changer de système, mais d'opérer une réorganisation complète et radicale du service

phylloxérique, ajoutant que si l'on n'arrivait pas par là à remettre les choses en leur état normal, ce qui n'était même pas prouvé, on aurait dans tous les cas le double avantage, et d'être à même en peu de temps de juger de la situation générale d'une façon exacte, et d'enrayer l'invasion suffisamment pour avoir le temps de préparer le passage à un autre régime. Et c'est ce parti qu'on a pris.

Dès 1889 il y avait bien eu un semblant d'organisation. On avait créé des commissions locales et des observateurs locaux. Le rôle des premières consistait à faire tous les ans un rapport sur l'état des vignes de la commune, et de signaler tout point suspect ; les observateurs locaux de leur côté étaient chargés de surveiller les vignobles de leur circonscription et d'y faire les recherches nécessaires. C'était fort beau sur le papier, mais toute cette organisation péchait par la base, en ce sens que le travail reposait sur un service volontaire et à peu près honorifique de personnes, qui, tout en pouvant être très compétentes en viticulture, pouvaient fort bien l'être très peu en matière de phylloxéra, et qui non seulement n'avaient qu'un temps très restreint à donner, mais se trouvaient en même temps complètement incapables de signaler à temps une infection nouvelle. Comment aurait-on voulu par exemple qu'un observateur local ait pu faire des recherches sérieuses sur un vignoble de 400 à 500 hectares, étendue moyenne des circonscriptions? Il ne pouvait évidemment constater d'infection qu'à des signes extérieurs, c'est-à-dire après 5 et 6 ans d'existence, autrement dit trop

tard. De fait, en dehors de Vallières, aucun observateur local n'a signalé de nouveaux foyers. Et quant aux commissions locales, le fait suivant peut être considéré comme typique. La commune de X. (inutile de la nommer) comprenait autrefois quelques hectares de vignes, qui ont fini par être arrachées et n'existent plus depuis longtemps. Néanmoins comme elles figurent au cadastre, la commune figurait et figure encore comme commune vinicole et on y avait installé une commission locale. Or au lieu de protester une fois pour toutes, la commission locale de la commune de X. envoyait religieusement tous les ans à qui de droit son rapport, négatif, il est vrai, mais dans lequel, conformément au formulaire elle déclarait avoir fait la visite des *vignes* et n'y avoir rien vu de suspect. *Ab uno disce omnes.*

Il s'agissait donc de supprimer cette organisation peu coûteuse à la vérité, mais absolument inefficace, et de la remplacer par une autre, calquée sur celle de la plupart des autres pays d'Allemagne, c'est-à-dire basée sur le travail de spécialistes convenablement rétribués. L'emploi de ces spécialistes devait en même temps impliquer, pour les travaux de recherches, le système des colonnes volantes, en lieu et place des recherches individuelles des anciens observateurs locaux.

Malheureusement un service de ce genre ne s'improvise pas tout d'un coup. C'était depuis dix ans et plus, qu'en Prusse, en Bavière, en Hesse etc. on avait fait des cours destinés à former des spécialistes, auxquels venait d'ailleurs s'ajouter le

nombreux personnel agronomique qui se trouve dans tous ces pays. En Lorraine par contre tout était à créer ; le personnel agronomique y est non seulement fort peu nombreux, mais se compose presqu'exclusivement de débutants étrangers au pays, et de cours phylloxériques il n'avait jamais été question jusque-là.

C'est ainsi que quand il s'est agi de choisir un remplaçant pour M. Oberlin, il a fallu se rabattre sur un tout jeune professeur d'agriculture, lequel promettait tout au plus de devenir un bon organisateur, mais ne connaissait que fort vaguement la culture de la vigne et le phylloxéra. De même pour le recrutement du reste du personnel on a bien fait des cours, mais en langue allemande pour commencer, si bien que la plupart des élèves se sont recrutés en dehors du vignoble. Naturellement tout cela n'était pas fait pour inspirer grande confiance aux viticulteurs, d'autant plus que ce monde-là cherchait à cacher sa jeunesse et son peu de compétence viticole par des manières de matamore peu propres à inspirer la sympathie. D'un autre côté, malgré le transfert de l'agriculture à une section spéciale du ministère, les anciennes traditions d'économie s'étaient maintenues et l'on avait cru avoir tout fait en créant une cinquantaine d'experts et de sous-experts.

C'était beaucoup trop peu. En Prusse, où la situation est loin d'être aussi grave, on dépense annuellement environ 150.000 Marks en travaux de recherches, tandis qu'on espérait chez nous se suffire avec une vingtaine de mille ! Et pourtant il fallait absolument, pour pouvoir prendre en toute connaissance de cause une décision au su-

jet du maintien ou du non maintien du régime antérieur, régime qui jusque-là en somme n'avait donné que des résultats négatifs par suite des fautes commises, il fallait absolument, disons-nous, être fixé une fois pour toutes et le plus tôt possible, sur la situation phylloxérique générale du pays, ce qui ne pouvait s'obtenir qu'au moyen de recherches sérieuses, c'est-à-dire en colonnes, et faites d'une façon générale. C'était aussi le seul moyen de prendre de nombreux foyers au début, c'est-à-dire d'avoir encore quelques chances de combattre l'invasion avec succès. Or non seulement par suite de l'insuffisance du personnel, on a dû continuer à abandonner les recherches dans les vignobles réputés indemnes aux anciens observateurs locaux, mais on n'est pas même arrivé à terminer les travaux de recherches dans les communes contaminées avant la fin de la troisième année, attendu qu'il fallait à chaque instant distraire du personnel pour diriger les travaux de destruction. Au point de vue de l'avenir on se trouve donc dans la même situation qu'autrefois. Les colonnes volantes tout comme autrefois les observateurs locaux, sont arrivées trop tard, elles n'ont pas réussi à couper les devants à l'invasion, et quand elles reviendront au point de départ, elles trouveront des foyers de 3 ans et plus, et tout sera par suite à recommencer.

Toutefois, bien que l'on ne sache encore rien de positif sur la situation générale, le peu qu'on en sait, surtout depuis cette année, suffit pour démontrer que le vignoble n'est plus défendable par le procédé extinctif. Les recherches ont en effet fait constater la présence de l'insecte non

seulement sur la presque totalité des bans anciennement contaminés, mais aussi sur un grand nombre de bans réputés indemnes jusque-là. Outre l'immense infection de Scy, qui s'étend assez loin dans la côte de Longeville, on a découvert une seconde infection, plus considérable encore sur les bans de Châtel-Saint-Germain et de Lessy, plus cette année trois autres infections, l'une à Nouilly, suite de celle de Vallières, une à Jouy-aux-Arches, d'origine encore inconnue et enfin la troisième à Novéant, provenant du vignoble français d'Arnaville.

Cette dernière infection présente, par suite de son origine et de sa situation, un caractère de gravité tout particulier. L'administration allemande est en effet sans action sur le vignoble français, et de son côté le gouvernement français est réduit à l'impuissance par le refus des intéressés de laisser employer le procédé extinctif. Le vignoble de Novéant continuera donc malgré tout, à avoir à supporter dans son voisinage immédiat une immense infection, où le phylloxéra pourra se développer à son aise, et d'où il débordera forcément d'une manière permanente.

On se trouve donc aujourd'hui en face de la situation suivante :

1° L'infection de Vallières a amené la destruction presque complète des vignobles de Vallières et de Vantoux ; elle a débordé à l'Est sur Nouilly et à l'Ouest sur Saint-Julien où elle a fini par gagner la principale partie du ban et s'implanter aux environs immédiats du village.

2° Sur le Mont Saint-Quentin et ses contreforts, le vignoble de Châtel-Saint-Germain est sur

le point de disparaître, celui de Lessy fortement compromis. Une forte partie du vignoble de Scy est détruite, le reste complètement compromis et l'infection déborde sur le ban de Longeville.

3° Au sud, l'infection d'Ancy prend des proportions inattendues. Vis-à-vis, sur la rive droite, il y a une nouvelle infection à Jouy. Enfin, sur la frontière, Novéant se trouve déjà attaqué et restera constamment menacé par l'infection d'Arnaville.

Il ne reste plus donc d'indemne, ou plutôt réputé indemne, que la partie du vignoble messin situé au nord de Longeville, comprenant, à quelques exceptions près, des crus d'ordre inférieur, et dans le reste des ilots, tels que le groupe d'Ars à Rozérieulles, Dornot et les vignobles au sud du Saint-Blaise, Corny, Arry, Lorry-Mardigny, Vezon, Marieulles et Féy.

Dans ces conditions, nous le répétons, le vignoble messin n'est plus défendable par le procédé extinctif, à moins de sacrifices énormes et qui seraient hors de rapport avec le résultat visé. Il faudrait décupler le personnel, de façon à faire partout des recherches en colonnes, prendre les zones de sûreté le plus large possible, bref, dépenser des millions, le tout pour arriver tout simplement à détruire le vignoble un peu plus vite que le phylloxéra ne le ferait si on l'abandonnait à lui-même, et aboutir par suite quand même à la nécessité d'une reconstitution générale, que l'on peut fort bien commencer sans cela dans un bref délai.

Quant à continuer pendant longtemps encore à opérer comme on l'a fait depuis trois ans, c'est-à-

dire d'une façon insuffisante et inefficace, — et d'autant plus insuffisante et inefficace que, dès l'année dernière, le gouvernement, pour des motifs d'économie fort estimables d'ailleurs, a supprimé les larges zones de sûreté, — ce serait un gaspillage impardonnable des deniers publics, en même temps que cela présenterait de grands dangers pour l'avenir de notre viticulture.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les indemnités ne sont accordées qu'aux propriétaires et ne leur sont d'ailleurs versées que contre certificat négatif d'inscription. Le vigneron à tâche et le petit viticulteur endetté ne touchent par conséquent rien et perdent, le premier son salaire, le second le revenu de ses vignes, c'est-à-dire leurs conditions d'existence. Pendant quelque temps, ils peuvent, il est vrai, trouver du travail dans les chantiers d'arrachage, mais plus tard, cette ressource elle-même leur fera défaut. Il n'est pas jusqu'au viticulteur aisé qui ne souffre de la perte de ses vignes. L'indemnité est vite dépensée, tandis qu'il se passera de longues années avant que la vigne ne rapporte à nouveau. Vallières est un exemple éloquent de ce que nous avançons. Jamais les maisons n'y ont été aussi bien entretenues; les indemnités ont dû passer presqu'entièrement en travaux de construction. Par contre, la population s'est en grande partie désintéressée de la viticulture, et le jour où l'on pourra replanter, les bras intelligents feront défaut. Et il en sera de même avec le temps dans toutes les localités fortement phylloxérées. Si l'on veut conserver la viticulture, il faut avant tout chercher à conserver les viticulteurs.

Mais ce n'est pas tout. Bien qu'aujourd'hui il ait été apporté des modifications à la marche à suivre pour les estimations, les experts n'en sont pas moins souvent hors d'état de tenir compte d'une foule de choses qui peuvent différencier fort sensiblement la valeur du revenu d'une vigne comparée à celle des voisins. Il en résulte que la constatation de la présence du phylloxéra dans une commune est presque toujours le signal d'un abandon général d'une culture soigneuse et par suite le point de départ d'une diminution rapide du niveau de la production.

III

Tout en laissant de côté toute récrimination et sans chercher à établir les responsabilités relativement aux fautes commises, nous venons de faire voir que, pour le vignoble messin, le changement de régime s'impose, aussi bien dans l'intérêt de la viticulture elle-même que dans celui du pays en général. D'un autre côté, les partisans les plus convaincus du procédé extinctif sont les premiers à avouer qu'il ne peut être employé qu'à titre transitoire, et que tout ce qu'on lui demande est de conserver le vignoble le plus longtemps possible, c'est-à-dire tant que les sacrifices restent en rapport avec le but poursuivi. Comment se fait-il que tous les rapports officiels jusqu'à présent nient l'évidence, et que le gouvernement ne manque pas une occasion d'affirmer hautement qu'il ne saurait être question d'abandonner le régime actuel avant qu'il n'y en ait une absolue nécessité,

alors que cette nécessité saute aux yeux des plus aveugles ?

Nous allons essayer d'en rechercher les raisons.

Le régime phylloxérique est réglé en Allemagne par une loi d'Empire et ne peut par suite être modifié que par les facteurs législatifs de l'Empire, c'est-à-dire par le Conseil fédéral et le Reichstag. Or, il n'y a aucune raison pour modifier d'une façon générale le régime phylloxérique de l'Allemagne. Grâce à une ancienne et excellente organisation, on est parvenu, jusqu'à présent, à confiner les infections dans les petits vignobles et à enrayer très suffisamment la marche de l'invasion au moyen de sacrifices relativement minimes. Il y a bien quelques points noirs à l'horizon : les vignobles de la Saale et de l'Unstrut à peu près détruits, ceux de l'Elbe, près de Dresde, qui ont subi le même sort, et ceux du Wurtemberg, fortement compromis par des fautes analogues à celles qui ont été commises dans notre pays. Mais les premiers et les seconds n'ont qu'une valeur insignifiante, et quant aux troisièmes, les parties contaminées ne forment malgré tout qu'une faible partie de l'ensemble. Tous sont d'ailleurs plus ou moins isolés et dans tous les cas franchement séparés des grands crus. En somme, il n'y aura de raison sérieuse de renoncer au régime actuel, et cela en raison des énormes indemnités qui seraient à payer dans ce cas, que quand les grands crus seront directement en question. Or, bien que ceux du Rheingau soient fortement menacés par les infections de Biebrich et de Lohr, et ceux du Palatinat par l'infection de Sausenheim (ceux de la Moselle prussienne sont encore com-

plètement indemnes), il peut se passer encore des années avant que l'ennemi s'y implante définitivement. Au contraire, il y a là une raison de plus pour chercher à reculer ce moment le plus possible en continuant à appliquer d'autant plus sévèrement le régime actuel.

On pourrait bien, il est vrai, introduire une modification partielle de la législation relativement à la Lorraine ou même simplement au vignoble messin, et il serait même possible d'invoquer à cet égard un précédent qui s'est passé en Suisse. Une partie du vignoble du canton de Genève confine à la France sur plusieurs côtés, et il a, par suite, été impossible de le défendre. Au lieu de s'entêter à en faire un tonneau des Danaïdes pour les finances de l'État en même temps qu'un sujet de ruine et de démoralisation pour les habitants, le Conseil fédéral suisse s'est empressé de soustraire ces vignobles à l'action de la loi. Cela a fort bien réussi ; lesdits vignobles sont aujourd'hui en partie reconstitués en cépages résistants, au grand profit des habitants et sans que le reste du pays, où l'on continue à employer avec succès le procédé extinctif, ait eu à en souffrir d'aucune façon. La situation du vignoble messin est la même. Il est séparé du reste du vignoble lorrain par une assez large zone sans viticulture, et entre le vignoble lorrain en général et les grands vignobles de l'Allemagne, il y a des massifs de hautes montagnes que le phylloxéra ne peut en aucun cas traverser naturellement. D'un autre côté, il ne se fait guère d'échange de replants entre la Lorraine et les grands crus de l'Allemagne, les cépages différant du tout au tout. Il

n'y aurait donc en réalité aucun inconvénient ni aucun danger à conférer au vignoble messin un régime d'exception analogue à celui des parties précitées du canton de Genève.

Cette modification ne serait toutefois également possible qu'avec l'assentiment des facteurs législatifs de l'Empire, et, pour expliquer leur attitude, il faut tenir compte de l'état des esprits en Allemagne.

L'adoption du procédé extinctif comme moyen obligatoire par la législation allemande, et les perfectionnements dont il n'a cessé d'être l'objet, ont forcément détourné l'attention des savants de l'étude des autres moyens. On a bien suivi de loin, dans la presse, les progrès accomplis dans la voie du greffage et de l'hybridation, mais l'impossibilité de vérifier ces études dans la pratique en a singulièrement diminué l'importance. Aussi la plupart des savants allemands sont-ils encore remplis de préjugés au sujet des cépages américains. Beaucoup croient encore aujourd'hui, bien que le contraire soit prouvé depuis longtemps par l'expérience, que le greffage ne peut réussir en grand qu'en-deçà d'une certaine latitude, que les ceps greffés n'ont qu'une longévité minime, que l'on ne possède pas encore de porte-greffes végétant convenablement en sol calcaire, que le porte-greffe influe sur le caractère du vin, etc., etc.

Les quelques essais auxquels on s'est livré depuis quatre à cinq ans en Saxe et en Prusse n'ont pas encore pu modifier sensiblement cette manière de voir; car ils n'ont pu porter, par suite des sévérités de la législation et des règlements locaux,

que sur des cépages provenant de semis et sur le greffage proprement dit, sans tenir compte de l'adaptation au sol et d'une foule d'autres questions. Quoique faits sur une assez grande échelle, ils restent des essais de laboratoire, dont on ne peut guère tirer de conclusion.

Tout cela a nécessairement influé sur l'opinion des viticulteurs eux-mêmes, lesquels sont en outre entièrement hypnotisés par la présence du phylloxéra en Lorraine, au point d'oublier qu'ils ont à leur porte des infections beaucoup plus dangereuses pour eux. Cela n'a évidemment pas le sens commun, mais cela est, et la valeur des grands crus ainsi que les immenses capitaux qui sont engagés dans leur culture finit par l'expliquer, sinon par l'excuser. Or, la plupart des grands propriétaires du Rheingau, du Palatinat et de la Moselle prussienne sont membres influents du Reichstag et auraient, par suite, tout leur parti derrière eux s'ils voulaient montrer les dents. Tout haut fonctionnaire, voire même tout ministre, est obligé de compter avec eux, sans compter que le fisc prussien possède près de quatre-vingts hectares dans le Rheingau qui représentent une valeur énorme. Voilà l'explication de l'attitude, et du gouvernement d'Alsace-Lorraine vis-à-vis du gouvernement de l'Empire, et du gouvernement de l'Empire vis-à-vis du gouvernement d'Alsace-Lorraine. Il serait injuste de leur en demander une autre, car, dans ces conditions, la question phylloxérique est devenue une question de haute politique et, comme dans toutes les questions de cette nature, on ne peut que laisser aux gouvernants le choix du moment. Eux seuls sont capables de juger en toute

connaissance de cause de l'opportunité d'une démarche, et, en somme, le temps finit par modifier bien des choses, même celles réputées les moins modifiables.

C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on est déjà arrivé à faire des essais avec des replants américains greffés en Saxe et en Prusse, et que l'on a décidé l'année dernière d'en faire autant en Alsace-Lorraine. On a fini par se dire que si, un jour, on se voyait obligé de changer de régime, sans avoir acquis au préalable l'expérience nécessaire, on exposerait les vignobles de l'Allemagne au sort de ceux de l'Autriche, ce que l'on peut d'autant mieux éviter que l'on a tout le temps de se préparer. A vrai dire, nous ne croyons pas que les essais qui se font à Geisenheim, Engers, etc , aient une grande valeur pratique pour l'avenir, attendu qu'ils sont confinés dans des pépinières, où l'on ne peut aucunement juger de l'adaptation aux différents sols. Dans ces conditions, ils rappellent un peu certains professeurs de gymnastique qui apprennent à leurs élèves à nager sans les mettre à l'eau. Mais les règlements locaux s'opposent implacablement à la plantation de pieds américains en plein vignoble, et il serait impossible encore aujourd'hui de les modifier sans s'exposer à un *tolle* général.

L'Asace-Lorraine est sous ce rapport dans une situation plus favorable, en ce sens que la plantation de cépages américains en plein vignoble n'est pas interdite. Par contre, pour être sérieusement pratiques, les essais doivent porter non seulement sur des américains purs, mais aussi sur des hybrides franco-américains, lesquels ne peuvent se

multiplier et reproduire que par boutures. Or, jusqu'à présent, le Conseil fédéral a toujours refusé l'autorisation d'introduire de ces boutures, et le gouvernement d'Alsace-Lorraine a même cru devoir dernièrement, pour montrer son innocence et sa soumission, faire détruire très ostensiblement — nous allions presque écrire par la main du bourreau — une collection qui avait été introduite en fraude, et cela bien qu'elle ne fût pas phylloxérée et qu'elle eût pu rendre de grands services, car les pieds avaient déjà produit des rejets magnifiques.

Il semble toutefois, peut-être grâce à la persistance de M. le Président de Hammerstein, qu'il se soit produit un nouveau revirement dans les sphères gouvernementales à Berlin, et qu'une nouvelle demande d'importation ait aujourd'hui plus de chances d'aboutir. Dans ce cas, rien n'empêcherait de reprendre les projets primitifs dans leur ensemble, et il n'y aurait en somme qu'un an de perdu. Attendons donc le résultat des démarches qui viennent, dit-on, d'être faites dans ce sens.

Pour bien faire comprendre la nature et l'utilité de ces essais, il faut entrer dans quelques détails techniques, ce que nous allons essayer de faire le plus brièvement possible.

Les innombrables espèces et variétés de cépages américains sont fort inégalement résistantes au phylloxéra, surtout quand elles ne vivent plus à l'état sauvage ; et l'on a dû, après de nombreuses et coûteuses expériences, renoncer de ce chef à la plupart d'entre elles et se contenter d'un tout petit nombre qui continuent encore aujourd'hui à bien se comporter. Malheureusement, la plupart

de ces bonnes variétés au point de vue de la résistance phylloxérique s'accommodent fort mal d'un sol calcaire, tandis que celles qui supportent le calcaire présentent des défauts qui en excluent plus ou moins la culture. Or, la plupart des terrains à vigne, surtout dans les contrées situées vers la limite septentrionale de la zone tempérée, renferment du calcaire en proportion plus ou moins forte, et il est par suite nécessaire, avant de planter, de se rendre compte des cépages à employer, de façon à ne pas s'exposer à des déboires à brève échéance. C'est ce qu'on appelle des *essais d'adaptation*. Ajoutons qu'on est arrivé aujourd'hui par l'hybridation, soit de cépages américains entre eux, soit de cépages américains avec des cépages européens, à créer des hybrides à la fois résistants au phylloxéra et au calcaire, et qui viennent augmenter ainsi le nombre des cépages à essayer à ce point de vue.

D'un autre côté, l'expérience a prouvé que toutes les variétés européennes ne viennent pas également quand on les greffe sur un cépage donné. Il y a là une question d'*affinité* qui a également besoin d'être étudiée avant que l'on opère en grand.

Enfin, il y a la question des producteurs directs, qui, dans certains vignobles à grande production, mérite aussi une certaine attention. On est en effet arrivé par l'hybridation à produire des cépages résistant à la fois au phylloxéra et au calcaire et produisant en même temps un vin potable en quantité suffisante, de sorte qu'avec eux il n'est pas besoin de greffage. En face de ce dernier avantage il est tout indiqué d'étudier leur

adaptation aux différents sols, tout en se rendant compte de leurs produits, dont la qualité varie dans de larges limites selon l'aire d'habitat.

Parallèlement à ces essais d'adaptation et d'affinité, il y a lieu de procéder à la multiplication des cépages reconnus les meilleurs, de façon à pouvoir en procurer des boutures à un bon marché suffisant aux viticulteurs, en même temps qu'il faut initier ceux-ci à la pratique du greffage, de façon à les mettre à même de se préparer eux-mêmes leurs replants. Tel est l'ensemble des mesures projetées et en partie déjà mises à exécution par le gouvernement d'Alsace-Lorraine. Au mois de mars 1898 on a fait à Metz un cours de greffage, auquel ont pris part plus de 300 viticulteurs, on a fait greffer par un spécialiste, de façon à être plus sûr de la reprise, cinq des principaux cépages du pays sur une dizaine de variétés américaines des plus recommandables, et on a multiplié le reste des boutures de ces variétés de façon à pouvoir en étudier l'adaptation aux principaux sols de notre vignoble.

Ces études, qui vont commencer au printemps prochain, ne sauraient être toutefois que très incomplètes et par suite insuffisantes si le conseil fédéral et la chancellerie persistaient dans leur refus. En effet, parmi les cépages dont on dispose, et qui proviennent de la pépinière royale d'Engers, il n'y a qu'un très petit nombre d'hybrides, et encore les principaux, ceux qui seront indispensables dans certains de nos terrains, manquent-ils sur la liste, laquelle ne renferme en outre aucun producteur direct. Le nombre des boutures dont la pépinière d'Engers peut disposer est d'ailleurs telle-

ment restreint qu'elles suffiraient à peine pour des essais tant soit peu nombreux, sans compter qu'il faudrait des années pour arriver à les multiplier d'une façon suffisante pour pouvoir faire face aux besoins du pays. D'un autre côté, s'il est possible d'obtenir de semence certains cépages primitifs, sauf à les sélectionner à la levée, il ne saurait être question d'en faire autant pour les hybrides, dont les semis ne reproduisent les différentes aptitudes que d'une façon absolument incertaine. Il est donc absolument indispensable de pouvoir en introduire des boutures.

Espérons donc que l'autorisation refusée jusqu'à présent, sera accordée cette fois ; en attendant, dans ce qui va suivre, nous supposerons que la question ait été tranchée dans un sens favorable.

Avant toutefois d'aller plus loin, nous devons dire quelques mots de l'introduction clandestine de boutures, si tentante en face des hésitations de la chancellerie, laquelle avait pourtant accordé il y a longtemps à la pépinière d'Engers ce qu'elle refuse à l'Alsace-Lorraine, et cela malgré l'affirmation positive d'un de ces conseillers scientifiques, M. le Dr Moritz, qu'il n'y a aucun danger si l'on soumet les boutures à une désinfection préalable. Rien n'est en somme plus facile que d'entrer des boutures de vigne en fraude et rien n'est plus facile non plus que de les planter, malgré la sévérité des derniers arrêtés présidentiels relatifs au contrôle des plantations. De tout temps et dans tous les pays les certificats d'origine ont toujours plus ou moins servi à couvrir des contraventions, et en somme l'exécution que nous mentionnions tout à l'heure n'aurait pu avoir lieu sans les aveux des

auteurs du méfait. Nous devons cependant dire que ce serait un très gros malheur pour le pays si ce genre de fraude, quelqu'excusable qu'il soit, devait se pratiquer sur une grande échelle. Tout d'abord il ne faut pas perdre de vue que la plus grande partie des vignobles français, et surtout ceux où se trouvent les principaux hybrideurs, sont aujourd'hui envahis par une maladie terrible, le blackrot, et que l'introduction en grand de boutures de cette provenance pourrait fort bien nous amener une invasion, sans compter le danger d'introduire du phylloxéra, car aucun viticulteur n'est outillé pour pouvoir procéder à une désinfection sérieuse. Mais ce n'est pas tout; il est extrêmement difficile de se procurer d'une façon authentique des boutures d'une variété donnée. Ce qui se commet de fraudes en France à cet égard est incalculable, et là même où l'on traite avec un fournisseur de bonne foi, rien ne garantit qu'il n'ait pas été trompé lui-même, si ce n'est directement au moins indirectement. Pour se procurer des boutures vraiment sûres, il faut s'adresser aux hybrideurs eux-mêmes; or, ces derniers sont débordés de demandes et livrent presqu'exclusivement aux pépinières départementales, lesquelles sont naturellement inaccessibles aux étrangers. La plupart des viticulteurs de notre pays qui s'adresseraient soit à des confrères par l'intermédiaire de parents ou amis communs, soit directement à des professionnels dont le nom et l'adresse se trouvent dans les journaux spéciaux, courraient donc très grand risque de recevoir autre chose que ce qu'ils demandent, et très probablement des cépages sans valeur, lesquels n'en seraient pas moins multi-

pliés et propagés dans le pays. En un mot ce serait l'anarchie, nos viticulteurs auraient à subir tous les déboires de leurs confrères de France, alors qu'ils peuvent profiter avec un peu de patience, de l'expérience acquise. On ne saurait donc trop mettre en garde contre la tentation d'introduire des cépages nouveaux, tentation qui n'aurait d'ailleurs plus de raison d'être, si le gouvernement était autorisé à les introduire, ce qui se ferait dans ce cas avec toutes les garanties possibles d'authenticité.

Ceci dit, fermons la parenthèse et revenons à nos essais. Les essais d'adaptation peuvent se faire très simplement. Quatre à cinq boutures de chaque cépage, — soit pour le cas d'une dizaine de cépages une cinquantaine de boutures en tout, — sont plantées en pleine vigne, le mieux dans les vides d'une jeune plantation ; dans ce dernier cas elles échappent aux regards indiscrets des non-initiés, et il n'y a même pas besoin d'une clôture. Chaque bouture est nécessairement munie d'une étiquette, sur laquelle le mieux est d'inscrire un numéro d'ordre, et à la façon dont les différentes boutures se comportent en moyenne, on pourra juger des cépages qui conviendront le mieux dans le terrain et les terrains similaires. Inutile d'ajouter que le bois provenant de ces boutures peut être multiplié en tout état de cause, attendu que les variétés qui ne réunissent pas dans un sol donné réussiront dans un autre.

C'est comme on voit fort simple. Par contre il y a lieu de multiplier les champs d'essais le plus possible, de façon à pouvoir résoudre de suite la question d'adaptation pour tous les points du vi-

gnoble. C'est pour avoir négligé cette précaution élémentaire que les Autrichiens ne sont pas encore aujourd'hui sortis de la période des déboires, et il en serait de même chez nous si l'on ne s'y prenait pas à temps. Le vignoble messin ne repose pas seulement sur une dizaine de couches géologiques différentes, représentant chacune autant de natures de sol, il y a encore pour chacune de ces couches des différences considérables de commune à commune selon l'état du sous-sol, la déclivité, etc. Deux à trois champs d'essai, voire même quatre dans certains cas ne sont donc pas de trop dans une commune. Ils peuvent d'ailleurs être fournis gratuitement par les viticulteurs qui profitent ensuite des pieds mères formés par les boutures.

Pour les producteurs directs, il faut évidemment opérer un peu plus en grand, et procéder préalablement à leur multiplication, de façon à pouvoir en planter des carrés suffisamment grands pour mettre le vin à part et l'étudier. Mais ceci peut également se faire sans indemnité de terrain, les producteurs directs pouvant convenir dans notre pays étant en même temps tous d'excellents porte-greffes, ce qui permettrait plus tard de les greffer soit en fente soit par approche au cas où leurs produits ne seraient pas satisfaisants.

Quant aux essais d'affinité, ils sont en réalité assez inutiles (la plupart de nos cépages existant en France et y ayant été par suite déjà étudiés) et ils peuvent par suite être réduits à leur plus simple expression, qui consiste à planter en très bon terrain, de façon à n'avoir pas de manquants, tous les cépages à étudier greffés avec les princi-

paux cépages du pays. Cela se pratique généralement de la façon suivante : Les porte-greffes sont plantés en lignes parallèles et greffés dans le sens opposé. En suivant les lignes dans un sens, on voit donc comment le même porte-greffe se comporte avec les différents greffons, tandis qu'en regardant en travers on peut voir comment le même greffon se comporte sur les différents porte-greffes.

En somme il est vrai, ce genre d'essai consiste un peu à enfoncer une porte ouverte et ne fait que prouver des choses connues ; involontairement il nous rappelle certain gamin, qui, après avoir jeté une bûche dans un carreau, cherchait à démontrer à celui qui lui appliquait « postérieurement » une magistrale raclée, qu'il avait tout simplement voulu faire une expérience de physique. Mais malgré tout, en agriculture, il est souvent nécessaire de procéder ainsi, notamment pour le gros du public et le monde officiel, d'autant plus qu'au lieu d'une correction, cela procure généralement à l'auteur les honneurs et la gloire, dans une mesure beaucoup plus grande que les essais, vraiment pratiques et sérieux, que tout le monde ne peut et ne doit même pas aller voir. Le tout est de ne pas leur donner trop d'étendue.

Quant à des essais sur le greffage proprement dit, c'est-à-dire sur le coefficient de reprise et la longévité des ceps greffés, essais qui occupent encore si gravement le monde savant officiel de l'Allemagne, ils rappellent bien plus encore la bûche du gamin et n'ont aucune raison d'être. Le coefficient de reprise est uniquement une

affaire d'habileté, surtout pendant la stratification, et quant à la solidité des ceps greffés dans notre pays, elle est très suffisamment prouvée par certaines plantations d'Arnaville, celles précisément qui y ont introduit le phylloxéra. Ces plantations qui ont aujourd'hui une huitaine d'années, ont résisté à l'hiver de 1894-95 et aux étés de 1896 et 1897, et elles sont aujourd'hui encore magnifiques au milieu des autres qui dépérissent, si bien que rien ne fait prévoir qu'elles baissent de sitôt.

Sur quelles variétés devront porter les essais à faire ? Pour les essais d'adaptation, à propos desquels il faut évidemment éviter autant que possible tout ce qui serait inutile, on pourra se contenter d'un nombre restreint de variétés, éliminant d'avance celles qu'on sait ne pas convenir aux sols à étudier. La liste pourra donc comprendre en général quelques variétés de Riparia et de Rupestris, plus dans les sols très difficiles quelques hybrides américo-américains ou mieux encore franco-américains, tels que le 1202 de Couderc, et le 101/14 de Millardet, spéciaux aux marnes oxfordiennes, en somme les seuls difficiles parmi nos sols à vignes tant du lias que de l'oolithe.

Parmi les producteurs directs il n'y a également qu'un nombre très restreint qui peuvent convenir pour notre pays, et cela pour des raisons de maturité. Ce sont le Terras nº 20, le Couderc 4401, les Seybel nº 1 et 14, et à la rigueur l'hybride Franc, ce dernier déjà très douteux, il est vrai, à cause de la facilité avec laquelle il est envahi par l'oïdium, mais constituant un excellent porte-greffe au pis aller.

Enfin, comme cépages indigènes à étudier au point de vue de l'affinité, le pineau noir, gris et blanc, ainsi que le meunier et le gamai, peuvent amplement suffire, car en cas de reconstitution, les cépages autres que le gamai recherchés pour la quantité de leurs produits, tels que le noir de Lorraine et l'éricé, n'auraient plus de raison d'être. Non seulement les cépages fins, quand ils sont greffés dans de bonnes conditions donnent des rendements doubles et triples de ce qu'ils donnent aujourd'hui de franc pied, ce qui rend leur culture fort lucrative ; mais aussi, dès que l'on veut produire la quantité sans regarder à la qualité, les producteurs directs rempliront le but beaucoup mieux que les cépages sus-mentionnés.

Quelques mots sur ces derniers, sur lesquels on est encore loin d'être d'accord en France, trouveront ici leur place toute naturelle.

L'idée de recourir à des producteurs directs, qui avait été au début la conséquence des difficultés que présentait encore le greffage, et avait fini par suite par être abandonnée peu à peu, au fur et à mesure du perfectionnement des méthodes, a dû être reprise depuis une dizaine d'années en raison des nombreuses maladies cryptogamiques, telles que le mildiew, l'oïdium et surtout le blakrot, que la multiplication des cépages américains a fini par amener à sa suite. On s'est dit que pour pouvoir procurer le vin à bon marché indispensable aux classes peu aisées, il fallait pouvoir se dispenser des nombreux traitements préventifs qu'exigent toutes ces maladies et éviter les chances de pertes résultant souvent de leur fait malgré tous les traitements. Aussi

subordonne-t-on aujourd'hui dans l'appréciation des nouveaux producteurs directs, la résistance phylloxérique à celle aux maladies cryptogamiques. Le greffage est aujourd'hui tellement entré dans les mœurs des viticulteurs français qu'il leur est parfaitement indifférent de greffer des producteurs directs de résistance phylloxérique insuffisante sur des portes-greffes résistants, si le reste de leurs aptitudes est satisfaisant, c'est-à-dire s'ils résistent d'une manière suffisante aux maladies cryptogamiques et donnent un vin à peu près potable.

Ces considérations n'auront naturellement pas dans notre pays l'importance qu'elles ont en France, tant que nous n'aurons pas le blakrot et que l'oïdium se maintiendra dans des limites restreintes. Quelque gênant que soit le mildiew, nos viticulteurs réussissent généralement à le dompter sans trop de difficultés et ils sont aujourd'hui si bien habitués à faire le travail préventif nécessaire, que la suppression éventuelle d'une partie de ce travail ne leur semblerait pas un motif suffisant. Une autre considération par contre plaide très éloquemment en faveur de la culture des producteurs directs, c'est son bon marché relatif pour les premiers frais d'établissement, surtout en raison du manque d'habitude que nos viticulteurs possèdent encore du greffage. Il ne faut pas oublier que notre pays est resté grand consommateur de vin, tandis que la frontière est à peu près fermée aux vins à bon marché du Midi de la France qui ne sont pas vins de coupage. Il faut donc chercher à produire de nous-mêmes le vin à bon marché et pour cela cultiver partout où l'on

ne peut pas espérer une qualité supérieure, des cépages à grande production et demandant le moins de main-d'œuvre possible. Une grande partie de nos communes vinicoles est depuis longtemps entrée dans cette voie, et s'il fallait reconstituer, la culture du gamai lui-même greffé sur américains n'arriverait pas à remplacer dans ce sens les cépages actuels à gros rendements, à cause des frais supplémentaires dont le greffage grève la plantation d'une vigne. Dans ces communes-là et partout où l'on ne vise pas à la qualité, il y aurait donc tout intérêt à recourir aux producteurs directs, plutôt qu'aux plants greffés, si on pouvait en obtenir un vin potable.

Il est vrai que la qualité des vins de producteurs directs est encore un point fortement controversé mais au fond la controverse n'est qu'apparente et tout dépend du point de vue auquel on se place. Récemment encore M. Roy-Chevrier, qui, en sa qualité de Bourguignon n'aime pas les producteurs directs, racontait au Congrès de Lyon que ses compatriotes n'avaient pour leurs produits qu'un pouah ! bien caractérisé. Mais il avouait en même temps que les Francs-Comtois qui ne sont cependant pas des imbéciles, s'en délectent et les préfèrent franchement aux vins de leurs anciennes grosses races.

S'il en est vraiment ainsi nous croyons pouvoir dire d'avance que ceux qui arrivent aujourd'hui à boire sans déplaisir le vin d'Ericé, et autres grosses races communes, finiront bien par s'accommoder des vins de Terras et de Seibel, et cela d'autant plus que le terrain améliore sensiblement le goût de ces vins, originaires en

somme de contrées où on ne les cultive guère dans des terres à vigne. En tout cas, ce sera à l'expérience à décider, il n'y a en somme de meilleur maître qu'elle.

Ce serait évidemment une faute insigne, quels que soient les résultats donnés par les producteurs directs, que de renoncer au greffage dans nos bons crus, tels que Scy, Lessy, Augny, Lorry, etc. La plus grande production pourra même permettre d'y donner plus d'importance aux petites races, qu'on abandonne malheureusement depuis quelque temps. Mais nous ne voyons pas, par contre, pourquoi les vignobles à grande production, comme Ars et Ancy, ainsi que les crus de troisième et quatrième ordre, n'auraient pas recours aux producteurs directs si c'était possible.

Sans préjuger au point de vue du détail les résultats des essais qui vont être entrepris, on peut en prévoir (par analogie avec ce qui s'est passé dans le Châlonnais et l'arrière-côte bourguignonne, où la configuration orographique et la constitution géologique sont à peu près les mêmes que dans le pays messin) dès aujourd'hui au moins les grandes lignes d'ensemble.

1° Tout d'abord en ce qui concerne les porte-greffes, il résulte de diverses observations que l'étendue des terrains à Riparias et à Rupestris est beaucoup plus grande qu'on pouvait se le figurer de prime-abord. Toute la question reviendra à déterminer les variétés qui conviendront le mieux dans ces terrains en raison du sous-sol et des conditions hydrographiques. Par contre, il faudra avoir forcément recours aux porte-greffes franco-américains dans les marnes oxfordiennes

dont l'aire ne comprend, il est vrai, qu'une zone assez étroite.

2° Si, ce qui est probable, les quatre principaux producteurs directs à maturité hâtive donnent des produits satisfaisants dans notre pays, on peut admettre que la moitié environ de la surface du vignoble pourra leur être consacrée, et que leur culture se partagera à peu près également entre le terras, le 4401 et les deux Seibel.

Sur ces bases, on peut calculer approximativement dès aujourd'hui le nombre de replants qui sera nécessaire à la reconstitution totale du vignoble messin, et en déduire l'étendue à donner aux pépinières de pieds-mères, ainsi que le nombre des boutures à introduire.

Les propriétaires dont les vignes ont été détruites voudront nécessairement les replanter le plus vite possible ; mettons que l'opération prenne cinq années, la surface à replanter annuellement sera donc pour 100 hectares de . . 20 hectares.

Quant au reste du vignoble, comprenant environ 1500 hectares, il sera suffisant de le replanter par quinzième, ce qui donne une surface annuelle à replanter de. . . . 100 »

Soit en tout une surface annuelle de 120 hectares.

dont la moitié en plants greffés et l'autre en producteurs directs.

Les 60 hectares à replanter en replants greffés se partageront approximativement de la façon suivante :

25 hectares en Riparias divers,
25 » Rupestris divers.

10 hectares en hybrides franco-américains.

Pour les 60 hectares à replanter en producteurs directs, il y aura, toujours approximativement :

20 hectares en terras 20,
20 » Coudere 4401,
20 » Seibel 1 et 14.

Les plantations exigeront environ 10,000 boutures à l'hectare ; il faudra toutefois compter le double pour les plants greffés à cause des manques de reprise. Cela donnera donc un nombre total de replants pour chaque année de

500,000 Riparias,
500,000 Rupestris,
200,000 franco-américains,
200,000 terras,
200,000 4401.
200,000 Seibel.

Un pied-mère vigoureux pouvant fournir une cinquantaine de boutures, le nombre des pieds-mères nécessaire pour suffire aux besoins de la reconstitution devra donc être de

10,000 Riparia,
10,000 Rupestris,
4,000 franco-américains,
4,000 terras,
4,000 4401,
4,000 Seibel.

Plus on arrivera rapidement à se procurer des pieds-mères, et plus la reconstitution pourra se faire sur une grande échelle. Dans tous les cas, on pourra être fixé dans quatre ou cinq ans sur la répartition des différents cépages dans le vignoble, dans deux ou trois ans sur la qualité du vin des producteurs directs, ce qui ne devrait

d'ailleurs aucunement empêcher de commencer plus tôt la reconstitution partielle dans certaines terres franchement faciles, attendu qu'il y aura toujours des tâtonnements inévitables au début, quoi qu'on fasse.

Où et comment se procurer les premiers replants ? Les Riparia et les Rupestris les plus divers sont répandus aujourd'hui un peu partout en Allemagne ; il y en a même dans notre pays des pieds assez nombreux. En se livrant à une enquête sur ces derniers, enquête qui aurait surtout pour but d'éliminer les variétés peu recommandables, on arriverait à s'en procurer bientôt une provision suffisante, surtout avec les moyens de multiplication dont on dispose aujourd'hui. Quant aux hybrides, tant producteurs directs que porte-greffes, il faudrait s'adresser soit aux hybrideurs eux-mêmes, soit aux pépinières domaniales de l'Autriche, où ils ont été introduits de France avec des garanties complètes d'authenticité. Si l'on pouvait obtenir, dès le début, l'autorisation d'entrer un demi-millier de boutures de chaque variété, on arriverait dès la première année à établir le nombre de pieds-mères nécessaires.

Où placer les pieds-mères ? Les pépinières officielles sont toujours les meilleures, car elles présentent le plus de garanties, et ce serait une faute de ne pas en créer. Néanmoins, vu l'état actuel des esprits, il est indispensable d'admettre dès aujourd'hui les viticulteurs à collaborer à l'œuvre de multiplication. Il y aurait donc lieu de distribuer tous les ans une partie des boutures ou replants à un certain nombre de viticulteurs intelligents répartis sur tout le vignoble. Quant

au reste, il servirait à peupler une pépinière centrale dont la gestion pourrait être ou opérée en régie pour le compte du gouvernement ou des comices agricoles, ou confiée à un spécialiste pour son propre compte moyennant certaines conditions.

Quant à la question de savoir s'il y a lieu ou non de conserver le régime actuel pendant les quelques années de transition indispensables, c'est avant tout, comme nous l'avons fait voir, une question d'opportunité politique, assez oiseuse en somme. Sans doute, il vaudrait mieux, dans l'intérêt à la fois du vignoble et des finances publiques, renoncer dès aujourd'hui au procédé extinctif devenu inutile et le remplacer par le procédé cultural, tout aussi efficace dans les conditions actuelles, mais coûtant bien moins cher et conservant la vigne. Les recherches en colonnes n'ont elles-mêmes plus une grande utilité en l'état actuel des choses, et l'on pourrait réaliser du fait de leur suppression une économie assez notable.

Mais, nous le répétons, tout cela est une question d'opportunité, et il est des nécessités auxquelles il faut savoir se soumettre. Peu importe, d'ailleurs, que l'on continue encore quelques années les errements actuels, pourvu que l'on se prépare convenablement pour le cas de leur suppression prochaine. L'important est que cette suppression se fasse le jour où l'on sera prêt pour la reconstitution, car, une fois le moment arrivé, il faudra bien garantir au viticulteur que les recherches et les destructions s'arrêteront devant ses nouvelles plantations. Or, quelques années font beaucoup en politique. La suppression du régime actuel, au moins pour le vignoble de Metz, se

fera sûrement dans un délai rapproché, car l'évidence finit toujours par se faire jour, malgré tous les obstacles. En attendant, laissons dire, mais ne cessons pas de réclamer, et surtout d'agir par la presse sur l'opinion publique d'outre-Rhin. C'est là, et non dans le pays même, qu'est la clef de la question.

Nous sommes arrivés au terme de notre tâche. Comme conclusion nous ne pouvons toutefois nous empêcher de faire quelques réflexions sur l'avenir que la reconstitution réserve à nos vignobles.

Au commencement de cette étude nous avons dit que l'apparition du phylloxéra dans un pays devait en tout état de cause être considérée comme un malheur public, et c'est vrai. Quoiqu'on fasse, l'insecte cause toujours un mal incalculable, mais il faut ajouter aussi pour être juste, que le mal n'est que passager. De même que les parents aiment le plus ceux de leurs enfants qui sont malades, et que leur affection pour eux augmente au fur et à mesure que la mort veut les leur arracher, de même la présence du phylloxéra, loin de décourager le viticulteur, lui inspire une recrudescence d'attachement pour sa culture préférée, et pour peu qu'il puisse entrevoir une issue, lui donne de nouvelles forces et un nouveau courage pour lutter. D'un autre côté, il est aujourd'hui prouvé que, malgré toutes les difficultés d'exécution, la culture des plants greffés ainsi que celles des producteurs directs donne des rendements et des bénéfices infiniment su-

périeurs à ceux de l'ancienne culture ; en tout état de cause d'ailleurs, nos vignobles renferment de nombreuses vignes beaucoup trop vieilles et par suite peu productives, devant l'arrachage et la replantation desquelles le propriétaire recule, tandis qu'il y est forcé quand il y a nécessité de reconstituer.

Partout où le phylloxéra a passé, après une période de ruine et de tâtonnements plus ou moins coûteux, son passage a été le signal d'une série d'améliorations dans la culture de la vigne, et là où les maladies cryptogamiques ne sont pas venues se mettre de la partie, ces améliorations ont été le point de départ d'une période nouvelle de prospérité.

Sans doute il va y avoir d'assez fortes avances à faire ; mais en somme les propriétaires des premières vignes à reconstituer, c'est-à-dire de celles qui ont été détruites par l'application du procédé extinctif, ont reçu des indemnités qui pourront certainement permettre à la plupart de ne pas avoir recours à des emprunts ; et quant au reste du vignoble, la reconstitution, comme nous l'avons vu, pourra s'échelonner sur un nombre d'années suffisant pour qu'il n'y ait pas lieu de parler de sacrifices d'argent, d'autant plus que l'arrachage et la replantation des vieilles vignes s'impose quand même.

Par contre nous pouvons espérer que la culture en plants greffés permettra de donner beaucoup plus d'extension aux petites races que ne le faisait la culture actuelle, ce qui augmentera la qualité des produits de nos bons crus et avec elle leur réputation, aujourd'hui si compromise,

tandis que nos vignobles à grande production, grâce aux rendements énormes des producteurs directs, pourront encore mieux qu'aujourd'hui, fournir au travailleur sa boisson journalière, laquelle en dépit de tout restera toujours le vin pour notre vieille race gauloise, en raison de la devise que nous avons adoptée pour cette étude :

Bonum vinum lætificat cor hominis.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

M. Arthur BENOIT

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE METZ

PAR

M. N. BOX, MEMBRE TITULAIRE

CHERS COLLÈGUES,

La mort de M. Benoit est pour l'Académie de Metz, une perte irréparable, d'autant plus grande en ce moment que notre érudit collaborateur allait nous rendre un service des plus importants. Il venait de se charger de faire, pour cette année 1897-1898 même, le Rapport du Prix de vertu que notre pays doit, depuis quatre ans, à la philantropie de M. de Ladoucette, de Monsieur Pêcheur et de Mademoiselle Bouchotte. Ce travail particulier qui n'est pas totalement académique et auquel, par conséquent, nous ne sommes que peu préparés, est encore, pour plusieurs d'entre nous, un problème à résoudre. Traité donc, par un maître auquel, depuis 1879, nous devons de nombreux produits littéraires de toute espèce, nous allions apprendre par son allure à lui, s'il approuve

la voie suivie par nous depuis trois ans déjà, où s'il préfère une orientation différente, soit dans la rédaction, soit même dans les principes auxquels nous nous sommes conformés jusqu'ici.

Dans tous les cas, nous comptions sur un travail de valeur, sur un quatrième Rapport à mettre en ligne, sinon à servir de modèle.

Au lieu de cet espoir, hélas ! nous enregistrons un décès auquel, d'après toutes les prévisions et une vigoureuse constitution individuelle, nous ne devions encore songer que beaucoup plus tard.

M. Benoit n'était que dans sa soixante-dixième année ; depuis 1879, depuis vingt ans, il était Titulaire de l'Académie et en 1884-1885, il y a accompli les fonctions de Président.

Il est né à Bourdonnay, Canton de Vic-sur-Seille (Meurthe), le 31 juillet 1828, de Nicolas-Etienne Benoit, Notaire royal, Chevalier de la Légion d'honneur, officier en retraite, ancien combattant de Waterloo, et de Marie-Barbe-Louise Klein, d'une vieille famille de robe de Nancy. Il fit ses études classiques au Collège royal de cette ville où demeuraient ses parents, mais rien, dans les premières années de sa jeunesse, ne dénotait les goûts particuliers qui, plus tard, se sont développés chez lui comme archéologue et comme historien. Sous ce double rapport, il différait de son frère Louis qui dès le plus jeune âge avait montré ces mêmes dispositions et qui est mort, en 1874, bibliothécaire en chef de la Ville de Nancy, laissant, comme on l'a écrit (1) et comme on le sait dans tout le monde scientifique, « la réputation d'un chercheur pas-

(1) Journal de la Société d'archéologie lorraine. Nancy 1894.

« sionné, d'un travailleur infatigable, qui connais- « sait à fond l'archéologie lorraine » et qui était avec cela « toujours prêt à seconder les recherches « des autres avec une urbanité et une courtoisie « parfaites, en les faisant bénéficier de son éru- « dition personnelle. »

Bel éloge que mérite, au même degré, son frère Arthur qui, on peut le dire, était la complaisance même vis-à-vis de ses collègues, quand il s'agissait de les obliger par un service à leur rendre,

En 1848, les deux frères Benoit eurent l'idée de créer une bibliothèque destinée à réunir, en un même lieu à Berthelming, toutes les productions littéraires, scientifiques et autres se rattachant d'une manière quelconque à l'histoire et à tout ce qui intéresse les Pays de la Sarre. Depuis la mort de Louis, Arthur n'a cessé de continuer cette tâche et si, par nos moyens directs ou indirects nous avons contribué quelque peu à augmenter la bibliothèque sarregovienne, elle nous a rendu au centuple nos avances, grâce à l'obligeance du bibliothécaire.

En 1848 encore, M. Arthur Benoit, cédant à sa nature chevaleresque et au grand mouvement qui animait toute la France, s'engagea comme volontaire au 13e de ligne et fit la campagne de Rome.

A cette occasion, son ami, M. l'abbé Ingold de Colmar, dit que « le savant Benoit, doublé d'un « homme de bien, (1) dût à cette circonstance la « bonne fortune de passer quatre années entières « dans la capitale du monde chrétien. Ce séjour « à Rome eut une influence décisive sur sa vie.

(1) Revue catholique d'Alsace, arch. Benoit (A. M. P. Ingold) pages 161 à 167, année XVIII. — Mars, 1898.

« C'est alors, en effet, pendant ces beaux jours « du commencement du pontificat de Pie IX, jours « de paix et de joie qu'on n'a pas revus depuis « en Italie, que le jeune pioupiou français, séduit « par la beauté et la grandeur des souvenirs qui « remplissaient en quelque sorte l'atmosphère ro- « maine, s'attacha pour toujours aux choses de « l'art et de l'esprit. »

Dans l'intervalle, M. Benoit, père, était mort et sa veuve était venue se fixer au village de Berthelming-sur-Sarre, son lieu natal. Ses deux fils l'y joignèrent successivement et, à partir de 1856, M. A. Benoit ne quitta plus cet endroit. C'est là que jusqu'à la fin de sa vie, sauf le temps qu'il a consacré à ses fonctions de Suppléant à la justice de paix de Fénétrange dont il se démit en 1871, il employa toute son activité aux études d'histoire et d'archéologie locales, car, il faut le dire tout de suite, M. Benoit fut avant tout et presque exclusivement un Sarregovien, c'est-à-dire un habitant et un admirateur endurci des Pays de la Sarre.

Enfin, c'est en 1861, que devenu historien et archéologien, l'ancien sous-officier vit paraître son premier article sur ces matières dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine à Nancy* qui, en 1896, publiait encore deux de ses notes.

Ce premier article, notre cher Collègue ne l'a jamais oublié ; il nous en a entretenu souvent avec une réjouissante satisfaction et chaque fois il ajoutait que quand on avait commencé par *faire gémir la presse des imprimeurs*, on ne pouvait plus s'arrêter.

Il l'a prouvé et au-delà, puisqu'il a fait imprimer 125 ouvrages divers dans les journaux et les Mé-

moires des diverses Sociétés savantes dont il était membre. D'après son propre classement, inscrit sur un régistre spécial et, année par année, il en a écrit 16, sur l'Alsace ; 19, sur les Vosges ; 1, sur la Champagne et 89, sur la Lorraine. Dix-huit de ces derniers ouvrages traitaient des Pays de la Sarre, et pour se reconnaître dans le texte de toutes ses œuvres, il les a marquées comme annotations de lettres majuscules avec les indications des Sociétés, des revues ou journaux pour lesquels les publicalions se sont faites. La lettre A, par exemple, indique ce qui a été publié dans les Mémoires de l'Académie de Metz.

A *Metz*. Mémoires de l'Académie.
B *Nancy*. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.
C *Nancy*. Journal de la même Société arch. Nancy.
D *Épinal*. Annales de la Société d'émulation des Vosges.
E *St.-Dié*. Bulletin de la Société philomatique Vosgienne.
F *Colmar*. Bulletin de la Société d'histoire naturelle.
G *Paris*. Mémoires de la Société de l'Association française pour l'avancement des sciences.
H *Metz*. Annuaire de la Société d'archéologie lorraine.
I *Mulhouse*. Revue d'Alsace.
K *Metz*. Revue de l'Est.
L *Metz*. Vœu national (Journal).
M *Nancy*. Semaine religieuse (la) Journal hebd.
N *Lunéville*. Petites affiches de Lunéville (Journal).
O *Lunéville*. Journal de Lunéville »
P *Toul*. Echo Toulois »
Q *Château-Salins*. Le Publicateur »
R *Vitry le F*. L'Echo de la Marne »
S *Strasbourg*.
T *Strasbourg*. Journal des Communes d'Alsace-Lorraine.
U *Colmar*. Revue Nouvelle d'Alsace-Lorraine.
V *Mulhouse*. L'Industriel alsacien (Journal).
X *Bar-le-Duc*. Société des Lettres, Sciences et Arts.
Y *Bar-le-Duc*. Annuaire du Dép^{t} de la Meuse,
Z *Vienne*. Société Impériale heraldique de l'Allier.
AA *Sarrebourg*. Journal de Sarrebourg.

BB *Strasbourg*. Bulletins pour la conservation des monuments histor. d'Alsace.
CC *Paris*. Archives de la Société des amateurs d'Ex-libris français.
DD *Rixheim*. Revue catholique d'Alsace.
F *Lunéville*. Eglise St-Nicolas de Munster.

Il y en a 29 de ces sources de publications qui méritent ce nom.

Les travaux de M. Benoit livrés à notre Académie sont groupés séparément, dans nos *Tables récapitulatives*, au titre *Benoit*.

Ci-après nous enregistrons toutes les productions du même auteur, afin de bien mettre en lumière l'étendue et la variété de ses connaissances, et faire entrevoir en même temps, ce que nous eussions été encore en droit d'espérer de sa complaisance et la souplesse de sa plume.

Les 126 productions, classées par années se présentent de cette manière :

1867. (4 numéros)

1. L'ancienne Eglise collégiale de Saint-Nicolas de Munster (Meurthe).
Lunéville, Imp. Majorelle in 16. 18 p. (N)

2. L'Ecole des Cadets, Gentilshommes du roi de Pologne, 1733-1766.
Lunéville, Imp. Majorelle in 8° 33 p. (novembre). (N)

3. Table des 16 premiers volumes du Journal de la Société d'archéologie lorraine (1852-1867).
Nancy, A. Lepage in 8° 41 p. (C)

4. Les Gendarmes rouges à Lunéville, 1766-1788.
Lunéville, Imp. Majorelle in 8° 77 p. une planche, (mai 1868). (N)

1868. (3 numéros)

5. Le Blocus de Phalsbourg, Histoire du 9e Bataillon

des gardes nationaux d'élite du département de la Meurthe (armée du Rhin, 1815).

Metz, Imp. Rousseau-Pallez in 8° 39 p. (K)

6. Les corps francs du commandant Brice en Lorraine, Souvenirs de 1815.

Vitry-le-François, F.-V. Bitsch imp. in 8° 34 p. (R)

7. Relation de la fête donnée le 22 pluviose an IX (17 février 1801) à Paris par le ministre des affaires étrangères à l'occasion de la paix de Lunéville.

Lunéville. Imp. Majorelle in 16 18 p. (N)

1869. (6 numéros)

8. Essai sur les limites du diocèse de Strasbourg dans le département de la Meurthe.

Nancy, Imp. A. Lepage in-8° 57 p. une carte. (B.)

9. La croix Gebell de Mittersheim.

Nancy, Imp. Sordoillet in-8° 4 p.

10. Liste des gardes d'honneur du département du Bas-Rhin, 1813.

Mulhouse, Imp. Bader in-8° 28 p. (I.)

11. Les plaids annaux de la baronnie de Sarreck (Meurthe). Etude sur les justices seigneuriales au XVIIIe siècle.

Metz, Rousseau-Pallez Imp. in-8° 55 p. (K.)

12. Waterloo, Récits de la campagne de 1815 par le général Drouot et le maréchal Ney.

Metz, id. 28 p. (K.)

13. Lunéville et ses environs. Notes et documents historiques.

Lunéville, Imp. Majorelle in-16 63 p. (N.)

1870. (4 numéros)

14. Phalsbourg et ses monuments.

Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 27 p. 2 planches.

15. Notice historique sur la chapelle de Bonnefontaine près de Phalsbourg (Meurthe).

Saverne, Imp. Gilliot (décembre 1870) in-8° 11 p. (B.)

16. Recherche sur le lieu de naissance du chroniqueur strasbourgeois Godefroi d'Ensming.
Mulhouse, Vve Bader in-8° 13 p. (I.)

17. Une lettre inédite du R. P. Benoit Picart sur le prieuré de St-Quirin.
Nancy, A. Lepage Imp. in-8° 5 p. (C.)

1871. (3 numéros)

18. Nouvelles recherches sur Phalsbourg et ses environs.
Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 31 p. 2 planches. (B.)

19. Le siège de Phalsbourg, 1870.
Saverne, A. L. Castillon Imp. in-8° 87 p. deux planches.

20. Guerre de 1870, Lichtemberg, La Petite Pierre, Phalsbourg par un passant.
Strasbourg, Noiriel in-16 75 p. 3 planches (Imp. Le Roux) 1872. (B.)

1872. (1 numéro)

21. Enseignes et Insignes. Médailles et décorations se rattachant à la Lorraine.
Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 25 p. 4 planches. (B.)

1873. (6 numéros)

22. Armorial de quelques monastères lorrains.
Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 7 p. (C.)

23. M. de Couvonge de la maison de Stainville.
Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 16 p. (B.)

24. Recueil de quelques inscriptions lapidaires des bords de la Sarre (anciens départements de la Meurthe, de la Sarre, du Bas-Rhin et de la Meurthe).
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-8° 23 p. (I.)

25. Bernard, le calligraphe lorrain.
Nancy, Crépin-Leblond in-8° 10 p. (C.)

26. Collections et Collectionneurs alsaciens, 1600, 1820.
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-8° 82 p. (1875). (I.)

27. Les Conférences de Haguenau, 1815.
Mulhouse, id. in-8° 8 p. (I.)

1874. (4 numéros)

28. Description des drapeaux et étendards lorrains des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine.
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-8° 20 p. (I.)

29. Société d'archéologie lorraine. Table des 22 premiers volumes des Bulletins et Mémoires, et des 15 volumes des documents sur l'histoire de Lorraine.
Nancy, Imp. Crépin-Leblond in-8° 92 p. (C.)

30. Enseignes et Insignes se rattachant à la Lorraine (suite).
Nancy, id. in-8° 19 p. 3 planches. (B.)

31. Petite chronique alsacienne, 1600, 1748.
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-8° 16 p. (I.)

1875. (5 numéros)

32. Exposition rétrospective de Nancy (Juillet 1875),
Metz, Imp. A. Rousseau-Pallez in-8° 19 p. (I.)

33. Bulletin nécrologique. M. l'abbé G. Pierson, curé de Blanche-Eglise.
Nancy, Crépin-Leblond in-8° 3 p. (C.)

34. Notes sur les monuments historiques du département de Meurthe et Moselle.
Lunéville, C. George Imp. in-8° 4 p. (O.)

35. Louis Benoit, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, 1826, 1874.
Sarrebourg, Morin Imp. in-8° 16 p. (O.)

36. Note sur une très ancienne carte imprimée à Strasbourg en 1513.
Strasbourg, Huber et Haberer Imp. in-8° 2 p. (S.)

1876. (2 numéros)

37. A propos d'une lettre du palatin Jean-Casimir.
Mulhouse, Imp. Vve Bader in-8° 4 p. (I.)

38. Vers les Vosges, Phalsbourg et Sarrebourg et leurs environs.
Strasbourg (Sarrebourg, Imp. Knorr in-8° VI. 322. VI. figures. (A A.)

1877. (4 numéros)

39. Pages d'histoire sur le département de la Marne et pays limitrophes. 1778-1814. (Documents curieux et peu connus sur la Champagne).
Vitry-le-François, T. V. Bitsch, in-8° 141 p. (R)

40. La défense de Toul en 1815. Rapport officiel publié avec notes.
Toul, Lemaire Imp. in-8° 16 p.

41. L'Invasion de 1814 dans le département des Vosges. Correspondance inédite du général Cassaigne.
Epinal, Gley Imp, in-8° 94 p.

42. Lunéville et ses environs II. Blamont. Le Précepteur Keyssler à Lunéville et à Nancy, 1731.
Lunéville, C. George Imp. in-8° 51 p. (O.)

1878. (5 numéros)

43. Les inondations dans le bassin supérieur de l'Ill (La Doller, la Thur et le Liepvre).
Colmar, C. Decker in-8° 4 p. (F.)

44. Dépêches militaires inédites sur l'Invasion de 1815. Vosges et Alsace.
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-8° 18 p. (I.)

45. Le Schneeberg et le Comté de Dabo en 1778. Etude sur les montagnards vosgiens par un professeur allemand.
Mulhouse, Vve Bader in-8° 35 p. (I.)

46. Description de quelques monuments funéraires d'évêques de Toul à partir du XIVe siècle.
Toul, T. Lemoine, in-12 36 p. 2 planches. (P.)

47. Journal de la Société d'archéologie lorraine. Table des Dix derniers volumes du Journal de 1868 à 1877.
Nancy, Crépin-Leblond, Imprimeur, in-8° 50 p. (C.)

1879. (5 numéros)

48. Notice nécrologique. M. Dagobert Fischer.
Nancy, Crépin-Leblond in-8° 3 p. (C.)

49. Les Ecorcheurs dans le Val de Vaxy.
Château-Salins, Petry Imp. in-8° 7 p. (A.)

50. Varia. Le pays de la Seille.
Château-Salins, Petry Imp. in-8° 92 p. (Q.)

51. Le Sattelfelsen. Limite des communes de Dabo, d'Engenthal et de Reinhartmunster.
Strasbourg, F. Schultz Imp. in-8° 4 p. 2 figures. (B. B.)

52. Notes sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt, 1776, 1783.
Epinal, V. Collot, Imp. in-8° 15 p. (D.)

1879. (7 numéros)

53. Le comte de Réchicourt.
Strasbourg, S. Schultz et Cie grand in-8° 3 p. (T.)

54. Les temps anciens en Alsace-Lorraine. Les Pierres et les Rochers des Vosges inférieures (le Schneeberg, Saverne, Bitche, et les vallées de la Sarre, de la Seille et de la Moselle).
Strasbourg, id..in-8° 20 p. planche. (T.)

55. Les seigneurs poméramiens à Fénétrange.
Strasbourg, id id. 3 p. (T.)

56. Le littérateur Moscherosch à Fénétrange.
Strasbourg, id. id. 4 p. (T.)

57. Lunéville et ses environs. III. L'économiste Arthur Young. Devaux. Panpan. Le fédéré Lazoski.
Lunéville. Imp. C. George in-8° 66 p. (O.)

57. Lunéville et ses environs. IV. Les pages du roi Stanislas. Les statues du château de Lunéville. Quelques notes sur le patois des Environs. Le duc Charles Alexandre à Ath.
Lunéville, id. in-8° 46 p. (O.)

58. Saint Eustaise de Vergaville.
Strasbourg, Schultz, in-8° 46 p. (T.)

1880. (5 numéros)

59. La chasse dans le Val de Metz et le Toulois, 1337, 1814.
Metz, Imp. C. A. Carrére, in-8° 15 p. (L.)

60. Joachim de Sandrait. Etude sur Claude Gellée et sur son séjour à Rome.
Saint Dié, Humbert Imp. grand in-4° 14 p. portrait. (E.)

61. Lunéville et ses environs. V. Les Elections aux Etats-Généraux. Réglement de la Société républicaine. Mémoire pour les Juifs de Lunéville et de Sarreguemines.
Lunéville, C. George Imp. in-8° 115 p. (O.)

62. Lunéville et ses environs, VI. L'arrière-ban de la noblesse d'Anjou à Bénaménil 1674.
Lunéville, C. George Imp. in-8° 53 p. (O.)

63. A travers le pays de Bitche (Alsace-Lorraine).
Metz, Ch Carrére Imp. in-8° 30 p. (L.)

1881. (6 numéros

64. Souvenirs de la première Révolution dans le pays messin et dans le diocèse de Metz.
Metz, Imp. Ch. Thomas in-8° 19 p. 1 figure. (A)

65. Le prince de Lambesc aux Tuileries (12 juillet 1789).
Metz, Imp. C. A. Carrére, in-8° 15 p. (L.)

66. Essai sur le divorce en Alsace-Lorraine, 1792, 1815.
Mulhouse, Vve Bader in-16 19 p. (V.)

67. Un épisode du séjour du préfet Dieudonné (des Vosges) dans le département du Nord.
Saint-Dié, Humbert in-8° 7 p. (E.)

68. Quelques mots sur les abbayes de Moyenmoutier et de Senones en 1790.
Saint-Dié, id. id. 6 p. (E.)

69. Les fête des bonnes gens qu'revint, Chanson en patois des Environs de Lunéville.
Metz, Carrére in-8° 7 p. (L.)

1882. (6 numéros)

70. Les derniers jours du couvent des précheresses de Metz. 1790.
Metz, Imp. C. A. Carrére in-8° 7 p. (L.)

71. 14 août 1870. Le Bois de Metz. Episode du combat de Borny.
Mulhouse, Vve Bader Imp. in-16 24 p. (V.)

72. Un Minéralogiste vosgien au siècle dernier. Le docteur Karst de Strasbourg.
Epinal, V. Collet in-8° 5 p. (D.)

73. Catalogue des Estampes relatives au département des Vosges antérieures à l'année 1790.
Saint-Dié, Humbert in-8° 27 p. (E.)

74. Notes sur le pays de la Seille.
Château-Salins, Pétry Imp. in-8° 45 p. (A.)

75. Varia Lorrains.
Nancy, Crépin-Leblond in-8° 148 p. planches. (C.)

1883. (5 numéros)

76. La chasse dans l'ancien temps en Lorraine.
Lunéville, C. George in-8° 162 p. (O.)

77. Le Breitenstein (Grande pierre). Les Druides. l'Empereur Frédéric III. Le général Hoche.
Metz, D. Boutillot in-8° 11 p. 2 cartes. (A.)

78. Les Ex-Libris de Schœpflin.
Paris (Rouveyre) Strasbourg, Schultz in-8° 16 p. 2 planches. (A.)

79. Deux Procès du chapitre de Remiremont à la fin du XVIIIe siècle. La chanoinesse de Raigecourt. Les dames tantes et les dames nièces. Le pape VI et le roi Louis XVI.
Epinal, V. Collot, in-8°, 16 p. (D.)

80. Le chapitre de Saint-Dié à la fin du xve siècle. 1° Le grand prévôt Didier de Birstorf, 1467, 1496.

Saint-Dié, Humbert, imp. in-8°, 10 p. (E.)

1884. (2 numéros)

81. Bébé, le nain du roi Stanislas, 1741, 1764. Portrait.

Saint-Dié, Humbert, in-8°, 18 p. (E.)

82. Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des monastères de Trois-Évêchés, 1552, 1790.

Nancy-Bruxelles (imp. Vve Bader), xvi, 320 p., figures. (I).

1885. (1 numéro)

83. Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790.

Épinal, V. Collot, in-8°, 15 p. (D.)

1886. (7 numéros)

84. Une sculpture lorraine à Strasbourg avant 1870.

Colmar, Imp. Vve C^{lle} Decker, in-8°, 3 p. (U.)

85. Association française pour l'avancement des sciences, congrès de Nancy, 1886. Recherches sur les monuments en bronze à partir du xive siècle.

Paris, au secrétariat de l'association (Nancy, imp. Berger-Levrault), in-8°, 8 p. (G.)

86. Les protestants lorrains sous le roi Stanislas, 1737, 1766. Baronnie de Fénétrange. Principauté de Lixheim, comté de Saarwerden.

Strasbourg, Nancy, Sidot, Nancy, Saverne, Fuchs, (imp. Vve Bader, Mulhouse), in-8°, 140 p. (L.)

87. La ville de Saint-Hyppolyte de 1555 à 1616 : La pierre d'Olry de Vidrange.

Colmar, Vve Decker, in-8°, 7 p. Une planche. (U.)

88. Le buste de Saint-Adelphe jadis à Neuwiller. Observations sur une notice faite par Mgr X. B. de Montault.

Colmar, Decker, imp., in-8°, 4 p. (U.)

89. Dernier mot à un iconographe poitevin à propos de son article sur un buste alsacien.

Colmar, Decker, in-8°, 11 p. Blason. (U.)

90. Les prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau, 1813.

Épinal, V. Collot, imp., in-8°, 12 p. (D.)

1887. (4 numéros)

93. Petits voyages anciens et modernes dans le département de la Meuse (arrondissements de Bar-le-Duc et Commercy.

Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, imp., in-8°, 9 p.

[Il y a pages 6-9, le « Journal d'un volontaire au 15e de ligne, 1849 » qui est un souvenir de ma jeunesse.]

(Y.)

94. Notice sur les divers hôtels de ville de Toul, 1285, 1790.

Nancy, G. Crépin-Leblond, imp., in-8°, 16 p. (B.)

95. Note sur quelques collectionneurs vosgiens au siècle dernier. L'histoire naturelle.

Épinal, V. Collot, imp., in-8°, 16 p. (D.)

96. Le serpent, emblême des chirurgiens et des médecins.

Colmar, Decker, imp., in-8°, 6 p. (U.)

1888. (5 numéros)

97. Les portraits des députés du Barrois et de Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789.

Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8°, 38 p.

97'. Notes pour servir à la statistique religieuse du diocèse de Metz dans le cours du 18e siècle. Les terres d'Empire, I. Les comtés de Nassau-Saarbrück, de Nassau-Saarwerden, de Créhange, le Rhingraviat de Salm à Diemeringen.

Metz, Delhalt, imp., in-8°, 36 p. (A.)

98. Le duc de Lorraine Léopold et les Réformés de

Lixheim (correspondance inédite des rois de Prusse, Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume 1er et du duc Léopold.)
Colmar, Vve Decker, in-8°, 27 p. (U.)

99. Une initiative vosgienne à la fin du XVIIIe siècle. Les cures par l'électricité (1782, 1787).
Saint-Dié, Humbert, imp., in-8°, 13 p. (E.)

100. Notes critiques sur « les chapitres nobles » par M. Félix des Salles.
Wien, in-4°, 5 p., blason. (Z.)

1889. (1 numéro)

101. Deux procès criminels dans les abbayes de Remiremont et de Poussay.
Épinal, imp. Busy, in-8°, 22 p.

1890. (2 numéros)

101'. Notes sur la famille de Claude Gellée, sur le village de Chamagne et sur quelques artistes lorrains.
Épinal, Busy, imp., in-8°, 16 p. (D.)

102. Les premières années de la guerre de Trente-Ans le Saarthal, 1633, 1634.
Metz, in-8°, 5 p. (H.)

1891.

103. Une abbesse de Remiremont. Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Orléans et d'Alençon, 1646, 1696.
Saint-Dié, L. Humbert, in-8°, 30 p. (E.)

104. Quelques lettres de Georges-Jean, comte palatin de Weldenz et de Lutzelstein.
Metz, in-8°, 32 p. (H.)

1891. (3 numéros)

105. Marguerite de Neuchatel, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont, 1501, 1549.
Saint-Dié, L. Humbert, in-8°, 21 p., une planche. (E.) (1891)

1892. (1 numéro)

106. Les gendarmes rouges à Lunéville.
Lunéville, A. Quantin, in-8°, 66 p. (O.)

1893. (3 numéros)

107. Notes sur l'abbaye de Sainte-Hoïlde. Liste des abbesses. Requête au duc Léopold.
Bar-le-Duc, imp. Contant-Laguerre, in-8°, 16 p. (X.)

108. Les anciennes inscriptions des abbayes de l'Ordre de Prémontré, situées dans le département des Vosges.
Saint-Dié, L. Humbert, imp., in-8°, 39 p., un plan. (E.)

109. Notice sur la réunion de la principauté de Salm à la France, 1793.
Saint-Dié, L. Humbert, imp. in-8°, 55 p., blason. (E.)

1894. (3 numéros)

110. Inscriptions du département de la Meuse. Première partie. Arrondissement de Commercy.
Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8°, 34 p. (X.)

111. Note sur le véritable endroit où mourut Charles de Croy, marquis d'Havré, grand d'Espagne, etc.
Metz, in-4°, 5 p., une planche. (H.)

112. Les Ex-Libris anciens aux armes de Jeanne d'Arc, 3 pl. in-4°.
Mâcon, Protat frères, in-4°, 8 p. Paris, Revue d'Ex-Libris.

1895. (2 numéros)

113. Promenade dans les Vosges, par l'abbé Grégoire, publiée pour la première fois et annotée par Arthur Benoît, membre correspondant de la Société d'émulation des Vosges.
Épinal, imprimerie vosgienne, 4, rue de la Calandre, 1895, in-8°, 56 p. (D.)

116. Une inscription funéraire de Geoffroi de Kaysersberg à Pont-à-Mousson, 1358. Rixheim, imp. F. Sutter et Cie, 1895, 14 p., une planche.

1896. (5 numéros)

117. Note sur l'histoire religieuse du diocèse de Strasbourg dans le canton de Phalsbourg en 1791.
Rixheim, Sutter, in-8°, 12 p. (D. D.)

118. Les loups dans l'ancien comté de Saarwerden (Alsace) pendant la Révolution.
Colmar, Decker, 1896, in-8°, 8 p. (F.)

119. Note sur Dom Benoît Didelot, bénédictin.
Nancy. Crépin-Leblond, in-8°, 7 p. (C.)

120. Acrostiche peint à fresque à l'entrée du cloître du couvent des P. P. capucins (maison-mère de la doctrine chrétienne) à Nancy.
Nancy, id., 3 p. (C.)

121. Ottmarsheim (extrait de la Revue catholique d'Alsace.
Rixheim, Sutter, 189?, 14 p. (D. D.)

1897. (5 numéros)

122. Dans la Hart. Le combat de Rumersheim, 25 août 1709.
Rixheim, Sutter, in-8°, 15 p. (D. D.)

123. Notes sur une plaque de cheminée aux armes de France, de Lorraine. Guise, d'Espagne et de Nevers, in-8°.
Montmedy, imp. Pierrot, 7 p.

124. Note sur des plaques de cheminée aux armoiries de l'ancien duché de Luxembourg.
Montmedy, id., 4 p.

125. L'abbaye de Haute-Seille dans le comté de Salm.
St-Dié, L. Humbert, 49 p.

Note sur un portrait de Jeanne d'Arc, commencement du XVIe siècle.

A travers cette longue énumération, il y a lieu de remarquer quelques études sur le *blocus de Phalsbourg* en 1815 ; sur l'*histoire religieuse dans le canton de Phalsbourg en 1791 ;* sur le *lieu de naissance du chroniqueur strasbourgeois* Godefroy d'Esmingen ; il y a aussi une note curieuse sur une ancienne *carte géographique* imprimée à Strasbourg par Jean Schott en 1513 et l'*Alsace miraculeuse*, un recueil d'histoires de nos pèlerinages et de vies de nos saints : On peut citer encore comme ouvrage curieux ses : *Collections et collectionneurs alsaciens*, le prélude d'un autre ouvrage intitulé : *Bibliothèques et collections des Trois-Évêchés* qui l'ont fait qualifier de *Doyen des collectionneurs d'Ex-libris*. Et c'est pour cela que nous nous y arrêtons un instant.

Les Ex-libris l'ont, en effet, fort occupé, pour lui et pour les autres. Pour son usage personnel, il en a composé sept, dont quatre en largeur avec l'inscription : *Bibliotheca Saargoviana Berthelming*, et trois en hauteur avec les mots : *Ex libris A. L. Benoit.*

1. Les premiers n'étaient guère que des étiquettes portant l'annotation *A. L. Benoit*, car les livres et autres objets collectionnés appartenaient en commun aux deux frères Louis et Arthur.

2. La *Saargovienne* est le second Ex-libris également utilisé par les deux frères. Il représente une femme avec le costume ancien du pays de la Sarre appuyée sur un écusson ovale où on lit : *Bibliothèque Saargovienne A. L. Benoit, Berthelming, 1846.* Cette date de 1846 n'est pas celle de l'exécution même de l'Ex-libris, car celui-ci n'a été fait qu'en 1875, par M. A. Benoit ; c'est

celle de l'époque où la bibliothèque fut commencée. Dans le fond, se profile l'église de Berthelming, tandis qu'en bas, au premier plan, on pressent le bord d'un cours d'eau : la Sarre. Cette pièce lithographiée fut commune aux deux frères. Plus tard Louis Benoit se composa deux Ex libris, l'un qui représente un petit *Amour* montant la garde devant la porte d'une bibliothèque, l'autre est formé du *blason du Westrich* (nom ancien donné à une partie du pays de la Sarre), tenu à sénestre par le Rhingrave Otton qui introduisit la réforme en ce pays, et à dextre par sa cousine, Diane de Dommartin qui est représentée d'après une gravure du temps.

3. *Le scieur de pierre.* — Dans le courant de l'année 1878, séduit par la devise d'une vieille marque d'imprimeur hollandais, M. A. Benoit, dessina cet Ex libris qui la reproduit. Il a servi à des volumes de grandes dimensions et aussi comme cul-de-lampe à la dernière feuille du volume : *Les Bibliophiles, les collectionneurs des Trois-Évêchés.*

4. *Liber in pœnis.* — Cette eau-forte, d'une exécution très fine, est due à la pointe d'un ami C. E. Thierry, qui était lié avec M. A. Benoit. La devise est celle d'un philosophe qui vint s'abstraire dans l'étude et oublier les soucis de la vie, mais ce n'est pas celle que M. Benoit affectionnait ; celle qu'il a plus employée est : *Avec le temps.*

5. *Monogramme B. E. N. O. I. T.* — Eau-forte exécutée en 1883, par Aglaiis Bouvenne, qui excelle dans ce genre de composition, dont il s'est beaucoup occupé. Sur un fond noir, le monogramme se détache en blanc ; il est surmonté

d'une banderole sur laquelle reparaît la devise du scieur de pierre : *Avec le temps ;* au-dessous deux pensées et deux plumes entre-croisées. Cette eau-forte a servi comme frontispice pour illustrer l'ouvrage : *Les Bibliophiles, les Collectionneurs et les Bibliothèques des Monastères des Trois-Evêchés.*

6. *Ange tenant un blason.* — Cette pièce fut composée en 1891, par M. Benoit, qui l'a signée de la lettre *B.* à droite et un peu au-dessus du coude de l'ange. Ce sujet n'est autre chose que la reproduction d'une clé de voûte de l'église de Fénétrange. Le blason que tient l'ange est celui des Seigneurs de Fénétrange ; il est : *D'azur à la force d'argent.*

7. *La vérité* ΑΛΗΘΕΙΑ. — Cette dernière marque du tirage de laquelle M. Benoit fit cadeau aux *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-libris*, un peu avant sa mort, est l'œuvre de M. C. Sare ; elle a été lithographiée à Nancy, par Christophe, en 1891. Debout, sur la traditionnelle margelle du puits d'où elle sort, la Vérité, son miroir dans la main droite, s'appuie de la gauche sur une énorme plume, comme pour dire que l'écrivain doit toujours songer à elle ! Pour fond, un vieux volume, sur le feuillet gauche duquel se trouve l'inscription ; sur celui de droite, l'Eglise de Saint-Jean de Bassel, autre sujet d'étude pour notre patient archéologue. Moins l'inscription, ce livre, avec la vue de l'Eglise, est la reproduction absolument exacte des documents originaux. Pour l'usage, cet Ex-libris a été tiré aussi de plus petit format, sur un papier approprié et de couleur jaunâtre.

Tous ces détails d'Ex-libris sont empruntés aux *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-libris* fondées à Paris, par M. le Dr L. Bouland et c'est par les citations de cet ami de M. Benoit, comme par les nombreuses citations de notice insérée par M. l'abbé Ingold, dans la *Revue d'Alsace,* qu'il nous a été possible de composer cette biographie.

Nous nous sommes permis ces emprunts pour mieux faire connaître notre regretté défunt et nous prions M. le Dr Bouland et M. l'abbé Ingold de nous les pardonner en raison de notre amitié commune.

M. l'abbé Ingold a terminé sa notice en rappelant les sentiments chrétiens dans lesquels M. Benoit est mort après y avoir toujours vécu, travaillant et faisant le bien jusqu'au bout. « Les « dernières pages qu'il a écrites, dit-il, sont consa- « crées à l'abbaye de Haute-Seille de l'ancien « comté de Salm et à ces moines qu'il a si bien « imités en vrai *bénédictin-laïque* ; sa dernière « action a été la création d'une salle d'asile pour « les pauvres dans une de ses maisons. Lui « aussi, *bon serviteur*, a fait fructifier le talent « que Dieu lui avait confié. »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

M. l'abbé Joseph-Martin FLECK

ANCIEN PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE METZ
CHANOINE TITULAIRE ET GRAND-CHANTRE DE LA CATHÉDRALE
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE METZ
MEMBRE DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA MOSELLE

PAR

M. L'ABBÉ THORELLE, MEMBRE TITULAIRE

Lue en séance le 23 mars 1899.

MESSIEURS

Il y a deux ans et plus, vous suiviez pieusement le convoi funèbre de Monsieur l'abbé Joseph-Martin Fleck, chanoine titulaire et grand chantre de la Cathédrale, ancien professeur de sciences mathématiques au grand Séminaire, et membre titulaire de l'Académie de Metz : ce jour-là notre Evêque vénéré perdait son ami le plus fidèle, le clergé du diocèce un prêtre qui fut son honneur, et votre Compagnie un de ses plus illustres membres.

Diverses circonstances qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici, ont retardé jusqu'aujourd'hui la notice qui doit résumer la vie et les œuvres de votre confrère, et conserver son souvenir vivant dans votre Compagnie : Vous m'avez fait, Messieurs, le

périlleux honneur de me confier cette tâche, en me priant de me hâter, car un plus long retard ne semblerait-il pas entaché d'indifférence ou d'ingratitude ?

Messieurs, si je n'avais consulté que mes forces, en les comparant avec le sujet à traiter, j'aurais sans hésiter décliné votre offre : Ce n'est pas après vingt ans passés en dehors de la pratique des études mathématiques, que l'on peut avoir la prétention de parler avec la compétence voulue des œuvres d'un savant, quand surtout ce savant est un maître de la taille de M. Fleck, l'émule des éminents ; j'ai trop souvenir de certaine fable du bon La Fontaine, pour ne pas avouer franchement la disproportion de l'auteur avec le sujet. N'aviez-vous pas du reste parmi vous des hommes de haute science, qui bien mieux que moi, étaient autorisés pour vous parler de ces œuvres savantes ?

Et cependant, Messieurs, j'ai accepté sans hésiter et sans scrupule, et faut-il vous en dire franchement la raison ? A côté de la joie intime que j'éprouvais à vous parler de mon vénéré maître, il m'a semble que M. Fleck, (et s'il était encore au milieu de nous, il ne me contredirait pas,) il m'a semblé que le grand savant qui fut votre confrère, était avant tout un prêtre savant, qu'il était du clergé avant d'être des vôtres, et qu'il appartenait à un de ses frères en soutane, si disproportionné fût-il à la tâche, de rappeler ses mérites et son œuvre. Vous le dirai-je en toute franchise ? En dehors de vos séances, M. Fleck fut un étranger pour la plupart d'entre vous : Vous connaissiez le savant, Messieurs, mais à l'exception de quelques uns, vous ne saviez rien de l'homme, il appartenait à un

autre corps ; vous étiez fiers du grand mathématicien, et votre confrère était plus glorieux encore de son titre de prêtre.

Ai-je trop escompté votre bienveillance, Messieurs, en pensant que vous seriez heureux de pénétrer discrètement dans la vie de cet homme de bien, et que cette connaissance plus intime de l'homme compenserait peut être les lacunes de cette notice sur l'œuvre du savant ?

Non pas que cette vie ait été brillante et mouvementée : rien de calme, d'uni, je dirais de monotone comme les soixante seize ans vécus par M. Fleck : mais importe-t-il à la beauté d'une âme que ses qualités se développent sur un vaste théâtre? Les fleurs qui croissent à l'ombre, Messieurs, n'en sont que plus touchantes et plus parfumées, et les vertus des cloîtres n'ont jamais perdu de leur charme à être renfermées, et cachées au grand jour du monde.

Joseph-Martin Fleck est né à Niederbronn le 13 Novembre 1819; c'était l'aîné de trois frères, tous trois devenus des prêtres distingués : l'un de ces frères est cet illustre Jésuite qui vint terminer sur le sol natal auprès des siens, une vie consacrée toute entière à l'étude et à l'apostolat ; le troisième est le cher et vénéré Prélat qui gouverne si sagement notre diocèse. Heureux père, Messieurs, celui qui s'entoura d'une si brillante couronne de fils, et comme l'illustration de chacun de ses fils se reflète sur le père pour faire l'éloge de ses vertus !

Après avoir commencé ses études à Strasbourg, Joseph Fleck, vint les continuer à Bitche, d'où il passa au Grand Séminaire de Metz : Elève de

l'abbé Maréchal, qui fut aussi membre de votre Société, et qui à l'époque professait avec éclat les hautes mathématiques au Grand Séminaire, votre confrère montra dès lors pour les sciences des dispositions toutes spéciales : plus d'une fois dit-on, son savant maître, consulté par des élèves de l'Ecole d'application, sur des questions difficiles, les adressait pour les solutions à son brillant élève. Mais chez un homme d'un esprit aussi pondéré, les sciences profanes ne pouvaient faire tort aux sciences ecclésiastiques, et il apporta à cette étude, la première pour le prêtre, cet esprit d'analyse et de déduction qui le distinguaient, et qui firent de lui dans la suite, un théologien net et précis, et un conseiller sûr et prudent dans ses conclusions.

Prêtre en décembre 1843, il fut envoyé en janvier 1844 comme vicaire à Moyeuvre, puis en octobre de la même année, nommé en la même qualité à la paroisse Notre-Dame, à Metz, où il resta un peu moins de trois ans ; dans ce court ministère, il fit apprécier ses qualités personnelles de prêtre instruit, et de sage conseiller, et ses vertus de soumission, de dévouement et de régularité exemplaire. Mais ce n'était pas dans le ministère que Dieu avait marqué sa place : sa puissante organisation scientifique le désignait à ses supérieurs pour d'autres fonctions, et en 1847 à Pâques, il était appelé au Grand Séminaire pour y professer les sciences. Chargé provisoirement au début, d'un cours de rhétorique, ensuite du cours préparatoire au bacalauréat, il professa bientôt exclusivement les mathématiques, qu'il enseigna du reste jusqu'à la fin de sa carrière professorale : dans les dernières années, il y ajouta un cours

de physique et l'enseignement de la langue hébraïque.

Enfin en juin 1884 le titre de chanoine titulaire vint récompenser bien justement une vie toute consacrée à l'éducation du clergé, et après 38 années d'enseignement, il quitta le grand Séminaire pour jouir d'un repos bien mérité. J'ai tort de dire repos, Messieurs, car son esprit actif était incapable de le goûter. Sa conscience, aussi austère pour lui, qu'elle était indulgente aux autres, lui faisait un devoir strict de la fidélité aux exercices canoniaux. Qui de nous n'a rencontré ce beau vieillard se rendant chaque jour, à heure fixe, par tous les temps, à la Cathédrale pour assister aux offices de sa charge ? En dehors de ces occupations, il mettait au service de ceux qui l'entouraient, ses talents d'homme d'ordre et de calculateur, trouvant malgré tout, le moyen de revenir de temps à autre à ses chères études ; comme distraction, il s'adonnait à l'histoire naturelle, faisait du jardinage pratique, et goûtait la société de quelques amis choisis.

Le 10 Août 1896, Dieu le rappelait à lui, et tous vous avez encore le souvenir vivant de l'immense concours de prêtres et d'hommes distingués de tout ordre, qui tinrent à honneur de lui donner par leur présence à son convoi funèbre, un dernier témoignage d'estime, ou de lui payer par leurs prières, le tribut de leur filiale reconnaissance.

Assurément, Messieurs, voilà une vie sans relief et sans éclat ; pour en apprécier le mérite, il faut l'étudier dans son intimité, et peut-être alors comprendrons-nous la somme de vertus que réclame cette longue et monotone succession de jours qui se ressemblent tous. En Monsieur Fleck, il y a

le professeur, le directeur d'âmes, l'homme de science et ses œuvres, trois hautes fonctions dans l'accomplissement desquelles, il faut le voir à l'œuvre.

Le *professeur*. Il appartenait à cette pléïade de directeurs du Grand Séminaire, qui ont laissé un souvenir si vivant dans le vieux clergé messin : M. Chantrêne, qui professait en un latin d'une pureté et d'une élégance rare ses belles leçons de morale; M. Schmitt dont le cours à la fois si méthodique et si nourri, faisait l'admiration des élèves et des maîtres ; M. Chuine cet austère bénédictin qui ne connaissait que Dieu et ses livres... et les autres. Je ne puis les nommer tous. Votre confrère, Messieurs, était digne de prendre rang dans cette belle Compagnie, dont il rehaussait encore l'illustration par une science supérieure et des qualités originales. Sans parler de son savoir incontesté, il eut du professeur émérite cette qualité essentielle qui s'appelle le dévouement : il n'a pas donné que son temps à ses élèves, il leur a sacrifié les plus nobles aspirations de son esprit. Comment ne pas admirer cette belle intelligence née et douée pour les plus hautes études mathématiques, se pliant à enseigner les principes les plus élémentaires? plus que cela, appliquant toute la pénétration de son esprit, à simplifier les théorèmes, à les mettre à la portée de ses élèves quels qu'ils fussent, à rendre plus accessibles aux intelligences les moins scientifiques les questions difficiles de la géométrie? Qui dira les heures dérobées à sa chère astronomie pour les consacrer à ces études que vous connaissez tous pour les avoir lues dans vos mémoires, et surtout à ce grand cours d'analyse,

laborieux produit de longues années d'application? travaux, Messsieurs, qui tous ont eu pour but de rendre plus assimilables aux élèves les principes mathématiques. Les passionés de science et d'art peuvent dire ce qu'il y a là de sacrifice et de dévouement.

Et comme il savait intéresser son cours ! C'étaient tantôt des appareils simples, mais savamment combinés, fruit de sa féconde imagination, qui représentaient à merveille aux yeux, les mouvements relatifs des astres dans les éclipses ; d'autres initiaient les élèves aux phénomènes de la polarisation ; ou bien c'étaient d'intéressantes lectures pour nous tenir au courant des découvertes modernes; quelquefois, mais trop rarement, car sa modestie s'effarouchait vite, un détail en passant sur ses hautes recherches personnelles. Son zèle lui suggérait des procédés singuliers mais efficaces pour faciliter le travail aux élèves : je me souviens qu'au cours d'hébreu, il nous faisait fréquemment chanter les psaumes en cette langue; et n'est-ce pas là en effet, Messieurs, un admirable moyen d'aider la mémoire en appelant la mélodie à son secours ?

Et pourtant, il faut bien le dire, ce professeur dévoué ne réussit pas toujours à faire de brillants élèves ; plus d'un du moins resta rebelle à ses efforts. Cet insuccès, Messieurs, il ne faut l'attribuer ni au maître, ni peut-être aux élèves, mais plutôt au trop peu de temps accordé aux sciences dans les études préparatoires à l'entrée au Grand Séminaire : il fallait dès lors consacrer un temps précieux à suppléer aux lacunes ; et n'était-ce pas dès lors sacrifier les études à venir, ou les condamner à une précipitation facheuse ?

Ce dévouement, Messieurs, avait sa source dans

l'amour des élèves : dans cette âme d'une candeur d'enfant, nous lisions comme à livre ouvert, cette affection qu'il nous portait, et vous pouvez le croire, nous le payions de retour; cet amour réciproque prenait la forme d'une douce familiarité, d'un laisser-aller toujours respectueux quidisait la bienveillance de l'un, et la confiance filiale des autres.

On dit, Messieurs, que les grands savants sont souvent distraits; ces distractions, il faut bien en convenir font leur éloge, en dépit des sourires qu'elles font naître ; elles prouvent la puissance d'application de leur esprit, puissance telle qu'elle absorbe leurs sens et les ravit pour un temps au monde extérieur. Dans cette sphère, M. Fleck était des privilégiés, et je vous laisse à penser si ces belles distractions faisaient le bonheur des élèves ; dire que ceux-ci en abusaient serait exagérer ; cependant ils ne résistaient guère à la tentation de les mettre en évidence, et d'en mesurer l'intensité.

C'était l'usage, au nouvel an, d'aller en corps présenter nos vœux à nos professeurs ; on n'y manquait guère, mais quand il s'agissait de M. Fleck, personne n'était tenté de manquer à l'appel ; outre l'attrait du cœur, il se passait là une scène charmante dont on n'aurait pas voulu se priver ; après l'échange de quelques mots sortis du cœur, commençait le défilé des élèves un à un pour recevoir du maître l'accolade traditionnelle, assaisonnée de ses bons mots ; mais ne fallait-il pas mettre à l'essai l'œil du maître ? Plus d'un élève malicieux se faisait fort de repasser une seconde fois devant le professeur, sans attirer son attention. Et c'était chez tous des chuchotements joyeux quand l'expérience avait réussi. L'excellent

homme! était-il vraiment dupe de cette innocente plaisanterie? Elle durait depuis tant d'années, qu'il savait sans doute à quoi s'en tenir; je soupçonne plutôt que la douce gaieté de cette scène lui souriait autant qu'à ses élèves.

Et puis, était-il vraiment aussi distrait qu'on voulait bien le dire? « Messieurs, disait-il un jour, on croit que j'ai beaucoup de distractions, et l'on se trompe: jamais je n'ai rien oublié de ce que j'avais à faire. » Et il disait vrai.

Parlons *du directeur*. Les professeurs d'un grand Séminaire, Messieurs, ne sont pas que des maîtres d'enseignement; ce sont aussi des directeurs d'âmes, et vous sentez vous-mêmes que cette fonction ne le cède pas à la première, quant à l'importance. Former des prêtres, des hommes qui dirigeront quelque jour les consciences, est une affaire plus difficile encore que de former des savants, et il y faut des qualités spéciales; M. Fleck les eut-il?

Ce fut d'abord l'homme du devoir, avec sa régularité de vie parfaite, son exactituce mathématique à remplir toutes ses fonctions, à présider à son tour les exercices; il n'y a pas souvenir qu'il se soit un seul jour dispensé du moindre de ses offices; avec cela le respect le plus scrupuleux de l'autorité, sans acception de personnes. Plus d'un prêtre se rappelle avec émotion le respect attendri avec lequel il nous parlait de son frère, à l'époque où il fut préconisé évêque de Metz; son cœur de frère nageait dans la joie, mais dans l'âme du prêtre le respect avait grandi, le respect pour la personne revêtue du caractère sacré des Pontifes.

Ainsi prêchait-il d'exemple, et n'est-ce pas là dans un directeur la première des vertus?

Mais à côté de l'exemple, il faut le précepte ; il faut veiller à la discipline surtout dans un Séminaire de clercs, et au maintien ferme de l'autorité. M. Fleck, Messieurs, ne s'inquiétait pas outre mesure des légères infractions dues à la faiblesse humaine, et à la vivacité naturelle des jeunes gens ; sans témérité on pourrait dire qu'elles passaient inaperçues pour lui : mais il était d'autant plus sévère pour l'esprit d'opposition : tout acte d'indiscipline bien réfléchi, toute trace de résistance à l'autorité le trouvait sans pitié. Laissez-moi vous rapporter un trait qui vous fera voir combien il avait à cœur ces principes, et comme il savait d'autre part allier la conciliation avec la sévérité.

C'était à l'époque où Mgr du Pont des Loges, pour de hautes raisons, jugea utile de remplacer dans la direction de son Séminaire, le clergé indigène, par des prêtres de la Société de St-Sulpice. Quelques-uns des anciens directeurs furent conservés ; M. Fleck fut du nombre de ces derniers ; avec un esprit conciliant comme le sien, les relations avec ses nouveaux confrères ne pouvaient qu'être excellentes. Si je disais que du côté des élèves, ce changement de maîtres fut vu de mauvais œil, je commettrais plus qu'une exagération ; sauf quelques paroles en l'air, des critiques sans conséquence, les nouveaux directeurs trouvèrent des séminaristes soumis et respectueux. Un jour cependant, on vit au Séminaire une légère agitation ; c'était à l'occasion d'une mesure nouvelle, il s'agissait, si je ne me trompe, d'augmenter le nombre d'examens d'usage ; il y eut des protestations, des réclamations officielles : on n'est pas parfait, Messieurs, même dans les grands Séminaires,

et les élèves sont partout les mêmes, chatouilleux sur la question de leurs soit-disant droits. Or, ce jour-là, M. Fleck arriva en classe avec un air sévère que nous ne lui connaissions guère ; avant de commencer son cours, il nous adressa une admonestation sentie, et nous sermonna d'importance sur l'esprit d'indiscipline ; il était ému et indigné, sa parole tombait grave et tranchante comme l'acier sur soixante élèves qui l'écoutaient silencieux et profondément impressionnés. Cependant quelques-uns d'entre nous se levèrent et protestèrent de notre docilité ; on expliqua les faits ; le professeur écouta attentivement les explications ; puis le cours se fit comme d'ordinaire. Mais avant de quitter la salle, l'excellent maître ne voulut pas nous laisser sous une mauvaise impression, et pour bien nous montrer qu'il était convaincu de notre bon esprit de soumission : « Messieurs, dit-il, en souriant, vous avez la tête chaude mais vous avez bon cœur. »

Vous voyez que M. Fleck se connaissait en hommes, qu'il savait analyser les esprits aussi finement que les formules, et allier à propos l'indulgence avec la sévérité.

Et puisque j'ai parlé des Sulpiciens, permettez-moi, Messieurs, de rendre ici en passant le plus sincère hommage à leurs vertus : c'étaient des hommes d'une rare modestie et d'un zèle sans limite, se donnant tout entiers à leur mission, comment leur dévouement n'aurait-il pas gagné les cœurs ? Ce témoignage public de haute estime et de reconnaissance, j'aime à le rendre à tous les survivants d'entre eux, et spécialement à M. Thiel, ce vénérable vieillard resté parmi nous, après avoir donné toute sa vie à l'enseignement, et aussi à M. Monier,

ce conseiller d'une délicatesse si exquise et d'une direction si sùre, ce professeur éminent en qui nous ne savions ce qu'il fallait admirer le plus, ou la science profonde ou le style merveilleux dans lequel il la communiquait.

Vous me pardonnerez cette digression, Messieurs, et parce que ces hommes ont été aussi à côté de nous dans cette ville de Metz, des serviteurs de la science, serviteurs humbles et discrets, et parce que leur arrivée a été l'incident le plus marquant de la vie de votre confrère au Grand-Séminaire.

Vous parlerai-je ici de ses instructions, de ses homélies du Samedi, de ses sermons de retraite? ce sont là, Messieurs, choses bien étrangères à cette enceinte, mais je ne puis m'empêcher de dire la puissante originalité qui les distinguait, la forme neuve et la force saisissante dont il marquait ses enseignements et ses prédications : c'était plaisir de l'entendre expliquer les liturgies sacrées et les grandes vérités : le trait vif se gravait dans l'esprit, et c'était avec le trait, une émotion puissante qui remuait l'âme.

Mais il est temps de parler du *savant*. Si nous en croyons un écrivain compétent dans la question puisque cet écrivain s'appelle *Brunetière*, il n'y a de vraie science que celle qui a pour objet les mathématiques, ou les lois de la nature : en ce sens, M. Fleck fut un savant dans toute l'acception du mot. Faut-il parcourir avec vous la série de ses connaissances? Il a étudié à fond la géométrie et l'algèbre, l'analyse dans ses principes et dans ses applications les plus élevées, l'astronomie qui fut sa passion; la mécanique et la physique ont trop de point de contact avec les mathéma-

tiques pour qu'il en ait négligé quoi que ce soit; en chimie il était expert; s'il ne pratiqua pas la photographie, il avait tout préparé pour le faire et la théorie complète de cet art n'avait pas de secret pour lui; j'ai déjà nommé la langue hébraïque et les sciences sacrées; dans ses dernières années il cultiva la botanique, et l'étude des infusoires, pour laquelle il se procura un magnifique microscope. Une science qui est encore à l'état d'enfance, la météorologie eut pour lui un attrait spécial; par une étude sérieuse des tracés du baromètre enregistreur, il en arriva à formuler quelques règles sages et raisonnées, à l'aide desquelles il pronostiquait avec un rare bonheur les variations du temps. Ajouterai-je qu'il pratiqua longtemps l'art du tourneur dans lequel il était d'une telle habileté, qu'il exécutait les pièces les plus difficiles? Au reste, rien d'utile à savoir ne le trouvait indifférent, et son esprit avide de connaître, s'assimilait à l'occasion toutes les connaissances possibles.

Voilà, Messieurs, le champ de son savoir, et vous savez qu'il fut éminent en beaucoup de points. N'est-il pas naturel d'en conclure que la première qualité du savant en M. Fleck, fut d'être un esprit vaste et puissamment organisé? Et cependant Messieurs, il y a une vertu que nous placerons avant celle-là, parce qu'elle domine toutes les autres : ce fut d'abord et surtout un savant *chrétien*. Que le mot ne vous effraie pas, Messieurs, je n'ai garde d'oublier qu'un article de votre règlement interdit ici toute discussion politique ou religieuse. Mais si dans M. Fleck le savant est doublé du chrétien, et si ces deux qualités sont tellement unies en lui

qu'elles deviennent inséparables, ne faut-il pas, sous peine de laisser incomplet le portait de votre confrère, analyser ce trait spécial, afin d'en conclure si le chrétien porte avantage ou préjudice au savant, si c'est à son honneur ou à son détriment qu'il a imprimé ce caractère à sa science ?

Le savant, Messieurs, est un pionnier qui défriche un chemin dans un champ sans limite ; pour le guider il a la logique, le bon sens, et la route frayée par ses devanciers, et malgré ces secours, que de fois ne lui arrive-t-il pas de s'égarer et de porter ses coups dans le vide ? on a parlé des faillites de la science : que reste-t-il en géologie, de la théorie des roches sédimentaires et du principe de la corrélation des organismes vivants dans les formations contemporaines, et dans un autre ordre d'idées, où sont à notre époque les tenants du système des générations spontanées ? C'est que, Messieurs, si le champ des erreurs est vaste, bien étroit est le sentier du vrai. N'est-il pas vrai dès lors que plus les jalons de repère seront nombreux, plus la marche en avant sera assurée, et par conséquent que la multiplication des signaux avertisseurs de l'écueil, d'où qu'ils viennent, est pour le chercheur un avantage d'un prix inestimable ?

C'est là, Messieurs, la situation favorable du savant chrétien : quand dans ses studieuses recherches, il vient heurter quelqu'un de ses grands principes religieux, il s'arrête ; il sait qu'il fait fausse route, il rebrousse chemin, cherche une voie nouvelle, et reprend sa marche progresssive en avant, pendant que son confrère à qui rien n'a signalé l'écueil, poursuit sa marche égarée et se consume en efforts désormais inutiles et stériles ; j'ai dit stériles, oui

Messieurs, et cela sera vrai tant qu'une science étayée sur un base solide n'aura point ébranlé quelqu'une de ces grandes vérités dela foi, et de ce côté, le passé répond de l'avenir. Quant au paradoxe qui consiste à voir dans ces limites que s'impose le croyant, un principe déprimant qui paralyse les efforts du génie, ou un instrument fatal qui rogne les ailes à la pensée, pour en faire justice, ne suffit-il pas de nommer Newton, Descartes, Leibnetz, Euler, savants chrétiens d'autrefois, et de nos jours, Cauchy, le Verrier, de Quatrefages, Brunetière... et je ne cite que l'élite ?

L'homme de science, pour être chrétien, n'est donc à tout le moins inférieur à aucun autre. Il faut aller plus loin, Messieurs, et affirmer que pour le savant c'est un devoir d'être croyant, et ici, si vous le permettez, je vais abriter ma thèse sous l'autorité d'un de vos distingués présidents d'autrefois.

Voici ses paroles textuelles : « Le premier devoir, le devoir fondamental du savant est non seulement de chercher la vérité, mais encore, une fois qu'il l'a trouvée, de s'attacher à elle de toutes les puissances de son âme. Il ne suffit pas d'aimer la vérité qui plaît, et de faire peu de cas des autres, sans quoi on s'expose à mépriser précisément les plus importantes, celles qui sont d'un ordre plus élevé; car toutes ne se valent pas ; elles n'ont pas toutes la même importance ; il y en a de nécessaires, d'éternelles, d'immuables, tandis que d'autres sont purement contingentes ; dans l'amour de la vérité il faut donc du discernement, beaucoup de discernement, et nous devons nous attacher à elle en raison de son importance et de sa noblesse.

Oui, il serait à plaindre le savant qui du matin au soir étudierait et admirerait les splendeurs du monde créé, et qui sous le prétexte futile que la question est extrascientifique fermerait volontairement les yeux à cette lumière intérieure qui lui ferait voir dans la créature le reflet d'un Dieu infiniment sage, infiniment puissant et infiniment bon ! »

Quel est, Messieurs, le confrère qui parlait ainsi dans son discours présidentiel de 1874? Vous avez reconnu sans doute le noble langage de Mr Fleck, qui dans ces pages où il développe si magistralement les devoirs du savant, a tracé, sans que sa modestie s'en doutât, le plus exact portrait de ses propres qualités. Ce tableau, Messieurs, est trop parfait de ressemblance pour que nous n'y cherchions pas le complément des traits qui caractérisent votre confrère.

S'il aima la vérité pour lui-même, il l'aima aussi pour les autres, la respectant toujours dans son enseignement et ses discours. Ce n'est pas lui qui l'aurait présentée jamais à ses auditeurs ou lecteurs sous un faux jour ; ce procédé de raisonnement, vraiment trop à la mode de nos jours, qui consiste à remplacer les arguments par des affirmations répétées, aussi banales que ronflantes, l'avez-vous jamais rencontré sous sa plume ? Son esprit exigeant reculait devant toute conclusion tant soit peu ambiguë ; aussi quel dédain il éprouvait pour cette fausse logique, véritable charlatanisme qui, par des sophismes déguisés, abuse les esprits, et les éblouit au moyen des mirages trompeurs, et quant à cet abus de mots détournés de leur sens qui tend à fausser les idées et les consciences, à

supprimer les facteurs essentiels de ce monde, Dieu, la puissance créatrice, la Providence pour leur substituer des forces imaginaires, le hasard, la nature, la sagesse de la nature, c'est de l'horreur qu'il éprouve pour de tels procédés, et son indignation lui arrache des réparties sanglantes mais trop justifiées : « C'est là dit-il, vouloir remplacer Dieu par des fétiches stupides ! »

Une autre vertu essentielle du savant, c'est la modestie ; vous l'avez trop appréciée en lui, Messieurs, pour que j'aie besoin d'insister ; il la pratiqua excellemment jusqu'à voiler ses mérites personnels, et tenir tant qu'il le put, la lumière cachée sous le boisseau, jusqu'à détruire des travaux dont d'autres se fussent fait un titre de fierté. N'est-ce pas de lui cette parole si expressive dans son originalité : « Le plus grand savant est autorisé à prendre, je ne dis pas dix, je ne dis pas vingt, mais cent brevets d'ignorance au moins ! » Aussi quelle prudente circonspection à ne jamais s'avancer sur le terrain des questions qu'il n'a pas approfondies, au contraire de tant de faux savants dont les affirmations sont d'autant plus tranchantes qu'ils sont plus novices dans le débat ! Quelle sage réserve dans l'emploi des hypothèses, lesquelles peuvent être un adjuvant pour la science sans doute, et la guider dans ses investigations, mais qui ne sont jamais que des hypothèses à base fragile : les affirmer comme des principes établis, ou vouloir en tirer des conclusions qu'elles ne renferment pas essentiellement, c'est manquer de modestie, ce n'est plus de la science.

Mais si M. Fleck était modeste pour lui-même, il avait l'esprit de corps, et comme savant il était

fier des progrès de la science. Comme il défend son siècle, et avec quelle complaisance il énumère les grandes découvertes modernes ! c'est avec un pieux respect j'allais dire une sorte de culte, qu'il salue les gloires scientifiques de notre temps ; Chasles, Cauchy, Poncelet, la Grange, Laplace, Le Verrier ; glorifier la science, honorer ces hommes, c'était à ses yeux célébrer les grandeurs de l'intelligence humaine, et adorer l'intelligence divine dont l'autre n'est qu'un pâle reflet.

Messieurs, vous voudrez tous relire ce superbe discours qu'on peut appeler justement, *le règlement du savant.* Votre confrère vous y apparaîtra comme la personnification de la science vraie qui se lève dans sa majesté, pour reprocher à la fausse science la honte et l'illégitimité de son origine et, pour signaler les écarts et le faux clinquant de ses produits, pour entonner ensuite un hymne de triomphe à l'honneur du siècle des grandes découvertes, et pour flétrir en finissant comme elles le méritent, les élucubrations honteuses de ceux qui voudraient rabaisser l'homme au niveau de la bête, en les confondant dans une commune origine. « C'est avec un vrai plaisir bestial, dirons-nous avec l'orateur, qu'ils se sont forgé des ancêtres à leur convenance ; ce qu'ils avancent, ils ne l'ont pas trouvé dans l'histoire, ils ne l'ont pas trouvé dans leur raison, ils ne l'ont pas trouvé dans la science, c'est de leur cœur que sont sorties ces doctrines désolantes, et ce qu'ils aiment à croire dans leur cœur, ils le prêchent sur les toits au grand scandale des faibles. »

Je ne puis sans émotion songer à la douleur que dut ressentir votre confrère au fond de son

âme de chrétien, quand il transcrivait ces quelques lignes d'un vulgarisateur illustre, mais aveuglé par la passion. Ecoutez, Messieurs, et dites-moi si chacune de ces paroles, en contradiction voulue et calculée avec les paroles de l'Evangile, ne devaient pas frapper sur son cœur, comme autant de défis à la science et à la foi, ses deux passions : « La fin du monde s'opérera sans bruit, sans révolution, sans cataclysme. Les étoiles ne tomberont pas du ciel, la trompette angélique ne sonnera pas aux quatre coins de la terre, et les morts ne se réveilleront pas dans leurs tombeaux, etc. » Ce langage tranchant, sur quoi s'appuie-t-il, et qui donc, dit M. Fleck, a donné à son auteur le droit de parler ainsi au nom de la science ?

Qu'aurait dit votre confrère, Messieurs, s'il avait pu lire du même auteur dans un article paru il y a quelque temps, (1) une affirmation autrement osée ? Après avoir rappelé les étonnantes contradictions qui accueillirent à leur origine les plus belles découvertes, la rotation de la terre, autrefois, et de nos jours le phonographe et les rayons X, que certains savants et non des moindres taxaient à priori d'absurdité et d'impossibilité, M. Flammarion conclut sagement par cet axiome : Qu'il est antiscientifique d'affirmer que les réalités s'arrêtent aux limites de nos connaissances et de nos observations. Rien de plus juste, Messieurs. Suit une théorie brillante, plus séduisante peut-être que féconde, dans laquelle il cherche à réunir par une chaîne continue tous les phénomènes naturels ; établissant la série des puissances de 2 jusqu'à

(1) Annales littéraires. — L'inconnu par Flammarion.

la 64e, il la divise par groupes, et attribue à chacun de ces groupes l'un des susdits phénomènes, proportionnellement à la vitesse de ses mouvements: c'est ainsi que le son forme le 1er groupe, la lumière et l'électricité d'autres groupes plus avancés dans la série ; les rayons X sont à l'extrémité ; entre eux, des groupes encore inconnus et que la science pourra découvrir quelque jour. « Prenons donc garde, ajoute l'auteur, de nier à priori quelque fait qui viendrait plus tard combler les lacunes de la série. Soyons réservés. » Jusque-là, Messieurs, il n'y a qu'une hypothèse séduisante par sa grandeur, et un conseil d'une sagesse indiscutable. Mais que penser de cette affirmation singulière qui suit : « Le surnaturel n'existe pas, il ne peut pas exister, c'est un mot vide de sens. » Que vient faire ici le surnaturel ? Et que fait-on de l'axiome de tout à l'heure ? Eh quoi ! vous prêchez une prudence extrême dans l'appréciation des faits qui tombent sous les sens, et quand il s'agit de faits suprasensibles, vous jugez sans réplique ! Il est antiscientifique, c'est vous qui le dites, d'affirmer que les réalités s'arrêtent aux limites de nos connaissances ; et vous prétendez fixer des limites à un certain ordre de faits qui échappent à vos observations ! Quelle logique Messieurs, et comme M. Fleck aurait pu justement répondre encore : Non, ce n'est pas là le langage de la science.

S'il fallait maintenant, donner la note caractéristique de la science de votre confrère, je dirais qu'elle fut surtout *personnelle*, comme son style qui fut empreint d'une si puissante originalité. Il y a des esprits Messieurs, et c'est déjà une faculté bien enviable, qui sont doués d'une étonnante facilité

à saisir les découvertes des autres, et à se les incorporer, si je puis ainsi parler, incapables au reste d'en faire par eux-mêmes une application nouvelle.

M. Fleck ne se contentait pas d'étudier la science d'autrui, à l'aide de ces deux facultés qu'il eut à un degré éminent, l'analyse et la synthèse, il lui faisait subir un travail d'assimilation qui la rendait *sienne*. Analysant les travaux et les formules de ses devanciers, il en tirait les déductions essentielles et les classait dans son esprit, rattachant ces points nouveaux aux connaissances déjà acquises, et complétant ainsi sans cesse un cadre admirable où tout s'enchaînait sans lacune. Puis, avec sa puissante faculté de synthèse, il allait prendre dans ce plan clair et logique, et chacun à sa place naturelle, les principes nécessaires à la solution des questions qu'il étudiait ; de là, chez lui une science féconde, fruit naturel d'une science bien personnelle.

J'aurais voulu, Messieurs, vous montrer votre confrère en dehors du Séminaire, vous dire ses excellentes relations avec l'Ecole d'application, ses fréquents entretiens avec les illustres professeurs de cette école, vous rappeler le zèle qu'il déployait aux grandes assises scientifiques qui se tinrent à Metz, et les éloquents comptes rendus qu'il en fit à l'époque dans un journal local ; je résumerai seulement ce qu'il fut parmi vous.

Reçu à l'Académie en 1862 sur le rapport du colonel Virlet, il fut des vôtres pendant trente-quatre ans ; vous lui fîtes quatre fois l'honneur de le nommer président, fait bien rare dans vos annales, et qui prouve l'estime que vous faisiez



de son mérite et de son caractère; il la méritait, Messieurs, par son application à vos travaux divers : membre de vos commissions ou rapporteur, trésorier ou président, il apportait à toutes ces charges la même conscience et le même esprit d'exactitude qu'à ses plus chères occupations ; c'était partout et toujours l'homme du devoir. Vous rappellerai-je un trait qui signalera tout son dévouement à votre Société ?

C'était en 1884. Chargé de rapport sur deux mémoires relatifs à la géométrie (1), après un examen approfondi de l'œuvre qui lui était soumise, il était disposé, dit-il lui-même, à classer parmi les énigmes indéchiffrables, le calcul qu'il avait sous les yeux. Il était d'autant plus en droit de parler ainsi, que l'auteur semblait avoir pris à tâche de cacher aux examinateurs ses principes, ses méthodes et le sens des symboles algébriques dont il usait ; bien plus, appliquant lesdits principes à ses courbes, il avait sans prévenir le lecteur, changé ses définitions, ses notations, et jusqu'à ses systèmes de coordonnées. Cependant, la perspicacité de votre confrère lui faisait pressentir dans ce travail concis, une œuvre sérieuse, et il sollicita de vous un délai pour un nouvel examen. « Nous nous sommes donc remis à l'étude, dit-il, avec un acharnement dont vous vous feriez difficilement une idée ; et cela malgré une longue et pénible indisposition, qui trop souvent nous rendait toute étude non seulement difficile, mais

(1) M. de Haillecourt, agrégé de France. — Mémoire sur les surfaces et les courbes de 2e ordre. Mémoire sur les lois des mouvements des planètes.



absolument impossible. Si nous avons jamais été bien inspiré, c'est dans cette circonstance ; vous verrez combien les formules de ce mémoire sont exactes et générales, même celles qui nous avaient d'abord paru des plus louches... »

Est-ce là du dévouement, Messieurs ?

Ce calculateur avait une âme d'artiste ; à la passion du vrai, il joignait l'enthousiasme du beau. Est-ce donc si étonnant, et y a-t-il autant de distance qu'on le croit généralement entre l'art et la science des chiffres ? Qu'est-ce que le beau en architecture, sinon la proportion des lignes rapportées à l'unité ou module qui est dans toute intelligence saine ? et dans l'art musical, l'harmonie n'est-elle pas aussi une proportion numérique dont le principe est bien plus dans l'âme que dans l'oreille ? Aussi, je ne suis pas étonné que chez votre confrère, le goût de la musique ait dans sa jeunesse, balancé quelque temps la passion des mathématiques, et que ses jugements sur nos vieux édifices aient toujours été empreints d'un grand sentiment de justesse et de précision. Il aimait la poésie, mais la belle, la grande poésie. Le chef-d'œuvre de l'art dramatique, Messieurs, n'est-ce pas cette représentation de la Passion qui a lieu chaque dix ans en un village de Bavière ? Mgr Fleck voulut voir ces scènes admirables : son âme s'ouvrit entière à cette poésie des faits plus que des mots ; et bien des mois après, au souvenir de ce qu'il avait vu, il versait encore des larmes d'émotion, tant son âme était pleine de sensibilité, et toujours prête à vibrer à tout ce qui est noble et harmonieux !

Il nous reste à parler des œuvres de votre

confrère. Sa modestie, Messieurs, il faut bien le rappeler, nous a épargné la moitié de la tâche en le portant à détruire ses instructions, ses homélies, et la plupart de ses études astronomiques. Vos mémoires, heureusement, nous ont conservé quelques-uns de ses travaux, que nous énumérerons en faisant ressortir, s'il est possible, les traits spéciaux qui en font le mérite.

Je ne cite qu'en passant un solide « rapport sur un mémoire concernant la production du sel en Lorraine, » où il signale avec précision et les légères contradictions de l'auteur et le mérite sérieux de son œuvre ; et une « rectification de priorité d'auteur sur la question des infusoires, » qui fait autant honneur à son esprit de justice, qu'à la précision de ses recherches.

Ses travaux plus importants sont : 1) En *Physique.* « Démonstration élémentaire du pendule.— Année 1872-73. »

La formule qui donne la durée d'une oscillation du pendule, est fournie par la mécanique rationnelle ; elle est formée de 2 facteurs dont le 1er renferme les variables l et g (longueur du pendule, intensité de la pesanteur,) et le 2e est une série convergente ayant pour variable l'amplitude ; or toutes les fois que cette amplitude est très petite, la série se réduit à son premier terme l'unité, d'où la durée d'une oscillation a pour formule $\tau = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$ Cette formule particulière peut-elle se démontrer élémentairement ? Oui, puisque M. Morin l'a fait, mais par des calculs bien compliqués. Dans le but de satisfaire la légitime curiosité des élèves studieux, M. Fleck en donne (Mémoires de l'Académie.— Année 1872-73)

une démonstration assez simple pour figurer dans un traité élémentaire de physique.

Elle repose sur un principe inédit très simple. *Etant données la position d'équilibre et une des positions extrêmes du pendule, la projection de cette position extrême se meut d'un mouvement uniforme sur une certaine circonférence.* La projection susdite se fait perpendiculairement à la corde qui joint les deux positions, et la circonférence sur laquelle elle s'arrête est décrite de la position d'équilibre comme centre avec la corde susdite pour rayòn.

La démonstration ne s'appuie que sur les principes élémentaires de la physique et de la géométrie, et en particulier sur l'égalité sensible d'un arc infiniment petit avec sa corde, et d'une perpendiculaire avec l'oblique infiniment voisine. La marche est intéressante et originale ; elle consiste à exprimer successivement la vitesse du pendule en un point intermédiaire, et la vitesse de la projection de ce même point. La 1re vitesse dépend évidemment de la pesanteur et de la hauteur de chute, or cette hauteur de chute (voyez la figure) s'exprime facilement en fonction de la longueur du pendule et de la ligne projetante du point intermédiaire, d'où l'expression de la 1e vitesse, en fonction de g, l, et de la ligne projetante.

La 2e vitesse, celle de la projection est donnée par deux triangles semblables, dont l'un infiniment petit a pour côtés les chemins parcourus respectivent par les 2 points, et dont l'autre a pour côtés homologues, la ligne projetante et le rayon de la circonférence. Etablissant la proportion, remplaçant les chemins par les vitesses respectives, la

1re vitesse par sa valeur trouvée, on élimine la ligne projetante, et l'on obtient l'expression de la 2e vitesse en fonction de g, l, et du rayon, trois quantités constantes; donc la projection se meut uniformément.

Le principe établi, la démonstration s'achève facilement. Il suffit d'exprimer le temps que met la projection à parcourir un quadrant; c'est le temps qu'il faut au pendule pour une demi oscillation, doublant le résultat, il vient la formule demandée : $\tau = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$

II *Question d'Astronomie. « Calcul des éclipses de soleil par la méthode des projections.* » Nous n'avons malheureusement de ce travail que la 1re partie de la question théorique, et il faut le regretter d'autant plus vivement que le 1er résultat était d'une étonnante simplicité. L'auteur choisit pour plan de projection, un plan passant par le centre de la lune et perpendiculaire à la droite qui joint le centre du soleil à celui de la terre. L'un des axes rectangulaires, est la trace de l'écliptique sur ce plan, l'origine est à la rencontre avec la ligne des centres.

Le problème résolu dans ce premier mémoire est celui-ci : *Etant données, à un moment voisin de la conjonction, la longitude du soleil, la longitude de la lune et la latitude de la lune, la latitude du soleil étant supposée nulle, trouver les coordonnées de la lune rapportées aux axes ci-dessus.*

La question est ramenée à la résolution d'un triangle ayant pour sommets, le centre de la lune, l'origine des axes, et la projection sur l'axe des X de l'extrémité de l'arc qui mesure la différence

des 2 longitudes : au moyen de triangles auxiliaires, l'auteur exprime les 3 côtés de ce triangle en fonction des données ; par la formule du cosinus de l'angle en fonction des côtés, il exprime de même un des angles, celui qui est à l'origine, en fonction des mêmes données. Ceci posé, remarquons que les coordonnées demandées sont les deux côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle, dont on connait l'hypothénuse (un des côtés du triangle ci-dessus), et un angle, celui qui est à l'origine ; deux simples formules de trigonométrie donnent donc la solution, qui peut s'exprimer ainsi ; « *Les coordonnées demandées sont égales au produit de la distance de la terre à la lune par le sinus de latitude de la lune pour l'une, par le cosinus de cette latitude multiplié par la différence numérique des 2 longitudes pour l'autre.* Cette formule est très remarquable par sa simplicité.

III. *Question de géométrie. Droites et plans dans l'espace. Académie 1879-80.* Ce travail a pour but de mettre dans un ordre logique les propriétés fondamentales des droites et des plans dans l'espace ; pour y parvenir, il a fallu refaire tout le système de démonstrations, en sorte que c'est un traité entièrement neuf renfermant les matières du livre I de la géométrie dans l'espace ; il faut souligner en 1er lieu, l'ordre logique dans lequel se suivent les diverses parties du travail divisé en 3 chapitres ; le 1er traite des *droites* dans l'espace lesquelles sont parallèles, concourantes, ou ni l'un ni l'autre ; au chapitre 2e, il étudie les relations ds *droites avec un plan :* elles sont parallèles, perpendiculaires ou obliques à ce plan ; le chapitre 3e considère les relations des *plans entre eux :*

relations de parallélisme, de concurrence (dièdres), de perpendicularité (dièdres droits.)

Il y a pourtant dans ce travail, quelque chose de plus frappant que l'ordre des matières : c'est la forme précise et *généralisée* des définitions, d'où découle une étonnante simplification dans les théorèmes. Je ne citerai qu'un exemple, la définition de l'angle : jusqu'ici cette définition renfermait comme condition la rencontre de deux lignes ; selon notre auteur, *deux droites non concourantes, situées dans un plan formant aussi un angle.* Et cette extension d'une définition trop restreinte, lui fournit une démonstration extrêmement simple de deux théorèmes fondamentaux de cette partie de la géométrie. Le 1er est celui de la *perpendicularité d'une droite à un plan.*

Voici l'antique énoncé : Quand une droite est perpendiculaire à 2 droites passant par son pied dans un plan, elle est perpendiculaire à une 3e droite quelconque qui passe par son pied dans ce plan. La démonstration, Messieurs, exige au moins 6 droites auxiliaires, soit qu'on l'obtienne en prolongeant la perpendiculaire au-dessous du plan, soit qu'avec Ritt et d'autres, on prolonge les lignes données sur le plan, au delà du pied de la perpendiculaire ; si l'on observe maintenant que ce théorème est le 1er du traité, qu'il exige par conséquent des élèves une attention fatigante, rendue plus pénible encore par la déformation perspective des triangles considérés, enfin que le théorème exige encore un corollaire pour établir la proposition principale, on ne peut que désirer vivement une méthode plus simple. Dans le mémoire de votre confrère, l'énoncé est celui-ci : *Une droite*

perpendiculaire à deux droites qui se coupent dans un plan, est perpendiculaire au plan. Qui ne voit combien la thèse est plus générale ? les deux droites ne sont pas assujetties à passer par le pied de la perpendiculaire, elles sont situées à volonté dans le plan, en outre *on n'a pas recours à une 3e droite ; il n'y a aucune ligne auxiliaire à mener*, mais seulement un plan auxiliaire à concevoir, enfin la *conclusion est directe*, et établit immédiatement la perpendicularité de la droite au plan.

Nous pourrions faire les mêmes observations relativement au théorème des trois perpendiculaires, pour lequel la méthode ancienne emploie au moins 4 lignes auxiliaires, ici il n'en faut aucune, et les trois parties du théorème se démontrent avec la dernière facilité. Ces deux exemples suffisent pour signaler le mérite et l'originalité de la nouvelle méthode.

IV. *Algèbre. Académie 1878. Démonstration élémentaire des formules de Newton relatives au développement en séries des fonctions circulaires sin x, cos x.* Ces formules se déduisent très simplement de la formule de *Taylor*, mais cette dernière appartient au Calcul infinitésimal. Ne serait-il pas possible d'en donner une démonstration élémentaire, à la portée de ceux qui n'ont pas étudié cette branche ? Divers savants l'ont tenté et non des moindres, citons *Euler* et après lui Le *Fébure* de *Fourcy*. Votre confrère n'a pas craint d'entreprendre le même travail, insuffisant dit-il, dans l'œuvre de ses devanciers. Si Le Fébure fait sentir justement les défauts de la méthode d'Euler, M. Fleck signale avec non moins de raison ce qui manque à la sienne. Dans une série infinie, il ne

suffit pas de démontrer que le 1er terme est nul, pour conclure que toute la série est nulle ; la conclusion n'est fondée que si l'on établit la nullité de chacun des termes. La méthode de votre confrère sait éviter cet écueil ; partant comme les précédents de l'expression $\cos x + \sin x \sqrt{-1}$, il la développe en série, cette série, il la décompose en une somme de deux séries, dont la seconde se ramène à une série convergence à valeur finie, divisée par une quantité infiniment grande, ce qui la réduit à 0, reste le premier terme de la somme qui, convenablement transformé donne immédiatement les formules demandées.

V. *Question de trigonométrie. Académie 1873. Démonstration nouvelle des propriétés fondamentales des fonctions circulaires.* C'est une application neuve des méthodes de M. Chasles, si fécondes en résultats, quand elles sont mises en œuvre par des esprits géométriques et généralisateurs comme M. Fleck.

A l'aide de formules d'une extrême simplicité, il exprime les valeurs réelles, positives ou négatives selon la direction, des *segments* géométriques, *linéaires, courbes* ou *angulaires* ; elles sont exprimées isolément, ou en fonction d'autres segments voisins, ou en fonction du tout. De ces formules se déduisent les expressions des sinus et cosinus qui ne sont que des rapports de segments considérés dans des angles complémentaires dont les côtés non contigus et passant par l'origine, sont les axes; on en conclut leurs signes, leurs relations réciproques, et avec l'axe et ses parties.

Ces principes posés, qui ne sont que des définitions, l'auteur passe aux relations des segments

avec les sinus. Il définit d'abord les *projections orthogonales des segments*, sur un axe quelconque, sur deux axes rectangulaires, et formule leurs rapports avec les sinus et cosinus ; il explique ensuite ce qu'on entend par *coordonnées rectilignes et polaires* et formule leurs relations réciproques ; enfin il définit le *passage d'un système de coordonnées* rectilignes à *un autre* également rectiligne, et formule leurs relations.

De cette dernière formule découlent immédiatement par un simple remplacement de valeurs, les formules des *sinus et cosinus de la somme* de deux angles ; on obtient celles de la *différence* en faisant le second angle négatif.

Brièveté des formules, clarté des figures auxiliaires, rapidité, simplicité et généralité des conclusions, voilà les qualités particulières de cette méthode de déduction.

VI. *Grand cours d'analyse à l'usage des élèves du Grand Séminaire de Metz, autographié* quelques années avant 1870.

C'est assurément l'œuvre capitale de M. Fleck; ce qu'il a fallu de travail et d'application pour condenser en 150 pages, un si vaste ensemble de matières, l'auteur seul pourrait nous le dire : tout ce qui s'était découvert de nouveau dans ces derniers temps, a trouvé sa place logique dans ce résumé complet.

L'étude des *fonctions* continues ou discontinues, et la théorie des *limites* occupent 40 pages, le *calcul différentiel et intégral*, le *calcul des différences et son inverse* et l'étude des *Tables* sont résumés en 70 pages.

Il ne faudrait pas croire, Messieurs, à cause de

cette concision étonnante, que l'auteur ait laissé des lacunes dans son œuvre, sans doute, il réservait au professeur le soin de développer plus amplement les matériaux condensés ; malgré cela, l'enchaînement des principes est continu, chaque théorème est démontré, pas une formule n'est omise, pas une qui ne se déduise rigoureusement des précédentes, il n'y a pas jusqu'aux exercices qui n'aient ici leur place, ainsi que les applications diverses de la théorie. Signalons particulièrement les applications du calcul différentiel aux *valeurs singulières des fonctions* à une seule variable, aux *maxima et minima*, à la *résolution des équations numériques* à une seule inconnue, à la règle de *fausse position*, à la *Trigonométrie rectiligne*, où nous retrouvons autrement démontrées les formules rappelées plus haut, et enfin à la *recherche des logarithmes néperiens*, dont quelques uns sont calculés comme exemple pratique.

Le calcul intégral nous offre l'application de ses diverses méthodes à différents exemples, entre autres à la *sommation des séries*.

Comme emploi du calcul des différences, signalons la recherche des *logarithmes intermédiaires*, la formation des tables, et leur usage pratique.

La 2e partie du cours est plus spécialement géométrique. L'auteur y traite 2 questions préliminaires, d'abord la *résolution des problèmes de géométrie* par l'algèbre, il y expose la *méthode numérique*, avec la mise en équation et la discussion des solutions négatives et la *méthode graphique*, avec la construction des expressions algébriques tant explicites qu'implicites, c'est-à-dire des longueurs, des surfaces, et des lieux géométriques. Les six pages

qui suivent résument la Trigonométrie rectiligne et ses formules.

L'auteur aborde alors la question principale de cette partie du cours, la *géométrie analytique*. Au début nous retrouvons, mais condensés en quelques pages, les principes exposés si clairement dans la *nouvelle démonstration des fonctions circulaires* ; puis viennent l'équation du point, de la droite, des lieux géométriques et la théorie des tangentes ; après l'étude des points singuliers, l'auteur passe à l'analyse des courbes, traite de leurs intersections, de leur rectification, de leur courbure en un point donné, des divers ordres d'infiniment petits, et des courbes tangentes entre elles.

Je n'ai point qualité, Messieurs, pour juger ce travail, mais de plus savants que moi affirmeront sans hésiter que c'est là l'œuvre d'un maître.

Messieurs, j'ai terminé ma tâche et plus que vous, je sens son insuffisance ; peut-être cependant conviendrez-vous que j'en ai dit assez pour établir que votre confrère fut une intelligence rare et une belle âme ; peut-être encore regretterez-vous qu'il n'ait pas rencontré en ce monde la gloire qui lui était due : mais M. Fleck ne se souciait point de la gloire humaine ; son ambition visait à une récompense plus durable.

Cher et vénéré Maître, Dieu vous l'a donnée, cette gloire qui n'aura jamais de déclin, et je l'espère bien, nous vous reverrons là-haut !

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE

1898-1899

Dorénavant, l'Académie aura trois sortes de concours à juger :

§ I. *Les concours purement académiques* pour des prix à décerner chaque année ;

§ II. *Le concours pour le Prix Herpin*, qui ne sera décerné, s'il y a lieu, que de quatre ans en quatre ans ;

§ III. *Les concours pour les Prix de Vertu*, qui seront décernés d'année en année.

§ I. CONCOURS ACADÉMIQUES ET PROGRAMMES POUR 1898-1899

L'Académie décernera, au mois de mai 1899, des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT, DE BRONZE, ET DES MENTIONS HONORABLES aux meilleurs travaux littéraires ou scientifiques sur les sujets suivants.

I. — Philosophie.

1° Quels sont les effets moraux et sociaux, produits depuis un siècle, par la transformation de la propriété foncière, dans le pays messin ?

2° Approfondir l'idée de Pascal sur le degré de précision mathématique dont le langage est susceptible. (Voir *Pensées de Pascal « Du langage géométrique »*.

II. — Mathématiques.

1° Comparaison des diverses méthodes de résolution de l'équation numérique du troisième degré, au point de vue de la rapidité des calculs.

2° Résumer les principales applications du rapport et de la division harmoniques.

III. — Beaux-Arts.

1° Histoire du *théâtre* à Metz.

2° Quelles sont les conditions pour bien s'exprimer en musique ?

3° Critique de la musique dont on fait usage dans les églises.

IV. — Industries locales.

1° Quelle serait l'utilité, au point de vue de l'industrie locale, de l'établissement d'une station électrique à Metz.

2° Faire l'histoire d'une des principales industries du pays (à l'exception de la tannerie, draperie et meunerie déjà traitées).

V. — Archéologie et Histoire.

1° Étude archéologique de l'ancienne église de Sainte-Ségolène à Metz, avec plans et dessins explicatifs.

2° Établir la généologie, avec documents à l'appui, d'une des anciennes familles du pays : Baudoche, de Heu, de Raville, de Warize, de Rodemack, de Boulay, de Lutzelbourg.

3° Étudier les institutions judiciaires, communales, politiques d'une des villes suivantes: Vic, Marsal, Sarrebourg, Gorze, Saint-Avold, Boulay, Sierck, Thionville.

VI. — Agriculture.

1° L'emploi des engrais chimiques, en Lorraine, répond-il à des besoins réels, et quel avenir peut-on lui prédire ?

2° Prouver l'affirmation. — Le règne des engrais azotés finit, celui des bactéries commençe.

3° Des moyens, propres à favoriser l'élevage du cheval en Lorraine.

NOTA

L'Académie admettra, d'ailleurs, tout travail intellectuel pouvant avoir un intérêt spécial pour le pays.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le règlement de l'Académie lui interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les concurrents sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

L'Académie n'admet au concurs que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés franco, avant le 20 janvier 1899 *(cette date est de rigueur)*, à

Monsieur le Secrétaire de l'Académie
rue de l'Évêché, 25, à Metz.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, dans lequel l'auteur inscrira son nom et son adresse ; il attestera, en outre, que *son œuvre n'a pas été présentée à un autre concours.*

Les auteurs de mémoires, qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, *auront soin de ne ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux pour ces concours.*

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les *Membres titulaires* n'ont pas droit aux prix proposés ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les *Membres correspondants* et les *Associés-libres* non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Académie.

PRIX DE VERTU

Les rentes provenant, d'année en année, des sommes allouées par feu M. J.-F. Pécheur, feu M. le baron J.-C.-F. de Ladoucette et feue Mademoiselle Bouchotte, et devant être ajoutées aux diplômes des Prix dits *Prix de Vertu,* seront dis-

tribuées, en 1898, dans la séance académique du dernier jeudi du mois de mai.

Dans le cas où ces récompenses ne pourraient être accordées, le dit jour, les valeurs disponibles seraient reportées à l'année suivante.

Il est entendu que les demandes qui ont été présentées cette année, et qui n'ont pu être récompensées, conservent tous leurs droits pour les concours prochains, sans préférence, et concurremment avec les demandes nouvelles qui seront à même de se produire d'années en années.

A l'occasion de ces prix, l'Académie croit utile de faire remarquer qu'ils ne sont nullement destinés à récompenser d'une manière exclusive les personnes méritantes, habitant Metz ou ses environs : ils peuvent être obtenus par toute personne résidant dans le département actuel de la Lorraine. L'Académie se permet encore de rappeler aux autorités civiles et religieuses, la prière qu'elle leur a faite, de vouloir bien lui recommander les personnes de leur localité, dont la conduite et le dévouement mériteraient d'être pris en considération.

Toutes les demandes ou documents concernant les Prix de Vertu devront être adressés franco, avant le 20 janvier 1899 (date de rigueur), à *M. le Secrétaire de l'Académie*, 25, rue de l'Évêché, à Metz.

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1898-1899

Président d'honneur :
M. LE PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

Président titulaire . .	M. BOX.
Président honoraire . .	M. FERREZ.
Vice-Président	M. LÉON SIMON.
Secrétaire	M. l'abbé PAULUS.
Secrétaire-Archiviste . .	M. V. DE TINSEAU.
Trésorier	M. E. LAMETZ.

Agent : M. PERIN.

II

APPENDICE

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1897-1898

I. Ouvrages divers.

A) Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.

Bardy H. *Mon vieux Belfort.* Belfort, 1897.

— *Etude historique sur Belfort* (XIIIe et XIVe siècles). Belfort, 1897.

Benoit A. *L'abbaye de Haute-Seille dans le comté de Salm.* Extrait du *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne*, 1897-1898. Saint-Dié, 1897.

Bleicher. *Club alpin français. Bulletin de la section vosgienne*, 13e année 1894, no 1, janvier. Nancy, 1894.

— *Sur la découverte d'une nouvelle espèce de Limule dans les Marnes irisées de Lorraine*, par M. Bleicher.

— *Association française pour l'avancement des sciences fusionnée avec l'Association scientifique de France.* Congrès de Bordeaux 1895. *Coloration des plaques minces des roches sédimentaires calcaires.* Paris.

— *Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy*, 5e année 1893, juin-juillet, nos 6 et 9. *Sur un nouvel horizon paléontologique du lias moyen de Lorraine.*

— *Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy. Sur la découverte du Renne dans les formations quaternaires des environs de Nancy.*

— *L'homme et les animaux domestiques de la station préhistorique de Belleau (Meurthe-et-Moselle).*

— *Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine.* Colmar 1891.

Box. *Notice sur les pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines et ses environs,* par M. Box. Tome II, 15[e] livraison. Metz, 1897.

Germain L. *Sentences portières de maisons particulières en Lorraine,* 1[re] partie jusqu'à 1900. Nancy, 1897.

— *Le tombeau de Saint-Eucaire à Liverdun.*

Margot C. *Archives des sciences physiques et naturelles,* 102[e] année. *Nouveaux systèmes d'interrupteurs rapides pour bobines d'induction.* Genève, 1897.

Lévy J. *L'ancienne collégiale de Saarwerden.* Rixheim, 1897.

— *Das alte Schloss zu Lorenzen im Unter Elsass mit einer Abbildung.* Zabern, 1898.

Paulus E. *Etude sur la légende de la venue et du séjour de Saint-Clément à Gorze. (Sonderabdruck aus dem Jahrbuche der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde Band VII.* Metz, 1895.

Viansson-Ponté. *Notes historiques sur Einville-au-Jard.* Nancy, 1896.

Viansson Ponté. *Jean-Charles-Joseph, comte Laumond,* 1753-1825. Nancy, 1897.

B) Ouvrages dont les auteurs n'appartiennent pas à l'Académie.

CABREIRA A. *Sur la géométrie des courbes transcendantes. Mémoires originaux traduits du portugais*, par Jorge-Frederico d'Avillez. **Lisbonne, 1896.**

— *Sur l'Aire des Polygones. Mémoires présentés à l'Académie royale des sciences de Lisbonne.* **Lisbonne, 1897.**

— *Sur les vitesses. Sur la spirale.* **Lisbonne, 1898.**

HEIMWEH J. *Questions du temps présent. La parole soit à l'Alsace-Lorraine.* **Paris 1897.**

KEUNE J.-B. *Die Romanisirung Lothringens und der angrenzenden Gebiete.* **Metz, 1897.**

ED. PIETTE ET J. DE LA PORTERIE. *Etudes d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Bassempouy en 1896.* Extrait de l'*Anthropologie.* Tome VIII. **Paris, 1897.**

II. — RECUEIL DES ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

EUROPE

ALLEMAGNE (EMPIRE D').

ALSACE-LORRAINE. **Metz.** *Jahresbericht des Lyceums zu Metz*, Schuljahr 1896-1897. Dr Hermann. **Metz, 1897.**

— — *XIX. Jahresbericht des Vereins für Erdkunde Metz.* 1896-1897. **Metz, 1897.**

— — *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* 8e année, 1896. **Metz.**

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* 1897, Mai-Décembre ; 1898, Janvier-Mars. Mulhouse.

— **Strasbourg.** *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* Tome XXXII, 1897, nos 3-8. Mars-Décembre; Tome XXXII, 1898, nos 1-2. Janvier-Février. Strasbourg.

— — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, des Vogesen-Clubs.* XIII. Jahrgang. Strasbourg, 1897.

— — *Deutsches meteorologisches Jahrgang für 1895. Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Reichsland Elsass-Lothringen im Jahre 1895. Herausgegeben von dem Direktor des meteorologischen Landesdienstes in Elsass-Lothringen.* Dr Hugo Hergesell. Strasbourg, 1897.

Bade. **Karlsruhe.** *Deutsches meteorologisches Jahrbuch für 1896. Die Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Jahre 1896.* Karlsruhe, 1897.

Bavière. **München.** *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 1897. Band I. Heft I-II. Band II. Heft I-III. München, 1897-98.

— — *Sitzungsberichte der mathematisch-physikalischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 1897. Heft I-III. 1898. Heft. I. München, 1897-98.

— *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* XX. Band 1897; XXI Band Abth. 1898. München.

— — *Abhandlungen der mathematisch-physika-*

lischen Classe der k. b. Akademie. XIX. Band, Abth. 2 in-4°. München, 1898.

— — *Almanach der Akademie der Wissenschaften für das Jahr 1898.* 1 vol. in-8. München, 1897.

— — *Ueber die wechselseitigen Beziehungen zwischen der reinen und der angewandten Mathematik.* Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München am 14. November 1896. München, 1897.

— — *Der bayerische Geschichtsschreiber Karl Meichelbeck 1669-1734.* Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München zur Feier ihres 138. Stiftungstag am 27. März 1897 von Franz Ludwig Baumann. München, 1897.

— — *Die Bedeutung der deutschen Philologie für das Leben der Gegenwart.* Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München am 15. November 1897 von Hermann Paul. München, 1897.

ANGLETERRE. **Cambridge.** *Procedings of the Cambridge philosophical Society.* Vol. IX. Part. VI. Cambridge, 1897.

— — *Transactions of the Cambridge philosophical Society.* Vol. XVI. Part. II. Part. IV. Cambridge, 1897-1898.

— — *Annual Report of the Library syndicale.* 1893 et 1896. Cambridge.

— **Londres.** *The meteorological Record-Monthly. Results of observations Royal meteorological Society.* 1896. Vol. XVI, nos 63-64. Vol. XVII, nos 65-66. London.

— **Manchester.** *Memoirs and procedings of the Manchester literary and philosophical Society.* 1896-1897. Vol. 41. Part IV, 1897-1898. Vol. 42. Part. I-II. Manchester.

AUTRICHE-HONGRIE. **Bistritz.** *XXII. Jahresbericht der Gewerbelehrlingschule von* Mich. Miess, direktor. Bistritz, 1897.

— — Theil I. *Codex diplomaticus Lusatiæ superioris.* II. Dr. R. Jecht. 1 br. in-8°. Görlitz, 1896.

— **Görlitz.** *Neues Lausitzisches Magazin.* Im Auftrage Dr. R. Jecht. 1re et 2e partie. Görlitz, 1896.

— **We Swovie.** *Kwartalnik Hisloryczny-organ Rocznitz.* IX-XI-XII Jeszyt. I-IV. 1895-1898. We Swowie, 1895-1898.

BELGIQUE. **Anvers.** *Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin.* 5e série des Annales. 1re et 2e partie. XXX. Anvers, 1898.

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg.* Annales. 41e année. Tome XXXII. 1 vol. in-8°. Arlon, 1897.

— **Bruxelles.** *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 65e année, 2e série 1895. Tome XXIX-XXX. 66e année, 3e série 1896. Tome XXXI-XXXII. 67e année, 3e série 1897. Tome XXXIII. Bruxelles.

— — *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'*Académie des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique.* Tome XLVIIII-L-III-LIX. Bruxelles, 1895.

— — *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers,* publiés par l'*Académie royale des sciences.* Tome LIV. Bruxelles, 1896.

— — *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 1896 et 1897. 623. 63e année. Bruxelles, 1896-1897.

— — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés. 1896, 4e édition. Bruxelles, 1897.

— — *Académie rogale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Règlements et documents concernant les trois classes. 1896. Bruxelles, 1896.

— — *Annuaire de l'Observatoire royal de Belgique*, par F. Folie, volumes de 1889-1897, 56e à 64e année. Bruxelles, 1889-1897.

— -- *Annales de l'Observatoire royal de Belgique*, nouvelle série. *Annales météorologiques.* Tome III-IV. *Annales astronomiques.* Tome VII. Bruxelles, 1895-1896.

— — *Bibliographie générale de l'astronomie*, par J.-C. Houzeau et A. Lancaster. Tome I, 2e partie. Bruxelles. 1889.

— **Liége** *Annales de la Société géologique de Belgique.* Tome XXIIV, 3e livraison, septembre 1897. Tome XXIV, 1re livraison, mai 1797. Liége, 1894-1897.

— — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.* 2e série. Tome XX. Bruxelles, 1897.

— **Mons**. *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* Mons, 1897.

FRANCE.

AIN. *Annales de la Société d'Emulation, agriculture, sciences, lettres et arts.* Tome XXXI, 1898, avril-décembre. Bourg, 1898.

ALPES-MARITIMES. **Nice**. *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. Tome XV. Nice-Paris, 1896.

ARDENNES. **Charleville**. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes*. 1re série. Tome III. Charleville, 1896.

AUBE. **Troyes**. *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*. T. LXI de la collection. T. XXXII, 3e série, 1897. Troyes.

AVEYRON. **Rodez**. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*. Tome XV, 1re livraison. Rodez.

BELFORT (Territoire de). **Belfort**. *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*. nº 16, 1897. Belfort, 1897.

CALVADOS. **Caen**. *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*. 4e série, 10e vol. 1896. Caen, 1897.

DOUBS. **Besançon**. *Académie des sciences, belles-lettres et arts. Procès-verbaux et Mémoires*. Année 1897, 1 vol. in-8º. Besançon, 1896.

EURE. **Evreux**. *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*. 5e série. Tome IV. Année 1896. Evreux.

FINISTÈRE. **Brest**. *Bulletin de la Société académique de Brest*. 2e série. Tome XXII, 1896-1897. Brest, 1897.

GARD. **Nîmes**. *Mémoires de l'Académie de Nîmes*. 7e série. Tome XVII. Année 1896. Nîmes.

HAUTE-GARONNE. **Toulouse**. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. 9e série. Tome VIII. Toulouse, 1896.

— — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*. 1897. Toulouse, 1897.

— — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Série in-18, n° 19. Toulouse, 1897.

HAUTE-GARONNE, ARIÈGE ET TARN. *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.* Mars, Mai-Novembre, 8e fasc. in-8°. Toulouse, 1897.

GIRONDE. **Bordeaux.** *Actes de la Société linnéenne.* Vol. L, 5e série, tome X. Bordeaux, 1896.

JURA. **Lons-le-Saunier.** *Mémoires de la Société d'Emulation.* 6e série, 1er vol. 1895-1896, 2e vol. 1897. Lons-le-Saunier, 1896-1897.

HÉRAULT. **Montpellier.** *Bulletin de la Société Languedocienne de géographie,* 20e année, tome XX, 1897, 1er et 3e trimestre. Bordeaux, 1896.

— — *Géographie générale du département,* publiée par la *Société Languedocienne de géographie.* Tome Ier. *Introduction, Orographie, Géologie, Hydrologie et Minéralogie.* Tome Ier, II fasc. *Météorologie.* Tome Ier, fasc. *Annexe.* Tome II, 1er fasc. I flore. Montpellier, 1891-1895.

LANDES. **Dax.** *Société de Borda.* 22e année, 1897, 1er et 3e. Dax, 1897.

LOIRE. **Saint-Etienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.* 2e série, tome XVII, 41 vol. de la collection. Année 1897, 1re et 2e livraison, janvier-juin. Saint-Etienne, 1897.

LOIRE-INFÉRIEURE. **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* Vol. VII, 7e série, 1896, 2e semestre. Nantes.

LOIRET. **Orléans.** *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Tome XI, n° 159. Orléans-Paris, 1897.

LOIR-ET-CHER. **Blois.** *Bulletin de la Société des sciences et lettres.* 2e année, 1894, no 3, juin; 3e année, 1895, no 4-5. *Le Centenaire d'Augustin Thierry*, 4e année, 1895, no 6, mars 7, décembre. *Notice nécrologique sur M. A. Dupré. Bibliographie de ses travaux.* XIII vol. Tome II. *Les métiers de Blois et introduction.*
Blois, 1895-1897.

LOZÈRE. **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.* Tome XLIX, 1897, mai-juin. Tome L, 1898, janvier-mars, juillet-décembre, 8 fasc. in-8o. Mende, 1897.

MAINE-ET-LOIRE. **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts.* 4e série. Tome X, 1896. Angers, 1896.

MANCHE. **Cherbourg.** *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.* Tome XXX, 3e sur tome X.
Paris-Cherbourg, 1895-1897.

MARNE. **Reims.** *Travaux de l'Académie nationale de Reims.* 99e vol, années 1895-1896. Tome 1er.
Reims, 1897.

MEURTHE-ET-MOSELLE. **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1896, CXLVII, année, 5e série, tome XIV. Nancy, 1897.

— — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* T. XLVI (3e série, XXIVe volume. Nancy, 1896.

— — *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* 45e année, 1896.
Nancy, 1896.

MEUSE. **Bar-le-Duc.** *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts.* 3e série, tome VI.
Bar-le-Duc, 1897.

NORD. **Dunkerque.** *Mémoires de la Société dunker-*

quoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1896, 29e année. Dunkerque, 1897.

— — *Bulletin de la Société.* 1897, 1er fascicule. Dunkerque, 1897.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. **Perpignan.** *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* 38e année. Perpignan, 1897.

RHONE. **Lyon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 3e série, tome IV. Paris-Lyon, 1896.

— — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.* 7e série, tome IX, 1896. Lyon-Paris, 1897.

HAUTE-SAONE. **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3e série, no 27. Vesoul, 1896.

SEINE. **Paris.** *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.* 1895-1896. Paris.

— — *Bulletin de la Société de géographie.* 7e série, tome XVII, 4e trim. 1899. Tome XVIII, 2e-4e trim. 1897. Tome XIX, 1er trim. 1899. Paris.

— — *Comptes-rendus des séances de la Société de géographie.* 1897, nos 11-20; 1898, nos 1-3, 13 livraisons. Paris.

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* Tome LVII. Année 1897, nos 4-8, 10. Année 1898, nos 1-2. Paris, 1897-1898.

— — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture de France.* Tome LV, 1895 et Tome LVI, 1895. Paris, 1895-1897.

— — *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France.* 44e année 1897, juin-novembre 1897, 6 fasc. in-8o. Paris.

— — *Journal de la Société nationale d'acclimatation de France.* Année 1897, 1re année, nos 1-4, 7, 9. Paris.

SEINE-ET-OISE. **Versailles.** *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.* Versailles.

— — *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.* Tome XX. Versailles, 1896.

SEINE-INFÉRIEURE. **Le Havre.** *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 62e-63e année. 1895, 3e-4e trim. 1896, 1er-2e. Le Havre, 1896.

— **Rouen.** *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,* pendant l'année 1895-1896. Rouen, 1897.

— — *Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie.* Année 1896-1897. Rouen, 1897.

— — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.* 136e année, 251-252e cahiers, 1er-2e trimestre 1897. Rouen.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* Tome XXXIX. 2e série, tome III-IV, 1897, mai-décembre. 2e série, tome II, no 1, janvier-février 1898. Rouen.

SOMME. **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1896, nos 2-4, 3 fasc. in-8o. Amiens, 1896-1897.

TARN-ET-GARONNE. **Montauban.** *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.* 2e série, tome XII, année 1896. Montauban, 1895.

VOSGES. **Saint-Dié.** *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne.* 23e année, 1897-1898.
Saint-Dié, 1898.

VAR. **Toulon.** *Bulletin de l'Académie du Var.* Nouvelle série. Tome XIX, année 1896.
Toulon.

YONNE. **Auxerre.** *Bulletin de la Société historique et naturelle.* Année 1896, 50e vol.
Auxerre-Paris, 1897.

HOLLANDE. **Haarlem.** *Tydschrift organ der Nederlandsche Maatschappy ter bervodering van Nijverheid.* Année 1897, juillet-décembre ; année 1898. janvier-juin. Haarlem.

ITALIE. **Napoli.** *Notizie Storiche di Castelnuovo in Napoli, per Ferdinando Colonna de Principi di Stigliano R. Ispettore degli Scavi e Monumenti, Commissario alla Commissione di Antichita et Belle Arti della Provincia di Benevento.* Appendice al volume scoperto di Antichita in Napoli dal 1876. A tutto Giugno 1892 con aggiunte di Note Storico Artistico Topografiche. Napoli, 1892.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE). **Luxembourg.** *Recueil des Mémoires et des Travaux*, publiés par la *Société Botanique du grand-duché de Luxembourg*, fondée en 1867, nº XIII, 1890-1896.
Luxembourg, 1897.

NORVÈGE. **Christiana.** *Videnskabs-Selskabs forhandlinger för 1896.* Christiana, 1897.

— — *Samlede philologiske Afhandlinger*, par P.-O. Schyott. Christiana, 1896.

— — *Norronaskaller, cranice antiqua in parte Orientali Norvegiae meridionalis inventa par justus Barth.* Christiana, 1896.

— — *Den norske privatrets Laere om Vildfarelsens. Kristiania 1897*, par N. Gjelswik.

— — *Om Skadeserstatning*, par N. Gjelswik. Kristiania, 1897.

— — *Om Vildfarelse og om Erstatning for Lio*, par Frederik Stang. Kristiania, 1897.

RUSSIE. **Saint-Pétersbourg.** *Annales de l'Observatoire physique central.* Année 1893, I-II partie, H. Wile. Année 1894, I-II partie, H. Wile. Année 1895, I-II partie, Rykatschew. Année 1896, I-II partie, Rikatschew. Saint-Pétersbourg, 1894-1895.

— — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences.* 5e série, tome III, 1895, no 2-5, septembre-décembre ; 5e série, tome IV, 1896, no 2-5, février-mai ; 5e série, tome V, no 1, juin, no 3-5 ; 5e série, tome VI, nos 4-5 ; 5e série, tome VII, no 1. Saint-Pétersbourg, 1896.

— — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* 7e série, tome XLI, nos 6-9 ; 7e série, tome XLII, nos 1-14 ; 7e série, tome XXXIX.

— — VIIIe série. *Classe Physico-Mathematique.* Tome I, nos 1-9, vol. I, nos 1-9. Tome II, nos 1-9, vol. II, nos 1-9. Tome III, nos 1-16, vol. III, nos 1-16. Tome IV, nos 1-5, vol. IV, nos 1-4. Tome V, nos 1-5, vol. V, nos 1-5.

— — VIIIe série. *Classe Historico-philologique.* Tome I, nos 1-6, vol. I, nos 1-6.

— — *Der Jährliche Gang und die Vertheilung*

der Feuchtigkeit der Luft in Russland nach den Beobachtungen von 1891-1890, par A. Kaminskij, 6e Supplément. Band zum *Repertorium für Meteorologie, herausgegeben von der kaiserlichen Academie der Wissenschaften.*

Saint-Petersbourg, 1894.

— — *Repertorium für Meteorologie, herausgegeben von der kaiserlichen Academie der Wissenschaften*, par Dr Heinrich Wild. Band XVII.

Saint-Petersbourg, 1894.

— — *Atlas d'observations météorologiques de Russie.* 1895.

SUÈDE. **Lund.** *Acta Universitatis Lundensis.* Tome XXXIII, 1897, 1re-2e parties, 2 vol. in-4o.

Lund, 1897.

— **Stockholm.** *Königl Vitterhets Historie och antiquitels Akademiens Manasblad.* 1893.

Stockholm, 1894.

— — *Antiquarisk Tidskrift för Schwerige.* 4 liv. Tome XVI. Stochkolm.

— **Upsala.** *Skrifter kongl humanistika Vetenskaps.* Sampfundet I. Band V. Upsala.

SUISSE. **Zurich.** *Mittheilung der antiquarischen Gesellschaft für vaterländische Alterthümer in Zurich.* LXII. Der mittelalterliche Bilderschmuck der Kapelle zu Waltalingen bei Stammheim.

Zurich, 1898.

AMÉRIQUE

ÉTATS-UNIS.

Washington. *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution.* July 1895. Washington, 1896.

— *Smithsonian Miscellaneous Collections hodkings ffund.* 1077. Equipment and Work of an Aers physical Observatory.
City of Washington, 1897.

— *Smithsonian Miscellaneous Collections.* 1084. *Bibliography of the Metalsof. The Platinium Croup.* 1748-1896. 1087. *A Catalogue of Earthquakes on the Pacifie Coast.*
City of Washington, 1897-1898.

— *The Smithsonian institution.* 1846-1896. *The History of its First Half. Century.*
City of Washington, 1897.

— *Seventeenth annual report to the Secretary of the Interior part.* 1-2. 1895-1896. Charles D. Waleott, director. Washington, 1896.

— *Annual report of the American historical Association for the year.* 1895.
Washington, 1896.

— *Year book of the Department of Agriculture.* 1896. Washington, 1897.

— *Memoir of George Brown Goode.* 1851-1896, by S. P. Langley. Washington, 1897.

— *The science of spech by Alexander Melville. Bell The Volta Bureau.* 1997. Washington.

— *U. S. Department of Agriculture. North American Fauna,* n° 13. Washington. 1897.

JOWA. **Darenport,** *Procedings of the Darenport Academy of natural sciences.* Vol. XI, 1889-1897. Darenport-Jowa. 1897.

KANSAS. **Topeka.** *Transactions of the Kansas Academy of science.* Vol. XV. 1895-1896.
Topeka, 1895.

MASSACHUSETTS. **Boston.** *Procedings of the American Academy of arts and sciences.* Vol. XXXII,

5-17, janvier-juillet 1897. Vol. XXIII, n° 12, juillet 1897, février 1898. Boston.

— **Cambridge.** *Procedings of the Cambridge philosophical Society.* Vol. IX, part. VII. Cambridge, 1898.

— — *Transactions of the Cambridge philosophical Society.* Vol. XVI, part. III. Cambridge, 1898.

— — *Bulletin of the Museum of comparative Zoology at Harvard College.* Vol. XXXI, n° 1-6. Vol. XXXII, 1-2. Cambridge.

— — *Annual Report of the Curator Museum of comparative Zoology.* 1896-1897. Cambridge, 1897.

MICHIGAN. **Chicago.** *Michigan State agricultural College Catalogue.* 1896-1897. Chicago.

MISSOURI. **Saint-Louis.** *Missouri Botanical Garden Third annual report.* Saint-Louis, 1892.

— — *Transactions of the Academy of science of Saint-Louis.* Fasc. 4-16, 20 décembre 1895, 12 juin 1897. Saint-Louis.

NEW-YORK. **Albany.** *University of the State of New-York 48 th. Annual Report of the Regents.* 1895. Vol. 1-2. Albany, 1895.

— — *State Library. Bultetin Additions.* 1894, n° 3, septembre ; 1896, n° 4-7, septembre-décembre ; 1897, mars. Albany, 1896-1897.

PENSYLVANIE. **Philadelphie.** *Procedings of the Academy of natural sciences.* 1896, part. III, septembre-novembre ; 1897, part. I, janvier-mars ; Part. II, avril-septembre ; Part. III, octobre-décembre. Philadelphia, 1897-1898.

MEXIQUE. **Mexico.** *Annuario del Observatorio astronomico nacional de Tacubaya.* Ano 1898. XVII. Mexico, 1897.

— — *Boletin del Observatorio Astronomico nacional de Tacubaya.* Tome II. nos 1-2. Mexico, 1897.

— — *Boletin mensual del Observatorio meteorologico central de Mexico.* 1897, Avril, juin-décembre. Mexico.

— — *Resumens mensuales de las Observaciones Meteorologicas correspondentes à los anos de 1891-1892.* Mexico, 1897.

San Salvador. **San Salvodor.** *Observaciones meteorologicas Hechas en el Observatorio meteorologico y astronomico durantes el mes de Febrero, Marzo.*

Uruguay. **Modtivideo.** *Annales del Museo nacional de Montevideo.* Fasc. VI. Tome II. Fasc. VIII. Montevideo, 1897-1898.

AFRIQUE

Algérie. **Alger.** *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne.* 41e année, nos 225-226, 2e-3e trim. 1897. 42e année, 1er trim. 1898. Alger, 1897-1898.

III. Publications officielles.

Metz. *Chambre de Commerce de Metz.* Compte rendu de ses travaux du 1er avril 1896 au 31 mars 1897. Metz, 1897.

— *Ville de Metz.* Compte Administratif pour l'exercice 1896-1897. Metz, 1897.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

SIGNES ABRÉVIATIFS.

✠. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ✠. Officier — —
C. ✠. Commandeur — —
G. O. ✠. Grand officier — —
⛨. Médaille militaire.
✠. Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.
A. ✿. Officier d'Académie.
I. ✿. Officier de l'Instruction publique.

LISTE DES MEMBRES

DU

BUREAU DE L'ACADEMIE

DEPUIS 1819 JUSQU'A 1898.

L'astérisque indique les membres vivants.

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secrét.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1819-20	De Sarrazin.	Herpin.	..	Saincère.
1820-21	Gorcy.	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1).	id.	..	Chaumas.
1822-23	Thiel.	id.	..	Anspach.
1823-24	Poncelet.	Devilly.	..	Dosquet.
1824-25	Serrulas. (2)	id.	Thiel.	Cailly.
1825-26	Bergery.	id.	Renault.	Anspach.
1826-27	Renault.	Bergery.	Bardin.	Woisard.
1827-28	Dosquet.	id.	Munier.	Chambille.
1828-29	Bardin.	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas.	Dosquet.	Renault.	Didion.
1831-32	Bergery.(3).	id.	id.	Bardin.
1832-33	Gosselin.	id.	id.	Munier.
1833-34	Bergery.(4).	Lasaulce.	Simon, V.	Le Masson.
1834-35	Le Masson(1)	De Saulcy F.	id.	Marchal.
1835-36	Bergère. (1).	Gosselin.	id.	id.
1836-37	Faivre.	Macherez.	id.	Munier.
1837-38	Le Masson(2)	Gosselin.	id.	id.
1838-39	Didion.	Desains.	id.	id.
1839-40	Culmann.(1)	Bégin.	id.	id.
1840-41	Lucy.	La Bastide.	id.	id.
1841-42	Mézières.	id.	id.	id.
1842-43	Culmann.(2)	Livet.	id.	id.
1843-44	Malherbe.(1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère.(2).	De St-Vincent.	N.	id.
1845-46	Simon, V.(1)	Blanc.	Clerx.	id.
1846-47	Michel, E.(1)	Robert.	id.	id.
1847-48	Malherbe.(2)	*Prost Aug.	id.	id.
1848-49	Michel, E.(2)	Boulangé.	id.	id.
1849-50	Malherbe.(3)	Faivre.	id.	id.
1850-51	Emy.	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	Langlois.	*Jacquot, E.	id.	id.
1852-53	Simon, V.(2)	Grellois.	id.	id.
1853-54	Malherbe (4)	id.	id.	id.
1854-55	De Saulcy E.(1)	De Chastellux.	id.	id.
1855-56	*Jacquot, E.	Vincenot.	id.	Chabert.
1856-57	Woirhaye.	id.	id.	id.

17

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secrét.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1857-58	Susane.	**Du Colombier.**	Clerx.	Chabert.
1858-59	Salmon.	**De Bouteiller.**	id.	id.
1859-60	Scoutetten.	id.	id.	id.
1860-61	Gl Didion.	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc.	Bouchotte.	id.	id.
1862-63	Mézières [2].	id.	id.	id.
1863-64	De Gérando.	id.	id.	id.
1864-65	***De Puymaigre.**	*Michel E.	id.	id.
1865-66	**De Bouteiller.**	Thilloy J.	*Marcus.	id.
1866-67	Raillard.	id.	id.	**De St-Martin.**
1867-68	Goulier.	id.	id.	id.
1868-69	*Michel, E.	Cailly.	id.	id.
1869-70	Grellois.	id.	id.	id.
1870-71	*Jacquot, A.	*Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet.	Abel.	id.	id.
1872-73	Maguin, H.	Lorrain.	id.	Fleck.
1873-74	Fleck [1]	Taratte.	id.	Démoget.
1874-75	Orbain.	*Schuster.	id.	*Bellevoye.
1875-76	*Abel, Ch.	id.	id.	id.
1876-77	**DeSaulcy E.** [2]	id.	id.	id.
1877-78	Cailly, Ch.	*Bérard A.	id.	id.
1878-79	***Dr Winsback** [1]	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	*Gandelet.	id.
1880-81	Fleck [2].	id.	Chartener.	id.
1881-82	*De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener.	id.	*Friren, A.	id.
1883-84	Fleck [3].	id.	id.	id.
1884-85	*Benoit, A.	id.	id.	id.
1885-86	***Dr Winsback** [2]	id.	id.	id.
1886-87	**A. de Lazarque.**	id.	id.	id.
1887-88	***Jacquemin, R.**	*Ferrez, E.	id.	id.
1888-89	*Bérard, A. [1]	id.	id.	*Lametz.
1889-90	*Huber, E.	*Box, N.	id.	id.
1890-91	*Ferrez, Eu.	id.	id.	id.
1891-92	Fleck [4]	id.	id.	id.
1892-93	*Bérard. [2]	id.	id.	id.
1893-94	Vion H.	id.	id.	id.
1894-95	*Huber, E. [2]	id.	id.	id.
1895-96	*Greff.	id.	*De Tinseau.	id.
1896-97	*Winsback [3]	id.	id.	id.
1897-98	*Ferrez	*Paulus E.	id.	id.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Bureau pour l'année 1897-1898.

Président d'honneur : M. le PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

Président titulaire . . .	MM.	FERREZ.
Président honoraire . . .		E. GREFF.
Vice-Président		N. BOX.
Secrétaire		PAULUS.
Secrétaire-Archiviste . .		V. de TINSEAU.
Trésorier		E. LAMETZ.

Conseil d'Administration pour l'année 1896-1897.

Membres de droit . .	MM.	les membres du Bureau.
Membres élus en exécution de l'article 59 du règlement . . .		E. GREFF. R. JACQUEMIN.

Agent : M. Ch. PERIN.

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 31 Mai 1898

Membres honoraires.

MM.

1896. BELLEVOYE (ADOLPHE), membre de la société entomologique de France, rue Talleyrand, à Reims (Marne). (*Agrégé-artiste* en 1858; *titulaire en* 1871; *Associé libre non résidant* en 1887.)

1896. CROVA (ANDRÉ), ✵, A. ✿, membre correspondant de l'Institut, Académie des sciences de Montpellier (Hérault) France. (*Associé libre non résidant* depuis 1864.)

1851. JACQUOT (E.), O. ✵, inspecteur général des mines en retraite; à la côte Montbron, par Jouy-en-Josias (Seine-et-Oise).

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✵, ancien élève de l'École polytechnique; rue du Bac, 101, à Paris.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), O. ✵, A. ✿, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.

1894. MICHEL (ÉMILE), membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), peintre, avenue de l'Observatoire, 9, à Paris. (*Titulaire* depuis 1850.)

1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres; rue de l'Université, 17, à Paris.

1897. SCHEIL (Le Révérend Père N.), Professeur d'Assyriologie, au Collége de France (Paris).

1894. WOLF (C.), astronome à l'Observatoire de Paris.

Membres titulaires.

MM.

1885. AMBLARD (Désiré), viticulteur à Lorry-devant-le-Pont. (*Agrégé-cultivateur en* 1878.)
1875. BÉRARD (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1898. BILLOTTE (Henri), viticulteur, maire de Saint-Julien. (Lorr.)
1884. BOX (Nicolas), I. ✿, ancien principal du collége de Sarreguemines, à Thionville.
1897. CHOPPÉ, Directeur à la Banque de Metz, Metz.
1897. CODBAT, ex-architecte-voyer de la ville de Metz, Metz.
1896. COLON (Eugène-François), directeur de la société La Messine, place Saint-Louis, 12. Metz.
1879. FERREZ (Eugène), ancien principal clerc de notaire.
1874. FRIREN (l'abbé), chanoine honoraire, Directeur du Petit-Séminaire, Montigny-lès-Metz.
1888. GREFF (Fr.-Eug.), président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels, Metz.
1884. HUBER (Emile), ✱, ingénieur civil, à Sarreguemines (Lorr.). (*Correspondant* en 1870).
1877. JACQUEMIN (Remy), ✱, architecte, avenue Serpenoise, Metz.
1888. KUHN (l'abbé Hermann), curé de Guéblange (Gueblingen) (*Correspondant* en 1875).
1881. LAMAILLE, président du Comice agricole de Metz.
1877. LAMETZ, ingénieur civil, rue Sainte-Marie, Metz.
1868. LEJEUNE (Jules), avocat.
1878. MARCHAL (C.), ✱ docteur en médecine à Modelange.
1887. MASSING (Camille), ingénieur civil, à Puttelange (Lorr.).
1875. MAURICE, géomètre, à Sainte-Ruffine (Lorr.).
1897. MEYER (Jules), docteur en médecine, rue aux Ours, Metz.
1875. PANGE (le comte Maurice de), au château de Pange (Lorr.).
1891. PAULUS (l'abbé Et.-Eugène), curé de Moulins. *Correspondant* en 1889).
1875. SAULCY (Félicien de), membre de la Société entomologique de France, rue Châtillon, Metz.
1897. SCHANTÉ, pharmacien, rue de la Tête-d'Or, Metz.
1888. SCHLINCKER (A), maître de forges à Creutzwald (Lorr). (*Correspondant* en 1881).

1877. SIMON (Léon), A ✿, peintre, rue du Moyen-Pont, Metz. (*Agrégé-Artiste* en 1873).
1897. THORELLE (l'abbé), curé de Lorry-Mardigny (Lorr.).
1888. TINSEAU (Valéry de), rue Jurue, 29.
1871. VIANSSON (Louis), ✻, ancien maire de Plappeville (Lorr.).
1893. VILLEROY (Ernest), directeur de la faïencerie, à Vaudrevange (Prusse).
1896. WENDEL (Henri de), maître de forges, à Hayange (Lorr.).

Associés-libres non résidants.

MM.

1863. ALMERAS-LATOUR (le baron Louis-M.), O. ✻, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; quai Saint-Michel, 23, à Paris.
1887. ANTOINE, (*Agrégé-cultivateur* en 1873; *titulaire* 1875).
1864. BABINET (Léon), O. ✻, A. ✿, lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.
1896. BOUCHEZ (Armand-Maurice), ancien inspecteur des forêts.
1896. BOURGEAT (l'abbé), curé de Sainte-Ruffine.
1863. BOURGEOIS, ✻ I. ✿, inspecteur d'Académie à Beauvais.
1853. CHASTELLUX (de), ✻, ancien sous-préfet.
1881. COETLOSQUET (le baron Maurice du); à Rambervillers (Vosges).
1877. GANDELET (le comte Albert), camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, rue d'Alliance, 5, à Nancy.
1881. GARGAN (Charles de), au château de Preisch.
1873. GILBRIN, docteur en médecine, rue Chaplerue, 7, à Metz.
1855. GUÉPRATTE (l'abbé Louis), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1878. GURY (Alphonse), ancien pharmacien; 22, rue du Regard, à Paris.
1895. HAAS (Bernard-Aug.), docteur en médecine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). (*Titulaire* depuis 1888.)
1864. HANRIOT (Charles), ✻, I. ✿, ancien inspecteur d'Académie; à Troyes.
1864. JACQUET (Augustin), A. ✿, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée; 88, rue Claude-Bernard, à Paris.

1896. LADOUCETTE (Etienne), place Vendôme, 8, à Paris.
1895. MARGUERIE (marquis de), à Saint-Epvre (Lorraine).
1858. MAUROUARD, O. ✡, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef du service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.
1885. PAQUET D'HAUTEROCHE (René); 34, rue de Vaugirard, à Paris.
1856. PETRE (Charles), A. ✿, statuaire, directeur de l'École régionale des beaux-arts à Bourges.
1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), O. ✡, médecin-major de première classe au 11e régiment d'infanterie.
1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte François van der); rue de la Loi, 13, à Bruxelles.

Agrégés.

MM.
1897. BLIND, vétérinaire à Guebwiller (Alsace).
1878. DUJARDIN (A.), sculpteur, à Metz.
1883. THIRIOT, professeur de musique, rue Mazelle 19, à Metz.

Correspondants.

MM.
1886. ADAM (Lucien), ✡, président de chambre, à Rennes.
1889. ANCEL (Charles René), fabricant de produits chimiques, à Rosiéres-aux-Salines. (Meurthe-et-Moselle)
1896. BARDY, pharmacien honoraire, à Saint-Dié (Vosges).
1893. BARTHÉLEMY (François), secrétaire de l'Académie de Stanislas, 22, rue du Faubourg-des-Trois-Maisons, à Nancy.
1878. BERTRAND (l'abbé Louis), professeur au grand Séminaire de Bordeaux.
1896. BLEICHER, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.
1865. BONVALLOT (Éd.), ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.
1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemark ; à Dunkerque.
1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).

1878. BUZY, professeur au lycée de Sens.
1893. CABÉ (ADOLPHE), ancien percepteur, propriétaire à Lemberg-Bitsch.
1887. CHASSIGNET, O. ✻, sous-intendant militaire en retraite, 18, rue de Boudonville, à Nancy.
1867. CHAUTARD (J.), I. ✿, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Lille, à Croissandeau (Calvados).
1886. CIZEL (l'abbé), professeur au collége de Lachapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin).
1873. CLÉRY (ADRIEN ROBINET de), ✻, ✿, 20, rue du Cloître-N.-D., à Paris.
1870. COLIN (LÉON), C. ✻, I. ✿, médecin principal de première classe en retraite.
1883. COLLIGNON (Dr. René), médecin-major au 25e de ligne 42, rue de la Paix, à Cherbourg (Manche).
1868. COLNET D'HUART (de), docteur ès-sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg, à Bertrange.
1879. DENY (EDOUARD), ingénieur civil, directeur de l'usine de Mertzwiller (Alsace).
1887. DESSENON, I. ✿, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris.
1866. FROMONT (AUGUSTE), homme de lettres, à Lille.
1893. FULCRAND (CHARLES), C. ✻, I. ✿, colonel du génie en retraite, propriétaire à Châtel Saint-Germain.
1880. GÉRARD (L.), conducteur des ponts et chaussées, au Havre.
1890. GENAY (PAUL), président du comice agricole de Lunéville, membre de la société nationale d'agriculture de France, à Bellevue, prés Lunéville.
1881. GERMAIN (LÉON), secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.
1894. GODIN (OSCAR), directeur-gérant de la société des mines de Sarre et Moselle, à Carling.
1885. GOY (PAUL DE), licencié-ès-sciences mathématiques, à Zédrevaux, par Rémilly (Lorraine).
1886. HANNAUX, ✻, artiste sculpteur, rue Bochard de Saron, 8, à Paris.
1895. JEANTY (EUGÈNE), nég[t] à Sarreguemines (Lorraine).
1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la faculté de médecine de Nancy.

1878. KRAUS (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau.

1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres; rue du Colisée, 19, à Paris.

1854. LARCHEY (Lorédan), conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal; 4, rue Thiers, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.

1864. LÉVY (Isaac), rabbin, à Bordeaux.

1895. LÉVY (l'abbé Joseph), curé à Lorentzen (Alsace).

1871. LUCAS (Charles), architecte.

1896. MARGOT (Charles), préparateur au cabinet de physique.

1873. MATHIEU (Auguste), sous-inspecteur des forêts.

1861. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1894. MORCEL (Madame), propriétaire, à Vic (Lorraine),

1863. MOUGENOT (Léon), archéologue, à Malzéville près Nancy.

1888. PRÉAU (Ch.-Alex.-Germain), membre de diverses Sociétés d'Archéologie, 57, rue Rodier, à Paris.

1871. REVOIL (Henri), O. ✻, I. ✿, architecte diocésain et des monuments historiques, correspondant de l'Institut; à Nîmes.

1893. RICHARD D'ABONCOURT (Emmanuel de), ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Douai.

1879. ROBERT (Ferdinand des), terrasse de la Pépinière, 1, à Nancy.

1887. SERRURE, directeur de la Revue numismatique, rue de Richelieu, 53, à Paris.

1866. STAAF (le colonel F.-N.), O. ✻, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvège, place Wagram, 1 à Paris.

1878. THIRION (Maurice), docteur-ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Limoges (Haute-Vienne).

1894. VAN WERVECKE (Nicolas), professeur à l'Athénée, à Luxembourg.

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-dessus, pages 135 à 154, des publications qu'elles lui ont envoyées.*

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relation, à la date du 31 mai 1896.

EUROPE.

ALLEMAGNE (EMPIRE D') :

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— — Le *Lorrain.*
— — Le *Messin.*
— — Le *Courrier de Metz.*
— — Œuvre de la Cathédrale.
— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg.* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
— — Club vosgien.

Bavière, *Munich.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

Prusse, *Brême.* Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.
— *Gœrlitz.* Oberlautsitzische Gesellschaft der Wissenschaften.

Prusse. *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalische-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.

— *Trèves.* Gesellschaft für die nützlichen Forschungen zu Trier.

Saxe, *Halle.* Kaiserlich-Leopold.-Carol.-Deutsche Akademie.

Angleterre, *Cambridge.* Cambridge philosophical Society.
— *Londres.* Zoological Society of London.
— *Manchester.* Literary and philosophical Society of Manchester.

Autriche-Hongrie, *Buda-Pesth.* Budapester Handels und Gewerbe Kammer.
— *Gratz.* Historische Verein für Steiermark.
— *Galicie.* Société historique de Léopold.

Belgique, *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— — Société d'archéologie de Belgique à Bruxelles.
— *Enghien.* Cercle archéologique d'Enghien.
— *Liége.* Institut archéologique liégeois.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Société libre d'émulation de Liége.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Université de Liége.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

FRANCE :

Ain, *Bourg.* Société d'émulation de l'Ain.
Aisne, *Laon.* Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin.* Société académique de Saint-Quentin.
Alpes-Maritimes, *Nice.* Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.
Aube, *Troyes.* Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
Aveyron, *Rhodez.* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille*. Société de statistique de Marseille.

— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Calvados, *Caen*. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure, *Rochefort*. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

Côte-d'Or, *Dijon*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Eure, *Evreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest*. Société académique de Brest.

Gard, *Nîmes*. Académie de Nîmes.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société archéologique du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne, 20, rue Saint-Antoine-du-T.

— — Société de géographie, à Toulouse.

Gironde, *Bordeaux*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

Hérault, *Montpellier*. Société Languedocienne de géographie.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation du Jura.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Loire, *Saint-Etienne*. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
— — Société des sciences naturelles de l'ouest.
Loiret, *Orléans*. Société d'archéologie de l'Orléanais.
Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.
Lozère, *Mende*. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
Maine-et-Loire, *Angers*. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.
Manche, *Cherbourg*. Société des sciences naturelles de Cherbourg.
Marne, *Châlons*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
— *Reims*. Académie de Reims.
— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
— — Société centrale d'agriculture de Nancy.
— — Bibliothèque de la ville de Nancy.
— *Pont-à-Mousson*. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
— *Verdun*. Société philomatique de Verdun.
Morbihan, *Vannes*. Société philomatique du Morbihan.
Nord, *Cambrai*. Société d'émulation de Cambrai.
— *Douai*. Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Pas-de-Calais, *Arras*. Académie des sciences, lettres et arts.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-), *Pau.* Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan.* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

— — Société littéraire, historique et archéologique.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Éduenne des lettres, sciences et arts.

— *Chalon-sur-Saône.* Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Sarthe, *Le Mans.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Seine, *Paris.* Société des Antiquaires de France (au palais du Louvre).

— — Société nationale d'agriculture de France (18, rue de Bellechasse).

— — Société de géographie de Paris (184, boulevard Saint-Germain).

— — Société zoologique d'acclimatation (41, rue de Lille).

Seine-et-Oise, *Versailles.* Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Seine-Inférieure, *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.

— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— — Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure.

— — Société des amis des sciences naturelles de Rouen.

— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort.* Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts du département des Deux-Sèvres.

Somme, *Abbeville*. Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens*. Académie des sciences, lettres et arts.
— — Société des Antiquaires de Picardie.
Var, *Toulon*. Académie du Var.
Vienne, *Poitiers*. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomatique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Hollande, *Harlem*. Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie).
Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg*. Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Société de botanique de Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.
Norvège, *Christiania*. Kongeliche norske Fredericks universitet.
— — Observatoire de Christiania.
Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
Suède, *Lund*. Lunds universitet.
— *Stockholm*. Université.
— — Académie de Stockholm.
— *Upsala*. Société des lettres d'Upsala.
Suisse, *Zurich*. Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

AFRIQUE.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
Égypte, *Le Caire*. Société khédivale de géographie du Caire.

AMÉRIQUE.

Antilles, *Haïti.*
Brésil, *Rio-de-Janeiro.* Museu nacional do Rio-de-Janeiro.
Californie, *San-Francisco.* Academy of Sciences.
Canada, *Ottawa.* Institut Canadien-Français.

ÉTATS-UNIS :

Columbia, *Washington.* Agriculture Departement.
— — Coast Survey Office, U. S.
— — Interior Departement.
— — Patent Office.
— — Smithsonian Institution.
Connecticut, *Hartford.* Connecticut State agricultural Society.
— *New-Haven.* Academy of Sciences of Connecticut.
Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.
Kansas, *Topeka.* Academy of Kansas.
Massachusetts, *Boston.* American Academy of Arts and Sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoölogy at Harvard College.
Michigan, *Détroit.* Agricultural Society of the Stat of Michigan.
Missouri, *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.
New-York, *New-York.* University of the State of New-York.
Ohio, *Columbus.* Ohio State board of Agriculture.
Pennsylvanie, *Philadelphie.* Academy of natural Sciences.
Wisconsin, *Madison.* Wisconsin State agricultural Society.
Mexique, *México.* Observatorio Meteorologico-Magnetico Central de México.

ASIE.

Chine, *Zi-Ka-Wei,* Observatoire magnétique et météorologique de Zi-Ka-Wei, prés Chang-Hai.



TABLE DES MATIÈRES



Imprimerie Lorraine, 14, Rue des Clercs, Metz.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE METZ

PREMIÈRE SÉRIE.

Société des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
Ire et IIe,	1819-1821, 1 fasc.	*VIe,	1824-1825, 1 vol.
*IIIe,	1821-1822, 1	*VIIe,	1825-1826, 1
*IVe,	1822-1823, 1 vol.	*VIIIe,	1826-1827, 1
*Ve,	1823-1824, 1 fasc.	IXe,	1827-1828, 1

Mémoires de l'Académie royale de Metz

Xe,	1828-1829, 1 vol.	*XXe,	1838-1839, 1 vol.
*XIe,	1829-1830, 1	*XXIe,	1839-1840, 1
*XIIe,	1830-1831, 1	*XXIIe,	1840-1841, 1
XIIIe,	1831-1832, 1	*XXIIIe,	1841-1842, 1
XIVe,	1832-1833, 1	XXIVe,	1842-1843, 2
XVe,	1833-1834, 1	*XXVe,	1843-1844, 1
*XVIe,	1834-1835, 1	*XXVIe,	1844-1845, 1
*XVIIe,	1835-1836, 1	*XXVIIe,	1845-1846, 1
XVIIIe,	1836-1837, 1	*XXVIIIe,	1846-1847, 1
XIXe,	1837-1838, 1		

Mémoires de l'Académie nationale de Metz.

*XXIXe,	1847-1848, 1 vol.	*XXXIIe,	1850-1851, 1 vol.
*XXXe,	1848-1849, 1	XXXIIIe,	1851-1852, 2
XXXIe,	1849-1850, 1		

DEUXIÈME SÉRIE.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz.

*XXXIVe,	1852-1853, 2 vol.	XLIVe,	1862-1863, 2 vol.
*XXXVe,	1853-1854, 1	XLVe,	1863-1864, 1
XXXVIe,	1854-1855, 1	XLVIe,	1864-1865, 1
XXXVIIe,	1855-1856, 1	XLVIIe,	1865-1866, 1
XXXVIIIe,	1856-1857, 1	XLVIIIe,	1866-1867, 1
XXXIXe,	1857-1858, 1	XLIXe,	1867-1868, 2
XLe,	1858-1859, 1	Le,	1868-1869, 1
XLIe,	1859-1860, 1	LIe,	1869-1870, 1
XLIIe,	1860-1861, 1	LIIe,	1870-1871, 1
XLIIIe,	1861-1862, 1		

Tables générales des deux premières séries 1819-1871.

TROISIÈME SÉRIE.

Mémoires de l'Académie de Metz.

LIIIe,	1871-72.	LXIIe,	1880-81.	LXXIe,	1889-90.
LIVe,	1872-73.	LXIIIe,	1881-82.	LXXIIe,	1890-91.
LVe,	1873-74.	LXIVe,	1882-83.	LXXIIIe,	1891-92.
LVIe,	1874-75.	LXVe,	1883-84.	LXXIVe,	1892-93.
LVIIe,	1875-76.	LXVIe,	1884-85.	LXXVe,	1893-94.
LVIIIe,	1876-77.	LXVIIe,	1885-86.	LXXVIe,	1894-95.
LIXe,	1877-78.	LXVIIIe,	1886-87.	LXXVIIe,	1895-96.
LXe,	1878-79.	LXIXe,	1887-88.	LXXVIIIe,	1896-97.
LXIe,	1879-80.	LXXe,	1888-89.	LXXIXe,	1897-98.

NOTA. — Les années marquées d'un astérisque sont *épuisées*.


Widener Library
3 2044 100 861 129